

**PLAN
CLIMAT
AIR
ENERGIE
TERRITORIAL
2023-2029**

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
STRATÉGIQUE**

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| 1. CONTEXTE ET DÉMARCHE DU PCAET..... | 13 |
| 1.1. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE | 13 |
| 1.2. CONTENU DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE..... | 13 |
| 1.3. OBJECTIFS DU PCAET | 14 |
| 1.4. CONTENU DU PCAET OLÉRONAIS..... | 15 |
| 2. ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS ET DOCUMENTS | 17 |
| 3. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT | 31 |
| 3.1. INTRODUCTION - « OLÉRON, UNE ÎLE NATURE »..... | 31 |
| 3.2. MILIEU GÉOPHYSIQUE | 33 |
| 3.2.1. GÉOGRAPHIE..... | 33 |
| 3.2.2. GÉOLOGIE | 34 |
| 3.2.3. CLIMAT | 39 |
| 3.2.1. SYNTHÈSE DES ENJEUX POUR LE MILIEU GÉOPHYSIQUE (GÉOLOGIE, SOLS ET CLIMAT)..... | 47 |
| 3.3. L'EAU : ÉTAT ET GESTION D'UNE RESSOURCE LIMITÉE..... | 48 |
| 3.3.1. EAUX DE LA CHARENTE ET DE LA SEUDRE : PERFUSIONS INDISPENSABLES AUX PERTUIS | 48 |
| 3.3.2. DES RÉSERVOIRS SOUTERRAINS LIMITÉS ET FRAGILES..... | 50 |
| 3.3.3. APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE : ÉTAT ACTUEL ET PERSPECTIVES | 51 |
| 3.3.4. QUALITÉ DE L'EAU..... | 55 |
| 3.3.5. GESTION DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES | 57 |
| 3.3.6. POINT DE VIGILANCE SUR LA QUALITÉ DE L'EAU..... | 59 |
| 3.3.7. SYNTHÈSE DES ENJEUX POUR L'EAU | 60 |
| 3.4. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ | 61 |
| 3.4.1. MOSAÏQUE DES MILIEUX | 61 |
| 3.4.2. LE MILIEU MARIN, ESPACE MÉCONNU ET CONVOITÉ | 63 |
| 3.4.3. L'ESTRAN ENTRE RICHESSE BIOLOGIQUE ET ÉCONOMIE LOCALE | 66 |
| 3.4.4. LES DUNES ET PLAGES : ENTRE ÉROSION ET FRÉQUENTATION..... | 71 |
| 3.4.5. LES MARAIS ET AUTRES MILIEUX HUMIDES..... | 77 |
| 3.4.6. LE MILIEU FORESTIER : UNE MOSAÏQUE BOISÉE RICHE DE FONCTIONS..... | 84 |
| 3.4.7. LES PRAIRIES : CŒURS DE BIODIVERSITÉ ENTRE MARAIS ET TERRES AGRICOLE | 91 |
| 3.4.8. LES MILIEUX AGRICOLES : INTÉRÊT DE LA « NATURE ORDINAIRE »..... | 97 |
| 3.4.9. LES MILIEUX URBANISÉS – TERRITOIRES ARTIFICIALISÉS | 105 |
| 3.4.10. LES POLITIQUES SECTORIELLES DE GESTION ENVIRONNEMENTALES : PRISE DE RECUL ET TRAME VERTE ET BLEUE..... | 111 |
| 3.4.11. SYNTHÈSE DES ENJEUX POUR LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ | 118 |
| 3.5. MILIEU HUMAIN..... | 119 |
| 3.5.1. ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES..... | 119 |
| 3.5.2. ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE | 125 |

| | | |
|-----------|---|------------|
| 3.5.3. | LES TRANSPORTS : DÉPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES..... | 127 |
| 3.5.4. | LA GESTION DES DÉCHETS | 129 |
| 3.5.5. | LES NUISANCES SONORES ET LUMINEUSES | 135 |
| 3.5.6. | LA QUALITÉ DE L'AIR : UN ENJEU DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE | 136 |
| 3.5.7. | SYNTHÈSE DES ENJEUX POUR LE MILIEU HUMAIN | 138 |
| 3.6. | <i>LES RISQUES TECHNOLOGIQUES, NATURELS ET SANITAIRES</i> | 140 |
| 3.6.1. | LES RISQUES NATURELS | 140 |
| 3.6.2. | LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET SANITAIRES..... | 151 |
| 3.6.3. | SYNTHÈSE DES ENJEUX POUR LES RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET SANITAIRES 154 | |
| 3.7. | <i>RÉSUMÉ DE L'EIE</i> | 155 |
| 4. | ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 | 159 |
| 4.1. | <i>INTRODUCTION</i> | 159 |
| 4.2. | <i>PRÉSENTATION DES ENJEUX POUR CHAQUE SITE</i> | 160 |
| 4.2.1. | MARAI DE BROUAGE ET NORD D'OLÉRON (ZPS-ZSC)..... | 160 |
| 4.2.2. | MARAI DE LA SEUDRE ET SUD D'OLÉRON (ZPS-ZSC) | 167 |
| 4.2.3. | DUNES ET FORÊTS LITTORALES DE L'ILE D'OLÉRON (ZSC) | 172 |
| 4.2.4. | PERTUIS CHARENTAIS – PLATEAU DE ROCHEBONNE (ZSC & ZPS) | 176 |
| 4.3. | <i>ANALYSE DES INCIDENCES SIGNIFICATIVES ET PRÉVISIBLES DU PCAET SUR LES SITES NATURA 2000</i> 179 | |
| 5. | EXPOSÉ DES EFFETS NOTABLES DE LA MISE EN OEUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE | 181 |
| 5.1. | <i>ANALYSE DE L'INCIDENCE DU PLAN D'ACTION DU PCAET</i> | 181 |
| 5.1.1. | AXE 1. ADAPTER LE TERRITOIRE POUR FAIRE FACE AUX RISQUES D'ÉROSION, DE SUBMERSION ET AUX ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES EXTREMES | 183 |
| 5.1.2. | AXE 2. ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET UTILISER NOS RESSOURCES RENOUVELABLES LOCALES 186 | |
| 5.1.3. | AXE 3. REPENSER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA MOBILITÉ INSULAIRE..... | 189 |
| 5.1.4. | AXE 4. PRÉSERVER L'ÉCRIN NATUREL INSULAIRE ET SES RESSOURCES | 193 |
| 5.1.5. | AXE 5. ADAPTER NOS MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION | 196 |
| 5.1.6. | AXE 6. FAÇONNER UN TERRITOIRE IMPLIQUÉ, INNOVANT ET EXEMPLAIRE..... | 200 |
| 5.2. | <i>SYNTHÈSE DES EFFETS PROBABLES DU PCAET SUR LES DIFFÉRENTS ENJEUX DU TERRITOIRE</i> | 203 |
| 5.3. | <i>LES MESURES ERC ENVISAGÉES</i> | 205 |

Liste des figures

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Articulation entre les différents documents de planification ayant un impact sur les enjeux air-énergie-climat – source : ADEME 2016 | 18 |
| Figure 2 : Hiboux des marais, marais de l'Aiguille /Chevreuil à Gatseau - source : CPIE MO..... | 32 |
| Figure 3 : Paysage : la Baudissière – source : CPIE MO | 33 |
| Figure 4 : Carte de l'île d'Oléron – source : Géoportail..... | 33 |
| Figure 5 : Marais de la Saurine - source : CPIE MO | 34 |
| Figure 6 : Carte géologique du Bassin Aquitain – source : Romain Vullo | 35 |
| Figure 7 : Coupe géologique du territoire – source : Carte BRGM | 35 |
| Figure 8 : Les Falaises calcaires du nord de l'Île d'Oléron – source : CPIE MO | 36 |
| Figure 9 : Lentille de tourbe découverte à l'Écuissière – source : CPIE MO | 37 |
| Figure 10 : La pointe sud de Maumusson, théâtre d'une érosion effrénée – source : CPIE MO ; orthophoto 2021 | 37 |
| Figure 11 : Moyennes et variations des températures à la station météorologique de Chassiron : 1981-2020 - source : infoclimat.fr..... | 39 |
| Figure 12 : Moyennes et variations des précipitations à la station météorologique de Chassiron : 1981-2020 – source : infoclimat.fr | 40 |
| Figure 13 : Petite tempête à la Rémigeasse en 2019 / Marais desséché - source : CPIE MO..... | 41 |
| Figure 14 : Evolutions des températures moyennes à Chassiron depuis 1975 – source : infoclimat.fr.. | 43 |
| Figure 15 : Comparaison des médianes mensuelles de température de l'air entre 1978-1991 et 2000-2015 dans le Bassin Marennes-Oléron – les étoiles indiquent le degré de significativité des résultats source : Météo-France ; IFREMER 2017 | 43 |
| Figure 16 : Évolution du régime de précipitations entre 1978-1991 et 2000-2015 dans le bassin Marennes-Oléron – source : Météo-France ; IFREMER, 2017..... | 44 |
| Figure 17 : Évolution de l'indice d'humidité des sols (SWI : Soil Wetness Index) en Charente-Maritime depuis les années 1960 au printemps (1) et à l'automne (2) – source : ORACLE Poitou-Charentes, 2014 | 44 |
| Figure 18 : Carte du réseau hydrographique (périmètre étendu) - source : SIE Adour-Garonne | 48 |
| Figure 19 : Vue aérienne des claires de l'estuaire de la Seudre - source : Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre..... | 49 |
| Figure 20 : Hérons et anguille dans le marais / Martin-pêcheur - source : CPIE MO..... | 49 |
| Figure 21 : Carte des nappes, points de prélèvements et piézomètres – source : SIE Adour-Garonne) | 50 |
| Figure 22 : Alimentation en eau potable de l'île d'Oléron à l'horizon 2030 - source : schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Charente-Maritime, 2015 | 54 |
| Figure 23 : Carte de synthèse du réseau d'assainissement – source : Eau 17 – 2018 | 58 |
| Figure 24 : Synthèse des milieux – source : CPIE MO | 62 |
| Figure 25 : Lien terre-mer : chenal de la Brande – source : CPIE MO..... | 63 |
| Figure 26 : Fou de Bassan / Port de Saint-Denis d'Oléron / Balise d'Antioche et Phare de Chassiron – source : CPIE MO | 64 |
| Figure 27 : Raie brunette / champs de laminaires à Chassiron - source : CPIE MO..... | 65 |
| Figure 28 : Parcs ostréicoles du bassin Marennes-Oléron / Jeunes mulets à Oulme/ Limicoles, pointe des Doux – source : CPIE MO | 66 |
| Figure 29 : Vasière de Saint-Trojan les Bains / Pêcheurs à pied sur estran rocheux et sableux – source : CPIE MO..... | 67 |
| Figure 30 : Lièvre de mer parmi les algues / Algue bleue / Étrille – source : CPIE MO | 68 |
| Figure 31 : Récif d'hermelles / Doris cantabrique / Sépiole atlantique / Mur d'écluse à l'Écuissière – source : CPIE MO | 68 |

| | |
|--|-----|
| Figure 32 : Groupe de pêcheurs à pied à Boyardville / Turritelle / Sensibilisation des pêcheurs à pied – source : CPIE MO | 69 |
| Figure 33 : Panier de "luisettes" / Vues d'estrans sableux battus de l'île d'Oléron -source : CPIE MO..... | 70 |
| Figure 34 : Zostères / Bernaches cravant et canards colverts attendant la marée basse pour accéder à l'herbier – source : CPIE MO..... | 71 |
| Figure 35 : Plage de la Giraudière en été / Divers limicoles au repos à marée haute / Talitre (« puce de mer ») – source : CPIE MO..... | 72 |
| Figure 36 : Sévère érosion entre Grand-Village et l'Ecuissière en 2019 – source : CPIE MO..... | 72 |
| Figure 37 : Carte des réserves intégrales de la RNN De Moëze-Oléron -source : LPO..... | 73 |
| Figure 38 : Algues vertes poussant sur l'estran / Dans le rideau d'eau / Échouage massif à risque H ₂ S – source : CPIE MO | 74 |
| Figure 39 : Laisse de mer fraîche /Nid et adulte de Gravelot à collier interrompu - source : CPIE MO..... | 75 |
| Figure 40 : Milieux dunaires et estrans – source : CPIE MO | 76 |
| Figure 41 : Ancienne claire, échasses blanches et avocettes / Fond argileux de claire / Vache et hérons garde-boeufs - source : CPIE MO..... | 77 |
| Figure 42 : Chevaux et cygnes dans le marais / Tamaris en fleurs - source : CPIE MO..... | 78 |
| Figure 43 : Les marais - source : CPIE MO | 79 |
| Figure 44 : Pinède clairsemée de pins maritime / Sous-bois dense de chênes verts / Lépiote élevée - source : CPIE MO | 85 |
| Figure 45 : Chevreuil et sanglier à Gatseau / Chênes verts tordus de l'Ecuissière (Dolus) – source : CPIE MO..... | 85 |
| Figure 46 : Milieux boisés – source : CPIE MO | 87 |
| Figure 47 : Pélobate cultripède / Chênes verts torturés / Mare forestière - source : CPIE MO | 88 |
| Figure 48 : Héronnière à la Saurine / Lichens en fructification - source : CPIE MO..... | 89 |
| Figure 49 : Céphalanthère rouge / Mare forestière et Aulnes -source : CPIE MO..... | 90 |
| Figure 50 : Hibou Moyen-duc / Hibou des marais / Petit-Duc scops/ Chouette effraie – source : CPIE MO ; Christian Bavoux..... | 90 |
| Figure 51 : Circaète-Jean-le-Blanc / Milan noir / Faucon crécerelle - source : CPIE MO | 91 |
| Figure 52 : Prairie fleurie / Syrphe sur pissenlit / Chryside sur carotte sauvage - source : CPIE MO..... | 91 |
| Figure 53 : Leste barbare / Cuivré commun sur marguerites - source : CPIE MO..... | 92 |
| Figure 54 : Milieux prairiaux – source : CPIE MO..... | 93 |
| Figure 55 : Spartine et courlis / Obiones et salicornes / Joncs en bord de marais – source : CPIE MO..... | 94 |
| Figure 56 : Vache et héron garde-boeufs profitant des prairies – source : CPIE MO | 95 |
| Figure 57 : Pique-nique sur la pelouse calcaire / Lézard vert / Chardon d'Espagne - source : CPIE MO ; Wiki Commons | 96 |
| Figure 58 : Machaon / Cuivré commun / Azuré de la Bugrane - source : CPIE MO..... | 97 |
| Figure 59 : Ophrys araignée / Sérapia langue / Ophrys sillonné - source : CPIE MO..... | 97 |
| Figure 60 : Hirondelle rustique / Hérisson en centre-bourg / Gendarme et sa graine de rose trémière – source : CPIE MO | 98 |
| Figure 61 : Milieux agricoles – source : CPIE MO | 99 |
| Figure 62 : Buse /Vigne / Champ cultivé, moulin et « un peu de nature » au bord / Serres de maraîchage – source : CPIE MO | 100 |
| Figure 63 : Abeille butinant / Coquelicots en bordure de champ / Violettes à feuilles sombres – source CPIE MO | 101 |
| Figure 64 : Abeille noire butinant une centaurée / Datura officinale (très toxique) / Herbe de la pampa – source : CPIE MO ; Wiki commons..... | 103 |
| Figure 65 : Carte des friches – source : CPIE MO | 104 |
| Figure 66 : Traces de fouilles dans un jardin / Sanglier et marcassin – source : CPIE MO..... | 105 |

| | |
|---|-----|
| Figure 67 : Renard dans un jardin / étourneau sansonnet et moineau domestique - source : CPIE MO | 106 |
| Figure 68 : Maison en pierres, muret et jardin / Style pavillonnaire / Carrefour et Zone artisanale - source : CPIE MO | 107 |
| Figure 69 : Phasme sur du lierre / Cœur de village / Propriété en bord de claire – source : CPIE MO | 107 |
| Figure 70 : Milieux artificialisés – source : CPIE MO | 108 |
| Figure 71 : Grand paon de nuit / Grand murin / Sphinx demi-deuil – source : CPIE MO ; Y. Peyrard. | 110 |
| Figure 72 : Parcelles à camper / Allée de mobil-homes d'un camping – source : CPIE MO..... | 111 |
| Figure 73 : Zonages environnementaux – source : CPIE MO..... | 115 |
| Figure 74 : Exemple de la sous-trame humide, étude TVB pour le Pays Marennnes-Oléron - source SCoT Marennnes-Oléron..... | 116 |
| Figure 75 : Exemple du scénario TVB « maximal » ou ambitieux pour le Pays Marennnes-Oléron - source SCoT Marennnes-Oléron | 117 |
| Figure 76 : Pyramide des âges sur la CCIO – source : INSEE..... | 120 |
| Figure 77 : Emplois par Catégorie SocioProfessionnelle (CSP) – source : INSEE, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2022..... | 122 |
| Figure 78 : Répartition de la population de plus de 15 ans de l'île d'Oléron (schéma de gauche) et de la Charente-Maritime (schéma de droite) – source : INSEE, RP2019..... | 123 |
| Figure 79 : Répartition et saisonnalité des offres d'emplois sur le bassin Marennnes-Oléron – source : Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine, 2021 | 124 |
| Figure 80 : Répartition de l'occupation du sol en 2021 sur la CCIO – source : PETR Marennnes-Oléron 2021 | 125 |
| Figure 81 : Plan du réseau cyclable de l'île d'Oléron – source : CCIO | 129 |
| Figure 82 : Évolutions de la production d'ordures ménagères et DMA sur Oléron depuis 2010 – source : CCIO..... | 131 |
| Figure 83 : Détail de la production de déchets en 2021 sur l'île d'Oléron – source : CCIO | 132 |
| Figure 84 : Carte de l'éclairage nocturne –secteur La Rochelle à Royan – source : Google Earth... | 136 |
| Figure 85 : Carte des axes routiers au trafic supérieur à 8200 véhicules par jour en Charente-Maritime – source : DREAL Nouvelle- Aquitaine, 2019..... | 136 |
| Figure 86 : Répartition et émissions de polluants par secteur, en tonnes : NOx (oxydes d'azote) ; PM10, PM2,5 (particules fines) ; COVNM (Composés organiques volatils) ; SO2 (oxydes de soufre) ; NH3 (ammoniac) – source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2012..... | 137 |
| Figure 87 : Schéma de définition du risque – source : CPIE MO | 140 |
| Figure 88 : Aléa Xynthia +20cm – source : CPIE MO..... | 143 |
| Figure 89 : Aléa Xynthia +60cm – source : CPIE MO..... | 144 |
| Figure 90 : Carte du taux d'érosion moyen annuel du PPRN Ile d'Oléron révisé / simulation du recul du trait de côte à l'horizon 2100 sur la côte Sud-ouest de l'île d'Oléron – source : Artelia, 2016..... | 145 |
| Figure 91 : Carte du fonctionnement hydrosédimentaire de l'île d'Oléron – source : CCIO 2022..... | 146 |
| Figure 92 : Carte des zones sensibles aux remontées des nappes – source : Géorisques, 2018 | 147 |
| Figure 93 : Extrait de la carte des séismes entre 1961 et 2021 – source : BCFS - RENASS, 2022 | 148 |
| Figure 94 : Carte du zonage sismique de la Région Nouvelle-Aquitaine (2017) – source : Planseisme.fr | 148 |
| Figure 95 : Carte aléa retrait gonflement des argiles – source : CPIE MO..... | 150 |
| Figure 96 : Carte de présentation des sites Natura 2000 de la CCIO et des intercommunalités voisines - source : CCBM..... | 160 |
| Figure 97 : Carte de présentation du site Natura 2000 marais de Brouage et nord d'Oléron | 160 |
| Figure 98 : Carte de présentation du site Natura 2000 marais de la Seudre et sud d'Oléron..... | 167 |
| Figure 99 : Carte de présentation du site Natura 2000 dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron | 172 |

| | |
|--|-----|
| Figure 100 : Carte de présentation du site Natura 2000 pertuis charentais – plateau de Rochebonne | 176 |
| Figure 101 : Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différents enjeux du territoire..... | 204 |

Liste des tableaux

| | |
|--|-----|
| Tableau 1 : Les 6 axes stratégiques du PCAET de l'île d'Oléron | 16 |
| Tableau 2 : Les 15 objectifs stratégiques du PCAET de l'île d'Oléron | 16 |
| Tableau 3 : Niveau de cohérence des objectifs du PCAET de l'île d'Oléron avec les autres plans et programmes..... | 18 |
| Tableau 4 : impact et évolution probable du changement climatique sur différentes thématiques . | 46 |
| Tableau 5 : Synthèse des enjeux pour le milieu géophysique (géologie, sols et climat) | 47 |
| Tableau 6 : Capacité d'alimentation en eau potable du territoire des forages d'eau potable de l'île d'Oléron - source : Eau 17, 2022 | 52 |
| Tableau 7 : Volumes distribués sur les communes de l'île d'Oléron - source : Eau 17, 2022 | 52 |
| Tableau 8 : Bilan besoin/ressource en pointe journalière - source : schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Charente-Maritime, 2015 | 53 |
| Tableau 9 : État et objectifs de qualité des masses d'eau côtière et de transition - source : SIE Adour Garonne | 56 |
| Tableau 10 : État, objectifs de qualité et niveau de tension des masses d'eau souterraine - source : SIE Adour-Garonne..... | 57 |
| Tableau 11 : STEP en service sur l'île d'Oléron – source : Eau 17 – 2019 | 58 |
| Tableau 12 : Synthèse des enjeux pour l'eau | 60 |
| Tableau 13 : Synthèse des enjeux pour les milieux naturels et la biodiversité..... | 118 |
| Tableau 14 : Évolution des types de logements sur la CCIO entre 1968 et 2019 – source : INSEE..... | 121 |
| Tableau 15 : Pourcentage des types de logements sur la CCIO entre 2008 et 2019 – source : INSEE | 121 |
| Tableau x : Évolutions de la consommation foncière selon les types d'espaces sur la CCIO entre 2010 et 2020 – source : PETR Marennes-Oléron, données OCS-NA) | 126 |
| Tableau 16 : Évolutions de l'artificialisation nette en ha sur l'île d'Oléron entre 2006 et 2021 – source : PETR Marennes-Oléron | 127 |
| Tableau 17 : Synthèse des enjeux pour le milieu humain | 138 |
| Tableau 18 : Mémento relatif à la légende des cartes réglementaires du PPRN Ile d'Oléron..... | 142 |
| Tableau 19 : Liste des installations classées de l'île d'Oléron - sources : IREP, 2016 / Base nationale des Installations classées, 2018..... | 152 |
| Tableau 20 : Synthèse des enjeux pour les risques naturels, technologiques et sanitaires..... | 154 |
| Tableau 21 : Hiérarchisation des enjeux selon leur importance dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat | 155 |
| Tableau 22 : Liste des sites Natura 2000 intégrés à l'échelle du PCAET:..... | 159 |
| Tableau 23 : Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur le site marais de Brouage et nord d'Oléron | 162 |
| Tableau 24 : Faune et flore d'intérêt communautaire identifiés sur le site marais de Brouage et nord d'Oléron..... | 163 |
| Tableau 25 : Synthèse des objectifs du DOCOB sur le site marais de Brouage et nord d'Oléron | 165 |
| Tableau 26 : Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur le site marais de la Seudre et sud d'Oléron..... | 168 |

| | |
|--|-----|
| Tableau 27 : Faune et flore d'intérêt communautaire identifiés sur le site marais de la Seudre et sud d'Oléron..... | 169 |
| Tableau 28 : Synthèse des objectifs du DOCOB sur le site marais de la Seudre et sud d'Oléron | 171 |
| Tableau 29 : Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur le site dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron | 173 |
| Tableau 30 : Flore d'intérêt communautaire identifiée sur le site dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron..... | 174 |
| Tableau 31 : Faune d'intérêt communautaire identifiée sur le site dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron..... | 174 |
| Tableau 32 : Synthèse des objectifs du DOCOB sur le site dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron | 175 |
| Tableau 33 : Habitats marins d'intérêt communautaire identifiés sur le site pertuis charentais – plateau de Rochebonne | 177 |
| Tableau 34 : Faune d'intérêt communautaire identifiés sur le site pertuis charentais – plateau de Rochebonne | 178 |
| Tableau 35 : Légende des impacts de chaque action du PCAET..... | 182 |
| Tableau 36 : Impacts des actions du premier axe | 183 |
| Tableau 37 : Impacts des actions du deuxième axe | 187 |
| Tableau 38 : Impacts des actions du troisième axe | 190 |
| Tableau 39 : Impacts des actions du quatrième axe | 194 |
| Tableau 40 : Impacts des actions du cinquième axe | 197 |
| Tableau 41 : Impacts des actions du sixième axe | 201 |

Glossaire

| | | | |
|-----------------------|--|-----------------------|--|
| ABF | Architecte des Bâtiment de France | COP | Conference Of Parties ou Conférence des Parties |
| ADEME | Agence de la transition écologique | CO₂ | Dioxyde de Carbone |
| AEP | Alimentation en Eau Potable | COVNM | Composés Organiques Volatils Non Méthaniques |
| AFOM | Atouts Forces Opportunités Menaces | CPIE MO | Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Marennes-Oléron |
| APTLO | Association des Propriétaires de Terrains pour les Loisirs d'Oléron | CRC | Comité Régional de la Conchyliculture |
| AREC | Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine | CSP | Catégorie Socio-Professionnelle |
| ARS | Agence Régionale de Santé | DCE | Directive Cadre sur l'Eau |
| BRGM | Bureau de Recherches Géologiques et Minières | DCR | Débit de Crise |
| CAPENA | Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine | DLAL | Développement Local mené par les Acteurs Locaux |
| CAUE | Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement | DMA | Déchets Ménagers et Assimilés |
| CCBM | Communauté de Communes du Bassin de Marennes | DOCOB | Document d'Objectifs |
| CCIO | Communauté de Communes de l'Île d'Oléron | DOE | Débit Objectif d'Étiage |
| CD | Conseil Départemental | DOO | Document d'Orientations et d'Objectifs |
| CDL | Conservatoire Du Littoral | DRAC | Direction Régionale des Affaires Culturelles |
| CEN | Conservatoire d'Espace Naturels | DREAL | Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement |
| CEVA | Centre d'Étude pour la Valorisation des Algues | EES | Évaluation Environnementale Stratégique |
| CH₄ | Méthane | EH | Équivalent Habitant |
| CITEPA | Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique | EIE | État Initial de l'Environnement |
| CODEC | Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire | EnR | Énergies Renouvelables |
| | | ENS | Espace Naturel Sensible |

| | | | |
|-----------------------|---|-----------------------|---|
| EPTB | Établissement Public Territorial de Bassin | NO_x | Oxydes d'Azote |
| ERC | Éviter Réduire Compenser | OCEAN | Oléron Contre l'Exclusion Avec Nous |
| ESAT | Établissement et Service d'Aide par le Travail | OCLT | Objectif de Conservation à Long Terme |
| FEAMP | Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche | OCS | Occupation du Sol |
| GEMAPI | Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations | ODD | Objectif de Développement Durable |
| GES | Gaz à Effet de Serre | OFB | Office Français de la Biodiversité |
| GIEC | Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat | OMA | Ordures Ménagères et Assimilés |
| H₂S | Sulfure d'Hydrogène | ONF | Office National des Forêts |
| IFREMER | Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER | OQL | Oléron Qualité Littoral |
| IGN | Institut National de l'information Géographique et forestière | OQP | Objectifs de Qualité Paysagère |
| INSEE | Institut National de la Statistique et des Études Économiques | PADD | Projet d'Aménagement et de Développement Durable |
| IODDE | Île d'Oléron Développement Durable et Environnement | PAPI | Programme d'Actions de Prévention des Inondations |
| IPCC | <i>Intergovernmental Panel on Climate Change</i> | PAT | Projet Alimentaire Territorial |
| LIENSs | Littoral Environnement et Sociétés | PCAET | Plan Climat Air Énergie Territoriale |
| LPO | Ligue de Protection des Oiseaux | PDPFCI | Plan De Protection des Forêts Contre les Incendies |
| LTECV | Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte | PDU | Plan de Déplacement Urbain |
| MRAE | Mission Régionale de l'Autorité Environnementale | PETR | Pôle d'Équilibre Territorial et Rural |
| NAFU | observatoire des espaces Naturels Agricoles Forestiers et Urbains | PGD | Plan Global de Déplacement |
| NH₃ | Ammoniac | PLH | Programme Local de l'Habitat |
| NO₂ | Protoxyde d'Azote | PLPDMA | Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés |
| | | PLU | Plan Local d'Urbanisme |
| | | PLUi | Plan Local d'Urbanisme intercommunal |

| | | | |
|------------------|---|-----------------------|---|
| PM10 | Particules de Matière polluante en suspension dans l'air au diamètre inférieur à 10 µm | SARL | Société À Responsabilité Limité |
| PM2,5 | Particules de Matière polluante en suspension dans l'air au diamètre inférieur à 2,5 µm | SCoT | Schéma de Cohérence Territoriale |
| PNACC | Plan National d'Adaptation au Changement Climatique | SDAGE | Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| PNM | Parc Naturel Marin | SDGEP | Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales |
| PNSE | Plan National Santé-Environnement | SDIS | Service Départemental d'Incendie et de Secours |
| PPA | Plan de Protection de l'Atmosphère | SIC | Sites d'Intérêt Communautaires |
| PPE | Programmation Pluriannuelle de l'Énergie | SIE | Système d'Information sur l'Eau |
| PPRN | Plan de Prévention des risques Naturels | SLGBC | Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière |
| PREPA | Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques | SLGRI | Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation |
| PRSE | Plan Régional Santé-Environnement | SNBC | Stratégie Nationale Bas Carbone |
| RéNaSS | Réseau national de Surveillance Sismique | SNML | Stratégie Nationale de la Mer et du Littoral |
| Rénécofor | Réseau National de suivi à long terme des Écosystèmes Forestiers | SO₂ | Dioxyde de Soufre ou Anhydride Sulfureux |
| REOM | Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères | SPANC | Service Public d'Assainissement Non Collectif |
| RESE | Régie d'Exploitation des Service de l'Eau | SRADET | Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires |
| RGA | Retrait et Gonflement des Argiles | STEP | Station d'Épuration des eaux usées |
| RI | Redevance Incitative | TAD | Transport À la Demande |
| RNI | Réserve Naturelle Intégrale | TEPCV | Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte |
| RNN | Réserve Naturelle Nationale | TEPos | Territoire à Énergie Positive |
| ROD | Régie Oléron Déchet | TVB | Trame Verte et Bleue |
| SAGE | Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux | TZDZG | Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage |

UNIMA Union des Marais de Charente-Maritime

ZAE Zone d'Activité Économique

ZAN Zéro Artificialisation Nette

ZICO Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

ZPS Zones de Protection Spéciales

ZSC Zones Spéciales de Conservation

1. CONTEXTE ET DÉMARCHE DU PCAET

1.1. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

La démarche d'Évaluation Environnementale Stratégique est un outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale. Ce processus progressif et itératif d'intégration des enjeux environnementaux doit permettre d'aboutir à un plan le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale. L'EES se réalise en parallèle de l'ensemble du processus d'élaboration du PCAET, ainsi que la consultation du public, notamment à partir du moment où des propositions d'actions émergent.

Elle a été réalisée de manière itérative de la préfiguration à l'élaboration du programme d'action du PCAET avec l'appui de la mission SCoT du PETR Marennes-Oléron. Des études environnementales et paysagères ont été conduites à l'échelle de Marennes-Oléron en 2018. La méthodologie de l'étude permettant de dissocier les deux territoires voisins.

Les enjeux environnementaux ont ainsi été présentés lors de la réunion de travail avec l'outil Destination TEPos. La stratégie formulée prend ainsi en compte les spécificités environnementales du territoire mises en valeur par les dernières études pour la révision du SCoT Marennes-Oléron.

Chaque fiche-action proposée est ainsi analysée du point de vue environnemental et lorsque nécessaire des mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser) ont été proposées.

Conformément à l'article R.122-21 du code de l'environnement, l'évaluation doit donner lieu à un avis spécifique émis par le préfet en tant qu'autorité environnementale, appuyé pour cela par le service régional de l'environnement (DREAL) : l'autorité environnementale dispose de trois mois pour émettre son avis.

L'EES favorise la consultation et la participation du public dans le processus de décision, ce qui assure une plus grande transparence. Ainsi, le rapport environnemental et le rapport de projet de PCAET sont mis à disposition du public par voie électronique durant 30 jours dans les conditions prévues à l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Les avis donnés par l'autorité environnementale seront joints au dossier d'enquête publique et contribueront à améliorer la transparence de la décision et à accroître la qualité environnementale du projet.

1.2. CONTENU DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Les articles L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement rendent obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) pour un certain nombre de plans et programmes, soit de façon systématique, soit après une étude au cas par cas.

L'article R.122-17 du code de l'environnement précise la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une EES systématiquement (respectivement après étude au cas par cas). Cette liste est fixée par un décret pris en Conseil d'État. Le PCAET en fait partie.

La réalisation de l'EES comprend trois phases principales (son contenu est précisé par l'article R.122-20 du code de l'Environnement) :

- Le **résumé non technique** qui accompagne l'ensemble du dossier en vue notamment d'obtenir l'avis de la MRAE sur le PCAET.
- L'**État Initial de l'Environnement (EIE)** établi en lien avec le diagnostic du territoire qui permet d'identifier les enjeux environnementaux et de les hiérarchiser. Il est éventuellement accompagné d'une étude d'incidence Natura 2000, si des zones Natura 2000 sont présentes dans le périmètre du PCAET.
- L'**exposé des effets notables de la mise en œuvre** du PCAET sur le territoire et la présentation successive des mesures prises pour Éviter, Réduire ou Compenser les incidences négatives sur l'environnement

L'articulation du PCAET de l'île d'Oléron avec d'autres plans et programmes est également expliquée dans cet EES.

L'article L.414-4 du code de l'environnement précise les documents devant faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000. Les modalités de participation du public sont mentionnées à l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Le projet de Plan Climat Air Energie du Territoire doit être mis à disposition du public avec l'évaluation environnementale.

Les modalités de la consultation ont été délibérées et approuvées en conseil communautaire du 28 juin 2017.

Le tout doit également être déposé sur la plateforme informatique <https://www.territoires-climat.ademe.fr> pour la consultation des autorités concernées.

1.3. OBJECTIFS DU PCAET

Un Plan Climat-Air-Énergie Territorial, PCAET, est défini à l'article L. 222-26 du code de l'environnement et précisé aux articles R. 229-51 à R.221-56. Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle.

Le PCAET poursuit deux objectifs :

- Participer à atténuer le changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité et de son territoire
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique.

Il a vocation à mobiliser et impliquer tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) et se compose d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale et d'un programme d'action. Le PCAET est rendu obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015. Celle-ci a posé un cadre d'action sur les engagements internationaux et européens de la France en matière de climat. Elle a positionné les intercommunalités comme coordinatrices et animatrices de l'action à l'échelle territoriale.

Le PCAET doit permettre à l'intercommunalité de coordonner la transition énergétique et climatique localement, en prenant en compte l'ensemble de la problématique Climat-Air-Énergie autour de plusieurs axes d'action : la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la réduction des polluants atmosphériques. Il s'applique pour une durée de six ans et doit être évalué au bout de 3 ans.

Par ce Plan Climat d'Oléron, la Communauté de Communes de l'île d'Oléron s'engage à poursuivre les investissements nécessaires pour faire grandir et perdurer sa stratégie afin que l'île d'Oléron conserve sa dynamique de mobilisation des acteurs locaux et poursuive la montée en compétence des services communaux et intercommunaux sur les enjeux climat, air, énergie et accentue la transversalité des missions.

1.4. CONTENU DU PCAET OLÉRONAIS

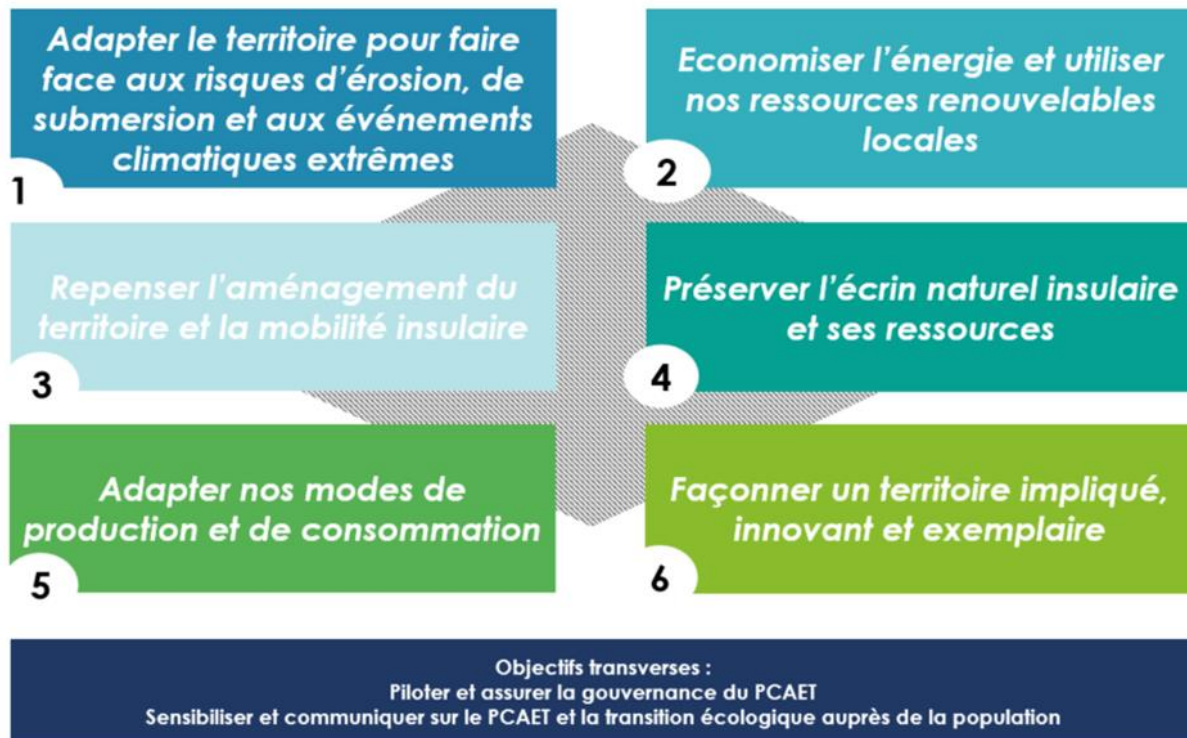
L'engagement de la CCIO en matière de développement durable a débuté dès 2011 dans une démarche de maîtrise des consommations d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre via son Agenda 21 local. La CCIO a ensuite été lauréate des appels à projets « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » et « Territoire à Énergie Positive (TEPos) » portés respectivement par l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME. Plus récemment, un nouveau projet de territoire ambitieux « Oléron 2035 » a été adopté par les élus communautaires en mars 2022. La CCIO souhaite désormais valider son PCAET avec une ambition TEPos à horizon 2050 : couvrir totalement ses besoins en énergie, - électricité, chaleur (mobilité si possible) - avec des ressources renouvelables.

La Communauté de communes de l'île d'Oléron a souhaité élaborer son PCAET en mobilisant les compétences disponibles en interne, et en s'appuyant sur quelques experts extérieurs pour des points spécifiques :

- L'AREC (Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat) Nouvelle Aquitaine pour la mise à disposition du diagnostic climat-énergie calculé à partir de la base carbone de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et des données produites par le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique)
- ENEDIS pour la mise à disposition de données personnalisées de consommation d'électricité du territoire
- ATMO Nouvelle-Aquitaine pour la mise à disposition du diagnostic qualité de l'air
- L'INSEE pour la mise à disposition de données statistiques sur la population, le logement et l'emploi sur le territoire
- AXENNE pour « l'évaluation des potentiels de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables »
- AUXILIA pour l'animation et la méthodologie d'élaboration de la stratégie via l'outil « Destination TEPos » développé par le CLER (Réseau pour la transition énergétique), Solagro et l'Institut Négawatt
- AUXILIA pour la reprise et la finalisation du PCAET
- Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Marennes-Oléron pour la rédaction de l'EIE et la finalisation de l'EES.

Afin de répondre aux enjeux du territoire oléronais aujourd'hui et demain, la stratégie s'articule avec un plan d'action décliné en **6 axes stratégiques**. Par ces 6 axes, le PCAET décrit les actions et moyens qui doivent être mis en œuvre au cours des 6 prochaines années (2023-2029).

Tableau 1 : Les 6 axes stratégiques du PCAET de l'île d'Oléron



Ces six axes ont été déclinés en **quinze objectifs stratégiques** répondant aux grands enjeux et priorités pour le territoire.

Tableau 2 : Les 15 objectifs stratégiques du PCAET de l'île d'Oléron

| AXES | 1 Adapter le territoire pour faire face aux risques d'érosion, de submersion et aux événements climatiques extrêmes | 2 Economiser l'énergie et utiliser nos ressources renouvelables locales | 3 Repenser l'aménagement du territoire et la mobilité insulaire | 4 Préserver l'écrin naturel insulaire et ses ressources | 5 Adapter nos modes de production et de consommation | 6 Façonner un territoire impliqué, innovant et exemplaire |
|-----------|--|---|--|---|--|---|
| OBJECTIFS | 1.1 Intégrer l'érosion et le risque de submersion dans la gestion de la zone littorale | 2.1 Concilier transition énergétique, paysages et architecture du territoire | 3.1 Aménager un territoire de proximité | 4.1 Favoriser la biodiversité de la faune et de la flore | 5.1 Favoriser une économie locale durable et résiliente | 6.1 Impliquer et mobiliser localement dans la démarche de transition du territoire |
| | 1.2 Concevoir un urbanisme adapté aux canicules estivales et aux fortes précipitations | 2.2 Réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine bâti | 3.2 Accompagner et développer une offre de mobilité durable | 4.2 Restaurer et entretenir le potentiel des marais | 5.2 Promouvoir l'économie circulaire et le recyclage | 6.2 Maintenir une trajectoire innovante et exemplaire |
| | | 2.3 Développer la production d'énergie propre et locale pour une meilleure autonomie | | 4.3 Accompagner la gestion de la ressource en eau | 5.3 Encourager une alimentation plus saine, plus sûre, plus juste et plus durable | |

2. ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS ET DOCUMENTS

Le PCAET s'articule avec d'autres outils de planification relatifs aux thématiques climat-air-énergie ainsi que les documents d'urbanisme réglementaires. Le PCAET devra :

- « Être compatible avec » certains documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas entrer « en contradiction avec les options fondamentales » de ces documents :
 - Les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
 - Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) quand il est en place sur le territoire concerné, ce qui n'est pas le cas sur le territoire de la communauté de communes de l'île d'Oléron
- « Prendre en compte » d'autres documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas « ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales de ces documents » :
 - Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
 - Les objectifs la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui concerne le périmètre du PCAET

L'article R.229-51 du Code de l'environnement précise que le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 (SRCAE) ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales (SRADDET). Si ces schémas ne prennent pas déjà en compte la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L.222-1 B, le Plan Climat-Air-Énergie Territorial décrit également les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie (Stratégie Nationale Bas-Carbone).

Il est important également d'assurer la cohérence du PCAET avec d'autres plans et programmes portant sur des sujets susceptibles d'interagir avec ses objectifs et ainsi de décroïsonner les nombreux documents de planification sectoriels (PLH, PAT, SAGE, PAPI...).

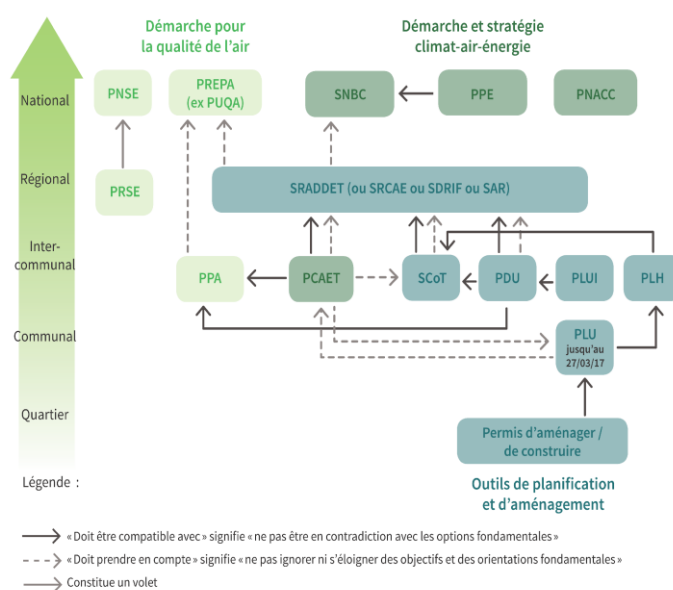


Figure 1 : Articulation entre les différents documents de planification ayant un impact sur les enjeux air-énergie-climat – source : ADEME 2016

Tableau 3 : Niveau de cohérence des objectifs du PCAET de l'île d'Oléron avec les autres plans et programmes

| Intitulé du plan ou programme | Objectifs du plan ou programme | Objectifs du PCAET de l'île d'Oléron comparés | Niveau de cohérence |
|---|--|---|---------------------|
| La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) | <p>La LTECV publiée en août 2015 fixe les objectifs à l'échelle nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030 ; - Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à la référence 2012 ; - Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ; - Réduire les émissions de GES de 40% entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. | <p>Le PCAET de l'île d'Oléron fixe des objectifs généraux en matière de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de GES, et de développement des EnR par rapport au niveau d'inventaire réalisé en 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation énergétique de 22 % d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050 ; - Porter la part des énergies renouvelables à 36% de la consommation énergétique finale en 2030 et monter à 100% de la consommation énergétique finale d'énergie avec un objectif d'autonomie énergétique d'ici 2050 ; - Réduire les émissions de GES de 25 % d'ici 2030 et 75% d'ici 2050 avec un objectif de neutralité carbone. | Cohérence forte |
| La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) | <p>Les objectifs fixés par la SNBC sont déclinés selon les différents secteurs d'activités par rapport à 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transports : réduire de 20% les consommations d'énergie et 28% les émissions GES à 2030 puis respectivement 60% et 97% à 2050 ; - Bâtiment : réduire de 23% les consommations d'énergie et 52% les émissions GES à 2030 puis respectivement 41% et 95% à 2050 ; - Agriculture : réduire de 13% les | <p>Le PCAET de l'île d'Oléron fixe également des objectifs sectorisés par rapport au niveau d'inventaire réalisé en 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transports : réduire de 27% les consommations d'énergie et 27% les émissions GES à 2030 puis respectivement 62% et 93% à 2050 ; - Résidentiel : réduire de 20% les consommations d'énergie et 20% les émissions GES à 2030 puis respectivement 46% et 47% à 2050 ; | Bonne cohérence |

| | | | |
|---|---|---|------------------------|
| | <p>consommations d'énergie et 17% les émissions GES à 2030 puis respectivement 48% et 46% à 2050 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Industrie : réduire de 17% les consommations d'énergie et 35% les émissions GES à 2030 puis respectivement 18% et 81% à 2050 ; - Déchets : réduire les émissions de GES de 37% à 2030 et 66% à 2050. | <ul style="list-style-type: none"> - Tertiaire : réduire de 26% les consommations d'énergie et 26% les émissions GES à 2030 puis respectivement 61% et 61% à 2050 ; - Agriculture : réduire de 20% les consommations d'énergie et 20% les émissions GES à 2030 puis respectivement 48% et 47% à 2050 ; - Industrie : stabiliser les consommations d'énergie et les émissions de GES ; - Déchets : réduire de 23% les émissions de GES à 2030 puis de 53% à 2050. | |
| <p>Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)</p> | <p>La PPE inscrit la France dans une trajectoire permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050, et fixe le cap pour toutes les filières énergétiques qui pourront constituer, de manière complémentaire, le mix énergétique français de demain. Les objectifs chiffrés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation d'énergie finale de 6,3% en 2023 et de 15,4% en 2028 par rapport à 2018 ; - Réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la combustion d'énergie de 14% en 2023 et de 30% en 2028 par rapport à 2016 ; - Augmenter la capacité de production d'électricité renouvelable installée de 50% en 2023 et la doubler en 2028 par rapport à 2017. <p>Les actions suivantes sont extraites de la PPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'efficacité énergétique et baisser la consommation d'énergies fossiles ; - Accélérer le développement des énergies renouvelables et de récupération ; | <p>Les objectifs sont fortement cohérents avec la LTECV et le SRADDET Nouvelle-Aquitaine. Au niveau du détail par secteur de la SNBC, une bonne cohérence s'observe même si les objectifs de réduction sont légèrement inférieurs dans certains secteurs comme celui du bâtiment et légèrement supérieurs dans d'autres secteurs comme celui de l'agriculture. Enfin la cohérence est plutôt bonne avec la PPE qui détaille à plus court terme des objectifs ambitieux.</p> <p>Les actions du PCAET qui découlent de ces objectifs sont également cohérentes avec celles du SRADDET et de la PPE. On peut notamment citer les objectifs suivants qui regroupent la plupart de ces actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.2 : Réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine bâti ; | <p>Bonne cohérence</p> |

| | | | |
|---|--|--|-----------------|
| | - Développer la mobilité propre. | - 2.3 : Développer la production d'énergie propre et locale pour une meilleure autonomie ; 3.2 : Accompagner et développer une offre de mobilité durable. | |
| Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Nouvelle-Aquitaine | <p>Au travers le SRADDET, la Région s'est fixé un plusieurs objectifs chiffrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations de 30% en 2030 et 50 % en 2050 par rapport à 2010. - Diminuer les émissions de GES de 45% en 2030 et 75% en 2050 par rapport à 2010 ; - Augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie de 22% en 2015 à 50% en 2030 et à 100% en 2050. <p>Le SRADDET prévoit alors un certain nombre d'actions dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion économe de l'espace - Habitat - Intermodalité et développement des transports - Lutte contre le changement climatique - Maîtrise et valorisation de l'énergie - Pollution de l'air - Prévention et gestion des déchets - Protection et restauration de la biodiversité | | Cohérence forte |
| Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) | Le PNACC a pour objectif de présenter des mesures concrètes et opérationnelles pour préparer la France à faire face et à tirer parti des nouvelles conditions climatiques. Les mesures préconisées concernent tous les secteurs d'activité et visent 4 objectifs : protéger les personnes et les biens ; éviter les inégalités devant les risques ; limiter les coûts et tirer parti des avantages | Le PCAET de l'île d'Oléron a dédié son premier axe à l'adaptation du territoire aux risques d'érosion, de submersion et aux événements climatiques extrêmes (canicules, sécheresses, tempêtes, feux de forêts...) auxquels elle est particulièrement exposée. Les 2 objectifs de cet axe sont les suivants | Cohérence forte |

| | | | |
|--|---|---|-----------------|
| | <p>; préserver le patrimoine naturel. Suite à la COP21 et aux nouveaux engagements pris lors de l'Accord de Paris, le gouvernement s'est engagé dans une révision du PNACC structurée autour de 6 dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance et pilotage ; - Connaissance et information, incluant la sensibilisation ; - Prévention et résilience ; - Adaptation et préservation des milieux ; - Vulnérabilité de filières économiques ; - Renforcement de l'action internationale. <p>Ces premiers résultats des travaux du PNACC 2 ont été présentés en juillet 2017.</p> | <p>- 1.1 : Intégrer l'érosion et le risque de submersion dans la gestion de la zone littorale</p> <p>- 1.2 : Concevoir un urbanisme adapté aux canicules estivales et aux fortes précipitations</p> <p>De plus, l'axe 4 : préserver l'écrin naturel et ses ressources est en accord avec la dimension "Adaptation et préservation des milieux" du PNACC.</p> <p>Enfin, l'axe 5 : adapter nos modes de production et de consommation promeut la résilience de l'économie locale (agriculture, tourisme, tertiaire...).</p> | |
| Plan National Santé Environnement (PNSE) | <p>Le PNSE 4 (2021-2025) propose des actions concrètes pour mieux comprendre et réduire les risques liés aux substances chimiques, aux agents physiques et aux agents infectieux en lien avec les zoonoses. Il s'inscrit pleinement dans le cadre de la démarche « une seule santé ».</p> <p>Le PNSE 4 poursuit quatre objectifs ambitieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'informer, se former et informer sur l'état de mon environnement et les bons gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes ; - Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire ; - Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires ; - Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement | <p>De manière transversale, le PCAET de l'île d'Oléron répond aux objectifs de réduction des risques sanitaires liés aux facteurs environnementaux. Il promeut un cadre de vie préservé pour les habitants et souhaite développer davantage les pratiques favorables à leur santé (ex: les mobilités actives).</p> <p>Même si les risques liés aux substances chimiques ou les risques industriels sont moins importants que sur d'autres territoires, les risques de zoonoses existent. Le PCAET de l'île d'Oléron s'engage alors dans la lutte contre les liés aux substances chimiques, aux agents physiques et aux agents infectieux au travers de plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 4.1.1 : Préserver les espaces agricoles et développer les pratiques | Bonne cohérence |

| | | | |
|--|--|---|-----------------|
| | sur la santé des populations et des écosystèmes. | agroécologiques - Action 4.1.2 : Protéger les milieux naturels et boisés - Action 6.2.2 : Maintenir et continuer d'agir sur la qualité de l'air intérieur et extérieur | |
| Plan Régional Santé Environnement (PRSE) Nouvelle-Aquitaine | Le PRSE 3 de Nouvelle- Aquitaine (2017-2021) déclinait les objectifs de la PNSE et se structurait autour des cinq axes stratégiques suivants : - Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent ; - Promouvoir un environnement favorable à la santé et adapté aux caractéristiques des territoires ; - Améliorer la qualité de l'eau potable et l'accès à une alimentation saine et durable ; - Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes ; - Permettre à chacun d'être acteur de sa santé. <i>PRSE 4 (2023-2027) est en cours d'élaboration.</i> | | Bonne cohérence |
| Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) | Le PREPA pour la période 2022-2025 regroupe dans un document unique les orientations de l'État en faveur de la qualité de l'air sur le moyen et long termes dans de nombreux secteurs : - Transports : Développer des mobilités actives et des transports partagés et favoriser l'utilisation des véhicules les moins polluants ; - Résidentiel & tertiaire : Poursuivre l'incitation à la rénovation thermique des logements et mettre en œuvre un plan d'action pour la réduction des émissions de particules fines issues du chauffage au bois, incluant en particulier une meilleure information du public sur les impacts du chauffage au bois, le renouvellement des | Bien que le territoire oléronais ne possède pas d'enjeux forts en qualité de l'air, le PCAET de l'île d'Oléron s'engage pour préserver sa qualité de l'air au travers l'action transversale 6.2.2 : Maintenir et continuer d'agir sur la qualité de l'air intérieur et extérieur. De plus, d'autres actions permettront également une amélioration de la qualité de l'air comme : - Action 2.2.1 : Soutenir massivement la rénovation et la construction durable de l'habitat ; - Action 3.2.1 : Améliorer l'intégration de la mobilité durable dans la planification territoriale ; | Bonne cohérence |

| | | | |
|---|---|---|-----------------|
| | <p>appareils peu performants vers des appareils moins émetteurs, et la mise en œuvre de plans d'actions locaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture : Mettre en oeuvre des mesures visant au : recul progressif de l'usage de matériels d'épandage émissifs au profit de matériels plus vertueux ; enfouissement post-épandage rapide des fertilisants azotés ; développement de l'utilisation de couvertures de fosses à lisier ; développement de l'utilisation d'outils de pilotage pour adapter la dose d'azote apportée aux cultures ; - Industrie : Renforcer les exigences réglementaires et leur contrôle pour réduire les émissions d'origine industrielle, notamment via une augmentation des contrôles des installations classées (ICPE) dans les zones les plus polluées et pour les installations les plus émettrices. | <ul style="list-style-type: none"> - Action 3.2.2 : Développer la pratique du vélo ; - Action 3.2.3 : Renforcer les alternatives à la voiture individuelle ; - Action 4.1.1 : Préserver les espaces agricoles et développer les pratiques agroécologiques. | |
| Stratégie Nationale de la Mer et du Littoral (SNML) | <p>En février 2017, la France se dotait d'une SNML pour fixer son ambition maritime sur le long terme.</p> <p>Les 4 objectifs fixés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La transition écologique pour la mer et le littoral ; - Le développement de l'économie bleue durable ; - Le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif ; - Le rayonnement de la France. | <p>Le PCAET de l'île d'Oléron possède également un volet littoral en accord avec cette stratégie au travers les trois actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 1.1.1 : Structurer la protection des côtes du risque de submersion ; - Action 1.1.2 : Anticiper et s'organiser collectivement en prévision des risques littoraux ; - Action 4.2.1 : Mener la stratégie marais pour renforcer le rôle de séquestration carbone et de protection face à la submersion. <p>De plus, un accompagnement des filières pêche et</p> | Bonne cohérence |

| | | | |
|--|---|---|-----------------|
| | | conchyliculture est prévu par l'action 5.1.1. | |
| PPRN (Plan de Prévention des risques Naturels) de l'île d'Oléron | Le PPRN de l'île d'Oléron, approuvé en 2018, contribue à la non aggravation de l'exposition aux risques naturels (érosion, submersion, feux de forêts). Il définit des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, ainsi que des mesures relatives à l'aménagement, à l'utilisation ou à l'exploitation de constructions, d'ouvrages ou d'espaces cultivés ou plantés existant à la date d'approbation du plan. | <p>Dans l'axe 1 de la stratégie, le PCAET s'intègre parfaitement dans la logique de réduction de l'exposition aux risques d'érosion et de submersion mais aussi aux événements climatiques extrêmes (canicules estivales ou fortes précipitations).</p> <p>De plus, l'axe 4, avec l'action 4.1.2 préviendra les feux de forêt et avec l'action 4.2.1, permettra également de restaurer et préserver les fonctionnalités hydrologiques et écologiques des marais.</p> | Cohérence forte |
| Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) Charente-Maritime | <p>La SLGR Charente-Maritime décline les six objectifs stratégiques du PGRI Adour-Garonne 2016-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OG1 : Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions ; - OG2 : Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés ; - OG3 : Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ; - OG4 : Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité ; - OG5 : Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour | <p>Le PCAET de l'île d'Oléron renforce la prise en compte des aléas climatiques et des risques météo-marins. Ce renforcement se fait au travers l'axe 1 de la stratégie et plus particulièrement des actions : 1.1.1 et 1.1.2. Une attention particulière est portée sur la mise en œuvre des stratégies déjà engagées pour accompagner la gestion et l'adaptation aux risques naturels (PPRN, PAPI, SLGBC).</p> <p>La stratégie marais est également intégrée au PCAET au travers de l'action 4.2.1.</p> <p>Enfin, la sensibilisation et l'implication des acteurs territoriaux est également un volet important du PCAET au travers l'axe 6 et les actions 6.1.1. et 6.1.2.</p> | Cohérence forte |

| | | | |
|--|--|--|-----------------|
| | ralentir les écoulements ; - OG6 : Améliorer la gestion des ouvrages de protection. | | |
| PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) de l'île d'Oléron | Labellisé en 2012 puis modifié en 2017-2018 avec la prise de compétence GEMAPI, le PAPI Ile d'Oléron est un programme d'actions qui traite l'ensemble des problématiques liées aux risques d'inondations et de submersions marines. Il est découpé en 7 axes : - Assurer le pilotage et l'animation du PAPI ; - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ; - Surveillance et prévision des crues et des inondations ; - Alerte et gestion de crise ; - Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ; - Ralentissement des écoulements ; - Gestion des ouvrages de protection hydraulique. | | Cohérence forte |
| Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) de l'île d'Oléron | En complément de la prise en compétence GEMAPI et de la mise en œuvre du PAPI, la CCIO a élaboré sa SLGBC afin de préserver durablement le littoral et prendre en compte les enjeux relatifs au risque d'érosion marine. Elle comporte 8 axes : - Poursuite de la connaissance de l'aléa érosion et de la conscience du risque ; - Surveillance et prévision de l'érosion ; - Alerte et gestion de crise ; - Prévention et prise en compte des risques érosion dans | | Cohérence forte |

| | | | |
|---|---|---|-----------------|
| | <p>l'urbanisme ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes (dont les actions de relocalisation) ; - Actions d'accompagnement des processus naturels ou de lutte active souple contre l'érosion ; - Gestion des ouvrages de protection de lutte active dure contre l'érosion ; - Portage, animation et coordination de la stratégie locale. <p>Enfin elle définit des modalités de gestion adaptées à la sensibilité du territoire face au risque d'érosion et aux enjeux identifiés à horizon 2030/2050.</p> | | |
| SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Adour-Garonne | <p>Le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 a été adopté par le comité de bassin du 10 mars 2022.</p> <p>En voici les objectifs 2, 3 et 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les pollutions ; - Agir pour assurer l'équilibre quantitatif ; - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques. | L'enjeu de la ressource en eau, autant sur les volets qualitatifs que quantitatifs, est bien pris en compte dans le PCAET de l'île d'Oléron au travers l'axe 4 de la stratégie et plus particulièrement les actions 4.2.1, 4.3.1 et 4.3.2. Le PCAET encourage la restauration et la préservation des fonctionnalités hydrauliques du marais ; un usage sobre et un partage de la ressource ; la recherche et l'expérimentation sur l'exploitation de nouvelles ressources en eau (forages, désalinisation, utilisation des eaux usées). | Cohérence forte |
| SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Charente | <p>Le SAGE Charente a été adopté en novembre 2019. 3 orientations doivent faire l'objet d'une attention particulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation C : Aménagement et gestion des milieux aquatiques ; - Orientation D : Prévention des inondations ; - Orientation E : Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage. | | Cohérence forte |

| | | | |
|---|---|---|-----------------|
| SAGE Seudre | <p>Le SAGE Seudre a été adopté en décembre 2017. De par sa position en aval de l'estuaire, l'île d'Oléron doit particulièrement veiller aux enjeux du SAGE suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir une bonne qualité des milieux (hydromorphologie et la continuité écologique des cours d'eau ; gestion des espèces exotiques envahissantes ; préservation du marais salé, etc.) - garantir une gestion qualitative et quantitative de l'eau (limiter les prélèvements ; adapter les pratiques agricoles et industrielles ; développer une politique d'économie et du bon partage de l'eau ; restaurer et préserver une bonne qualité d'eau littorale et sur tout le bassin versant, etc.) | | Cohérence forte |
| Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Marennes-Oléron | <p>Le SCoT Marennes-Oléron est en cours de révision et sera approuvé en 2023. Les orientations et objectifs stratégiques du PADD, déclinés dans le DOO, qui ont fait l'objet d'une attention particulière pour l'élaboration du PCAET sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relever les défis du changement climatique ; - Conforter les atouts d'une économie non délocalisable ; - Actives, alternatives et numériques : améliorer les mobilités ; - Protéger nos valeurs paysagères et environnementales. | <p>Le PCAET a été élaboré de façon concomitante avec le SCoT Marennes-Oléron réalisé par le PETR Marennes-Oléron. Les porteurs de projet ont veillé, tout au long des démarches d'élaboration, à ce que des liens étroits soient développés dans les deux documents. Ainsi, les différents axes du PCAET sont souvent une déclinaison logique et plus "opérationnelle" des objectifs du SCoT.</p> | Cohérence forte |

| | | | |
|---|---|--|------------------------|
| <p>Plan de paysage du PETR Marenes-Oléron</p> | <p>Plan de paysage réalisé à l'échelle du PETR Marenes-Oléron en 2019 avec un diagnostic systémique et des focus thématiques pour faire ressortir les grands enjeux du territoire. Ces enjeux ont été transposés en Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) déclinés en actions. Parmi les 29 actions du plan on peut noter les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A.1.5. Ouvrir des alternatives au "tout routier", des bourgs aux patrimoines à mettre en valeur - A.2.3. Créer un groupe de travail sur les déplacements et la multimodalité - B.1.3. Intégrer l'utilisation de matériaux et formes architecturales urbaines et paysagères contemporains - B.1.4. Intégrer les énergies renouvelables - C.1.4. Diversifier les productions et développer les circuits courts - C.2.2. Adapter l'utilisation du végétal aux paysages - C.3. Structurer les déplacements doux, créer un réseau à l'échelle du pays | <p>Le PCAET de l'île d'Oléron a été construit en parfaite cohérence avec le plan de paysage notamment sur les aspects mobilités, développement des énergies renouvelables ou désartificialisation des sols et végétalisation des centres-bourgs.</p> <p>Les actions du plan paysage se retrouvent dans les axes 2 et 3 ainsi que dans l'objectif 1.2 du premier axe.</p> | <p>Cohérence forte</p> |
| <p>Projet de territoire Oléron 2035</p> | <p>Ce projet adopté par les élus en 2021 est un programme politique opérationnel. Il s'articule autour de 3 grandes ambitions, permettant de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, à l'horizon 2035. Les trois grandes orientations de ce programme, déclinées en objectifs stratégiques, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vers une île nature, authentique et préservée - Vers une île dynamique, accueillante et chaleureuse - Vers une île engagée, innovante et exemplaire | <p>Les élus du territoire ont souhaité faire du PCAET de l'île d'Oléron la déclinaison directe du volet "climat-air-énergie" du projet de territoire Oléron 2035, la cohérence entre les deux documents est donc très forte.</p> | <p>Cohérence forte</p> |

| | | | |
|---|--|---|------------------------|
| <p>Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'île d'Oléron</p> | <p>Le PLH a été renouvelé en 2018. Il permet de s'engager en faveur d'un aménagement durable du territoire et d'innover pour une production de logements adaptés aux besoins et aux ressources des Oléronais. Les principaux enjeux du PLH 2019-2024 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la production de logements locatifs sociaux ; - Développer le parc de logements locatifs privés à « loyer abordable » ; - Soutenir la rénovation énergétique du parc de logements ; - S'engager dans une stratégie de réduction de la consommation foncière ; - Créer ou réhabiliter des structures d'hébergement en faveur des jeunes et des saisonniers ; - Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées ; - Soutenir la création de solutions innovantes pour le logement des saisonniers, des personnes en situation de handicap psychique, des personnes âgées, des jeunes, des publics précaires... | <p>L'axe 2 du PCAET de l'île d'Oléron vise particulièrement la rénovation énergétique et la construction durable, ainsi que la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de consommation de l'énergie. Dans l'axe 3 du PCAET, l'action 3.1.2 propose également de développer l'offre et l'accès aux logements pour réduire les flux de mobilités sur le territoire.</p> <p>Sous un angle différent, ces actions sont des traductions directes de plusieurs objectifs du PLH. Il faudra cependant veiller à ce que la production de logements soit compatible avec les objectifs d'artificialisation du territoire.</p> | <p>Cohérence forte</p> |
| <p>Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de l'île d'Oléron et programme Oléron Zéro Déchet</p> | <p>Le PLPDMA (2019-2024) est l'un des composants du programme Oléron Zéro Déchet 2018-2020. Les actions ont été réunies dans 10 thématiques en adéquation avec les politiques nationales, régionales, et le contrat d'objectifs de l'ADEME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance participative ; - Exemplarité des collectivités ; - Communication et sensibilisation à la réduction des | <p>Le PCAET de l'île d'Oléron s'ancre dans le PLPDMA et le programme Oléron Zéro Déchet au travers l'objectif 5.2 : Promouvoir l'économie circulaire et le recyclage qui a été rédigé directement à partir des thématiques du PLPDMA.</p> | <p>Cohérence forte</p> |

| | | | |
|---|--|---|------------------------|
| | <p>déchets ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tri à la source des biodéchets ; - Jardinage au naturel ; - Lutte contre le gaspillage alimentaire ; - Accompagnement des acteurs économiques du territoire ; - Réemploi et réparation ; - Développement de filières de valorisation ; - Mise en œuvre de la redevance incitative. | | |
| <p>Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'île d'Oléron</p> | <p>Développé à partir de 2020, le PAT de l'île d'Oléron a pour but d'améliorer la capacité du système alimentaire local à surmonter des crises prolongées (environnementales, sanitaires, énergétiques, etc.) et à s'adapter pour perdurer. Son premier objectif est d'assurer une autonomie alimentaire du territoire. 3 grandes orientations permettront d'atteindre cet objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation ; - Le maintien et le développement une agriculture durable ; - La transformation et la consommation des produits issus du territoire. | <p>L'axe 5, avec les actions 5.3.1, 5.3.2 et 5.3.3 vise à promouvoir les circuits courts de production et de consommation, ainsi que la réduction du gaspillage alimentaire. Cet axe à été construit directement à partir des actions du PAT oléronais.</p> | <p>Cohérence forte</p> |

3. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre a pour but de présenter les principaux enjeux environnementaux de l'Île d'Oléron, les pressions associées ainsi que leurs dynamiques au regard desquelles l'évaluation environnementale sera conduite.

La synthèse des enjeux est établie à partir des travaux d'analyse bibliographique et du recoupage de documents et diagnostics déjà existants. Plus particulièrement, elle s'appuie sur des données de l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre de l'élaboration du SCoT Marennes-Oléron, en cours de finalisation en 2023. D'autres sources ont été ponctuellement utilisées pour mettre à jour, préciser ou vérifier certaines données.

Chaque dimension environnementale est analysée au regard des enjeux forts du territoire en s'appuyant sur des éléments clés de la situation actuelle et des tendances d'évolution, illustrés lorsque cela est possible par quelques données chiffrées et cartes simplifiées. Une approche sous l'angle "AFOM" (Atouts ; Faiblesses ; Opportunités ; Menaces) est présentée pour chaque thématique et permet une analyse rapide, problématisée et stratégique du territoire. Enfin, sur la base des éléments décrits dans l'état initial de l'environnement, les enjeux identifiés ont été hiérarchisés selon leur importance dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET. Les niveaux sont les suivants :

- Enjeu faible car peu sensible et/ ou sur lequel le PCAET n'a pas / très peu d'incidence
- Enjeu important sur lequel le PCAET peut avoir des incidences importantes
- Enjeu majeur d'une grande sensibilité sur lequel le PCAET peut avoir des incidences fortes

Ces éléments serviront de grille de lecture afin d'apprécier la manière dont les orientations du PCAET ont un effet négatif, positif ou neutre sur les enjeux environnementaux du territoire.

3.1. INTRODUCTION - « OLÉRON, UNE ÎLE NATURE »

Même si la nature a toujours tenu une place centrale dans le développement du territoire, notamment via les activités de production primaires et le tourisme, la biodiversité en tant que telle fait l'objet d'un regain d'intérêt ces dernières années. Facilité par le contexte global de crise climatique et sanitaire, ce regain est général en France, et se remarque particulièrement sur l'Île d'Oléron où les projets et services se développent en la matière. En voici quelques exemples :

- Le service « espaces naturels » de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron (CCIO) déploie ses interventions (entretien, suivi scientifique, pédagogie et surveillance) sur un nombre croissant d'hectares, tandis que le Conseil départemental et le Conservatoire du littoral poursuivent leurs acquisitions selon une stratégie de complémentarité.
- En 2018, la CCIO a pris la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et agit plus directement sur les milieux, en particulier les zones humides et leur fonctionnement hydraulique, essentielles à de nombreux titres.
- Après la mise en œuvre de ses deux Agenda 21, la CCIO a établi sa feuille de route stratégique avec « Oléron 2035 », dont l'une des principales ambitions est de préserver le caractère naturel et authentique de ce territoire.
- Les acteurs de l'éducation à l'environnement se sont développés et structurés. Pour la plupart, ces structures elles en réseau et sensibilisent tous les publics au quotidien en traitant des informations sur la biodiversité et ses enjeux.

- Appuyés par la stratégie de tourisme durable promue par l'Office de tourisme Marennes-Oléron, les hébergeurs touristiques ont également entamé une transition vers un modèle de tourisme plus vertueux.

En parallèle, l'intérêt pour ces questions est également en augmentation dans la population, que ce soit chez les habitants permanents ou pour les usagers plus ponctuels. Plusieurs études ont alerté les habitants et pouvoirs publics sur le déclin des espèces sauvages (par exemple : *Bretagnolle V. et al., 2018 ; Hallmann et al., 2017*). Le contexte réglementaire évolue : interdiction de l'utilisation des pesticides dans les espaces communaux et bientôt dans les jardins, loi Biodiversité en 2018, loi Climat et Résilience en 2021... Ce contexte national s'ajoute aux mesures déjà prises localement pour limiter l'artificialisation du territoire malgré la forte pression anthropique qu'il subit. L'évolution de l'agriculture locale, accompagnée par la collectivité et dans une démarche qualitative demandée à la fois par les habitants et les visiteurs, est orientée vers plus d'extensif, plus de biologique, modèles plus favorables à la préservation de la nature.

Du point de vue de la biodiversité et des habitats naturels, l'île d'Oléron présente deux atouts importants :

- Les grands types d'habitats (forêts, marais, estrans) sont représentés par des surfaces relativement vastes mais également par de petites entités réparties sur le territoire et constituant des refuges et éléments de continuité écologique (Trame verte et Bleue).
- Ces habitats sont répartis sur le territoire, en mosaïque, ce qui favorise les effets d'écotones (transitions entre les différents milieux), riches en espèces.



Figure 2 : Hiboux des marais, marais de l'Aiguille /Chevreuil à Gatseau - source : CPIE MO

Indispensable au bon développement des activités économiques (production, résidentiel, tourisme...), la qualité de l'environnement prend une importance croissante dans les politiques publiques locales. Sa préservation dépend néanmoins aussi fortement des politiques nationales et internationales liées au climat : l'épée de Damoclès que constitue le risque de submersion devient une évidence à moyen terme, mais d'autres phénomènes liés aux changements climatiques pourraient créer des désordres : déficit en eau douce, hétérogénéité des déplacements et décalages éthologiques entre les différentes espèces pouvant déstabiliser les chaînes alimentaires et autres relations interspécifiques, modification des saisonnalités... Ainsi, pour atteindre les objectifs de conservation, les politiques publiques locales doivent également se combiner avec des décisions plus globales.



Figure 3 : Paysage : la Baudissière – source : CPIE MO

3.2. MILIEU GÉOPHYSIQUE

3.2.1. GÉOGRAPHIE



Figure 4 : Carte de l'île d'Oléron – source : Géoportail

Avec une surface d'environ 175 km² (30 km de long sur 8 km dans la plus grande largeur), l'île d'Oléron est la plus grande île de la façade atlantique. Son littoral est composé de milieux variés, pour la plupart naturels et façonnés par l'influence océanique. En tout, le linéaire côtier s'étend sur environ 100 km.

Elle est reliée à la partie continentale, le Bassin de Marennes, par un pont de 3 km construit au milieu des années 60 et qui enjambe le coureau d'Oléron.

Ce territoire est relativement éloigné des dynamiques urbaines générées sur le pôle littoral de La Rochelle (qui influence davantage Rochefort) et de Royan (pôle secondaire à l'échelle de la façade).

Le territoire se caractérise par sa faible altitude moyenne (entre 4 et 8 m selon les communes), un paysage rural et agricole (vignes et maraîchage) ponctué de centres urbains et villages traditionnels. Il est surtout très marqué par la présence de l'eau et des zones humides sur les parties terrestres. On dit qu'un tiers de l'île est occupé par les marais, dont la plupart sont salés et occupent la partie orientale du territoire. Cette côte orientale s'ouvre sur la mer des Pertuis, marquée par la présence du Fort Boyard et d'importantes zones de cultures marines (huîtres et moules principalement). Sur la côte ouest, un littoral au faciès varié est support d'une activité balnéaire et de pêche importante.



Figure 5 : Marais de la Saurine - source : CPIE MO

La Communauté de communes de l'île d'Oléron (CCIO) couvre ce périmètre, rural et littoral, composé de 8 communes. La population résidente à l'année s'élevait à 22 203 habitants en 2020 (INSEE).

Sur l'autre rive, les communes du bassin de Marennes et de l'agglomération de Rochefort se déploient entre l'estuaire de la Seudre et celui de la Charente.

3.2.2. GÉOLOGIE

3.2.2.1. ÉTAT DES LIEUX GÉOLOGIQUE

L'originalité et la diversité des paysages d'Oléron résident dans son histoire géologique. Situé à l'extrémité nord-ouest du Bassin Aquitain, ce territoire a connu différentes phases de transgression marine au fil des millénaires. La tectonique tertiaire et la surrection des Pyrénées (entamée il y a environ 40 millions d'années) ont entraîné la déformation du socle et sont responsables de la formation des anticlinaux et synclinaux. Ces plis, soumis à une forte érosion au fil des millénaires, sont à l'origine des points hauts (dorsale du Pays Marennes-Oléron) et des points bas (marais, vallées de la Charente et de la Seudre) du territoire.

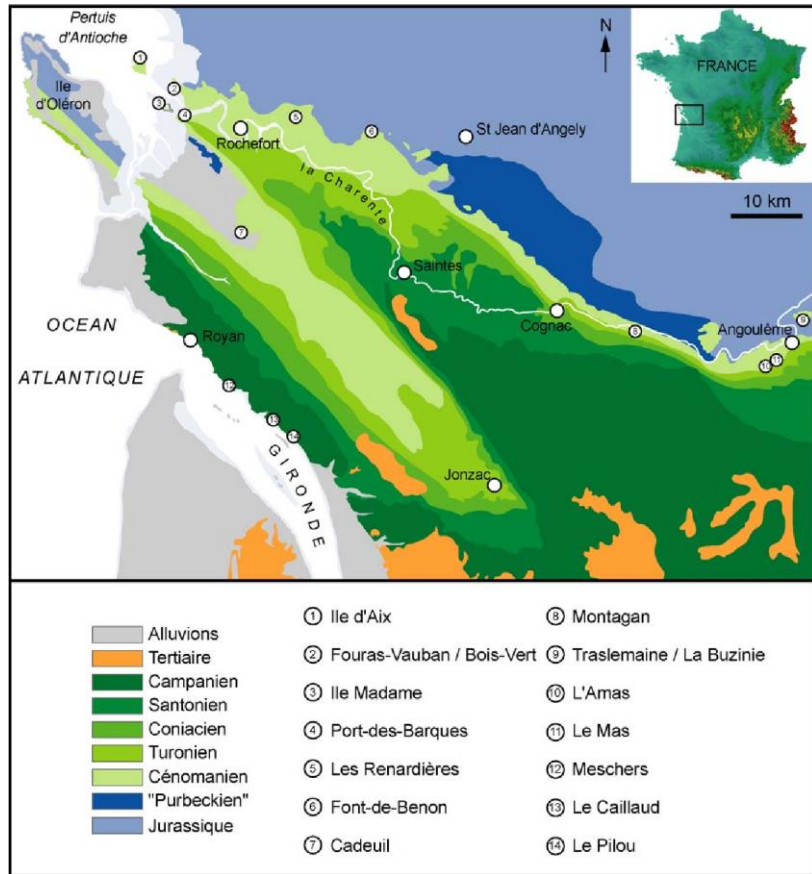


Figure 6 : Carte géologique du Bassin Aquitain – source : Romain Vullo

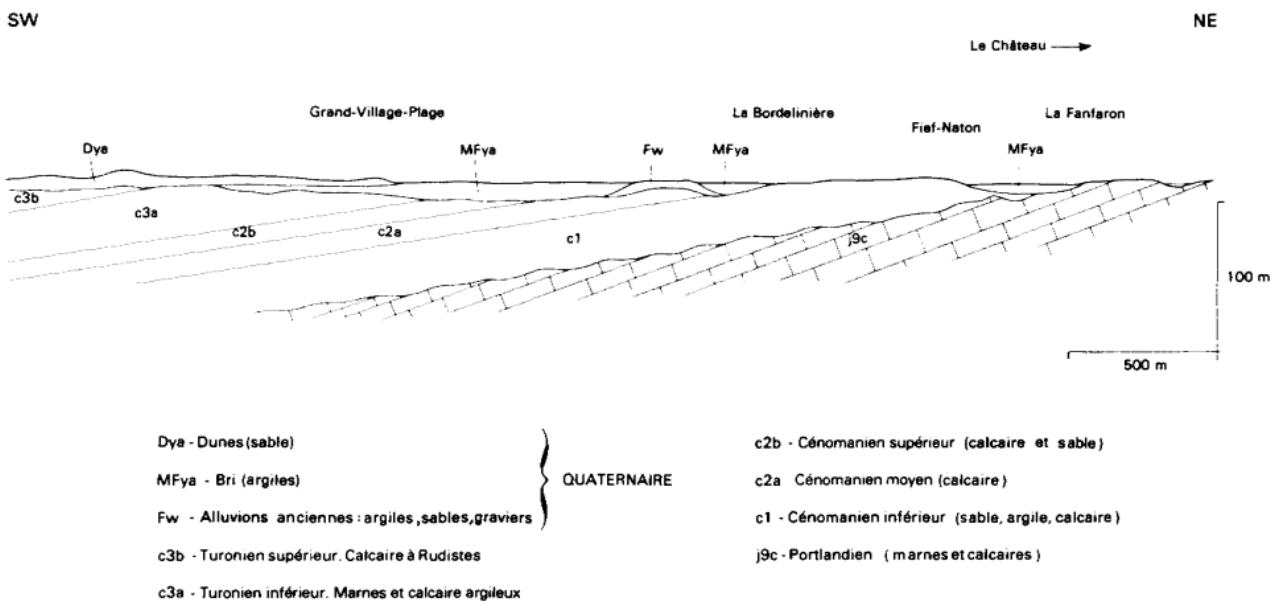


Figure 7 : Coupe géologique du territoire – source : Carte BRGM

La couverture secondaire, formée au cours d'une phase régressive du Jurassique Supérieur (vers -145 millions d'années), affleure au niveau des platiers et falaises du nord de l'Île d'Oléron (depuis la Pointe des Trois Pierres jusqu'à la Pointe des Normands). C'est plus particulièrement au cours du Tithonien (entre -140 et -135 millions d'années) que sont formés les calcaires marneux de l'Île d'Oléron (pour être plus précis, ce sont des calcaires gris marneux, à cassure conchoïdale). Cette couverture s'étale

sur la dorsale est de l'île, entre le Château d'Oléron et la pointe nord. Les calcaires sont répartis en couches de 0,20 à 1,5 m d'épaisseur, entre lesquelles s'intercalent des lits marneux et argileux. Ils forment alors la voûte de l'anticlinal de Gémozac et peuvent atteindre une épaisseur de 40 m. Les falaises de Chassiron constituent encore aujourd'hui la trace visible de ces formations. À marée basse, prendre un peu de hauteur sur l'estran permet de « remonter » l'histoire en observant les couches successives de calcaires aux motifs étonnants. De plus près, on y découvre un riche cortège de fossiles d'animaux terrestres et marins.



Figure 8 : Les Falaises calcaires du nord de l'Île d'Oléron – source : CPIE MO

La dorsale qui traverse le Pays Marennes-Oléron sur l'axe sud-est, nord-ouest repose alors sur des formations calcaires du Crétacé (entre -100 et -75 MA). Les affleurements formés durant cette période sont peu visibles et sont souvent masqués par les dépôts fluviomarins du début du Quaternaire. Les calcaires formés à cette période sont composés d'argiles, de sables grossiers et de formations bioclastiques friables.

La longue formation du bâti secondaire est ainsi le fait de transgressions et de phases de sédimentation marines anciennes. La glaciation Würmienne entamée il y a environ 115 000 ans, entraîne une régression et ainsi l'abaissement du niveau marin. Les vallées de la Charente et de la Seudre s'étendent jusqu'à plus de 100 kilomètres à l'Ouest, charriant leurs sédiments. Il y a environ 20 000 ans, le niveau marin commence à remonter à mesure que les glaciers polaires fondent. C'est le début de la transgression Flandrienne. Au cours des 5000 à 4000 dernières années, le territoire est entièrement remodelé. À son maximum, vers -2000 BP, la transgression donne à Oléron son caractère insulaire. Avec l'élévation progressive, caps et falaises s'érodent. Celles de Chassiron reculent de 700 mètres avant de se stabiliser au niveau actuel. Aussi, les sédiments portés par les anciennes vallées de la Charente et de la Seudre remontent et viennent combler les golfes et cuvettes du territoire, formant ainsi les marais. Ces derniers trouvent d'ailleurs leur origine dans le craquement et la fissuration des couches calcaires qu'occasionne la détente du socle géologique après la formation des Pyrénées.

La sédimentation et le piégeage des particules par les plantes halophytes (spartines, obiones, soudes, etc.) forment les grandes zones de marais littoraux actuels (marais de Rochefort, de Brouage, de la Seudre et d'Oléron) ainsi que les tourbières, dont certaines lentilles sont encore visibles aujourd'hui. Les dépôts marins flandriens correspondent alors aux « bris » ou aux « argiles à scrobiculaires », issus du colmatage rapide des golfes sous l'action des courants marins côtiers et des rivières. Ces argiles denses et compactes, constituées de débris coquilliers, peuvent recouvrir le bâti secondaire sur plusieurs dizaines de mètres. En revanche, les tourbières sont nées de la fossilisation des végétaux qui s'étaient développés dans certaines cuvettes de la façade ouest de l'Île d'Oléron.



Figure 9 : Lentille de tourbe découverte à l'Écuissière – source : CPIE MO

Outre les marais, c'est au cours de cette période que de puissants massifs dunaires se sont formés. Il y a environ 5000 ans, des sables marins commencent à être mobilisés par les vents d'ouest et forment ces édifices sur la pointe de Marennes, sur les cordons littoraux de la côte ouest d'Oléron (de la Pointe de Maumusson aux Seulières) et aux Saumonards. La formation de ces massifs se poursuit, au gré des dynamiques érosives les faisant croître ou reculer. Elles s'étalent alors le long des cordons littoraux sur une largeur pouvant atteindre 4 km. Ces formations sableuses récentes, en continuel remaniement, sont issues d'une dynamique naturelle, à l'exception du massif de Saint-Trojan ayant été conforté et stabilisé par d'importants travaux réalisés entre 1819 et 1961.

À cette époque, la partie sud de la côte ouest d'Oléron était soumise à un ensablement très net. L'avancée du massif menaçait les villages en retrait tel que celui de Saint-Trojan-les-Bains. Les Ponts-et-Chaussées (à qui succèdera l'ONF) installent, dès 1819, palissades, fascines et plantations d'oyats parallèlement au rivage pour bloquer l'avancée des dunes par fixation du sable. Grâce à une longue succession de travaux de construction de palissades et à la plantation de pins maritimes destinés à la fixation, les cordons dunaires se sont avancés vers la mer. Par endroits, ce massif d'environ 10 km² a gagné jusqu'à 1,5 km sur la mer. À l'arrêt de ces travaux dans les années 1970, une dynamique inverse d'érosion a débuté et se poursuit encore activement.



Figure 10 : La pointe sud de Maumusson, théâtre d'une érosion effrénée – source : CPIE MO ; orthophoto 2021

3.2.2.2. UNE MOSAÏQUE DES SOLS TRADUISANT LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES ET USAGES

La longue histoire géologique, ponctuée de transgressions marines, de phases de sédimentation, de remaniement des substrats et de dépôts fluviomarins, se traduit ainsi par la présence d'un vaste éventail de sols, lui-même à l'origine de mosaïques paysagère et d'usages socioéconomiques bien marquées.

Les affleurements calcaires peu profonds de l'ère Tertiaire ont donné naissance à des sols argileux et caillouteux (fragments de calcaires) appelés « terres de groies ». Généralement peu profonds mais assez fertiles, ces sols recouvrent plaines et plateaux du territoire. Ils conviennent à la polyculture céréalière, au maraîchage et à la vigne (surtout lorsque ces groies contiennent un peu de sable).

Une fois recouverts par les alluvions, sables et argiles des épandages plus tardifs, les sols ont pu s'épaissir. Généralement plus acides et bien lessivés, ils sont également assez fertiles et permettent l'installation de cultures plus profondes et variées.

Ces mêmes sols de plaines et plateaux sont ceux qui supportent des boisements d'essences plus variées, notamment des feuillus en proportion plus importante que dans les massifs forestiers dunaires.

A contrario, ces sols riches et argileux possèdent des propriétés de gonflement et rétraction liées aux variations de températures et humidités des sols. Ce volet sera étudié dans un prochain chapitre.

En dehors des vasières abritées et des estrans où affleure la roche mère du Tertiaire, les abords de côtes sont couverts des dépôts dunaires sableux. Côté mer, de longues plages sableuses sont le support d'une activité touristique importante. Côté terre, les dunes s'enrichissent d'une végétation plus ou moins halophile, jusqu'à la forêt mixte (chêne vert et pin maritime) plantée pour les maintenir.

Les dépôts fluviomarins de la période Flandrienne ont donné naissance aux sols constitutifs des marais : la terre de bri. Argileux et vaseux, ces sols sont fortement hydromorphes et leur salinité est variable selon l'éloignement à la côte et l'usage des marais. Ils constituent les sols des prairies naturelles humides et salées (noyées pendant la saison humide) et une fois creusés par l'homme, ils ont permis l'installation des marais salants, des fossés à poissons et plus tard des claires ostréicoles. Les bosses de marais érigées avec les bris creusés sont un support idéal pour une végétation basse ou arbustive, depuis longtemps exploitée par l'élevage extensif.

Enfin, la vasière formant l'estran de la façade maritime abritée est emblématique. Elle s'étend de Boyardville au pertuis de Maumusson sur la partie oléronaise et sur la quasi-totalité de la côte continentale. Ce terrain, certes mobile, jeune et non consolidé, est le support d'une biodiversité exceptionnelle. Partagée entre le schorre (recouvert uniquement aux plus grandes marées) et la slikke, la vasière est constituée d'un substrat brun issu des apports estuariens. L'activité conchylicole est en partie responsable de sa fixation dans le bassin de Marennes-Oléron mais elle peut être remobilisée par les courants marins. Dans la zone de marnage, se développent ainsi différentes espèces végétales halophiles (zostères, spartines, obiones etc.).

3.2.3. CLIMAT

3.2.3.1. ÉTAT DES LIEUX CLIMATIQUE

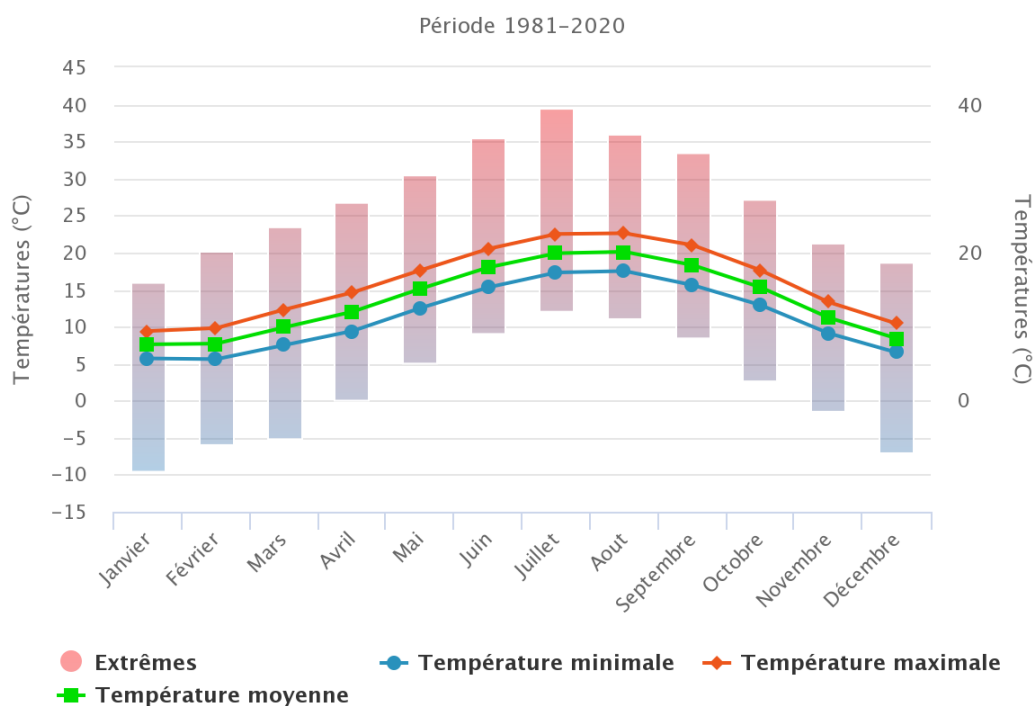


Figure 11 : Moyennes et variations des températures à la station météorologique de Chassiron : 1981-2020 - source : infoclimat.fr

Le climat général est un climat de transition entre l'océanique tempéré et le subméditerranéen (on le désigne parfois comme « midi-atlantique »). Les températures moyennes oscillent entre 11 et 16 °C et les extrêmes varient de – 9°C à + 40°C (1973-2023). Le territoire se démarque aussi par son caractère très ensoleillé (« la Lumineuse » écrivait Pierre Loti) car on compte près de 2000 à 2200 heures d'ensoleillement par an. Le caractère maritime du climat oléronais permet de limiter les phénomènes de gelées. Cette douceur s'explique notamment par l'influence du Gulf Stream baignant les côtes charentaises. Ce courant permet de limiter les amplitudes thermiques annuelles (environ 6°C en moyenne) et quotidiennes. Il permet également le développement d'une végétation méditerranéenne sur le territoire : mimosas, lauriers roses, eucalyptus et figuiers y trouvent des conditions favorables.

Le régime pluviométrique est également caractéristique d'un territoire insulaire. Si la côte reçoit directement les masses d'air humides de nord-ouest, ouest et sud-ouest, les nuages ne se forment qu'en arrière des rivages. La faible rugosité du territoire (faible altitude, grandes étendues de marais) ne favorise pas la convection et la formation des nuages de pluie. D'après les données de la station météorologique de Chassiron, le volume annuel de précipitations est de 650 mm en moyenne (1973-2023). Les agriculteurs locaux pourront même dire que la partie nord de l'île est moins arrosée que la partie sud. La saisonnalité des pluies est marquée par un maximum en automne et en hiver. Cependant, il apparaît qu'à l'échelle locale et régionale, un décalage s'opère. Depuis les années 1980, les précipitations ont subi quelques changements : les pluies printanières diminuent en volume, les hivers sont plus secs, l'automne et enfin l'été sont davantage pluvieux (notamment sous forme d'orages violents en été). Aussi, le régime local est marqué par une certaine variabilité interannuelle.



Figure 12 : Moyennes et variations des précipitations à la station météorologique de Chassiron : 1981-2020 – source : infoclimat.fr

Le régime des vents est également un paramètre climatique important. Avec la houle (dont il est souvent responsable), il influence grandement l'hydrodynamie du bassin Marennes-Oléron et de la façade atlantique. Cette influence se traduit par la variation des états de mer, des apports plus ou moins importants de nutriments près des côtes exposées (au cours des phénomènes d'upwelling par vent d'est) et par une érosion côtière parfois très intense localement. Situé au centre du Golfe de Gascogne, le territoire est dominé par des vents d'Ouest (entre 220 et 280° d'orientation. Les vents les plus forts, d'orientations sud-ouest (le « suroit ») et nord-ouest (le « noroit »), sont majoritaires entre septembre et le début du printemps. Cette position sur la façade atlantique entraîne une exposition du territoire à plus de 50 jours par an où le vent excède 50 km/h. Enfin, les vents printaniers et estivaux, d'orientation Est-nord-est (le « nordet »), sont plus modérés et ont un caractère desséchant.

3.2.3.2. UN TERRITOIRE SOUMIS À DES EXTRÊMES CLIMATIQUES

Les composantes géographiques et topographiques du territoire l'exposent particulièrement aux événements climatiques extrêmes et violents. Il se place dans un régime de tempête « extratropical intensif », marqué par une occurrence automnale et hivernale. Les hivers où les tempêtes déferlent sur le pays correspondent aux phases où l'anticyclone des Açores se renforce (on parle alors de phase positive de l'Oscillation Nord Atlantique : NAO+). Les données météorologiques locales (station de la Pointe de Chassiron) indiquent une occurrence quasi systématique des vents dépassant 100 km/h entre 1979 et 2023, avec des rafales particulièrement violentes (dernier enregistrement avant rupture : 198 km/h en 1999, pendant la tempête Martin ; 138 km/h en 2017). Le régime des vents ne présente pas d'évolutions tendancielle sur les dernières décennies. Néanmoins, le territoire est particulièrement exposé aux submersions marines lorsque tempête, marée haute et fort coefficient de marée se combinent.

Si l'exposition à cet aléa est historique, la vulnérabilité s'est renforcée au cours du dernier siècle. C'est le résultat de la multiplication des enjeux à proximité directe de la côte et de la perte de mémoire du risque. En effet, plus d'une trentaine de tempêtes de submersion ont eu lieu dans la zone des Pertuis Charentais depuis le XVI^{ème} siècle. À elle seule, l'île d'Oléron en a connu près d'une quinzaine. La dernière décennie a été marquée par l'occurrence d'importantes tempêtes hivernales ayant renforcé le phénomène d'érosion côtière et occasionné des submersions majeures. Bien sûr, Xynthia en 2010 est actuellement la plus citée et a permis de raviver la mémoire du risque. Les hivers 2013-2014 et 2016-2017 ont aussi été marqués par de fortes tempêtes, dont l'action érosive a largement transformé les paysages littoraux du territoire. Aujourd'hui même les tempêtes « mineures » suffisent à éroder la côte dans certains secteurs à l'ouest d'Oléron.



Figure 13 : Petite tempête à la Rémigeasse en 2019 / Marais desséché - source : CPIE MO

Outre ces phénomènes violents, le territoire est exposé aux sécheresses (estivales majoritairement). Depuis les années 1960, le temps passé en état de sécheresse a augmenté d'environ 30% à l'échelle régionale et du département de la Charente-Maritime. Cela vient notamment de l'irrégularité des précipitations annuelles et du caractère bien ensoleillé et chaud du climat local. Cet allongement de la durée des sécheresses est ainsi dû à l'augmentation du phénomène d'évapotranspiration. Les enjeux liés à cet aléa sont nombreux, car en plus de la biodiversité pouvant subir un important stress hydrique au cours des épisodes de sécheresse, les activités économiques les plus structurantes du territoire (agriculture, conchyliculture et tourisme) dépendent d'une disponibilité en eau suffisante. Quand consommation domestique et touristique, irrigation agricole et apports estuariens d'eau douce ont du mal à s'accorder, naissent les conflits d'usages. Le contexte climatique actuel renforce la vulnérabilité du territoire à cet aléa et son adaptation devra procéder de la mise en place d'une gestion intégrée de la ressource en eau (à l'échelle des bassins versants).

3.2.3.3. LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES SUR L'ILE D'OLÉRON

Unanimentement reconnu par la communauté scientifique mondiale, le changement climatique est un phénomène global induit et renforcé par les activités humaines. À l'échelle mondiale, il se traduit entre autres, par un réchauffement généralisé, une redistribution des précipitations, la modification des courants marins et des mouvements atmosphériques. Ces évolutions précipitées au cours des dernières décennies ont et auront des conséquences inégales selon les territoires et leurs composantes géographiques. Tous ne sont pas exposés aux mêmes évolutions, à la même rapidité de changement et aux mêmes risques. Plus encore, tous ne sont pas aussi vulnérables face aux risques climatiques que sont les tempêtes, ouragans, cyclones, sécheresses et élévation du niveau marin.

Le climat local s'inscrit dans un paysage météorologique marqué par l'anticyclone des Açores et la dépression d'Islande, dont les fluctuations agissent directement sur la distribution des températures, des précipitations et des vents. Les signaux du changement climatique sont souvent masqués par la variabilité naturelle du climat local. Bien que les changements s'accélérent depuis les années 1980-90, il est difficile de percevoir les évolutions tendanciennes. Néanmoins, notre territoire bénéficie d'un important travail de recherche sur les évolutions climatiques passées et futures. En 2018, la publication du deuxième rapport du Comité Scientifique Régional Acclimatera (Nouvelle-Aquitaine) en est la preuve. Intitulé « *Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine, Pour agir dans les territoires* », ce rapport propose une analyse fine des évolutions climatiques (notamment basées sur les travaux du GIEC et les modèles de projection climatiques futures) et évalue leurs conséquences sur les activités, milieux et la société régionale.

La démarche d'élaboration du PCAET a également conduit à la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique. Il procède d'une analyse transversale des évolutions climatiques locales (paramètres climatiques et aléas induits) et de leurs effets sur les ressources, les milieux naturels, l'Homme et ses activités. Bien qu'actuellement il soit toujours difficile de distinguer les conséquences des activités humaines (sur les milieux, les ressources et la viabilité de leurs propres activités) de celles du changement climatique, nous ne pouvons nier la réalité locale de ce phénomène. Bien qu'elles soient marquées d'incertitudes liées à la difficulté de régionaliser les modèles de projections climatiques à venir, les évolutions attendues devront faire l'objet d'une réflexion approfondie afin d'en anticiper les effets.

Pour construire des projets de territoire adaptés et résilients, il sera essentiel de prendre en compte l'évolution des paramètres climatiques et des aléas induits.

- **Température moyenne et saisonnière**

Depuis les années 1960, la température moyenne locale a augmenté de près d'1°C. La comparaison des périodes 1978-1991 et 2000-2015 montrent également un réchauffement plus marqué aux périodes de transition saisonnière : jusqu'à +1,8°C en avril-juin et jusqu'à +1,1°C en octobre-novembre.

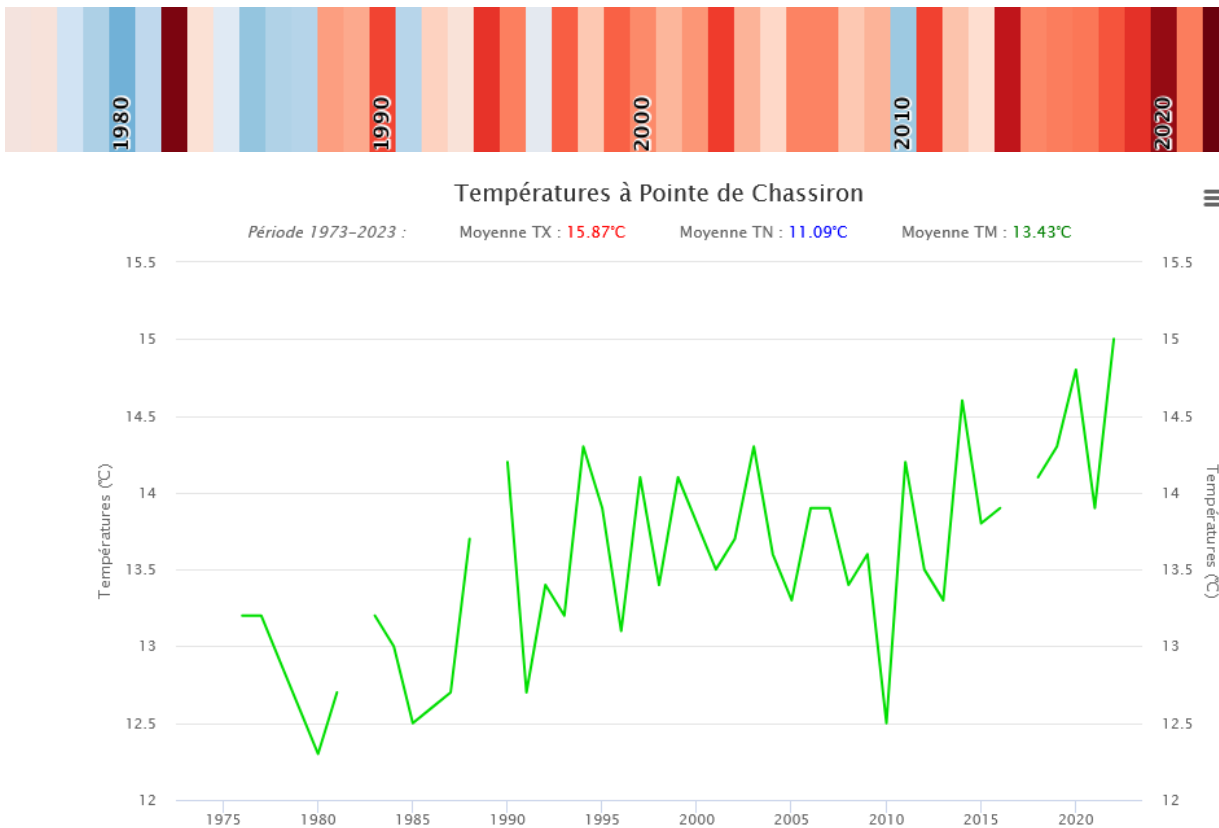


Figure 14 : Evolutions des températures moyennes à Chassiron depuis 1975 – source : infoclimat.fr

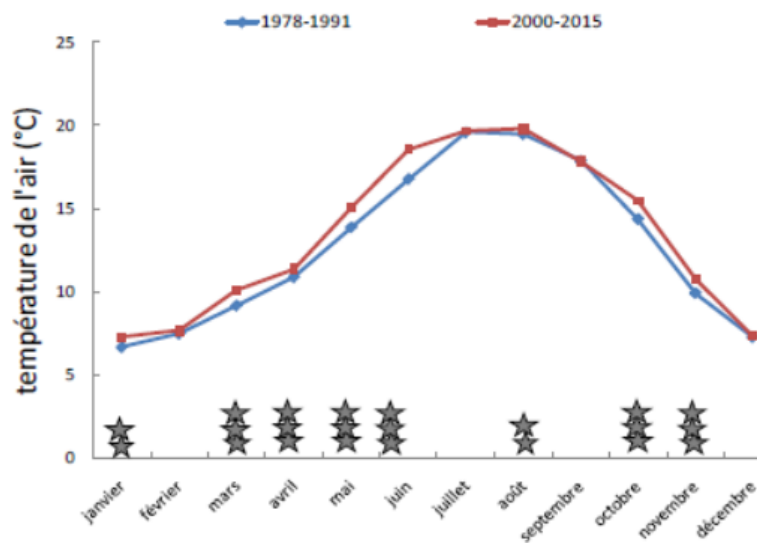


Figure 15 : Comparaison des médianes mensuelles de température de l'air entre 1978-1991 et 2000-2015 dans le Bassin Marennes-Oléron – les étoiles indiquent le degré de significativité des résultats source : Météo-France ; IFREMER 2017

Selon les différents scénarios d'émissions de GES du GIEC, les modèles de prévisions climatiques prévoient pour le territoire une élévation des températures moyennes d'au moins +1°C en 2050 et jusqu'à +3°C en 2100 (avec le scénario le plus pessimiste). Les journées estivales (+25°C) et jours de forte chaleur (+5°C par rapport à la normale saisonnière) pourraient plus que doubler aux horizons 2050 et 2100.

- **Précipitations**

À l'échelle locale comme régionale, le signal du changement climatique est moins marqué sur l'évolution des précipitations annuelles que sur l'évolution des températures. Le volume annuel n'a pas connu de variation significative. Il est d'environ 650 mm/an sur l'île d'Oléron (moyenne entre 1976 et 2022). Il est également marqué par une forte variabilité interannuelle (jusqu'à 300 mm/an). En revanche, on observe un décalage de la saisonnalité des pluies vers l'été et l'automne depuis les années 1970, renforçant ainsi l'évapotranspiration. Ce phénomène s'est en effet accentué d'environ +200 mm/an par rapport aux années 1950. Les pluies sont donc de moins en moins efficaces.

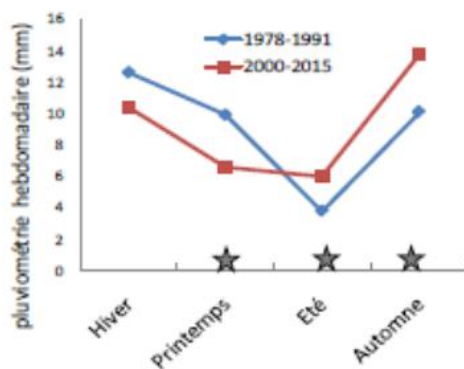


Figure 16 : Évolution du régime de précipitations entre 1978-1991 et 2000-2015 dans le bassin Marennes-Oléron – source : Météo-France ; IFREMER, 2017

La prévision de l'évolution des régimes de précipitations à des échelles locales est marquée d'incertitudes en lien avec les modèles utilisés. Cependant, les études menées régionalement convergent vers une possible diminution d'environ 10% des volumes annuels à l'horizon 2100. En revanche, les décalages saisonniers et la hausse de température continueront d'accroître l'évapotranspiration et ainsi réduiront les pluies efficaces.

- **Sécheresses (agricoles et météorologiques) :**

Le territoire est affecté à des sécheresses plus longues et intenses depuis les années 1960. Cela se traduit surtout par la diminution de l'humidité des sols, observée à l'échelle départementale et régionale, notamment durant les périodes cruciales pour le développement des cultures et de la végétation. Ceci est en lien avec l'augmentation de l'évapotranspiration évoquée précédemment.

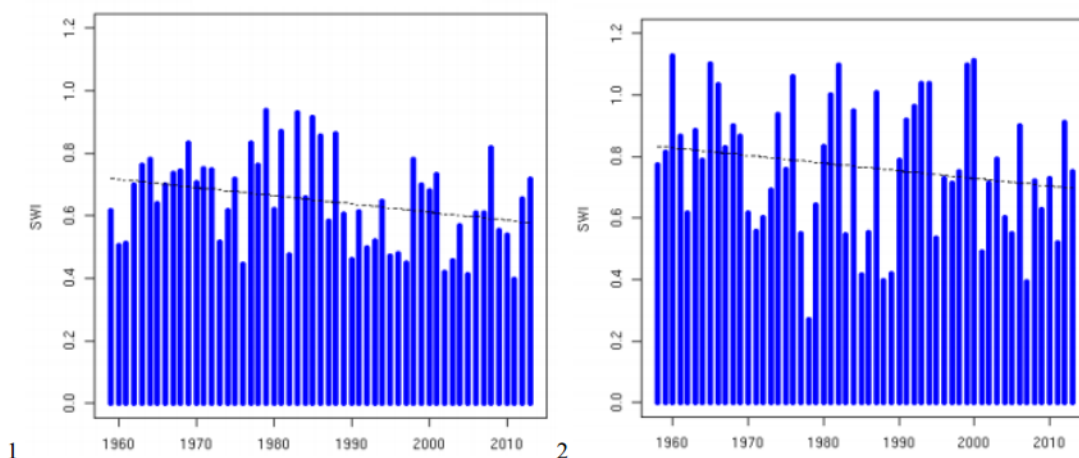


Figure 17 : Évolution de l'indice d'humidité des sols (SWI : Soil Wetness Index) en Charente-Maritime depuis les années 1960 au printemps (1) et à l'automne (2) – source : ORACLE Poitou-Charentes, 2014

À l'avenir, toutes les études concordent vers une augmentation sensible et significative du temps passé en état de sécheresse agricole (liée aux sols) et météorologique (nombre de jours consécutifs sans précipitations). L'intensité de ces dernières devrait également s'accroître du fait de l'évolution des températures.

- **Aléas marins : élévation du niveau marin, érosion et tempêtes**

Localement, le niveau marin a augmenté d'environ 20 cm au cours du XX^{ème} siècle. Ces résultats sont semblables à l'élévation moyenne mondiale. Entre 1941 et 2010, le rythme d'élévation était de 2 mm/an en moyenne. C'est surtout depuis les années 1980-1990 que le rythme s'est accéléré.

Les prévisions du GIEC ont été récemment revues et prennent en compte les effets d'emballement du changement climatique. L'accélération de la fonte des calottes glaciaires et des glaciers continentaux risque d'accélérer et d'intensifier sensiblement l'élévation du niveau marin. Ainsi, selon les derniers scénarios d'émissions du GIEC, le niveau marin pourrait augmenter de 0,4 à près d'un mètre localement. S'agissant d'un territoire à très faible relief, cette marge revêt évidemment une importance particulière.

Si le rythme des tempêtes ayant entraîné des submersions s'est accéléré cette dernière décennie (Klaus en 2009, Xynthia en 2010, épisodes tempétueux de l'hiver 2013-2014), il n'y a pas eu d'évolution significative en nombre sur le long terme. Concernant l'érosion des côtes, le territoire fait face à des rythmes de recul records sur certaines portions côtières. L'évolution future de ces aléas (intensité et fréquence) est sujette à beaucoup d'incertitudes. Mais quoi qu'il en soit, leurs effets seront amplifiés par l'élévation du niveau marin.

- **Débits des rivières et fleuves :**

Motivées par l'élaboration des SAGE et du SDAGE Adour-Garonne, de nombreuses études ont été menées pour étudier les évolutions (observées et futures) du débit des cours d'eau locaux. Depuis les années 1970, la Seudre et la Charente ont connu une diminution de leur débit annuel moyen d'environ 20%. Cette diminution est également en lien avec les prélèvements effectués pour la production d'eau potable et l'irrigation. Néanmoins, les effets du changement climatique (évolution du régime des précipitations, hausse des températures moyennes et de l'évapotranspiration) s'additionnent aux pressions anthropiques que subissent la Seudre et la Charente. Les études prospectives convergent vers une intensification et une augmentation de la durée des étiages à l'échelle du bassin Adour-Garonne. Le changement climatique s'imposera comme un obstacle supplémentaire à la gestion de l'eau des bassins de la Charente et de la Seudre. Ce phénomène pourrait d'ailleurs conduire à une marinisation des estuaires et modifier l'équilibre actuel des écosystèmes côtiers, ainsi que les activités qui en dépendent.

- **Les impacts probables du changement climatique sur le territoire**

L'étude du changement climatique et de ses impacts à l'échelle locale est une problématique assez récente pour le territoire. En effet, activités, milieux et hommes sont et seront affectés par ces changements. Mais, sachant que les signaux de ce phénomène global sont, jusqu'ici, restés assez discrets et fondus dans la variabilité naturelle du climat, il est difficile de lui attribuer seul les évolutions observées sur certains milieux naturels ou certaines activités comme l'agriculture, la conchyliculture et la pêche. En effet, les facteurs d'évolution d'un territoire, de ses composantes environnementales, économiques et sanitaires sont multiples.

À l'échelle d'un territoire restreint, il est difficile de prévoir précisément ses impacts dans leur temporalité et leur intensité. Toutefois, la région est le support de nombreuses études sur le sujet

décrivant ces impacts à plus ou moins long terme. Les résultats de ces travaux sont concentrés dans le rapport Acclimatera. L'ampleur des enjeux requiert que le territoire et les collectivités s'approprient cette connaissance pour mieux anticiper les impacts et préparer son adaptation. Voilà ce qu'il faudrait retenir des impacts potentiels du changement climatique sur le territoire et des grands enjeux qu'ils soulèvent.

Tableau 4 : impact et évolution probable du changement climatique sur différentes thématiques

| Biodiversité, Milieux naturels et Paysages | Agriculture |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Modification de la répartition géographique des espèces végétales et animales • Modification / perturbations des cycles phénologiques de la faune et flore (reproduction, migration, floraison etc.) • Prolifération / apparition d'espèces exotiques envahissantes • Dégradation de la qualité des milieux forestiers, de plaine, des dunes et marais • Stress hydrique renforcé | <ul style="list-style-type: none"> • Diminution du potentiel d'irrigation • Perturbation des cycles phénologiques culturaux • Dégradation de la qualité des productions et rendements • Risque de prolifération et d'apparition d'insectes ravageurs et de pathologies du au réchauffement |
| Risques naturels et sanitaires | Milieu marin et activités marines |
| <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du risque côtier (submersion et érosion) • Augmentation du risque des feux de forêts (sécheresse) • Augmentation du risque sanitaire pour les populations : allergies aux pollens, confort thermique estival dégradé, maladies infectieuses, stress post-traumatique liés aux catastrophes naturelles | <ul style="list-style-type: none"> • Diminution en quantité et qualité des apports en eau douce des estuaires • Augmentation de la température du milieu marin : déplacement d'espèces et risques pour la conchyliculture • Dégradation de la qualité du milieu : acidification de l'océan, augmentation des épisodes épidémiques et blooms toxiques (algues) • Risque pour les infrastructures salicoles, conchyloles et portuaires (élévation du niveau marin) |

Il est inévitable que le changement climatique impacte les services écosystémiques vitaux du territoire. Compte tenu de la rapidité du phénomène (par rapport à une évolution « naturelle » à l'échelle géologique), il risque de perturber les écosystèmes et de les pousser à la limite de leur résilience.

Au contraire, certaines évolutions climatiques pourront être à l'origine d'opportunités qu'il faudra savoir saisir. Des espèces animales et végétales, exploitées et protégées ou non, apparaîtront ou disparaîtront. Ainsi, la richesse environnementale de ce territoire connaîtra des changements qu'il faudra être en mesure d'accompagner et auxquels il faudra s'adapter. Sur un territoire où les activités dominantes sont étroitement liées à l'équilibre actuel des écosystèmes (terrestres et marins), ils risquent de complexifier la gestion des ressources, en particulier de l'eau.

L'adaptation nécessite d'agir par anticipation des potentiels impacts du phénomène localement. Or à une échelle plus globale, il apparaît très clairement que l'inaction et l'absence d'une vision prospective dans les projets d'aménagement coûte plus cher que d'agir en réponse à des catastrophes. Ainsi, pour mieux garantir la santé des hommes, de la biodiversité et des activités du territoire, il sera nécessaire d'intégrer ces enjeux dans les politiques publiques et les stratégies d'aménagement. Pour garantir leur efficacité, ces dernières devront adopter des approches

transversales, intégrées et favorisant les synergies locales. En parallèle, la réduction des émissions de gaz à effet de serre est une priorité mondiale et doit se décliner localement.

3.2.1. SYNTHÈSE DES ENJEUX POUR LE MILIEU GÉOPHYSIQUE (GÉOLOGIE, SOLS ET CLIMAT)

Tableau 5 : Synthèse des enjeux pour le milieu géophysique (géologie, sols et climat)

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Richesse et diversité des sols : supports pour l'agriculture et une biodiversité importante • Façade océanique et situation de pertuis (à l'est de l'Ile) avantageuse pour les activités marines • Climat doux et océanique | <ul style="list-style-type: none"> • Un relief peu marqué et des paysages ouverts facilement impactés par le bâti • Consommation foncière importante sur un territoire insulaire • Territoire exposé aux risques climatiques et aléas marins |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du patrimoine et des filières agricoles et maritimes • Diversification des usages et pratiques agricoles | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'exposition et de la vulnérabilité aux risques climatiques (sécheresses, RGA) et aléas marins (érosion et submersion) • Augmentation de l'emprise foncière des aménagements |
| <p><u>Enjeux pour le PCAET :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques climatiques et aléas marins (enjeu auquel le PCAET pourra avoir une incidence forte) • Les activités et usages les plus climato-dépendants devront tenir compte des évolutions climatiques et des conditions environnementales à venir pour s'adapter et se maintenir durablement. Une des clés de l'adaptation passera notamment par la diversification des activités économiques et à la diversification, en lien avec le climat, des productions agricoles et aquacoles locales. • Tirer intelligemment profit des opportunités que peut offrir un phénomène perçu de manière anxiogène : envisager les évolutions climatiques comme une opportunité pour le tourisme, un moteur de la diversification agricole et d'une nouvelle forme d'écologie territoriale. • Développer une citoyenneté active et responsable sur les questions climatiques et énergétiques. La sensibilisation et la diffusion des connaissances autour de ces problématiques devra être développée auprès des différents publics et notamment de la jeunesse. Des supports pédagogiques et supports d'informations adaptés seront à construire pour mobiliser ces publics. • Maîtriser la planification de l'urbanisme pour préserver les terres agricoles et espaces naturels, essentiels pour assurer la résilience du territoire • Placer les décisions d'aménagement dans une perspective à long-terme qui intègre l'évolution climatique (enjeu auquel le PCAET pourra avoir une incidence forte) | |

3.3. L'EAU : ÉTAT ET GESTION D'UNE RESSOURCE LIMITÉE

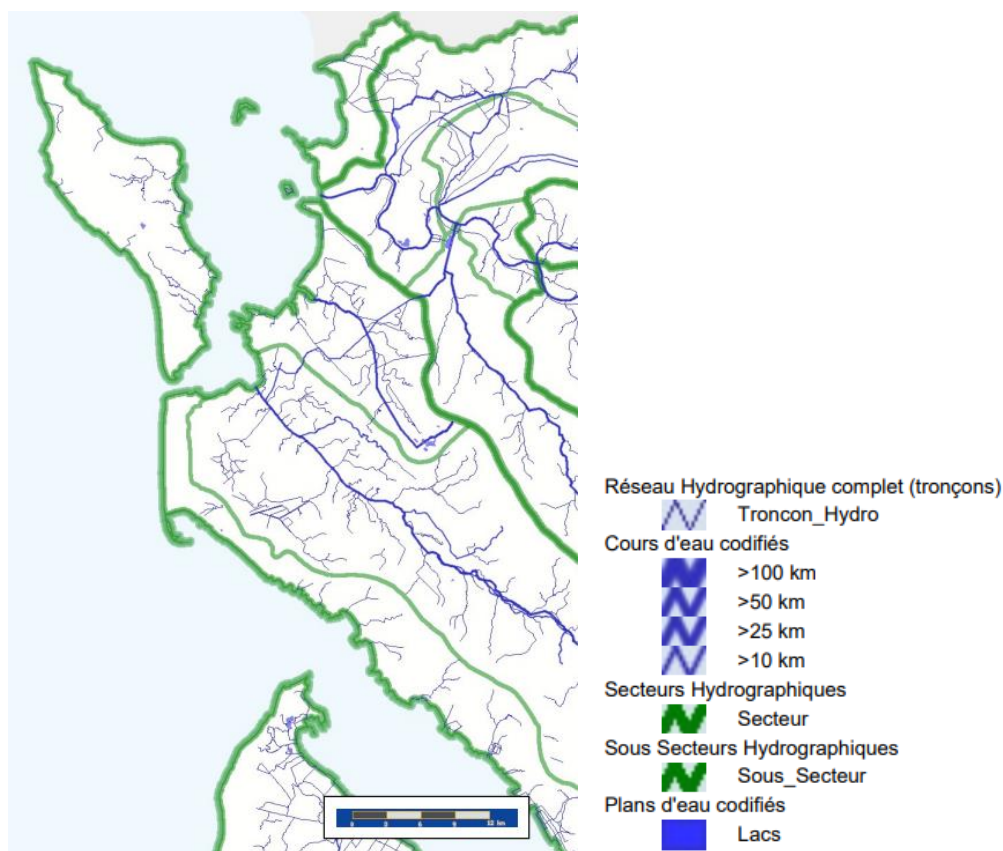


Figure 18 : Carte du réseau hydrographique (périmètre étendu) - source : SIE Adour-Garonne

L'essentiel du réseau hydrographique est constitué par l'important réseau de canaux, chenaux et fossés des marais exploités. Les étendues d'eau libres (mares, étangs, lacs) sont quant à elles très limitées sur le territoire.

3.3.1. EAUX DE LA CHARENTE ET DE LA SEUDRE : PERFUSIONS INDISPENSABLES AUX PERTUIS

Les fleuves Charente et de la Seudre jouent un rôle majeur pour le territoire. Leurs estuaires et aménagements réalisés en partie aval permettent le maintien de milieux humides doux et d'activités économiques cruciales (conchyliculture, agriculture et loisirs). En effet, ces deux fleuves constituent un apport essentiel d'eau douce aux marais littoraux de Rochefort et de Brouage. Le lien entre la Charente, les marais de Brouage et de Marennes est assuré par le canal Charente-Seudre servant à la fois à l'alimentation et à la vidange des marais. Il lui-même connecté à une série de canaux (canal de Bridoire, Canal de l'UNIMA, canal de Broue, Canal de Mérignac) dont le rôle est également d'irriguer et de drainer les marais. Ce réseau de canaux et de fossés est indispensable pour le maintien des cultures développées dans les marais continentaux, ainsi que pour l'alimentation des claires d'affinage ostréicole. La mise en culture des marais peut néanmoins représenter un risque de déséquilibre pour les écosystèmes du fait de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Pour l'île d'Oléron, il faut surtout retenir que ces deux fleuves sont des sources majeures d'eau douce venant alimenter et enrichir les eaux marines des pertuis. Bien qu'extérieur au territoire, ces estuaires sont responsables d'un apport essentiel d'eau douce pour l'activité conchylicole du Bassin de Marennes-Oléron : le « doucin ». L'étude de Soletchnik et Al. (2017) démontre que la Charente est responsable d'environ 20 à 40% des apports d'eau douce du bassin selon les saisons. Le reste provenant de la Seudre et en grande majorité des fleuves extérieurs que sont la Dordogne, la Garonne et la Loire. Ces apports permettent de constituer un milieu très favorable pour le captage et le développement du naissain d'huître. Ces apports font varier les conditions physico-chimiques du milieu et sont chargés de nutriments essentiels au développement de phytoplancton, source d'une richesse écologique exceptionnelle. L'équilibre du milieu dépend ainsi de la qualité et de la quantité des apports de ces fleuves dont les bassins versants sont aujourd'hui très occupés par l'agriculture.



Figure 19 : Vue aérienne des claires de l'estuaire de la Seudre - source : Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre

Estuaires et marais connaissent des variations de salinité dépendant du régime des précipitations et surtout de l'état des nappes, et des prélèvements des bassins en amont. Bien que nécessaires pour entretenir la mosaïque d'habitat et la biodiversité des marais, les apports d'eau douce peuvent affecter la qualité, ainsi que la pérennité des activités et du milieu. L'apport de « doucin » (terme ostréicole) doit être justement équilibré et dépend non seulement des situations d'excédents et d'étiage, mais aussi de la gestion de l'ensemble du bassin amont (écoulements, pratiques agricoles, traitements des eaux, gestion des polluants etc.). Si la quantité des apports est cruciale, la qualité l'est tout autant. Cela s'illustre par les orientations prises dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Seudre.



Figure 20 : Hérons et anguille dans le marais / Martin-pêcheur - source : CPIE MO

3.3.2. DES RÉSERVOIRS SOUTERRAINS LIMITÉS ET FRAGILES

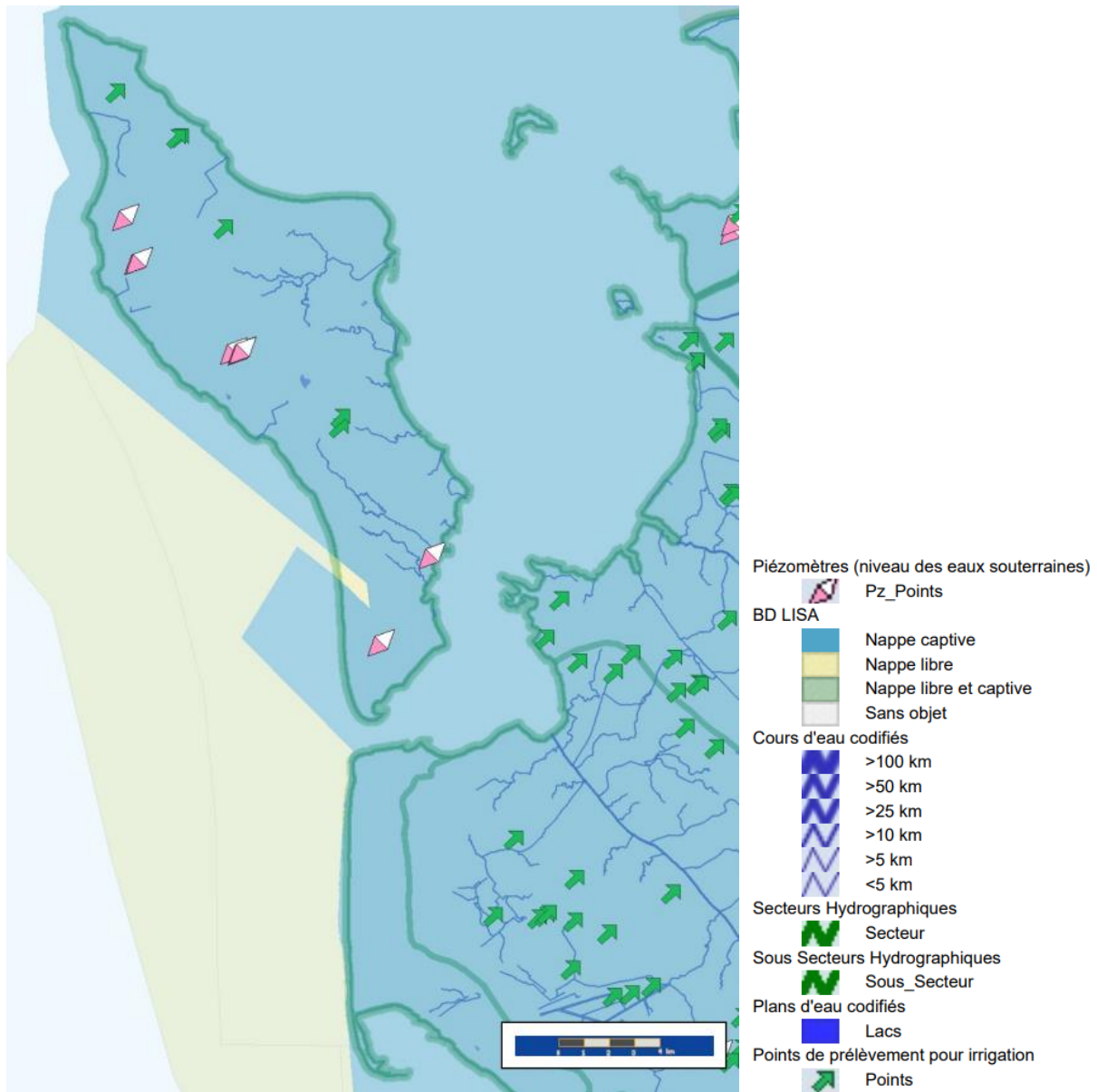


Figure 21 : Carte des nappes, points de prélèvements et piézomètres – source : SIE Adour-Garonne)

L'histoire géologique détermine la présence de différents systèmes d'aquifères sur le territoire. On distingue alors les nappes libres (constituées de roches perméables ou fissurées, d'alluvions ou de sables, contenant de l'eau de façon plus ou moins permanente et facilement exploitables par drainage ou pompage), des nappes captives, plus profondes et sans lien direct avec la surface. Trois nappes libres sont actuellement exploitées sur le Pays Marennes-Oléron :

- La partie continentale et le Sud-ouest de l'Île d'Oléron reposent sur un aquifère karstique du Crétacé supérieur : Cénomaniens Inférieurs et infra Cénomaniens. Cet aquifère libre n'est a priori pas menacé par les prélèvements, mais sa surveillance révèle qu'il subit une diffusion préjudiciable de nitrates d'origine agricole.

- La dorsale Nord-Ouest – Sud-est de l'île d'Oléron repose sur un aquifère de calcaires fissurés du Jurassique supérieur.
- La vallée de la Seudre et les grands massifs dunaires reposent sur un troisième type d'aquifère : les aquifères sableux et d'alluvions. Ces aquifères majoritairement libres font l'objet de prélèvements qui n'altèrent pas encore leur état et sont, dans le cas de la nappe alluviale de la Seudre, en relation étroite avec le cours d'eau.

L'exploitation de ces nappes est réalisée pour l'agriculture (par le biais de nombreux captages privés) et pour la production d'eau potable (notamment sur l'île d'Oléron, où 3 points de captage sur la partie captive du Cénomanién Inférieur / infra Cénomanién sont en étude ou d'ores et déjà en service à Saint-Pierre et Saint-Georges d'Oléron : l'Aubier remis en service en 2021, Chaucre et Montlabeur). Les nappes libres se rechargent au gré des précipitations annuelles. Leur taux de rechargement est donc maximal en automne-hiver. Évapotranspiration des sols et exploitation estivale pour l'agriculture sont ensuite responsables de la vidange des nappes. Sur l'île d'Oléron, un important suivi piézométrique des nappes est réalisé par le Syndicat des Eaux de Charente-Maritime, la RESE et la SAUR (les deux gestionnaires principaux de l'approvisionnement et du traitement des eaux). Les nappes littorales sont en effet menacées, en cas d'une exploitation trop intense, par les remontées salines. Outre ce risque, ces nappes peuvent être polluées par les effluents agricoles, domestiques. La qualité des nappes est également très surveillée.

Sur Oléron, les nappes libres permettent un approvisionnement en eau douce pour l'agriculture, mais ne peuvent suffire aux besoins domestiques. Les besoins en consommation en eau potable sont d'environ 4 500 mètres cubes par jour en hiver à plus de 20 000 mètres cubes en été. Si le captage de Chaucre (Saint-Georges d'Oléron) peut venir en renfort en période estivale, l'approvisionnement du continent est indispensable.

Le territoire dépend donc des apports provenant de la station de production d'eau potable de Saint-Hippolyte (prélevant l'eau de la Charente), des captages d'Ecurat, de Nieul-lès-Saintes, de Trizay et de Saintes.

Le contexte de changement climatique renforce la vigilance des exploitants et gestionnaires de l'eau du territoire. Avec une augmentation probable des sécheresses et un décalage progressif des précipitations saisonnières, les nappes libres actuellement exploitées pour l'agriculture (et les besoins domestiques dans une moindre mesure), seront davantage menacées. La pression touristique estivale oblige les exploitants et gestionnaires à se tourner vers de nouveaux forages et à renforcer le réseau de distribution. L'installation d'un nouveau « feeder » d'une dizaine de kilomètres en 2016, sur les communes de Saint-Pierre et Dolus d'Oléron, témoigne de cette pression. Cette canalisation supplémentaire s'ajoute à l'ancienne et a nécessité une étude d'impact importante compte tenu des milieux protégés qu'elle traverse, le marais doux d'Avail et le marais de La Perroche. Par ailleurs, en combinaison avec la baisse du niveau des nappes, la montée du niveau de la mer augmente le risque de biseau salé, intrusion d'eau de mer dans les nappes douces, phénomène qui s'est déjà produit par le passé dans certains secteurs de l'île.

3.3.3. APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE : ÉTAT ACTUEL ET PERSPECTIVES

Actuellement, les prélèvements effectués dans le fleuve Charente représentent près d'un tiers de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la Charente Maritime et près de 70% des ressources du grand secteur littoral (Pays Rochelais, Rochefortais, île d'Oléron et île de Ré). Les ressources en eau potable de l'île d'Oléron sont principalement acheminées dans le réseau d'adduction depuis la station de production d'eau potable Lucien Grand à Saint-Hippolyte, prélevant les eaux de surfaces du fleuve Charente (via le canal de l'UNIMA). Cette usine possède actuellement une capacité de production variant entre 30 000 et 60 000 m³/jour, ainsi qu'une retenue d'eau brute d'une capacité utile de 1,5 millions de m³. Plusieurs autres points de captage viennent renforcer la demande en eau potable, en

particulier sur l'île d'Oléron avec les forages de Chaucre (avec une capacité d'environ 250 000 m³/an) et de l'Aubier (58 000 m³ autorisés en 2021).

Tableau 6 : Capacité d'alimentation en eau potable du territoire des forages d'eau potable de l'île d'Oléron - source : Eau 17, 2022

| CAPACITE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE | | | | Volumes prélevés (m ³ /an) | | | | | |
|--|------------------------------------|-------------------------|------------------------|---------------------------------------|---------|---------|---------|---------|--------|
| Secteur alimenté | Captages AEP alimentant le secteur | Aquifère capté | Volume annuel autorisé | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | |
| Île d'Oléron | ST PIERRE D'OLERON "L'Aubier" | Infra-Cénomanién captif | 115 000 | Pas encore en service | | | | | 58 000 |
| | ST GEORGES D'OLERON "Chaucre" | Portlandien libre | 130 000 | 136 566 | 164 908 | 228 000 | 262 000 | 210 000 | |
| TOTAL | | | 245 000 | 136 566 | 164 908 | 228 000 | 262 000 | 268 000 | |

Tableau 7 : Volumes distribués sur les communes de l'île d'Oléron - source : Eau 17, 2022

| VOLUMES DISTRIBUES SUR LES COMMUNES | | | Volumes mis en distribution (m ³ /an) | | | | |
|---|--|------------------------|--|---------|---------|---------|---------|
| Commission Territoriale Eau 17 concernée (découpage 2021) | Exploitant responsable de la distribution sur la commune | Commune | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| Île d'Oléron (CT n°06) | RESE | Dolus d'Oléron | 336 583 | 354 104 | 364 407 | 303 932 | 373 675 |
| | SAUR* | La Brée les Bains | 112 667 | 111 870 | 118 694 | 117 558 | 112 142 |
| | RESE | Le Château d'Oléron | 292 701 | 292 652 | 281 644 | 281 642 | 302 523 |
| | RESE | Le Grand Village Plage | 110 152 | 124 538 | 100 442 | 102 282 | 105 107 |
| | SAUR* | Saint Denis d'Oléron | 267 083 | 241 908 | 258 290 | 210 634 | 261 554 |
| | SAUR* | Saint Georges d'Oléron | 679 479 | 655 478 | 649 645 | 609 674 | 653 788 |
| | RESE | Saint Pierre d'Oléron | 650 128 | 626 295 | 620 479 | 600 962 | 649 181 |

| | | | | | | | |
|-------|------|------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | RESE | Saint Trojan les Bains | 195 611 | 197 990 | 208 159 | 190 338 | 191 301 |
| TOTAL | | | 2 644 404 | 2 604 835 | 2 601 760 | 2 417 022 | 2 649 271 |

Avec seulement 10 % (environ) de la consommation d'eau potable produite localement, le territoire est hautement dépendant des ressources extérieures et possède des logiques de consommation très contrastées entre hiver et été, en raison de l'affluence touristique. Le contexte actuel est marqué par une pression de plus en plus forte sur cette ressource, et révèle l'inadéquation des pratiques et usages avec l'évolution climatique. Ainsi, le département a engagé en 2016 la révision de son Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP), ainsi que l'étude « Charente 2050 » portée par l'EPTB Charente.

Tableau 8 : Bilan besoin/ressource en pointe journalière - source : schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Charente-Maritime, 2015

| Secteurs | Ressources (m3/jour) | Productions totales (m3/jour) | Productions + imports - exports (m3/jour) | Besoins 2020 (m3/jour) | Excédents / déficits en 2020 (m3/jour) | Besoins 2030 (m3/jour) | Excédents / déficits en 2030 (m3/jour) |
|--------------------|----------------------|-------------------------------|---|------------------------|--|------------------------|--|
| 1 (littoral) | 115 300 | 108 305 | 68 676 | 71 534 | -2 858 | 82 161 | -13 485 |
| 2 (île de Ré) | 0 | 0 | 18 541 | 19 659 | -1 118 | 21 874 | -3 333 |
| 3 (Pays Rochelais) | 14 000 | 13 151 | 28 288 | 27 624 | 664 | 29 469 | -1 181 |
| 4 (Nord-Est) | 20 940 | 19 670 | 21 387 | 13 720 | 7 667 | 14 583 | 6 804 |
| 5 (île d'Oléron) | 1 600 | 1 503 | 20 995 | 25 000 | -4 005 | 25 000 | -4 005 |
| 6 (Pays Royannais) | 56 000 | 52 603 | 54 686 | 58 375 | -3 689 | 65 658 | -10 972 |
| 7 (Centre) | 49 100 | 46 121 | 39 780 | 16 421 | 23 359 | 17 908 | 21 872 |
| 8 (Sud estuaire) | 5 800 | 5 448 | 5 448 | 1 847 | 3 601 | 2 059 | 3 389 |
| 9 (Sud) | 49 300 | 46 309 | 46 309 | 14 864 | 31 445 | 16 527 | 29 782 |
| 10 (Sud-Est) | 7 680 | 7 214 | 7 214 | 3 416 | 3 798 | 3 673 | 3 541 |
| total | 319 720 | 300 324 | 311 324 | 252 460 | 58 864 | 278 912 | 32 412 |

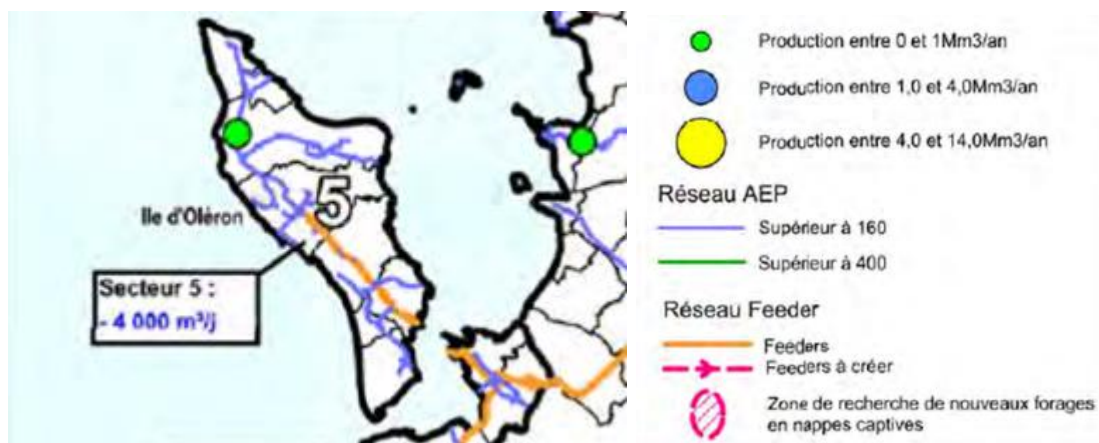


Figure 22 : Alimentation en eau potable de l'île d'Oléron à l'horizon 2030 - source : schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Charente-Maritime, 2015

Le bilan besoins-ressources a mis en évidence à l'horizon 2030 les conclusions suivantes :

À l'échelle annuelle, les ressources du département sont largement excédentaires pour couvrir l'ensemble des besoins. En revanche, en période de pointe de consommation estivale, le grand secteur littoral, et le secteur de la Presqu'île d'Arvert risquent de présenter un déficit respectif de l'ordre de - 22 000 m³ /jour et - 11 000 m³ /jour. Il demeure d'importants volumes mobilisables sur les secteurs centre et sud, mais ceux-ci ne sont pas transférables, en l'état actuel des infrastructures, vers le réseau littoral. La période de pointe de consommation estivale, qui est restreinte dans le temps (quelques jours consécutifs), représente la principale problématique pour faire face à une situation de crise dans le département. Tout le reste de l'année, les capacités disponibles en termes de ressources et interconnexions permettent de faire face aux principales problématiques pouvant être rencontrées sur le département, grâce aux nombreux aménagements réalisés depuis le précédent schéma départemental de 2005.

Retenons que l'île d'Oléron (secteur 5), selon les estimations réalisées pour l'élaboration de ce document, serait déficitaire en ressources d'eau potable en pointe journalière dès l'horizon 2020-2030. Par ailleurs, le secteur oléronais possède des capacités de stockage en période de pointe estivale à conforter. De façon globale et pour l'ensemble du département, les orientations générales pour rééquilibrer le bilan besoins-ressources en pointe ont permis de cibler les propositions suivantes : l'amélioration des performances des réseaux ; le renforcement des capacités de stockage ; la poursuite des actions de sensibilisation des usagers pour réduire les consommations et limiter ainsi l'effet de pointe des besoins en période estivale.

Par ailleurs, le scénario retenu à l'horizon 2030 pour l'alimentation en eau de la Charente-Maritime intègre des évolutions socio-économiques qui sont cohérentes avec celles envisagées dans le cadre de la révision du SCoT Marennes-Oléron. Voici ce qu'il contient :

Le fleuve Charente est une ressource en eau qui fait aujourd'hui l'objet de prélèvements excessifs, ce qui participe à augmenter la fréquence et la durée des étiages sévères où le Débit Objectif d'Étiage (DOE), voir le Débit de Crise (DCR) ne sont pas respectés. Des mesures de réduction des prélèvements agricoles pour l'irrigation sont à l'œuvre depuis plusieurs années et doivent se poursuivre pour respecter les volumes prélevables alloués à cet usage.

Dans ce contexte, il a été décidé qu'il n'était pas possible d'augmenter les prélèvements pour l'alimentation en eau potable dans le fleuve Charente. Cette position de prudence s'appuie également sur les analyses prospectives de l'impact du changement climatique sur l'hydrologie du bassin versant de la Charente avec une réduction de -10% de la pluie annuelle et de -20% du module interannuel en 2040 et des étiages qui seraient de plus en plus marqués et plus longs. Les sécheresses répétées des dernières années semblent leur donner raison.

Le scénario retenu prévoit donc de conserver la capacité de production de l'usine de Coulonge-sur-Charente à son niveau actuel de 22 000 m³ /j, garantis en pointe, c'est-à-dire le maintien d'une capacité nominale de 25 000 m³ /j. Cette solution permet également de limiter les difficultés de trouver un débouché pour les volumes produits sur cette unité, et ainsi éviter des coûts de production élevés, en dehors de périodes de pointe à l'horizon 2030.

Afin de compenser le déficit calculé à l'horizon 2030 sur le grand secteur littoral (- 15 000 m³/j sur les secteurs 1 (littoral centre et nord), 2 (Ré) et 5 (Oléron)), ce scénario s'oriente dans une première phase vers la mobilisation progressive de nouveaux forages souterrains en nappes libres, au sud du secteur 1, le long du feeder de transfert entre Saintes et Saint-Agnant, pour combler la première partie du déficit qui apparaîtra au fil des années (5 000 m³/j évoqué à ajuster).

Puis, si l'évolution des besoins en consommation le justifie, il y aura mobilisation de nouveaux forages ou de la capacité existantes de forages existants en nappes captives au sud de Saintes, ce qui nécessitera la construction d'un nouveau feeder entre ces ressources nouvelles et le grand réseau interconnecté du Syndicat des Eaux au niveau de Saintes. L'objectif de cette solution est de pouvoir mobiliser des nouvelles ressources qui seraient principalement exploitées lors des pointes de consommation, sur le grand réseau Littoral.

D'après les éléments disponibles, il paraît difficile de pouvoir mobiliser de nouveaux forages en nappes captives sur cette zone (sud du secteur 1) pour de tels volumes, alors que les capacités en nappes libres sont importantes. La zone d'implantation potentielle pour les nouveaux forages à créer reste à définir précisément, mais dans un premier temps, un vaste secteur a été tracé, qui correspond aux positionnements de ressources actuelles avec de fortes capacités de prélèvements. De par leur nature superficielle, il s'agit d'aquifères pour lesquels il existe un risque avéré de qualité dégradée (comme cela s'observe actuellement). Toute création de nouveaux forages en nappe superficielle devra donc certainement s'accompagner de traitements adaptés ainsi que de mélanges avec d'autres ressources afin de limiter de potentielles teneurs élevées en nitrates ou phytosanitaires.

Plus que jamais, la question de la ressource en eau est majeure. Le contexte actuel (sécheresses successives, crise sociétal liée au projets de méga bassines) nous rappelle son caractère précieux et limité. Aussi, l'interconnexion importante des réseaux rend les maîtres d'ouvrage interdépendants (Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, Communauté d'agglomération de La Rochelle, villes de La Rochelle, Saintes et Rochefort) et une vision collective et solidaire est indispensable à la réussite du schéma départemental et aux choix des orientations à retenir.

Outre le SDAEP, l'EPTB (avec l'étude « Charente 2050 ») et le comité syndical Eau 17 (avec la « Stratégie de résilience et d'adaptation au changement climatique »), sont également engagés dans une démarche prospective et de concertation avec l'ensemble des acteurs publics, privés, économiques et associatifs concernés par ces bassins. Les décisions et orientations qui en découleront auront de nombreuses retombées sur l'accès et la qualité de la ressource en eau sur l'île d'Oléron. À l'échelle locale et celle des bassins versants attenants, la question de rompre avec les modes de gestion actuels se pose avec urgence. Au cours des prochaines années, il est crucial d'entamer cette transition vers un usage sobre et raisonné de la ressource.

3.3.4. QUALITÉ DE L'EAU

3.3.4.1. EAU POTABLE

Dans un besoin de transparence et d'informations régulières quant à la qualité de l'eau potable distribuée aux habitants, l'Agence Régionale de la Santé publie régulièrement les résultats d'analyses sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine sur le site du ministère chargé de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr

L'ensemble des communes du Pays Marennes-Oléron présente actuellement une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (bactériologiques et physico-chimiques).

3.3.4.2. ÉTAT ET OBJECTIFS DE QUALITÉ DES MASSES D'EAUX SUPERFICIELLES

L'état des masses d'eau est défini par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE : directive européenne du 23 Octobre 2000 fixant originellement pour objectif, l'atteinte en 2015 du bon état des différents milieux aquatiques sur tout le territoire européen) comme « l'expression de la qualité de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface ».

Le bon état d'une masse d'eau superficielle se définit lorsque l'état écologique et l'état chimique sont bons. L'état chimique est destiné à vérifier le respect des normes de qualité environnementale (NQE) fixées par des directives européennes pour 41 substances dites « prioritaires » ou « dangereuses prioritaires ». L'état écologique se fonde principalement sur des éléments de qualité biologique, sur des éléments de qualité physicochimique et hydromorphologique en tant que facteurs explicatifs d'une éventuelle dégradation de la biologie.

Les masses d'eaux superficielles et souterraines du territoire s'intègrent dans le périmètre d'actions et d'objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2022-2027. Ce document d'orientation stratégique fixe des objectifs pour chaque masse d'eau avec obligation de résultats. L'atteinte du « bon état » en 2027, voire à échéance plus lointaine, est l'un des objectifs généraux du document.

Le bon état écologique et chimique des eaux superficielles (y compris côtières) locales est indispensable à préserver, car de très nombreuses activités, structurantes pour l'économie du territoire, en dépendent. Un réseau diversifié d'acteurs (entre autres l'IFREMER et l'ARS) a un rôle majeur dans le suivi de tous les indicateurs permettant de qualifier l'état des masses d'eaux locales.

Les résultats présentés ci-dessous sont basés sur les critères DCE et correspondent à l'état des masses d'eaux superficielles côtières et de transition (estuaire) en fin de bilan du précédent SDAGE (2016-2021) suivant les objectifs d'état chimique et écologique.

Tableau 9 : État et objectifs de qualité des masses d'eau côtière et de transition - source : SIE Adour Garonne

| | État Global | État chimique | État Écologique | Objectif d'état chimique | Objectif d'état écologique |
|--|-------------|---------------|-----------------|--------------------------|----------------------------|
| FRFC01 Côte Nord-est de l'île d'Oléron | Bon | Bon | Bon | Bon état 2015 | Bon état 2015 |
| FRFC03 Côte Ouest de l'île d'Oléron | Bon | Bon | Bon | Bon état 2015 | Bon état 2015 |

3.3.4.3. ÉTAT ET OBJECTIFS DE QUALITÉ DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Après actualisation du SDAGE Adour-Garonne, il apparaît que l'unique masse d'eau souterraine concernée par le territoire connaît un bon état qualitatif et quantitatif.

Tableau 10 : État, objectifs de qualité et niveau de tension des masses d'eau souterraine - source : SIE Adour-Garonne

| | État chimique / Objectif d'état chimique | | État quantitatif / Objectif d'état quantitatif | | Pressions diffuses | Niveau de tension (prélèvements d'eau) |
|---|--|------------------|--|------------------|-----------------------------------|---|
| | Bon | Bon état 2015 | Bon | Bon état 2015 | | |
| FRFG063 Calcaires, sables et alluvions des îles d'Oléron et d'Aix | Bon | Bon état 2015 | Bon | Bon état 2015 | Nitrates d'origine agricole | Non significative |

3.3.4.4. QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

La qualité de l'eau des zones de baignade de l'île d'Oléron est bonne à excellente dans l'ensemble, selon le classement officiel de la Directive Européenne 2006/7/CE sur la base des résultats des 4 dernières années (2019-2022). Cette directive a renforcé la méthode utilisée pour évaluer la qualité des eaux et l'information du public, notamment en établissant les profils d'eau de baignade.

3.3.5. GESTION DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES

Toutes les communes disposent d'un plan de zonage d'assainissement approuvé après enquête publique.

Toutes les communes adhèrent au syndicat des eaux de la Charente-Maritime pour la compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

6 stations d'épuration fonctionnent sur le territoire, d'une capacité totale de 170 000 EH (Équivalent Habitants), soit 40 000 EH de plus qu'en 2005.

Enfin, les communes se sont dotées de Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP). Ce document permet de fixer les orientations fondamentales en termes d'investissement et de fonctionnement, à moyen et à long termes, d'un système de gestion des eaux pluviales en vue de répondre au mieux aux objectifs de gestion de temps de pluie de la commune ou collectivité. Ce schéma s'inscrit dans une logique d'aménagement et de développement du territoire tout en répondant aux exigences réglementaires en vigueur, notamment sur la préservation des milieux aquatiques.

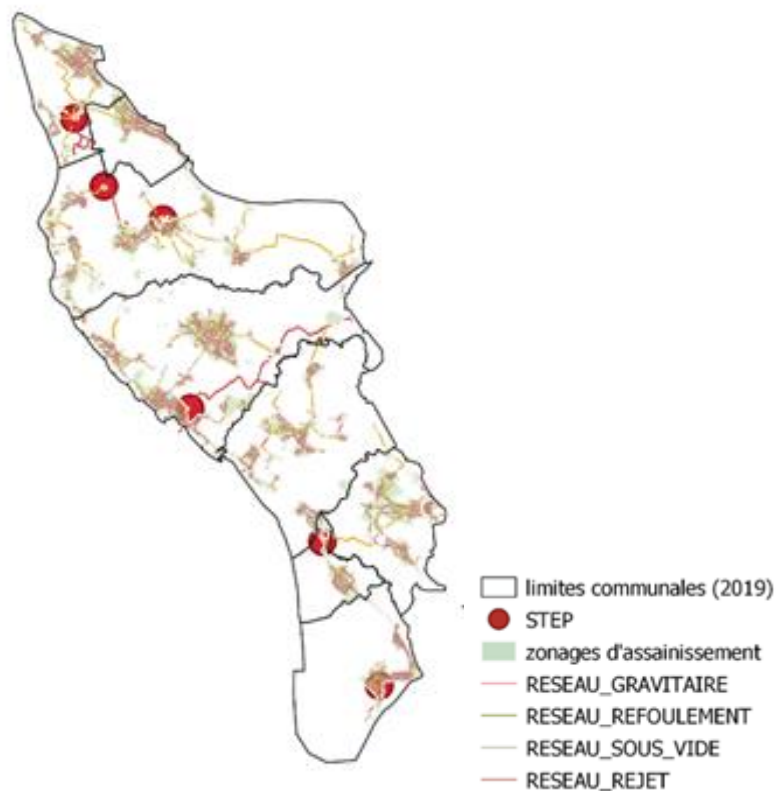


Figure 23 : Carte de synthèse du réseau d'assainissement – source : Eau 17 – 2018

Tableau 11 : STEP en service sur l'île d'Oléron – source : Eau 17 – 2019

| Station d'épuration | Communes concernées | Capacité 2005 | Capacité 2018 (équivalent/habitant) | Type de traitement | Exploitant | Année de mise en service | Observations / Taux de charge maximum estimé |
|--------------------------------|----------------------------------|---------------|-------------------------------------|--------------------|------------|--------------------------|--|
| Le Grand Village/Les Allassins | Grand Village, le Château, Dolus | 20000 | 20000 | Boues activées | RESE | 1985 | 98 % de la capacité max STEP |
| Saint Trojan/ Les Bris Est | Saint Trojan | 10000 | 15000 | Boues activées | RESE | 1985 | 70 % de la capacité max STEP |

| | | | | | | | |
|--|----------------------------------|----------------|----------------|---------------------------|----------------------|-------------|--|
| <i>Saint-Pierre / La Cotinière- Marais Pulente Sud</i> | <i>Saint Pierre/ Dolus</i> | 25000 | 60000 | <i>Boues activées</i> | <i>RESE</i> | <i>2012</i> | <i>45% de la capacité max STEP</i> |
| <i>Saint Georges/ Le Bourg Nord - Les Mottes</i> | <i>Saint Georges</i> | 20000 | 20000 | <i>Boues activées</i> | <i>CER- SAUR</i> | <i>1987</i> | <i>62% de la capacité max STEP</i> |
| <i>Saint Georges/ Chaucre</i> | <i>Saint Georges</i> | 20000 | 20000 | <i>Boues activées</i> | <i>CER- SAUR</i> | <i>1997</i> | <i>33% de la capacité max STEP</i> |
| <i>Saint Denis/Les Petits Marais</i> | <i>Saint Denis - La Brée</i> | 35000 | 35000 | <i>Boues activées</i> | <i>CER- SAUR</i> | <i>1975</i> | <i>22% de la capacité max STEP</i> |
| Total CCIO | | 130 000 | 170 000 | | | | |

3.3.6. POINT DE VIGILANCE SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

La qualité de l'eau est un enjeu prioritaire et fédérateur sur notre territoire compte tenu des impacts environnementaux, sanitaires et économiques qui y sont liés.

Le territoire compte 6 STEP utilisant des types de traitement différents (boues activées, lagunage naturel, procédés membranaires, filtres à sable). Deux d'entre elles rejettent directement en mer sur la face ouest de l'île d'Oléron (plage de Matha et pointe des trois pierres). Deux autres rejets se font par infiltration dans le cordon dunaire (Saint-Trojan-les-Bains et Le-Grand-Village-Plage). Même si la capacité maximum de ces STEP n'est pas atteinte et que la quantification des effluents (débit et concentration des produits dissous, turbidité) reste dans les seuils réglementaires, il faut garder à l'esprit qu'ils ne sont pas sans incidences sur les écosystèmes environnants et la qualité des eaux littorales (problématiques des algues vertes, efflorescences algales ou bactériennes...).

Les STEP ne sont pas les seuls points de vigilance ayant un impact sur les effluents locaux. D'importants enjeux sont directement liés aux eaux de ruissellement qui proviennent des espaces urbanisés. Les communes sont donc amenées à s'emparer de cette question. Il s'agit de mieux intégrer la gestion des eaux pluviales dans les PLU (zonage pluvial) et de mettre en place des procédés d'épuration et d'infiltration fondés sur la nature dans les opérations d'aménagement : noues, phyto-épuration.

Outre la gestion et la régulation des systèmes d'écoulement et d'épuration des eaux, il est devenu primordial d'intégrer aux raisonnements l'augmentation de la fréquence des événements météorologiques problématiques dus au dérèglement climatique.

Les précédents hivers, notamment 2019-2020 et 2022-2023 en ont fait la démonstration en accélérant une fois encore le phénomène d'érosion du trait de côte, provoquant ainsi l'ouverture sur la mer d'une zone de reflux liée à la STEP du Grand-Village-Plage. Des phénomènes d'inondation ont également été observés comme rarement sur le territoire durant plusieurs semaines, la faible altitude et le très faible relief provoquant une stagnation importante des masses d'eau de surface dans les zones les plus basses, et la résurgence par endroit de nappes phréatiques affleurantes.

3.3.7. SYNTHÈSE DES ENJEUX POUR L'EAU

Tableau 12 : Synthèse des enjeux pour l'eau

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Eaux côtières, de surface et souterraines de bonne qualité écologique et chimique • Marais et eaux littorales supports de nombreuses activités et d'une biodiversité importante • 2 points de captage d'eau potable locaux en service (sur 3 potentiels) • Réseau de STEP conforme dans l'état | <ul style="list-style-type: none"> • Ressources en eau potable très limitée sur le territoire : dépendance extérieure forte • Exposition au risque de remontée du biseau salé (salinisation des nappes) • Vulnérabilité des eaux côtières, de surface et souterraines aux pollutions de surface |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> • Développer des pratiques plus solidaires, sobres et économes de la ressource en eau • Inscrire le territoire dans une réflexion plus globale et délocalisée sur la gestion de l'eau (SDAGE, SAGE, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la ressource en eaux (extérieure et locale) : causes climatiques, excès d'usages et salinisation des nappes • Risque de pollution des eaux côtières, de surface et souterraines • Risque de pollution lié à l'assainissement non collectif • Risque de dégradation de la qualité écologique des milieux avec l'épuisement de cette ressource • Dépassement de la capacité de charge des STEP |

Enjeux pour le PCAET :

- Se placer dans une perspective de réduction de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique et travailler sur deux grands enjeux : Sobriété dans la consommation, y compris exemplarité des systèmes d'épuration (réemploi des eaux usées) / Solidarité amont-aval dans le bassin versant.
- Responsabiliser les usagers et acteurs du territoire sur l'impact de leurs pratiques
- Encourager des pratiques responsables à tous les niveaux (citoyens, entreprises, techniciens, etc.)
- Stopper la dégradation, restaurer et maintenir les fonctionnalités et les continuités de l'ensemble des milieux aquatiques du bassin sous-tendant le bon état écologique (Directive Cadre européenne sur l'Eau)

3.4. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

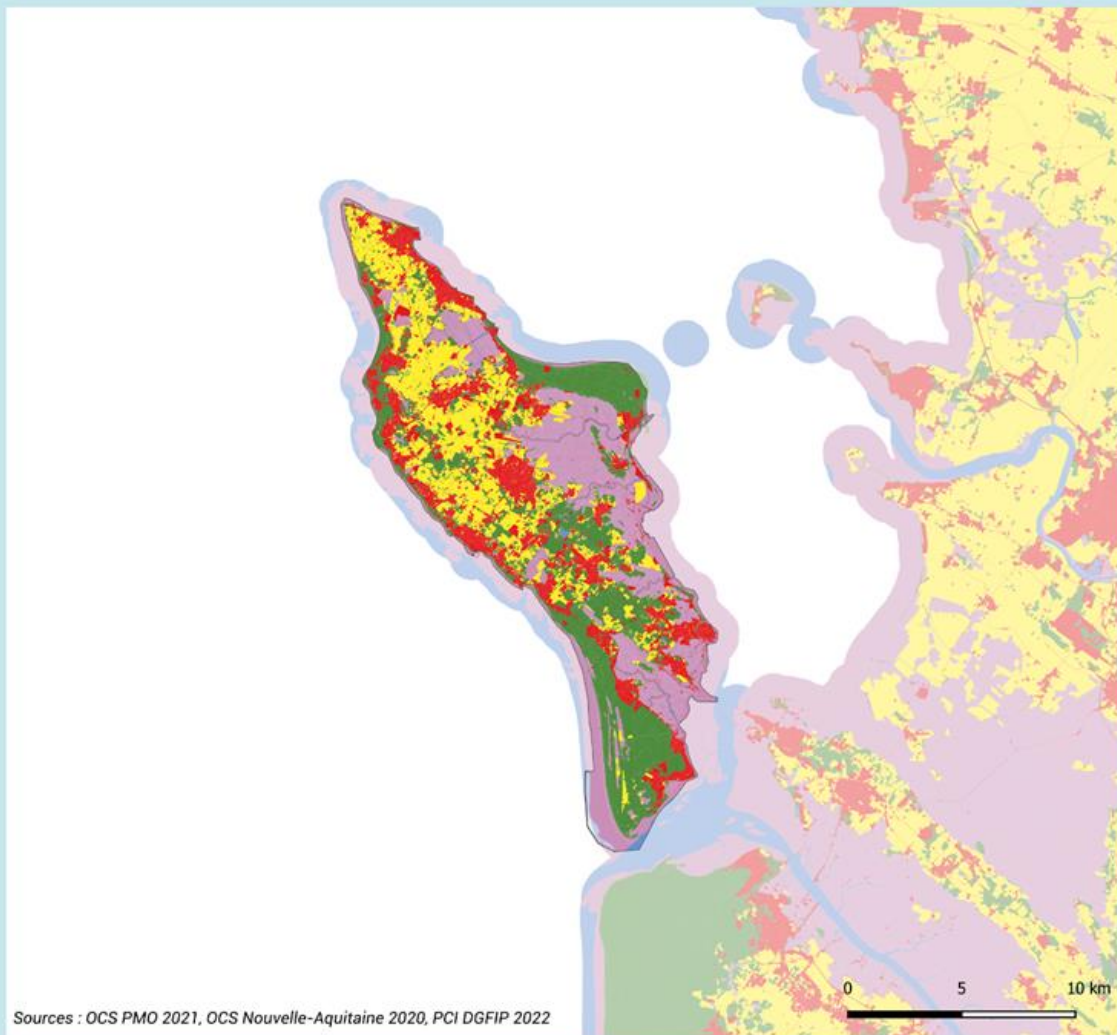
3.4.1. MOSAÏQUE DES MILIEUX

Une lecture des paysages ou l'examen de cartes permet rapidement de distinguer les grands ensembles naturels suivants. Dans le détail, la diversité est importante au sein de chaque catégorie :

- Les forêts les plus imposantes sont des dunes boisées (forêts domaniales de Saint-Trojan-les-Bains, des Saumonards, de Domino) qui sont dominées par les pins maritimes, pins parasols et chênes verts. Dans les terres, les boisements comme celui de la Martière présentent une dominante de feuillus et une plus forte diversité d'espèces. D'autres petites zones boisées (friches anciennes, bois privés, bois communaux) complètent le maillage.
- Les marais constituent une surface importante du territoire. Créés pour la saliculture, ils ont évolué vers d'autres pratiques et une partie est peu ou pas exploitée. Ces usages maintenant séparés sont liés à des types de marais très divers où la nature s'exprime différemment : marais salés, marais doux, et tous les intermédiaires plus ou moins saumâtres, certaines parties évoluant d'ailleurs en salinité en fonction des aléas climatiques et des pratiques de gestion.
- Les terrains ouverts, situés globalement sur l'axe central de l'île (autour de la « dorsale »), ont été parmi les plus urbanisés mais certains milieux comme les pelouses calcaires à orchidées ont pu être préservés.
- En bord de mer, les plages et les estrans méritent une attention particulière. On rencontre des estrans rocheux calcaires (ouest et nord d'Oléron), sableux abrités (plages de Boyardville, Gatseau), sableux battus (grandes plages de la Giraudière), et sablo-vaseux dans le bassin ostréicole (vases de la côte orientale. Les (environ) 100 km de côte du territoire présentent une variété de plages, d'usages et d'enjeux de gestion.

Synthèse des milieux

Etat initial de l'environnement
PCAET Île d'Oléron - 2023



- Limites communales
- Territoires artificialisés
- Territoires agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels
- Zones humides
- Surfaces en eau


MARENNES-OLÉRON


ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Cartographie : Pôle Marennes Oléron - 2023

Figure 24 : Synthèse des milieux – source : CPIE MO

3.4.2. LE MILIEU MARIN, ESPACE MÉCONNU ET CONVOITÉ

La présence de l'océan Atlantique influe très largement sur le développement local mais également sur la richesse en milieux naturels de l'île d'Oléron.



Figure 25 : Lien terre-mer : chenal de la Brande – source : CPIE MO

En termes de gestion, la partie marine du territoire, directement dépendante de l'État, est désormais gérée par le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis. Sous l'égide de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), c'est cette entité, composée d'un panel d'acteurs de la mer, qui est chargée de sa gestion. Les grandes orientations en sont l'amélioration de la connaissance scientifique, la préservation et la restauration des fonctionnalités écologiques, le lien terre-mer, la promotion des activités maritimes respectueuses des écosystèmes, la diffusion de la passion de la mer et l'implication de chacun dans sa préservation.

Signalons simplement à ce chapitre que les interactions entre milieu marin et proche littoral sont nombreuses en termes de gestion du territoire : la manière dont on conditionne les accès et les infrastructures (ports de plaisance et de pêche, stations d'épuration, urbanisation...), la manière dont le développement économique est orienté (tourisme, agriculture et économie primaire, services) ont une grande influence sur l'état de la mer, et inversement. Ainsi, l'interaction entre les programmes d'urbanisme et le plan de gestion du Parc naturel marin devrait être permanente.

3.4.2.1. LES ENJEUX DE PRÉSERVATION DU MILIEU MARIN

La création assez récente du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis, ainsi que l'approbation de son plan de gestion pour 15 ans (en 2018) entrainera une gestion raisonnée et certainement plus complète du milieu marin et des nombreuses activités qui s'y exercent. Ce plan intègre 6 axes de réflexions pour lesquels le territoire et ses acteurs auront un rôle à jouer. Ils répondent aux grands enjeux suivants :

- Une connaissance scientifique et empirique des milieux marins, des espèces et des usages, insuffisante et peu partagée ;
- Des impacts néfastes sur les milieux, qu'il est possible de résorber, provoqués par des usagers insuffisamment informés ;
- Un équilibre durable à trouver entre préservation, restauration des milieux marins et développement des activités professionnelles et de loisirs (pêche, conchyliculture, plaisance) ;

- Une multitude d'acteurs impliqués dans la gestion des ressources et de la qualité de l'eau qu'il est nécessaire de faire coopérer pour préserver les fonctionnalités des milieux marins ;
- Une culture marine et un patrimoine naturel exceptionnel à valoriser pour impliquer chaque usager dans leur préservation.



Figure 26 : Fou de Bassan / Port de Saint-Denis d'Oléron / Balise d'Antioche et Phare de Chassiron – source : CPIE MO

Bien qu'il s'étende bien au-delà du périmètre d'Oléron, le milieu marin s'impose comme un paramètre essentiel dans les choix de développement du territoire. Un aménagement raisonné du littoral et la gestion des activités qui en dépendent sont les garants du maintien de ce milieu en bon état écologique. La proximité immédiate des estuaires de la Charente, de la Seudre et de la Gironde, la diversité des fonds marins ainsi que la position géographique de l'île d'Oléron induisent une mosaïque d'habitats marins et sous-marins exceptionnels. Si cette richesse s'incarne par la diversité des espèces marines (planctons, algues, invertébrés, poissons, reptiles et mammifères marins), elle est également présente en surface. En effet, le milieu marin entretient avec les terres un rôle crucial pour les oiseaux marins et migrateurs, dont certains sont emblématiques et rares (Fou de Bassan, Fulmar boréal et Puffin des Baléares par exemple). C'est d'ailleurs cette richesse et la diversité des usages qu'elle entraîne (pêche professionnelle et de loisir, conchyliculture, loisirs nautiques, extraction de granulats...) qui ont encouragé la mise en place d'une Zone de protection spéciale (Natura 2000), puis la création du Parc Naturel Marin (PNM) « Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis » en 2015. Les côtes de la façade atlantique oléronaise et la côte abritée du bassin de Marennes-Oléron, intégrées au périmètre de ce parc sont largement représentatives de cette richesse. Le dynamisme du port de la Cotinière et du bassin conchylicole en est le premier témoin.

Bien que l'interconnexion de ces milieux soit la condition première de leur fonctionnalité, nous pouvons distinguer 2 grandes entités marines à l'échelle du territoire.

3.4.2.2. LA FAÇADE ATLANTIQUE

La façade Ouest de l'île d'Oléron, bien exposée aux dynamiques atlantiques (vents, courants et houle) est caractérisée par la succession d'estrans sableux et rocheux, laissant place à des fonds marins de même nature. Les fonds rocheux, supports d'une diversité exceptionnelle d'algues (comme les champs de Laminaires visibles aux plus grandes marées à Chassiron), sont à la base d'un écosystème concentrant mollusques (coquillages, céphalopodes, gastéropodes), crustacés et poissons prisés par la pêche professionnelle et de loisir (bars, congres, dorades, tacauds etc.). Au-delà de l'isobathe des 20 mètres, de vastes étendues sableuses, mêlées de graviers et de vase, font la transition avec les fonds océaniques et le Plateau de Rochebonne plusieurs kilomètres au large. Loin d'être des déserts de vie, ces fonds constituent des habitats propices à de nombreux vers, mollusques (dont les seiches qui viennent s'y reproduire) et coquillages fournissant une nourriture essentielle aux poissons plats tels que les soles et céteaux qui participent à la renommée du port de la Cotinière

La source de cette mosaïque d'habitats et d'un tel foisonnement se trouve dans les échanges entre le milieu marin, le milieu côtier (estran rocheux et vasières très productives) et le milieu estuarien. La production primaire de phytoplancton est forte au large des côtes oléronaises. C'est en très grande partie dû au panache de la Gironde (en plus de la Seudre et de la Charente) qui profite à l'ensemble

de la chaîne alimentaire, et ainsi aux activités dépendantes de ces ressources. La pêche profite largement de la richesse halieutique qui en découle ; c'est également le cas d'espèces marines patrimoniales comme les tortues marines, ou les élasmobranches, dont le Requin pèlerin ou différentes raies. La raie brunette, rare et protégée en Europe, est très présente ici, comme dans une moindre mesure les raies, lisse, bouclée et fleurie.

En libérant des grandes quantités d'eau douce et de sédiments (argiles et limons) en hiver et au printemps, les estuaires locaux et de la Gironde influencent très largement la productivité des habitats marins. Cependant, ce rôle de « fertilisant » pour les fonds marins peut être à double tranchant. En grande partie responsable des variations de salinité à l'échelle du bassin conchylicole de Marennes-Oléron, il peut entraîner des dessalures trop importantes pour assurer une bonne productivité de la filière ostréicole. Bien sûr, la qualité des apports conditionnera à terme, le maintien de cette richesse océanique. Les polluants terrestres issus des activités agricoles, industrielles et domestiques sont une menace majeure. C'est d'ailleurs l'un des grands enjeux croisés des orientations de gestion du Parc Naturel Marin et du projet de SAGE Estuaire Gironde.



Figure 27 : Raie brunette / champs de laminaires à Chassiron - source : CPIE MO

3.4.2.3. LA BAIE DE MARENNES-OLÉRON

À l'abri du dynamisme atlantique, la baie de Marennes-Oléron constitue la partie Sud de la Mer des Pertuis. Les liens forts qu'entretiennent cette mer (plus calme d'apparence) et la façade océanique sont assurés par les passes, ou coureux, des pertuis de Maumusson, d'Antioche et Breton (entre la Vendée et l'île de Ré). Ces passes, où les courants s'accroissent au gré des marées montantes et descendantes, permettent l'échange des sédiments et nutriments marins, dont ceux apportés par le panache de la Gironde. Les conditions hydrodynamiques et environnementales des pertuis d'Antioche et de Maumusson forment un havre de biodiversité et ont permis le développement du plus important bassin ostréicole d'Europe.

À la faveur de l'ostréiculture, l'hydrodynamie locale a fait l'objet de nombreuses études démontrant l'importance des apports estuariens doux et chargés de matières en suspension. Ces apports, dont la Charente est en grande partie responsable (environ 90% des apports des pertuis en hiver), permettent de compenser le court temps de séjour des masses d'eau océaniques au sein des pertuis en raison des marées. Ils permettent d'accroître la production de phytoplancton et d'alimenter les vasières en matières détritiques, ensuite retransformées en sels nutritifs dont dépendent de nombreux mollusques et en particulier les huîtres et moules dont le bassin de Marennes-Oléron est une des principales zones de captage de naissain.

Au-delà de cette importance pour les filières conchylicoles, toute une chaîne alimentaire se met en place. Les riches vasières recouvertes à marée haute et les étendues sablo-vaseuses du pertuis constituent une zone majeure de nourricerie pour les jeunes soles, différentes espèces océaniques et

euryhalines (rougets, bars, maigres, tacaud, merlan...). Aussi, les estuaires de la Seudre et de la Charente constituent des axes primordiaux pour la migration d'espèces amphihalines d'intérêt national (anguilles et civelles de l'estuaire de la Seudre).



Figure 28 : Parcs ostréicoles du bassin Marennes-Oléron / Jeunes mulets à Oulme/ Limicoles, pointe des Doux – source : CPIE MO

Au-delà de l'atout écologique que représentent ces apports pour l'ostréiculture (captage naturel et élevage), ils permettent la concentration d'une mosaïque d'habitats remarquables et essentiels. Cette partie de la Mer de Pertuis est ainsi une zone de frayères, de nourricerie, de repos et de passage pour tout un cortège d'espèces marines et migratrices. Qualité et pérennité de ces écosystèmes originaux, ainsi que de l'activité ostréicole, seront largement conditionnées par la gestion quantitative et qualitative des apports continentaux. Les effets du changement climatique sur le bassin seront à prendre en considération pour parvenir à ces objectifs.

Les usages de loisirs sont également très développés dans ce plan d'eau, apprécié pour la navigation et constellé de ports de plaisance. Les plages, plus familiales que celles de la façade océanique, attirent également une forte population notamment touristique. Quelques conflits d'usages, comme le cas du projet de développement de filières conchylicoles dans l'anse de la Maleconche, génèrent de véritables débats sur le développement local.

3.4.3. L'ESTRAN ENTRE RICHESSE BIOLOGIQUE ET ÉCONOMIE LOCALE

Ni terrestres ni marins, ou plutôt les deux, considérés comme non-aménageables, les estrans sont souvent négligés dans les documents d'urbanisme des territoires côtiers. Pourtant, c'est sur l'estran que s'est développé l'ostréiculture, emblème de Marennes-Oléron, et diverses activités de pêche professionnelle et de loisir. Ces espaces sont également des supports de biodiversité particulièrement riches.

La totalité des estrans du périmètre est incluse dans le réseau Natura 2000. Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, a désormais vocation à prendre en charge ces espaces qui sont détaillés dans le Plan de gestion du parc.

Au-delà de la gestion des pressions locales, à l'instar des autres milieux naturels, les estrans sont sensibles aux problématiques plus globales (érosion de la biodiversité, dérèglement climatique, acidification, pollutions diverses, eutrophisation des franges côtières) contre lesquelles les leviers d'action sont également plus globaux et non détaillés ici. L'estran connaît également l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, dont les vecteurs sont multiples (eaux de ballaste, introduction et transports de coquillages pour l'aquaculture, etc.). Si certaines espèces introduites peuvent être gênantes pour les écosystèmes et les activités marines –le cas des sargasses et des crépidules– d'autres sont au contraire plus bénéfiques. Les huîtres et palourdes japonaises introduites pour la conchyliculture sont un bon exemple.



Figure 29 : Vasière de Saint-Trojan les Bains / Pêcheurs à pied sur estran rocheux et sableux – source : CPIE MO

3.4.3.1. LES ENJEUX DE PRÉSERVATION DE L'ESTRAN

La richesse et la diversité des estrans du territoire requièrent une attention toute particulière compte tenu des pressions et activités évoquées précédemment. Les habitats parfois très fragiles qu'ils concentrent sont le support d'une biodiversité dont l'équilibre conditionne l'attractivité et la productivité de ces milieux (pour la pêche à pied notamment). Certaines espèces vulnérables sont dépendantes d'estrans de qualité (zostères, bernaches cravant, petits échassiers...). Cette diversité a toujours représenté un atout de taille pour les habitants comme les visiteurs. Pour qu'elle se maintienne, avec l'ensemble des services écosystémiques qu'elle rend, il est de l'ordre des acteurs du territoire de répondre aux enjeux suivants :

- Poursuivre et renforcer l'acquisition de connaissances sur l'état de santé des différents habitats et espèces (l'état des connaissances est encore insuffisant pour élaborer des stratégies pertinentes de gestion) ;
- Poursuivre et renforcer les actions pédagogiques visant à limiter les impacts néfastes sur les habitats et espèces de l'estran (pêcheurs, promeneurs, pratiquants des sports de glisse) ;
- Valoriser et diffuser les richesses de l'estran comme atout majeur et support de sensibilisation des usagers au territoire ;
- Permettre un accès raisonné et qualitatif à l'estran induisant un meilleur respect de ce dernier (panneaux d'informations, accompagnement et pédagogie auprès des usagers, formation des acteurs du tourisme dont les structures d'hébergements, information des communes et résidents).

L'enjeu de préservation et de valorisation des estrans (pour certains habitats et pratiques) est bien pris en compte dans le plan de gestion du Parc naturel marin évoqué précédemment.

Avec environ 100 km de littoral, l'Île d'Oléron est soumise à un régime des marées relativement fort (le marnage – différence de hauteur d'eau entre la haute et la basse mer - est de l'ordre de 6,5 mètres) qui découvre chaque jour près de 10 000 hectares d'estrans, que l'on peut classer en quatre catégories.

3.4.3.2. LES ESTRANS ROCHEUX

Ils constituent la majorité de la côte ouest et nord-est d'Oléron. Leur nature calcaire leur confère des caractéristiques physiques particulières : banches, microfalaises, failles, fissures, galeries sont des

figures assez spécifiques aux estrans rocheux oléronais. Ce milieu, l'un des plus importants du territoire en superficie, est lui-même une mosaïque d'habitats : platiers, flaques permanentes ou temporaires, microfalaises, champs de blocs récifs d'hermelles, bancs d'huîtres sauvages...

Les estrans rocheux d'Oléron abritent la plus forte diversité des 250 espèces de macro-algues inventoriées dans les pertuis.



Figure 30 : Lèvre de mer parmi les algues / Algue bleue / Étrille – source : CPIE MO

Plusieurs activités de loisirs exercent une pression sur ces milieux :

La pêche à pied y est désormais quasi-exclusivement récréative. Hormis quelques pêches très ponctuelles à des fins commerciales, les prélèvements se font par différents profils d'usagers de l'estran, allant des pêcheurs habitués, locaux, qui s'y retrouvent à toutes saisons à la recherche principalement d'étrilles, jusqu'aux familles d'estivants découvrant la biodiversité du bord de mer sans réellement prélever.

La pression de pêche à pied récréative est suivie précisément par l'association CPIE MO depuis 2005. Ce sont environ 80 000 séances de pêche à pied par an qui se déroulent sur cette partie rocheuse, prélevant, entre autres espèces, de l'ordre de 400 000 étrilles chaque année. Différents travaux universitaires ont apporté des éléments de gestion fiables. Le renversement des blocs rocheux par les pêcheurs de crabes (LE DUGOU, 2009) constituait une menace pour le milieu naturel (entre 30 et 70 % de la biodiversité d'une roche disparaît au premier retournement, et cette proportion s'aggrave au fil des manipulations). En revanche, la population d'étrilles (Thèse de Richard COZ, 2013) semble pouvoir supporter les prélèvements effectués par les récréatifs. S'il est difficile d'évaluer les effets du piétinement quotidien et les autres impacts éventuels de la pêche de loisir, celle-ci doit pouvoir s'exercer durablement à condition de laisser les pierres dans leur bon sens. C'est d'ailleurs la tendance forte qui a pu être mesurée depuis la mise en place d'un dispositif important de sensibilisation : là où 40 % des pêcheurs de crabes laissaient derrière eux des rochers à l'envers en 2006, on estime que moins de 5% persistent à le faire aujourd'hui. Ce changement de comportement, lié à un effort pédagogique partagé entre différents acteurs locaux, a des effets visibles sur le milieu : nonobstant quelques pierres abîmées, l'estran a repris des couleurs plus naturelles.

Les récifs d'hermelles constituent un habitat Natura 2000 en tant que tel (habitat 1170-4) et ont fait l'objet d'inventaires ponctuels. Cette espèce, bien représentée sur Oléron, est dite ingénieure car les récifs qu'elle fabrique hébergent de nombreux autres invertébrés benthiques. Environ 70 espèces s'y implantent : vers, bivalves, crevettes et stades juvéniles de crabes, etc.

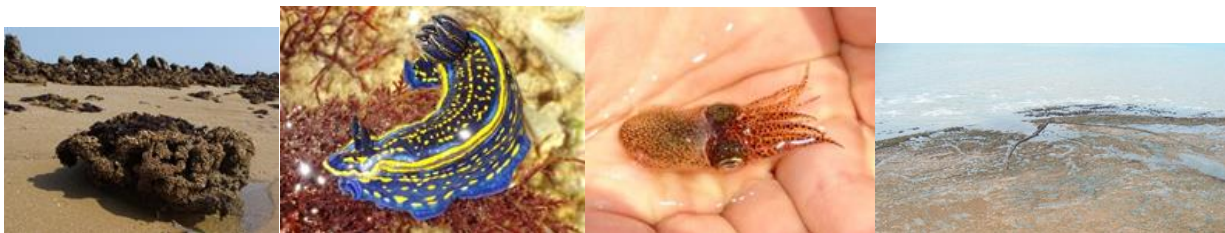


Figure 31 : Récif d'hermelles / Doris cantabrique / Sépiole atlantique / Mur d'écluse à l'Ecussière – source : CPIE MO

Très importante aux siècles derniers, l'activité des écluses à poissons a fortement diminué au cours du vingtième siècle et s'est stabilisée au 21^{ème} avec 17 écluses sur l'île. Cette pratique patrimoniale ne concerne désormais qu'une faible proportion des estrans. La pêche qui y est effectuée n'a pas d'effets collatéraux puisque les animaux non récoltés repartent en mer, et semble négligeable en quantité. L'entretien des murs provoque un certain mouvement de blocs rocheux mais en contrepartie ces murs, une fois stabilisés, constituent des habitats originaux et préservés pour de nombreux organismes marins.

Comparativement aux milieux naturels et aux espèces terrestres, l'estran est fortement sous-étudié par les scientifiques. Il est dès lors hasardeux de tirer des conclusions sur son état de santé. On y observe une inquiétante diminution de la couverture en algues brunes (phénomène général sur les côtes européennes) dont les causes sont multiples (réchauffement climatique, ancrage, piétinement, broutage). En revanche, la population de crabe de rochers, espèce d'affinité méditerranéenne en forte régression au cours des décennies 1970-90, reconquiert rapidement le milieu.

La régulation de la pêche à pied de loisir par la pédagogie et l'adaptation réglementaire est une action de gestion existante et inscrite au plan de gestion du Parc naturel marin.

3.4.3.3. LES ESTRANS SABLEUX ABRITÉS

Ce sont les plages de sable qui se prolongent au niveau intertidal et qui sont situées à l'intérieur du pertuis charentais. Ce milieu se retrouve principalement sur les trois secteurs suivants : la plage de Gatseau à Saint-Trojan-les-Bains, la plage de Boyardville et celle de Plaisance sur la commune de Saint-Georges d'Oléron.

Bien connus des pêcheurs à pied récréatifs, ces milieux abritent des coquillages recherchés, les coques et couteaux principalement, relativement accessibles à tous types de profils de pêcheurs. Leur superficie limitée fait qu'ils subissent une forte densité de pêcheurs (jusqu'à 800 personnes simultanément lors de grandes marées estivales sur le seul estran de Boyardville).

Les seules espèces pouvant être impactées et qui font l'objet d'études sont les coquillages pêchés, en particulier les coques, dont les gisements (aussi bien à Gatseau qu'à Boyardville) sont dans un état inquiétant. En revanche, aucune étude fiable ne permet d'évaluer les autres impacts de ces pratiques, notamment par le grattage – labourage qui en résulte, sur ces estrans meubles.

Là aussi la sensibilisation des pêcheurs à pied par différents moyens est une piste d'action qui a prouvé son efficacité et semble devoir perdurer sous l'égide du Parc naturel marin.

Les estrans sableux en général sont également soumis à des mouvements plus ou moins brusques (déplacement de banc de sable, érosion) qui les affectent fortement. Ces phénomènes n'ont que peu de réponse locale.

En termes de qualité d'eau, en plus des évolutions ambiantes de la mer des pertuis, les sites de Boyardville et de Plaisance peuvent subir des rejets plus locaux liés au dévasement des ports de plaisance proches (opérations soumises à autorisation préfectorale).



Figure 32 : Groupe de pêcheurs à pied à Boyardville / Turrítelle / Sensibilisation des pêcheurs à pied – source : CPIE MO

3.4.3.4. LES ESTRANS SABLEUX BATTUS

Ce milieu spécifique concerne le grand ensemble de la plage de La Giraudière (communes de Saint-Trojan-les-Bains, Le Grand-Village-Plage et Dolus d'Oléron). Les cortèges de coquillages fouisseurs diffèrent des estrans abrités : on trouve là essentiellement des « luisettes » ou « tellines » (nom commercial abusivement attribué aux espèces du genre *Donax*, appelées en français les flions). Là aussi l'absence d'étude fiable ne permet pas d'évaluer des impacts autres que sur l'état du gisement lui-même. L'importance des mouvements de sables, en particulier l'érosion rapide de cette plage, ont un impact bien plus fort que la pêche de coquillages sur l'habitat naturel en tant que tel. De nombreux connaisseurs se livrent encore à cette pêche ludique, bien que les gisements du sud d'Oléron soient soumis à des restrictions liées à la présence de phytoplancton toxique (dinophysis) dans les coquillages en été.



Figure 33 : Panier de « luisettes » / Vues d'estrans sableux battus de l'île d'Oléron -source : CPIE MO

3.4.3.5. LES ESTRANS SABLO-VASEUX

Appelés plus couramment « vases » ou « vasières », ces estrans de grande superficie sont majoritaires sur le bassin, entre Oléron et continent. Au plan mondial, cet habitat fait partie des plus puissants producteurs de biomasse au m², en particulier par le développement de plancton (plus précisément du microphytobenthos), source de nourriture pour les coquillages et l'ensemble de la chaîne alimentaire océanique. C'est là que sont implantés les parcs à huîtres de Marennes-Oléron, l'ostréiculture étant la principale activité primaire dépendant de ces estrans qui se découvrent aussi bien sur la frange continentale que sur la côte sud-est de l'île.

Ces vases sont également le support d'une pêche à pied récréative et professionnelle tournée vers les palourdes. Une souche « japonaise » (provenant en fait des Philippines) de ce coquillage y a été implantée à des fins d'élevage dans les années 1980 ; cette palourde très prolifique constitue actuellement 97 % du gisement (soit 3 % de palourdes européennes, l'espèce autochtone). Les sites de Manson (Saint-Trojan-les-Bains) et de la Pointe d'Oulme (Le Château-d'Oléron) connaissent respectivement une fréquentation importante, de l'ordre de 10 000 à 15 000 séances de pêche tous les ans. Si le gisement de palourdes semble s'y maintenir sans difficulté, il est important de veiller à limiter l'impact de ces activités sur le milieu, en particulier sur les herbiers de zostères.

Les zostères qui poussent sur les vases sont d'une grande importance biologique : elles abritent de nombreux autres organismes. À marée haute, ces herbiers sont recherchés par plusieurs espèces de poissons qui s'y cachent, s'y nourrissent et s'y reproduisent. À marée basse, les zostères sont l'aliment principal des bernaches cravant, des oies protégées au plan européen, qui nichent en Sibérie et viennent passer l'hiver sur les vasières de la côte atlantique française. Il en est de même pour d'autres anatidés, notamment les canards colverts. Enfin, les vasières sont fréquentées par des dizaines d'espèces d'oiseaux limicoles, petits échassiers, à toute saison, mais en particulier l'hiver et lors des haltes migratoires de fin d'été et de début de printemps. La richesse biologique des vases est indispensable à ces populations d'oiseaux.

C'est dans cette mesure qu'a été créée en 1993 la Réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron. La côte située entre le chenal de Boyardville et le chenal du port du Château d'Oléron (citadelle) est ainsi protégée. La pêche à pied y est interdite, ainsi que la promenade au niveau des deux réserves intégrales de la Perrotine et Bellevue. La gestion et la surveillance de la réserve naturelle sont confiées à la Ligue pour la Protection des Oiseaux.



Figure 34 : Zostères / Bernaches cravant et canards colverts attendant la marée basse pour accéder à l'herbier – source : CPIE MO

Compte tenu du relativement bon état des herbiers dans les zones fréquentées, et même de la progression des zostères dans certains sites, il ne semble pas nécessaire d'interdire l'activité de pêche à pied sur les secteurs où elle ne l'est pas (d'autant qu'une telle mesure serait certainement très mal vécue par les habitants et les usagers de l'estran). Néanmoins un effort peut être fait pour sensibiliser ces usagers et les inviter aux pratiques de pêche respectueuses : utiliser les « coursières » pour se déplacer, contourner les herbiers, ne pas utiliser d'engins destructeurs (grattoirs divers), pêcher « au trou ».

L'importance de ces vasières intertidales et des services qu'elles rendent est reconnu dans le plan de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis : production primaire, frayères (seiches en particulier), nurseries (bars, soles, mullets, anchois, daurade grise...), alimentation des oiseaux d'eau côtiers, y font l'objet de mesures de gestion détaillées.

3.4.4. LES DUNES ET PLAGES : ENTRE ÉROSION ET FRÉQUENTATION

Rarement considérée comme un « espace naturel », la plage accueille pourtant toute une biodiversité. C'est aussi sur la plage que commence la vie de la dune. Enfin, le type de gestion de ces espaces soumis à très forte pression, incluant les types d'accès, sera déterminant sur la préservation de la biodiversité et sur le bon fonctionnement des dunes.

3.4.4.1. UNE DIVERSITÉ DE PLAGES ET D'USAGES ANTHROPIQUES

Entre la plage déserte et la plage bondée en plein été, l'éventail des situations est maximal sur le territoire. L'usage est globalement permanent, très intense en été (baignade – bronzage, sports de plage, sports nautiques...), moindre en hiver mais tout de même présent notamment par la promenade ou encore l'accès aux sites de pêche à pied.



Figure 35 : Plage de la Giraudière en été / Divers limicoles au repos à marée haute / Talitre (« puce de mer ») – source : CPIE MO

3.4.4.2. LES ENJEUX DE PRÉSERVATION DES DUNES ET PLAGES

Cette forte fréquentation et ces usages sont le lot des territoires attractifs et il semble difficile de changer de modèle au profit des habitats naturels ou des espèces. Le phénomène naturel d'érosion, de plus en plus marqué dans le secteur sud-ouest de l'île, n'en facilite pas la gestion mais néanmoins, un certain nombre de leviers permettront de limiter les effets de ces pressions :

- Sensibilisation des usagers (prévention des déchets et cendriers de plage, crèmes solaires non polluantes, conseils pour limiter le dérangement des oiseaux migrateurs au repos et des espèces nicheuses vulnérables...) ;
- Formation des agents qui interviennent sur ces milieux ;
- Formation et accompagnement des professionnels (des sports nautiques notamment) ;
- Sensibilisation et accompagnement des acteurs du tourisme : agents d'accueil de l'Office de tourisme, hébergeurs, prestataires d'activités de plage ;
- Renforcer la gestion des accès et des aménagements de plage au prisme de l'enjeu biodiversité (plan OQL - Oléron Qualité Littoral - engagé depuis 2011) ;
- Renforcer et généraliser une gestion naturelle des plages pour préserver l'habitat « laisse de mer », base du fonctionnement du système plage-dune (proscrire le ramassage mécanisé des déchets et promouvoir l'arrêt du ramassage des algues sur les plages, hormis en cas de risques sanitaires avérés ; poursuivre les efforts d'accompagnement pédagogique facilitant l'acceptation ou l'adhésion des usagers).



Figure 36 : Sévère érosion entre Grand-Village et l'Ecuissière en 2019 – source : CPIE MO

3.4.4.3. DES PLAGES PRÉSERVÉES AU SEIN DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE MOËZE-OLÉRON



Figure 37 : Carte des réserves intégrales de la RNN De Moëze-Oléron -source : LPO

Dans le cadre de sa fonction de préservation de la nature, la Réserve naturelle a mis en place deux zones de protection intégrale sur son littoral oléronais : l'une près de Fort-Royer et l'autre à Bellevue. Les promeneurs y sont interdits. Ce sont notamment des sites de repos pour les oiseaux côtiers, en particulier les limicoles migrateurs qui exploitent la vasière à marée basse et ont besoin de zones de tranquillité à marée haute.

Ces réserves sont également des sites d'étude scientifique sur le fonctionnement des milieux, la biologie des espèces (leurs migrations notamment) et l'évolution du système plage - dune.

3.4.4.4. POINTS DE VIGILANCE SUR LE PHÉNOMÈNE DES ALGUES VERTES...

Un phénomène d'algues vertes a intéressé les élus oléronais à partir de 2004, suite à des plaintes d'usagers qui souhaitent les faire retirer des plages. Compte tenu du coût que cela aurait pu représenter, un suivi a été commandé, qui s'est accompagné d'un travail de sensibilisation auprès des usagers, des élus d'acteurs locaux (Office de tourisme, hébergeurs, moniteurs d'activités nautiques, surveillants de baignade...). Entretemps, des décès d'animaux en Bretagne, consécutifs à la fermentation anaérobie de ces plantes qui émet du sulfure d'hydrogène, un gaz dangereux, et de lourdes conséquences des algues pour le tourisme et les finances des communes touchées ont amené le débat sur les questions de sécurité sanitaire et de responsabilité.

Plusieurs solutions locales ont été envisagées, mais en vain. Les normes sanitaires sont très contraignantes : dès lors que l'on prélève des algues vertes sur les plages, elles deviennent un déchet qu'il faut traiter dans les 48h pour éviter leur fermentation. Les filières de traitement sont rares et coûteuses. Les besoins en engrais par les agriculteurs ne coïncident pas avec la période d'échouage

(été). La ressource est irrégulière et relativement imprévisible. Les plages sont des milieux sensibles, inclus dans le périmètre Natura 2000, et la gestion de la laisse de mer est orientée vers le maintien des échouages naturels sur place.

Devant l'impossibilité de trouver localement une solution convenable à ce problème, le suivi se poursuit par le biais de 3 survols aériens estivaux menés par le CEVA (Centre d'Étude et de valorisation des Algues) et les agences de l'eau concernées.

Surnuméraires par rapport aux arrivages normaux d'algues de toutes variétés, les échouages d'algues vertes représentent environ 10 à 15 000 tonnes chaque année. Leur cause est clairement identifiée : ils sont dus à l'excès de nitrates (et de phosphates dans une moindre mesure) dans les cours d'eau des bassins-versants, en particulier celui de la Charente. L'apport oléronais en nitrates existe avec les rejets mesurés à Matha (Saint-Pierre d'Oléron) et aux Huttes (Saint-Denis d'Oléron), mais est très minoritaire.

La seule solution convenable à ce problème est de tarir sa source, ce qui impliquerait des changements de pratiques agricoles sur les bassins-versants. Ces changements peuvent se produire par les décisions d'élus et par l'évolution des consommateurs.



Figure 38 : Algues vertes poussant sur l'estran / Dans le rideau d'eau / Échouage massif à risque H₂S – source : CPIE MO

3.4.4.5. ...ET LA GESTION DES « LAISSES DE MER » :

Quelques espèces sont inféodées à la plage et en particulier à la laisse de mer, un habitat linéaire très variable dans sa composition au fil des marées. Il s'agit par exemple du talitre, petit crustacé surnommé « puce de mer », qui décompose algues et débris d'animaux d'échouages. Les insectes spécifiques de la laisse de mer (mouches et larves notamment, forficules, etc.) accompagnent le talitre dans sa fonction de recyclage et forment la base d'une chaîne alimentaire allant jusqu'aux oiseaux marins, en particulier les petits échassiers.

Parmi les espèces à enjeu, le gravelot à collier interrompu est un petit échassier qui niche dans la laisse de mer. Les œufs sont posés à même la plage, camouflés des prédateurs par leurs coloris disruptifs. Même si les poussins sont nidifuges (ils quittent le nid dès les premières heures suivant l'éclosion), le temps d'incubation est d'environ 28 jours pendant lesquels les œufs sont très vulnérables (écrasement par promeneur, chiens, engins, prédateurs...). Le taux d'échec est important et plusieurs mesures peuvent être proposées aux gestionnaires pour améliorer la situation :

- Sensibiliser les usagers, apprendre les cris d'alarme des gravelots et savoir se détourner, maîtriser son chien ou éviter certains hauts de plages ;
- Former sur ces questions les personnels qui interviennent sur les plages (récolte des macro-déchets, entretien des aménagements...) ;
- Même si les récoltes participatives de déchets sur les plages sont intéressantes par ailleurs, il faut les éviter au moment de la nidification (avril à juin inclus).



Figure 39 : Laisse de mer fraîche /Nid et adulte de Gravelot à collier interrompu - source : CPIE MO

La laisse de mer assure ainsi deux grandes fonctions :

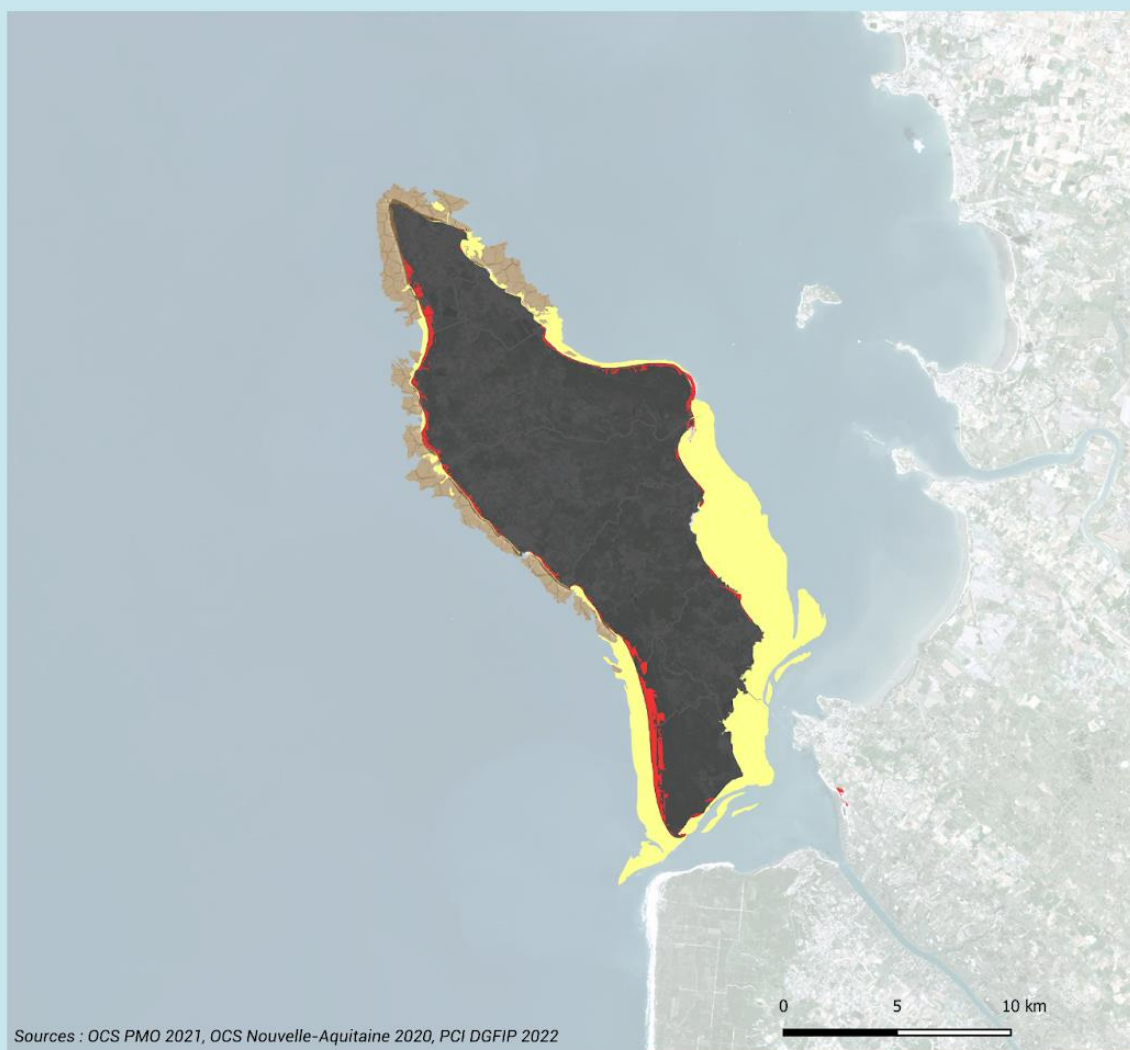
- Une fonction biologique en favorisant le cycle de la matière et les chaînes alimentaires ;
- Une fonction mécanique en créant des obstacles pour les grains de sable, provenant de la mer, séchés au soleil de la plage et portés par le vent. Ils s'y déposent, parfois recouvrent la laisse, en attendant un nouvel arrivage de matériaux douze heures plus tard.

Ces deux fonctions se combinent et sont à l'origine de la dune dite blanche (ou dune mobile) : le sable est retenu naturellement et les plantes pionnières peuvent bénéficier des nutriments apportés par les détritivores. C'est un travail incessant car l'érosion le contrarie une bonne partie du temps.

La gestion la plus favorable à la biodiversité et à la robustesse des dunes est donc de laisser en place cet habitat. Une pédagogie peut être proposée pour expliquer cette politique car elle est parfois combattue par des usagers désirant des plages « propres », sans algues, sans insectes...

Milieux dunaires et estrans

Etat initial de l'environnement
PCAET Île d'Oléron - 2023



Sources : OCS PMO 2021, OCS Nouvelle-Aquitaine 2020, PCI DGFIP 2022

Limites communales



Type de milieux

Dunes végétalisées ou non végétalisées



Estrans rocheux



Estrans sableux et/ou vaseux



MARENNES-OLÉRON

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Cartographie : Pôle Marennes Oléron - 2023

Figure 40 : Milieux dunaires et estrans – source : CPIE MO

3.4.5. LES MARAIS ET AUTRES MILIEUX HUMIDES

Sur plus d'un tiers de sa surface, l'île d'Oléron est couverte de marais. Créés au fil des siècles pour la culture du sel, leur vocation a évolué vers l'ostréiculture pour certains, l'élevage (essentiellement bovin), la déprise pour d'autres, ou les activités de loisirs (chasse, promenade...). Cette évolution a entraîné une diversification des taux de salinité et par conséquent des cortèges d'espèces que l'on y rencontre.

Marais salés, doux et saumâtres restent d'ailleurs difficiles à cartographier précisément : les caractéristiques peuvent changer sur des pas de temps différents, en fonction des usages, du climat, des saisons voire des opportunités économiques de gestion.

Même si l'on peut distinguer plusieurs ensembles de marais, qui ont chacun leur propre histoire, il est pertinent d'envisager dans sa globalité la mosaïque ainsi présente. Aujourd'hui, cette combinaison de marais constitue l'un des trésors naturels du territoire. Ils s'intègrent parmi les plus vastes sites Natura 2000 d'Oléron. Créés par l'Homme, ils ont besoin d'être entretenus et peuvent être plus valorisés que jusqu'à présent.



Figure 41 : Ancienne claire, échasses blanches et avocettes / Fond argileux de claire / Vache et hérons garde-boeufs - source : CPIE MO

3.4.5.1. LES ENJEUX DU MARAIS

Deux enjeux principaux ressortent et concourent à la même logique d'entretien de l'espace.

- Préserver et valoriser la biodiversité
 - Maintenir la surface globale des marais et la diversité des sous-ensembles ;
 - Développer un intérêt pour la richesse biologique présente dans le respect des espèces (en particulier les espèces sensibles : cistude, loutre) : suivis naturalistes, valorisation pédagogique et touristique, formation d'acteurs ;
 - Négocier dans la concertation le bon équilibre entre activités humaines, indispensable pour l'entretien du marais, et havres de tranquillité pour la faune. Surveiller les secteurs évoluant naturellement pour maintenir une mosaïque de zones ouvertes, de lagunes littorales, de zones littorales en re-comblement (schorre), de friches, haies et petits boisements. Mieux gérer les niveaux d'eau pour permettre la réussite de la nidification des échasses, avocettes et autres oiseaux de marais ;
 - Poursuivre la lutte contre les espèces exotiques envahissantes telles que la jussie rampante, le séneçon en arbre, l'écrevisse de Louisiane et le ragondin ;
 - Préserver les roselières, rares mais précieuses en termes de biodiversité.
- Profiter des fonctions d'interface du marais entre terre et mer
 - Optimiser la capacité d'absorption du marais en cas de submersion marine ou d'inondation terrestre ;
 - Optimiser le rôle épurateur du marais pour libérer des eaux de qualité.

Les deux objectifs supposent le bon fonctionnement et donc l'entretien du réseau hydraulique structurant le marais. Il en résulte un besoin de moyens financiers, techniques et organisationnels. Ces moyens sont générés par les activités primaires, d'une part, et d'autre part via les politiques publiques (responsabilités liées à la biodiversité présente, projets touristiques, accompagnement à l'installation d'activités, animation de la concertation...).



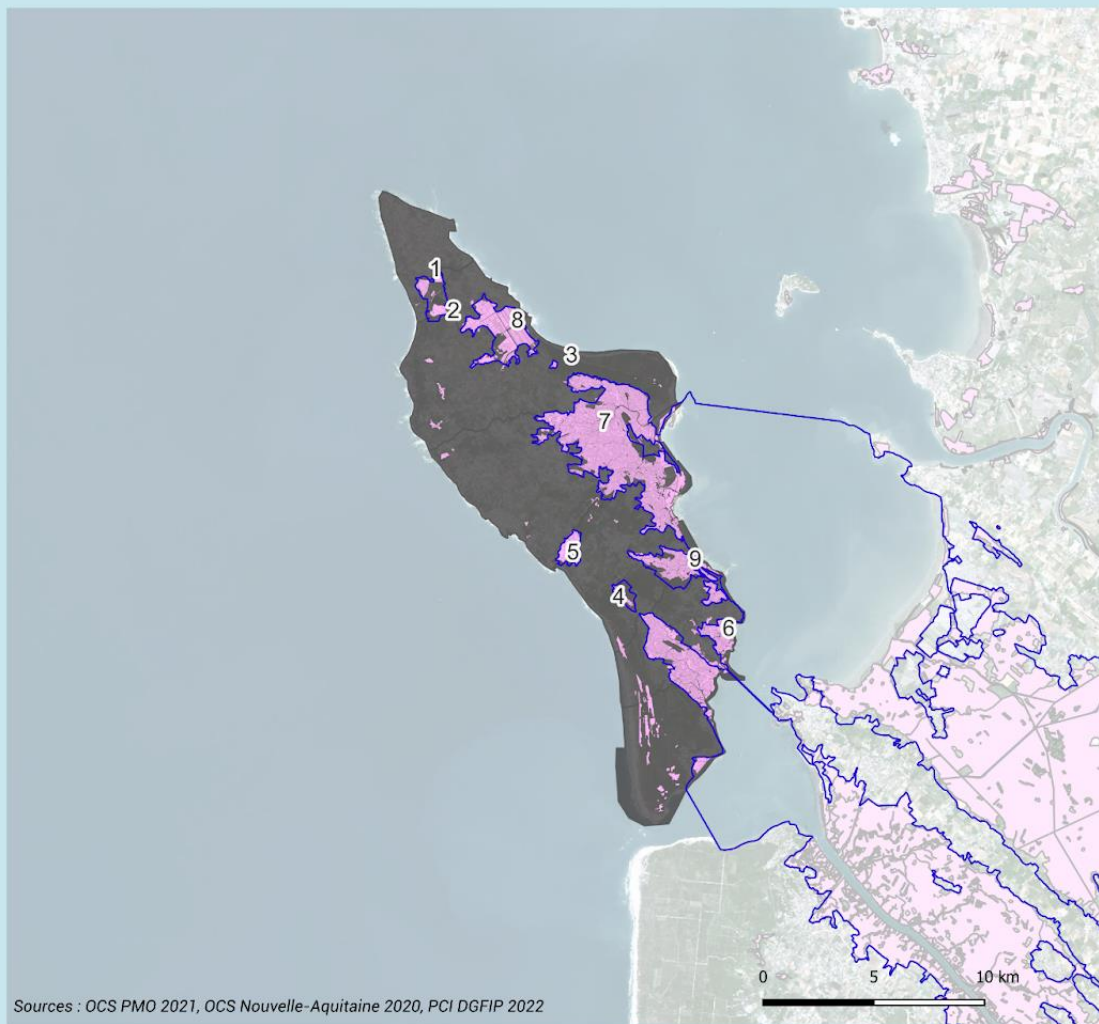
Figure 42 : Chevaux et cygnes dans le marais / Tamaris en fleurs - source : CPIE MO

Sur un territoire élargi, la démarche Natura 2000 a conduit à un zonage des marais selon deux parties : « Les marais de Brouage et du nord d'Oléron », « Les marais de la Seudre et du sud d'Oléron ». Dans le présent document, nous proposons un découpage différent, plus instinctif au regard de la carte du territoire :

- Les grands marais d'Oléron : marais de l'Eguille, marais du Douhet, marais du sud Oléron (Grand-Village, Saint-Trojan, Le Château) ;
- Les petits marais, les zones humides arrière-dunaires d'Oléron ;
- Les autres zones humides.

Les marais

Etat initial de l'environnement
PCAET Île d'Oléron - 2023



Sources : OCS PMO 2021, OCS Nouvelle-Aquitaine 2020, PCI DGFIP 2022

Limites communales

Sites Natura 2000
(Marais de Brouage et Marais de la Seudre)

Marais

Marais doux

- 1. Marais Papineau
- 2. Marais de Lachenaud
- 3. Marais de la Maratte
- 4. Marais d'Avail
- 5. Marais de la Perroche

Marais salés

- 6. Marais d'Ors
- 7. Marais de l'Eguille
- 8. Marais du Douhet
- 9. Marais de la côte Est
(Fort Royer, Arceau, Baudissière)



MARENNES-OLÉRON

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Cartographie : Pôle Marennes Oléron - 2023

Figure 43 : Les marais - source : CPIE MO

3.4.5.2. LES GRANDS MARAIS D'OLÉRON : UNE DÉPRISE QUI PROFITE A LA BIODIVERSITÉ, MAIS PRÉOCCUPANTE À TERME

La chute du cours du sel puis l'évolution de l'ostréiculture ont conduit à délaisser une partie des marais d'Oléron et donc à les faire partiellement évoluer. Les secteurs non exploités retournent dans un premier temps à la nature, mais un comblement trop généralisé réduirait la surface du marais et nuirait à son fonctionnement hydraulique global.

Ce sont des marais littoraux typiques avec ses zones « hautes » douces (près de Saint-Pierre d'Oléron, par exemple) et ses secteurs salés (le long des chenaux), comprenant tous les intermédiaires possibles en termes de salinité. Les secteurs abandonnés par l'ostréiculture le sont probablement pour longtemps, leur accès n'étant plus compatible avec le rendement économique des entreprises. En revanche, l'exploitation du sel revient peu à peu. Une dizaine de sauniers et saunières sont aujourd'hui installés. Une réelle volonté publique permet de re-développer cette économie, redevenue possible grâce au tourisme et à l'attrait pour les produits locaux de qualité, permettant un bon prix de vente au kilo.

Les parties douces sont utilisées par l'élevage extensif, bovin en particulier (quelques ovins également dans les marais du sud). Les parties saumâtres sont les plus délaissées mais peuvent, selon la gestion qui y est faite, changer de vocation à nouveau.

Traversés par plusieurs petites routes et pistes cyclables, ces marais se prêtent à la découverte de la nature, aux déplacements doux et à la promenade pour les personnes qui recherchent la tranquillité qui s'y ressent, y compris en plein été par contraste avec les plages très fréquentées. Les usages de loisirs s'y développent depuis quelques années : plusieurs opérateurs proposent des balades accompagnées ou non en canoë, stand-up-paddle, à bicyclette, principalement dans le marais de l'Eguille pour le moment. Dans la concertation, ce développement fait l'objet d'un accompagnement de la collectivité pour prévenir des conflits d'usages et lui apporter de la plus-value qualitative : formation des opérateurs sur l'histoire du marais et sa richesse biologique, sensibilisation aux espèces et habitats fragiles, démarches environnementales...

Le développement de ces activités est intéressant par l'enrichissement de l'offre touristique et la sensibilisation des usagers à la nature locale. Il n'a pour le moment que peu d'effets sur l'entretien du marais. Là aussi, c'est un équilibre qu'il faudra rechercher entre développement économique, vie du marais, harmonie des usages et préservation de la biodiversité.

Ces grandes zones de marais sont incluses dans les deux zones Natura 2000. La mosaïque de milieux qu'ils représentent abrite une biodiversité extraordinaire. Parmi les espèces emblématiques, on peut distinguer quatre groupes :

- Les espèces « ordinaires » qui façonnent le paysage : tamaris isolés ou en petites haies, roseaux (phragmites) et grandes berces en bord de canaux ou de pièces d'eau, oiseaux de milieux ouverts, grands et petits échassiers, palmipèdes (canards, grands cormorans, cygnes...), amphibiens, papillons et libellules. Le paysage sonore y est également typique et identitaire, « fabriqué » par les espèces du marais comme la cisticole des joncs, les rousseroles, les divers limicoles et autres insectes orthoptères.
- Les espèces attractives et visibles sans trop de difficulté : les grands échassiers (hérons, cigognes, spatules) les rapaces dont le busard des roseaux (en fort déclin au plan européen), la cistude d'Europe, seule tortue sauvage présente dans la région.
- Les espèces discrètes, souvent difficiles à observer par tout un chacun, mais qui déterminent des enjeux de gestion majeurs : la loutre d'Europe et le vison d'Europe ont besoin d'une eau de qualité et riche en proies (poissons, amphibiens, gros crustacés). La Rosalie des alpes, le grand capricorne et le lucane cerf-volant sont trois grands coléoptères présents. Leurs larves se développent dans les bois morts, ce qui nécessite que les endroits boisés du marais (en bordures principalement) soient gérés de manière aussi naturelle que possible.

- Plusieurs espèces de chauves-souris, dont 8 sont d'intérêt communautaire, utilisent le marais principalement pour chasser. Rares sont les gîtes : il convient de préserver arbres âgés, bâtiments avec ouvertures, ponts aux pierres légèrement espacées... La qualité de la chaîne alimentaire est également cruciale, au même titre que la diversité du paysage (présence de haie, d'îlots boisés, etc.).
- Les poissons amphihalins comme l'anguille, dont le cycle de vie comprend de nombreux déplacements, dépendent de l'absence d'obstacles.
- Les espèces exotiques envahissantes, dont certaines comme le ragondin, ou l'écrevisse de Louisiane atteignent des effectifs préoccupants. La présence de fortes populations d'écrevisses exotiques, si elle affecte le milieu et concurrence les espèces locales, a également des effets bénéfiques : cette ressource est exploitée par les échassiers.

A ces caractéristiques communes aux quatre grandes zones de marais sur Oléron s'ajoutent quelques spécificités plus locales :

- **Le marais d'Ors** (Le Château d'Oléron, Le Grand-Village-Plage, Saint-Trojan-les-Bains, Dolus d'Oléron)

Bien placé à proximité des estrans du bassin, c'est le plus ostréicole, historiquement et encore de nos jours. S'étendant depuis le Riveau à l'Ouest, sur tout le sud du Chenal d'Ors et jusqu'à proximité du port du Château d'Oléron, ce grand marais est largement exploité pour la culture d'huîtres mais également pour le sel et la salicorne (près du Château) ou encore de crevettes impériales. C'est sur son flanc littoral qu'est implanté le CAPENA (ex CREEA) avec des claires dédiées aux recherches scientifiques et à l'innovation. Quelques marais privés sont encore entretenus pour un usage non commercial (grossissement de coquillages, de poissons). Quelques parcelles sont entretenues par l'élevage ovin (au nord du village d'Ors).

Quelques parcelles, probablement à des privés en ayant hérité sans projet (parfois même sans le savoir, phénomène courant dans la région), évoluent en lagunes ou en friches, ce qui est plutôt un bénéfice pour la biodiversité (en diversifiant le potentiel d'accueil des espèces) si cela se limite à quelques îlots.

- **Le marais de l'Eguille** (Saint-Pierre d'Oléron, Dolus d'Oléron, Saint-Georges d'Oléron)

Ce secteur semble le plus évolutif avec la reprise du sel (côté Sauzelle notamment) et le développement des activités de loisirs. Très apprécié pour la balade à pied, à bicyclette - et même parfois en voiture - il est parcouru de petites routes et pistes formant des boucles traversant les villages typiques d'Arceau et de La Boirie. L'élevage extensif de bovins (et de chevaux dans une moindre mesure) s'y développe.

Les tamaris isolés ou en petites haies lui confèrent un cachet reconnaissable. Riche en rapaces diurnes et nocturnes, il est également apprécié des limicoles. Les amphibiens et libellules supportant un certain taux de salinité y sont présents en forte densité (rainette méridionale, leste sauvage, agrion élégant, sympétrum strié...). Le murin de Daubenton, chauve-souris chassant à la surface de l'eau, y est bien représenté et utilise comme gîtes les petits ponts qui enjambent les chenaux.

Le bois de l'Eguille et celui de la Vieille Perrotine sont des refuges pour d'autres espèces et en particulier les ardéidés qui y forment leurs dortoirs et héronnières, ou encore le petit-duc scops, hibou dont les populations sont là parmi les plus denses d'Europe. Ces bois sont également le refuge de chauves-souris arboricoles et de coléoptères protégés (Lucanes, capricornes) qui peuvent utiliser le marais pour s'alimenter.

- **Le marais dit du Douhet** (Saint-Georges d'Oléron, Saint-Denis d'Oléron, La Brée-les-Bains)

C'est la problématique de la gestion hydraulique qui semble aujourd'hui être l'enjeu majeur de ce marais où il faut concilier les besoins de l'élevage, du lagunage de pluvial, la chasse à la tonne, de la

ferme marine du Douhet, des aires de saliculture et de quelques autres usages de loisirs. On y retrouve de grandes claires typiques de ce marais (entre Les Boulassiers et Saint-Georges d'Oléron, notamment), appréciées par les avocettes élégantes. C'est également un domaine de chasse privilégié pour le circaète-Jean-le-Blanc, le plus grand rapace du périmètre, qui y est visible quotidiennement en été malgré la faiblesse de ses effectifs (2 couples recensés sur Oléron depuis les années 2000, *com. Pers. Michel Caupenne*).

- **Les marais salés de la côte orientale d'Oléron** (Dolus d'Oléron, Le Château d'Oléron)

Autour de Fort Royer, du Chenal d'Arceau et La Baudissière, de plus petites surfaces de marais exploités en claires ostréicoles font le lien entre le marais de l'Eguille et celui d'Ors. Situé le long de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron, ce marais est quasi-exclusivement salé. Quelques rares parcelles évoluent en lagunes. Les anciennes cabanes du Port de La Baudissière créent un pôle attractif où se développent des animations et une économie à caractère touristique.

Les laridés (mouettes et goélands) y vivent en forte densité, mais d'autres échassiers et limicoles s'y rencontrent. Les restrictions de circulation mises en place sur la côte pour faciliter le travail des ostréiculteurs a certainement un bénéfice pour la faune et en particulier les oiseaux limicoles qui trouvent entre vasières et marais des reposoirs d'une très forte importance, aux moments des marées hautes.

Il semble que l'équilibre actuel entre activités primaires, tourisme et préservation de la nature soient le résultat de tensions ; l'enjeu ici est probablement de redonner à la concertation toute sa place dans la définition et la préservation de ces équilibres indispensables.

3.4.5.3. POINT SUR LE SCHORRE ET LES MARAIS EN DÉPRISE ÉVOLUANT EN LAGUNES CÔTIÈRES

La végétation halophile, typique du schorre (étage amont de la vasière, recouverte uniquement aux très grandes marées), se développe dans tous les marais salés de manière linéaire, le long des chenaux et au bord des bassins. Mais dans certains lieux du territoire, généralement après le comblement de marais abandonnés, ce milieu s'étend sur des surfaces plus importantes. C'est le cas au niveau des embouchures du Chenal de La Baudissière, d'Oulme et de La Soulasserie. Outre les grandes étendues d'obiones et de statice (lavande de mer), ces sites accueillent en particulier une belle population de Gorgebleue à miroir.

Le stade intermédiaire, avant que le marais ne soit totalement comblé, donne un habitat de lagune côtière, intéressant pour les espèces de marais naturel, non exploité mais conservant de l'eau libre : certains crustacés et plantes halophiles s'y épanouissent. Voué à disparaître naturellement par invasion de la végétation, ce milieu se crée en permanence un peu plus loin dans les nouvelles zones en déprise, dans le cadre d'une gestion équilibrée de ces habitats côtiers.

Les marais littoraux, lorsqu'ils sont laissés ou accompagnés dans leur fonctionnement naturel, sont des lieux de dépôt de sédiments. Du fait de leur topographie, ils sont également menacés par l'élévation du niveau marin. Néanmoins, les études les plus récentes et abouties convergent vers la conclusion qu'ils constituent les meilleurs remparts à cette élévation. En effet, le taux de sédimentation des marais côtiers de l'ouest de la France excède celui de l'élévation du niveau marin. La dépoldérisation et la mise en valeur de ces marais permettent ainsi de restaurer des habitats naturels en capacité de protéger les côtes, avec des avantages écologiques et économiques. Cette vision des marais littoraux comme un atout défensif d'avenir contre les risques marins fait maintenant l'objet d'une attention particulière, comme en témoignent les nombreux projets nationaux tels qu'ADAPTO (porté par le Conservatoire du Littoral), colloques et conférences à ce sujet.

Enfin, les marais littoraux sont dorénavant étudiés pour leur capacité à stocker efficacement le carbone atmosphérique et ainsi lutter contre le réchauffement climatique. C'est l'objet d'étude du

projet Carbone Bleu (par opposition au carbone vert : la capacité des forêts à stocker le carbone) du laboratoire Littoral ENvironnement et Sociétés (LIENSs) de la Rochelle.

3.4.5.4. LES PETITS MARAIS DOUX D'OLÉRON : DES ILÔTS DE BIODIVERSITÉ À GARDER SECRETS...

- **Marais Papineau**

Salé à son origine, il a été coupé de l'océan au fil du temps et s'est adouci. En partie géré par les chasseurs et en partie propriété du Département de la Charente-Maritime, il abrite une avifaune remarquable en limicoles et canards. L'avocette élégante et l'échasse blanche, espèces d'intérêt communautaire, y sont nicheuses, à la condition que la gestion des niveaux d'eau s'améliore puisque ces dernières années les nids ont été malencontreusement inondés.

Situé en bordure de piste cyclable, le marais Papineau est celui des petites entités de l'arrière littoral qui se prêterait le mieux à une valorisation pour l'observation des oiseaux.

- **Marais de l'Acheneau**

Quelques grands bassins d'eau douce constituent ce petit marais. Son intérêt écologique est moindre, mais il est apprécié par les oiseaux d'eau notamment en hiver.

- **Marais de La Maratte**

Situé près de Foulerot (Saint-Georges d'Oléron), ce petit marais doux est bien caché et difficile d'accès parmi les boisements qui l'entourent. Très original, il est en totalité recouvert d'une roselière, avec son cortège d'espèces inféodées à cet habitat, et évolue par endroits en tourbière, ce qui sera intéressant de suivre. Il est protégé réglementairement par un arrêté préfectoral de biotope.

- **Marais doux d'Avail**

Typique d'un « fond de marais », il a été isolé du marais d'Ors par un ouvrage hydraulique. Ce site est là aussi peu connu et peu fréquenté ; les naturalistes locaux considèrent que cet état de chose est favorable à la conservation de la biodiversité très riche qui s'y trouve. A l'instar de La Maratte, les roselières y sont bien développées. Le marais d'Avail est également protégé par arrêté de biotope et s'intègre parmi les Espaces Naturels Sensibles (ENS), propriétés du département.

Cette mise en protection forte des marais de la Maratte et d'Avail s'est justifié par la présence de la Loure, espèce toujours présente mais très rarement observée sur le territoire.

- **Marais de La Perroche**

Son histoire ressemble à celle du marais Papineau : un petit marais salé à l'origine, déconnecté de l'océan mais soumis à des submersions régulières, sa salinité évolue à la baisse. Il complète le maillage en « chapelet » des petits marais de la côte océanique d'Oléron.

- **Marais des Bris**

Aujourd'hui propriété du département au titre des « Espaces naturels sensibles », ce marais possède une histoire singulière. En partie asséché au cours du 19^{ème} siècle pour permettre une petite agriculture vivrière, il retrouve aujourd'hui un caractère plus sauvage. Protégé par la digue Pacaud, érigée à partir des années 1830, il se caractérise par sa mosaïque de milieux humides doux et salés (roselière, prairies, boisements) abritant une remarquable population d'orchidées (9 espèces en tout), de nombreux insectes et espèces d'oiseaux en reproduction (fauvettes paludicoles...), ou en migration (sternes, limicoles...).

3.4.5.5. LES AUTRES ZONES HUMIDES

La présence des grands ensembles de zones humides décrits ci-avant ne doivent pas faire oublier les mares et étangs, même s'ils sont de nature artificielle pour la plupart. Ils permettent de diversifier le potentiel d'installation ou d'utilisation par les espèces, et constituent un maillage secondaire intéressant du point de vue de la Trame verte et bleue. On parle de continuité « en pas japonais ». Ces petits réservoirs d'eau douce sont essentiels pour assurer le cycle de vie de nombreux amphibiens (grenouilles, crapauds et tritons), reptiles (Couleuvre vipérine) et insectes (libellules).

Les leviers réglementaires sont rares en termes de gestion, s'agissant de sites généralement privés (particuliers, agriculteurs) ; néanmoins la démarche de mise en valeur de la biodiversité et la montée en compétences des acteurs locaux sur ces questions peut permettre de préserver leur fonction écologique.

3.4.6. LE MILIEU FORESTIER : UNE MOSAÏQUE BOISÉE RICHE DE FONCTIONS

Le paysage forestier de l'île d'Oléron est, encore une fois, marqué d'histoire et de diversité. Les trois massifs forestiers dunaires plantés au cours du 19^{ème} siècle (ceux de Saint-Trojan, des Saumonards et de Domino dans une moindre mesure) tranchent avec les boisements épars des terres hautes.

Les grands massifs mixtes à chênes verts et pins maritimes, aujourd'hui plus ou moins morcelés par l'urbanisation sous-forêt (comme à Domino), ont été plantés il y a à peine 200 ans pour éviter l'ensablement des hameaux et villages derrière les dunes. Après l'implantation du pin maritime, essence pionnière de ces massifs artificiels, le chêne vert s'y est développé et a, par endroits, supplanté son prédécesseur. Si ces massifs peuvent paraître monotones dans leur composition, une immersion plus approfondie, depuis la dune jusqu'aux ourlets intérieurs, permet de découvrir des ambiances bien distinctes.

Sur les plateaux calcaires de l'île d'Oléron et les terres hautes du continent subsiste un maillage assez morcelé de bois de feuillus. Développés sur des sols plus riches et moins drainés que pour les précédents massifs, ces boisements relictuels présentent une variété souvent plus importante d'essences. De ce fait, ils enrichissent le cortège d'espèces animales et végétales forestières du territoire. Leur origine et leurs délimitations actuelles sont davantage à rattacher aux pratiques de défrichement pour l'agriculture (puis d'enfrichement avec la déprise) ainsi qu'aux logiques plus contemporaines d'urbanisation. Maintenir la surface et la fonctionnalité de ces boisements, dispersés en "pas japonais" sur le territoire, est essentiel pour la survie, le développement et les déplacements d'espèces diverses (petits et grands mammifères, chauve-souris, insectes et oiseaux).

Sur l'île d'Oléron, la dégradation de certaines parcelles forestières, ou la fermeture progressive de prairies et cultures laissées à l'abandon peuvent laisser place à un milieu visuellement proche de la lande : la friche. Or la lande correspond à un milieu où une végétation particulière se développe sur des sols pauvres (calcaires, siliceux et plus ou moins acides).



Figure 44 : Pinède clairsemée de pins maritime / Sous-bois dense de chênes verts / Lépiote élevée - source : CPIE MO

Forêts littorales et bois intérieurs sculptent les paysages et forment un patchwork complexe aux couleurs, sons et odeurs changeantes selon les saisons. Les forêts et bois du territoire s'associent généralement avec des milieux tels que mares, clairières, lisières, landes et pelouses. Il résulte de cette combinaison de milieux, et de tous les effets de lisières (écotones), une riche faune et flore. Elles offrent ainsi des espaces ombragés et propices à la promenade (à pied, à vélo ou à cheval), à la découverte de la nature ou encore à la cueillette de pignons et champignons.

Sur le territoire et en particulier au sein des grands massifs littoraux, l'Office National des Forêts (ONF) et d'autres acteurs ont travaillé de concert pour que fréquentation (promeneurs et cyclistes notamment) et gestion sylvicole en faveur de la biodiversité coexistent harmonieusement. Si ce type de gestion est adopté par l'ONF ou le Conservatoire du Littoral, gestionnaire de quelques hectares sur l'île d'Oléron (Forêt Briquet au Nord des Saumonards), elle doit l'être à l'échelle entière du territoire. Localement, préserver la diversité des essences et le caractère naturel des forêts (en laissant les arbres à cavités, morts ou sénescents) garantit le maintien de nombreuses espèces communes et certaines d'intérêt communautaires : petits et grands mammifères terrestres ou volants (chiroptères), des dizaines d'oiseaux (ardéidés, rapaces et autres oiseaux forestiers), des milliers d'espèces d'insectes (dont les plus emblématiques localement sont la Rosalie des Alpes ou le Grand capricorne), plusieurs espèces d'amphibiens (grenouille rousse et grenouille agile, Triton marbré) et de reptiles. Cet objectif s'inscrit également dans les documents d'objectifs des grands sites Natura 2000 de marais (évoqués précédemment) et du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » géré par la Cdc IO.

Un autre enjeu est également celui du maintien d'espaces suffisamment boisés, où a minima d'espaces ouverts et non bâtis, entre les différentes entités forestières. Cela doit garantir la fonctionnalité des corridors et des réservoirs écologiques (Trame Verte et Bleue).

Le rôle des forêts est également de protéger les habitants et activités de l'érosion active des côtes oléronaises. Certaines portions de la dune boisée comme à Gateau ou aux Saumonards (secteur de la Gautrelle) sont aujourd'hui très menacées par l'érosion. Dans le contexte prégnant de changement climatique, forêts et bois assurent un rôle de « poumon vert » et de « puits de carbone ».

Quelle que soit son échelle, chaque boisement et forêt du territoire garantit l'équilibre des écosystèmes locaux. Une brève description de ces différents massifs, bois et bosquets s'impose pour en rendre compte.



Figure 45 : Chevreuil et sanglier à Gateau / Chênes verts tordus de l'Ecuisse (Dolus) – source : CPIE MO

3.4.6.1. LES ENJEUX DU MILIEU FORESTIER

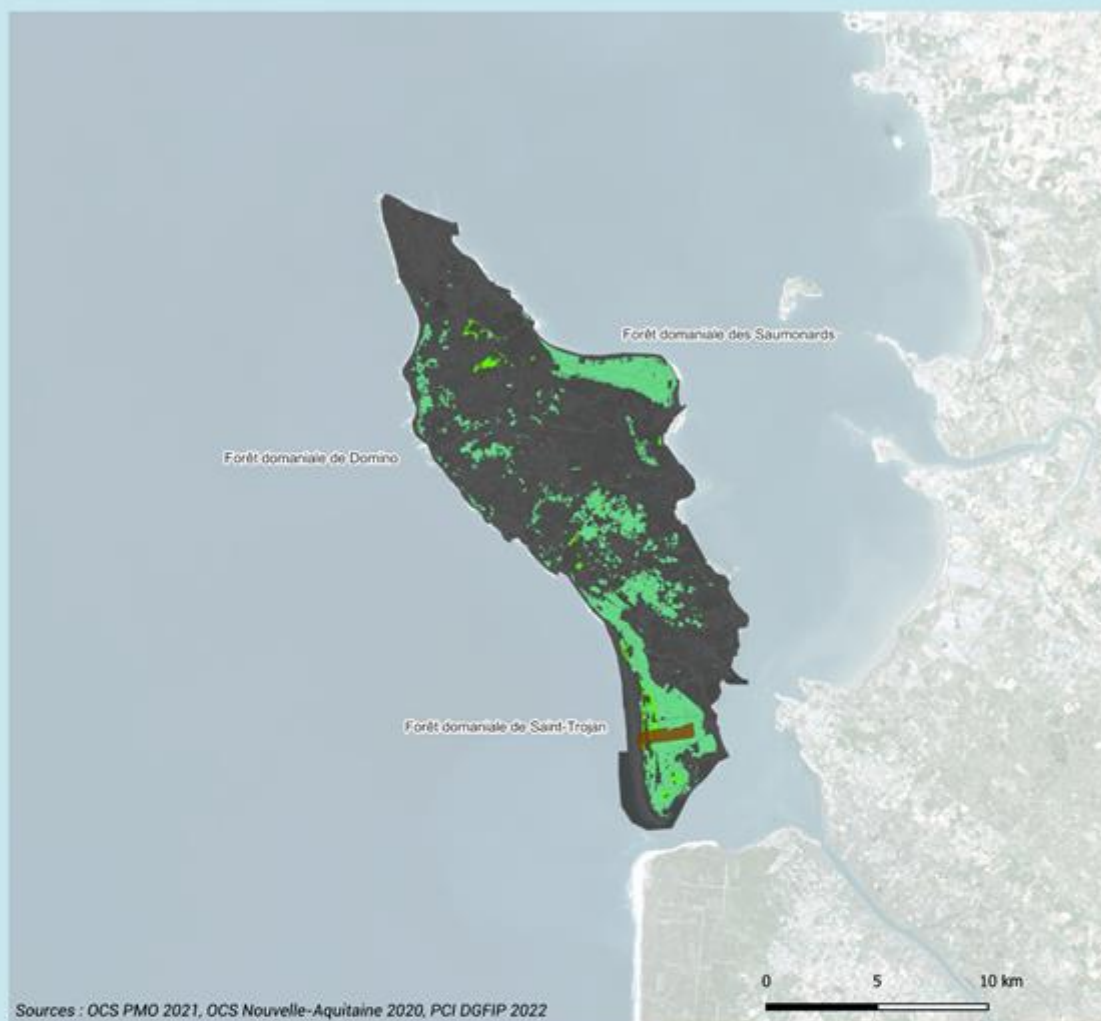
Les enjeux forestiers sur Oléron sont les suivants :

- Maintenir la surface des boisements et massifs pour assurer leurs fonctions écologiques, économiques et récréatives
 - Réservoirs de biodiversité abritant des espèces communes et d'intérêt communautaire

- Espaces attractifs de promenade, de sport, de découverte et de chasse
- Puits de carbone, « poumons verts » et barrières contre les risques d'érosion marine
- Préserver les lisières et corridors écologiques entre les différentes entités forestières pour assurer la circulation des espèces et l'interconnexion entre les différents milieux (forêt-prairie, forêt-marais)
- Promouvoir une gestion sylvicole cohérente avec les perspectives d'évolutions climatiques et les objectifs de transition énergétique
- Sensibiliser les usagers aux richesses naturelles de ces milieux et à l'importance de leur préservation pour le maintien des écosystèmes locaux
- Préserver la mosaïque des entités forestières et la diversité des habitats qu'elles abritent
- Réduire les nuisances et les pressions exercées par les parcelles à camper sur ces milieux
- Opter pour une gestion des forêts privilégiant le génie écologique, limitant la diffusion d'espèces exotiques envahissantes et favorisant la réintroduction d'espèces « clés de voutes » (lapins par exemple).

Milieux boisés

Etat initial de l'environnement
PCAET Île d'Oléron - 2023



Sources : OCS PMO 2021, OCS Nouvelle-Aquitaine 2020, PCI DGFIP 2022

Limites communales



Type de milieux boisés

Forêts de conifères, de feuillus,
forêts mélangés, végétation clairsemée



Zones humides boisées



Ripisylves



MARENNES-OLÉRON

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Cartographie : Pôle Marennes Oléron - 2023

Figure 46 : Milieux boisés – source : CPIE MO

3.4.6.2. LES MASSIFS DOMANIAUX

Ces massifs de forêt mixte à chênes verts et pins maritimes (accompagnés parfois de pins parasols, pins laricio et autres essences introduites) ont été plantés par l'homme il y a déjà près de 200 ans. Les ambiances du sous-bois sont très variables selon que l'on se trouve aux abords de la dune ou plus à l'intérieur du massif. Les lisières de pins faisant plus ou moins face aux embruns et aux vents arborent des caractères parfois grillés, clairsemés, « torturés » et anémomorphosés (forme des arbres couchés par les vents). C'est le cas par exemple à Gatseau ou aux Saumonards. Sur la côte Ouest, les lisières sont souvent plus denses, parfois composées d'une forte proportion de chênes verts, d'autres fois de pins maritimes protégés par quelques massifs de saules ou de peupliers. L'équilibre entre les deux principales essences de ces massifs conditionne largement la densité des sous-bois et la diversité floristique que cela engendre. Les massifs monospécifiques de chênes verts forment des sous-bois denses, sombres et plus riches en espèces diverses. Le maintien de cette riche biodiversité est aujourd'hui assuré par une gestion prenant en compte l'intérêt de conserver une diversité des essences. L'ONF veille en effet à ce que la troisième génération de ces forêts se compose d'essences diversifiées, propice au maintien d'habitats fonctionnels.

Les dépressions et zones humides (mares, bas marais) au sein de ces massifs dunaires forment des mosaïques d'habitats abritant des espèces d'un fort intérêt patrimonial et souvent rares comme le pélobate cultripède, le triton marbré et le liparis de Loësel (une orchidée très spécialisée) ou encore le vertigo de Desmoulins (un minuscule gastéropode aquatique). Dans ces dépressions appelées « lèdes », les pins et chênes verts laissent place à des essences hygrophiles telles que le saule des dunes. Selon l'état des nappes affleurantes et les précipitations, les mares de ces dépressions s'accompagnent de roselières et d'une riche flore associée. La présence d'eau libre permet l'installation d'insectes aquatiques et de leurs prédateurs : les chauves-souris forestières (murin de Daubenton, de Bechstein, de Natterer, noctules, oreillard...) viennent y chasser. Ainsi, la topographie des dunes et une bonne gestion sylvicole offrent au territoire une mosaïque d'habitats forestiers propices à la présence d'espèces communes, parfois rares et très spécialisées.



Figure 47 : Pélobate cultripède / Chênes verts torturés / Mare forestière - source : CPIE MO

À noter également que l'ONF a mis en place deux zones expérimentales au sein de ces massifs :

- À Saint-Trojan-les-Bains : une Réserve Biologique Intégrale de 167 ha depuis 2016 (date de l'Arrêté Ministériel) afin d'observer les dynamiques naturelles des forêts littorales sur une séquence complète allant des dunes aux parties de forêts les plus anciennes. L'objectif est d'en tirer des enseignements à long terme pour adapter la sylviculture des forêts atlantiques, notamment dans un contexte d'érosion grandissant et de changement climatique.
- Aux Saumonards : une placette de suivi phénologique du Réseau National de suivi à long terme des Écosystèmes Forestiers (Rénécofor) afin d'étudier la réaction des écosystèmes forestiers et de certaines essences (comme le pin laricio localement) aux évolutions climatiques, l'évolution de la diversité végétale et les effets de la pollution atmosphérique.

3.4.6.3. UN MAILLAGE IMPORTANT DE BOISEMENTS ET BOSQUETS

Quiconque se penche sur une carte du territoire ou le traverse d'une extrémité à l'autre réalise l'importance du couvert forestier local. Des bois relativement denses (bois de la Martière ou des Grands champs sur l'île d'Oléron, etc.) aux petits bosquets maillant le tissu agricole, les arbres occupent l'horizon et marquent les paysages intérieurs. Les gestionnaires et propriétaires de ces bois sont tout aussi pluriels : bois privés, bois départementaux et communaux. Les modes de gestion et les enjeux sont ainsi bien différents qu'au sein des massifs domaniaux. La problématique des parcelles à camper y est par exemple plus prononcée. C'est surtout le cas dans les petits bois de l'île d'Oléron où ces parcelles, parfois délimitées physiquement, peuvent créer des obstacles à la faune forestière. La manière dont sont entretenus ces boisements est également sujette à enjeux pour le maintien de la biodiversité et des habitats. Sans maintien d'essences variées et d'îlots d'arbres morts, la biodiversité est banalisée (bois très « entretenus »).



Figure 48 : Héronnière à la Saurine / Lichens en fructification - source : CPIE MO

Selon la topographie, la nature du sol et son humidité, ces boisements se constituent d'essences variées de caducifoliées tels que les chênes pédonculés et les chênes tauzins, de peupliers (introduits), d'aulnes, de frênes ou de hêtres. Les sols plus riches en humus permettent le développement de strates végétales plus complexes. Mousses, lichens et champignons y sont plus abondants que dans les forêts dunaires. La diversité d'essences favorise l'existence d'habitats spécialisés et complémentaires dans lesquels vivent une myriade d'espèces animales et végétales lorsqu'une bonne gestion les maintient.

Quelques habitats forestiers humides, qualifiés de « marginaux » du fait de leur emprise (inférieure à 100 hectares pour les différentes formations) ponctuent le maillage forestier. Une fois encore, ces habitats très spécifiques sont essentiels au maintien d'espèces d'intérêts communautaires (entre autres : le vison d'Europe, la loutre, la rosalie des Alpes, les chauves-souris à affinités forestières comme le murin à oreilles échancrées, le murin de Bechstein ou la barbastelle, l'aigrette garzette) :

- Les frênaies-chênaies et frênaies-ormaies sur des sols humides mais non engorgés du pourtour des marais d'Avail et du Douhet.
- Les frênaies-aulnaies à dominance d'aulne glutineux sur des sols plus engorgés par les nappes affleurantes ou des ruisselets.
- Les ripisylves bordant les canaux doux et formant des corridors écologiques essentiels pour les mammifères tels que chiroptères et la loutre.

Brosser l'intégralité des différents habitats et des différentes essences ou espèces végétales de ces boisements n'est pas l'objet de ce document. D'ailleurs, le statut de ces bois rend souvent plus opaque leur degré de connaissance. Qu'ils soient rattachés au marais, aux plaines ouvertes et agricoles, ils sont néanmoins des sites privilégiés pour l'alimentation, la reproduction et le déplacement d'espèces qui ne sont pas forcément inféodées aux milieux forestiers. C'est notamment le cas des bois humides évoqués, accueillant différents rapaces et ardéidés migrants.



Figure 49 : Céphalanthère rouge / Mare forestière et Aulnes -source : CPIE MO

3.4.6.4. POINT SUR LES RAPACES DIURNES ET NOCTURNES DE L'ÎLE D'OLÉRON

Aux abords des marais et des prairies, la lisière des grands massifs forestiers de l'Île d'Oléron ainsi que les boisements essaimés sur les plateaux du territoire sont des sites essentiels pour la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux. Outre les colonies d'ardéidés (hérons, aigrettes) trouvant refuge dans les bois proches des marais, certains rapaces diurnes et nocturnes sont hautement dépendants de ces lisières boisées. Elles forment un écotone entre milieux ouverts et la forêt plus dense, inappropriée pour ces espèces.

Parmi au moins cinq espèces de rapaces nocturnes observées sur le territoire, notons la présence remarquable du petit-duc scops. Ne mesurant qu'une vingtaine de centimètres, cet insectivore est l'un des plus petits rapaces d'Europe. Migrateur transsaharien, il affectionne les lisères de forêts mixtes et alluviales où il s'installe généralement dans les trous de vieux arbres. On remarque facilement sa présence par le chant du mâle, un « tuit » rythmé très reconnaissable. Un important suivi depuis 1981 montre que l'Île d'Oléron présente une des plus grandes densités de petit-duc scops d'Europe (Bavoux et al., 2011). Son cousin le moyen-duc, plus grand et plus commun, affectionne les mêmes milieux pour s'alimenter, organiser des dortoirs et nidifier.

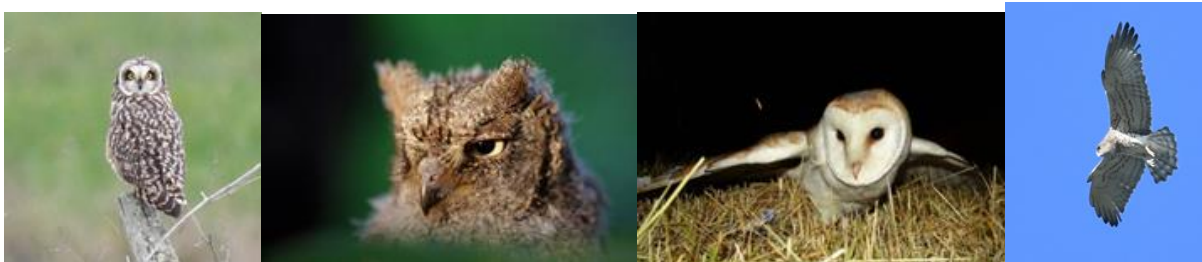


Figure 50 : Hibou Moyen-duc / Hibou des marais / Petit-Duc scops/ Chouette effraie – source : CPIE MO ; Christian Bavoux

De jour, quelques grands rapaces peuvent être observés au-dessus des marais, des champs et des prairies. Deux espèces remarquables et d'intérêt communautaire méritent d'être citées : le circaète-Jean-le-blanc et le milan noir. Ces rapaces chassent en milieux ouverts, sur les marais et prairies humides, mais ont besoin d'espaces tranquilles et boisés pour nidifier. Le premier, plutôt massif, est le plus grand rapace visible sur le territoire (jusqu'à 1,85 m d'envergure) et se nourrit exclusivement de reptiles, couleuvres et grands lézards. Son dessous blanc tacheté et la puissance nonchalante de son vol sont très distinctifs. Au moins deux couples sont présents sur l'Île d'Oléron. Moins spécialisé et plus petit, le milan noir se confond plus facilement, du fait de sa couleur, avec les autres rapaces diurnes du territoire. Très commun partout et en particulier dans les marais où il recherche les poissons morts, il est omniprésent de mars à septembre. Plus de 80 aires (nids) de ce rapace ont été recensées sur le territoire.



Figure 51 : Circaète-Jean-le-Blanc / Milan noir / Faucon crécerelle - source : CPIE MO

3.4.7. LES PRAIRIES : CŒURS DE BIODIVERSITÉ ENTRE MARAIS ET TERRES AGRICOLE

Si les marais d'Oléron constituent une vaste mosaïque d'habitats et l'un des trésors naturels du territoire, il n'en est pas moins des différentes prairies et formations de pelouses calcicoles. Les milieux prairiaux ouverts sont tout aussi structurants dans le paysage que les marais et y sont étroitement liés dans ses parties les plus hautes. Pour nombre d'entre elles encore dédiées à l'agriculture extensive (élevage bovin principalement), elles constituent un héritage anthropique étroitement lié à l'histoire des marais et de l'agriculture locale. Selon la nature, l'hydromorphie et le gradient de salinité des sols, ces prairies peuvent être utilisées différemment et abritent une biodiversité foisonnante. Des prairies humides salées aux prairies permanentes intérieures, ces milieux constituent le support de nombreux habitats et d'espèces d'intérêts communautaires bien spécialisées. Ces vastes ensembles prairiaux sont inclus dans les périmètres des sites Natura 2000 cités précédemment. Ils offrent de multiples services écosystémiques et un intérêt de taille pour la Trame Verte et Bleue.

Sur Oléron, leurs cortèges floristiques contribuent à circulation, au développement et à l'alimentation d'animaux sauvages (oiseaux, mammifères et insectes) et d'élevage, à la préservation des sols, à la régulation du climat (puits de carbone), à l'esthétisme des paysages et à la pollinisation. Les enjeux sont assez similaires à ceux des marais. En effet, sans l'entretien de l'homme et les différentes politiques publiques menées actuellement pour les préserver, ces milieux ouverts auraient tendance à se refermer, ce qui affaiblirait le potentiel écologique global du territoire.



Figure 52 : Prairie fleurie / Syrphes sur pissenlit / Chryside sur carotte sauvage - source : CPIE MO

3.4.7.1. LES ENJEUX DES MILIEUX PRAIRIAUX (HUMIDES ET SECS) ET DES PELOUSES CALCICOLES

Les principaux enjeux de ces milieux rejoignent, en partie, ceux des marais évoqués précédemment et auxquels de vastes étendues de prairies sont liées.

- Préserver et valoriser la biodiversité des prairies
 - Maintenir le système prairial ouvert en surveillant et en limitant le développement des espèces buissonnantes et des ligneux ;
 - Préserver sa superficie, sa diversité spécifique (propre à chaque habitat), privilégier une gestion agricole extensive et raisonnée. Les pratiques de pâturage et de fauche (et de tonte pour certaines parcelles privées) doivent être adaptées pour permettre l'accomplissement des cycles de reproduction des plantes et animaux présents ;
 - Préserver, voire améliorer, les conditions d'accueil des prairies (de marais, humides et sèches) pour l'avifaune, les mustélidés et les papillons d'intérêt communautaire (le cuivré du marais notamment) ;
 - Veiller à la non-prolifération d'espèces exotiques envahissantes (par exemple, le sénecion en arbre et l'herbe de la pampa sur prairies sèches et la spartine anglaise sur formations humides salées) ;
 - Maintenir une gestion concertée et harmonieuse entre les différents acteurs dont les usages ont une influence directe sur la conservation des prairies : éleveurs, ostréiculteurs, chasseurs, agents techniques des espaces naturels. Accompagner leur montée en compétences sur les enjeux liés à la biodiversité.

- Restaurer et préserver les pelouses calcicoles du nord de l'île d'Oléron
 - Veiller à la non fermeture de ces milieux par le développement du brachypode penné ou de l'arroche de mer ;
 - Éviter la dégradation, voire la destruction de ces pelouses abritant quelques espèces d'orchidées en canalisant les fréquentations et les déplacements ;
 - Poursuivre la politique d'acquisition, de gestion du Conseil départemental et du Conservatoire du littoral ; intégrer l'enjeu biodiversité dans la politique de requalification paysagère menée sur la pointe de Chassiron.

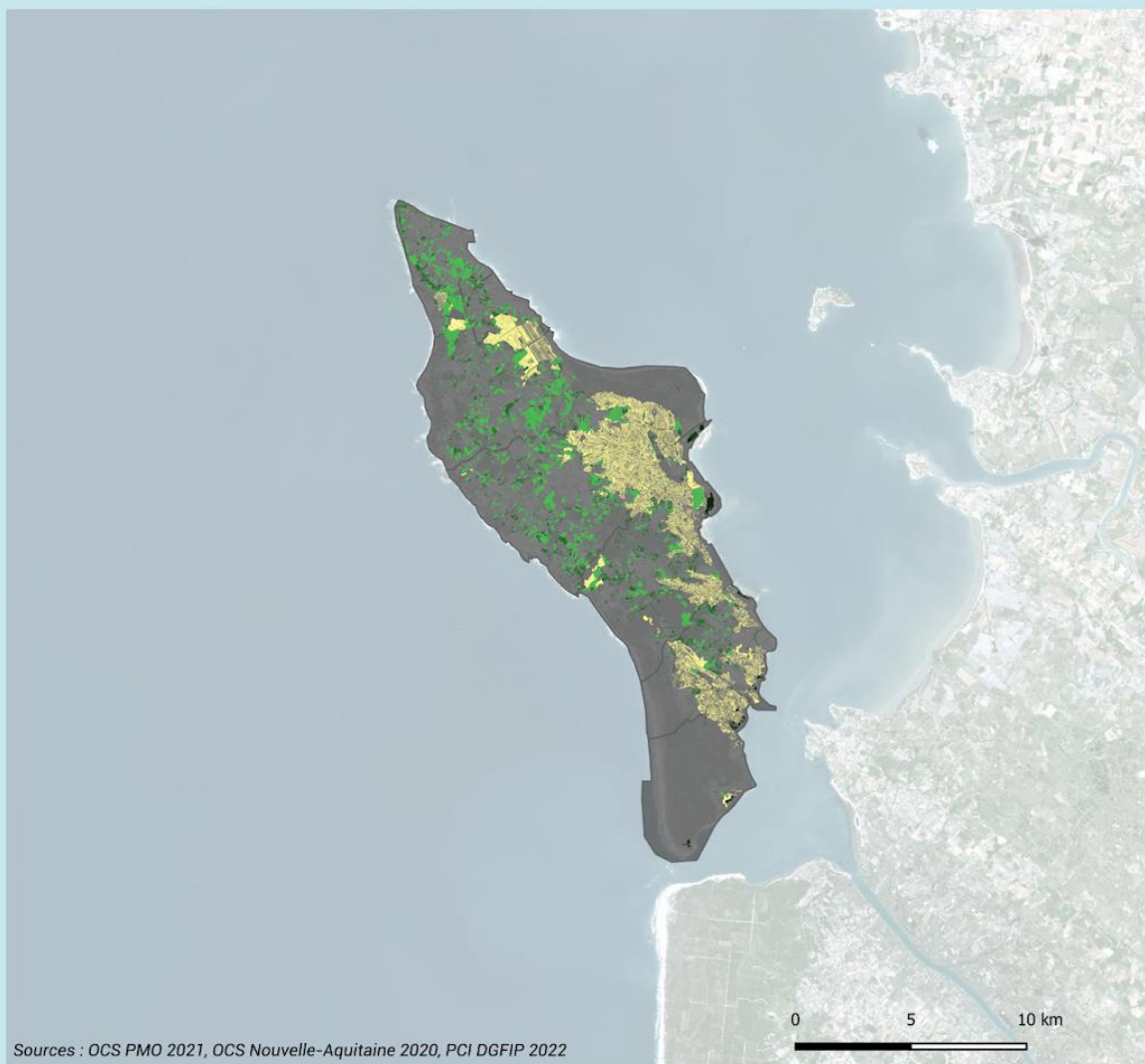
Dans cette mosaïque, il apparaît essentiel de distinguer les différentes entités composant les complexes prairiaux du Pays Marennes-Oléron. Des prairies humides côtoyant marais et estrans, aux prairies sèches et fleuries des terres hautes, une grande diversité d'habitats, d'espèces et de paysages se présentent. Le milieu singulier que représentent les pelouses calcicoles du Nord de l'île d'Oléron sera également traité.



Figure 53 : Leste barbare / Cuivré commun sur marguerites - source : CPIE MO

Milieux prairiaux

Etat initial de l'environnement
PCAET Île d'Oléron - 2023



Limites communales



Type de milieux prairiaux

Prairies humides
et bosses de marais



Prairies permanentes



Friches herbacées



Schorres, prés salés, sartières



MARENNES-OLÉRON

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Cartographie : Pôle Marennes Oléron - 2023

Figure 54 : Milieux prairiaux – source : CPIE MO

3.4.7.2. LES PRAIRIES NATURELLES SALÉES ET DE MARAIS

À l'interface plus ou moins directe entre terre, marais et estran, les prairies humides saumâtres et salées occupent une place importante à l'échelle du territoire. Certains des habitats cités s'intègrent plus largement dans les complexes marécageux du territoire, dont les enjeux liés aux parties humides sont traités par ailleurs dans le présent document :

- **Les prés à spartines** : en contact direct de l'estran, ils constituent la première ceinture végétale. Régulièrement recouverts, ils permettent la fixation des sédiments et jouent un rôle de nourricerie pour la faune marine. Plus haut, sur les vasières tidales (schorre), les salicorniaies se développent et sont régulièrement inondées ou aspergées. L'île d'Oléron possède la plus forte diversité régionale de salicornes.
- **Les prés salés atlantiques** : ils occupent une place majeure dans les marais d'Oléron. Ils regroupent l'ensemble des végétations pérennes herbacées ou frutescentes basses colonisant la partie moyenne de la zone intertidale et inondable plus ou moins régulièrement par la marée. La variabilité de cet habitat est fonction de la durée et de la fréquence de la submersion. Ils s'étendent ainsi du bas schorre et vont jusqu'à former les prairies hautes des niveaux supérieurs où s'accumulent, aux plus grandes marées, les laisses de mer enrichissant les sols. Les prés salés se développent sur un substrat argileux les alluvions de type « bri récent brun » ou « bri ancien bleu », issus de l'époque flandrienne. Selon la durée et la fréquence d'immersion par les marées, la composition floristique de ces prés est très variée : salicorne rampante, obione donnant un caractère argenté aux prés salés, aster maritime, statice commun, fétuque littorale... Ces prés sont un espace propice à l'alimentation et au repos de la faune des marais déjà évoqués. Leur fonction mécanique de frein à la houle, et par conséquent leur rôle d'atténuation des dégâts de submersion, a été scientifiquement démontrés.
- **Les prairies subhalophiles atlantiques** : occupant plusieurs milliers d'hectares, elles ont l'aspect de prairies de fauche et s'établissent sur d'anciens schorres colmatés (sols argileux et limoneux) subissant un engorgement hivernal et un assèchement estival important. En grande partie, elles correspondent aux parties hautes des marais exploités (bosses de marais), ainsi qu'aux anciens marais (marais gâts et drainés reconvertis pour l'élevage). Ces prairies peuvent également subir des submersions marines momentanées. Selon la nature des sols et les pratiques d'élevage qui s'y exercent, elles présentent une belle diversité floristique : laïche divisée, renoncule à feuille d'ophioglosse, quelques orchidées... Ces prairies abritent des cortèges faunistiques variés. Pour les maintenir il est recommandé d'y entretenir un élevage extensif raisonné, de conserver leur caractère inondable, d'y pratiquer des fauches tardives et d'y proscrire les amendements organiques et minéraux.



Figure 55 : Spartine et courlis / Obiones et salicornes / Juncus en bord de marais – source : CPIE MO

3.4.7.3. LES PRAIRIES PERMANENTES À VOCATION AGRICOLE

Les enjeux des prairies permanentes recoupent ceux des milieux agricoles. Ces prairies d'apparence naturelle occupent néanmoins une place importante dans les paysages du territoire et méritent une certaine attention. Utilisées pour la fauche et/ou le pâturage (bovin majoritairement), elles présentent

une diversité d'espèces végétales (poacées, fabacées et fleurs diverses) qui attirent insectes (pollinisateurs divers et de nombreux papillons notamment), oiseaux (rapaces), petits et grands mammifères. Certaines prairies sont maintenues pour y exercer la chasse du petit gibier. La diversité d'espèces animales et végétales est donc dépendante de la pression de pâturage, des dates de fauche et du degré d'artificialisation.



Figure 56 : Vache et héron garde-bœufs profitant des prairies – source : CPIE MO

Les DOCOB Natura 2000 (Documents d'Objectifs) du Marais de Brouage-Oléron et du Marais de la Seudre-Oléron intègrent des actions visant le maintien de l'élevage en soutenant des pratiques raisonnées pour maintenir les habitats prairiaux et les espèces d'intérêt communautaires présentes. L'objectif est de proposer une gestion optimale du milieu en termes de biodiversité. Cette gestion optimale passe par le respect de certaines périodes de pâturage et de non-pâturage (aucun entre le 15 décembre et le 15 mars par exemple), par un chargement de pâturage allégé (exprimé en Unités Gros Bovin : entre 0.4 et 1.4 UGB/ha/an), par une adaptation des pratiques de la fauche (fauche retardée, fauche par bandes ou centrifuges), par le non recours à des fertilisants et produits phytosanitaires.

Cela se matérialise par la mise en place de mesures agro-environnementales sous contrats. Près de 3000 hectares sont ainsi concernés à l'échelle du territoire (Marennes-Oléron). Ces mesures ont été engagées à partir de 2007 et visent à encourager les agriculteurs à protéger et à valoriser l'environnement en les rémunérant pour la prestation de services environnementaux (aide financière de la Politique Agricole Commune) : extensification des modes d'exploitation, gestion des systèmes de pâturage à faible intensité, sauvegarde et protection des paysages et habitats précieux pour le maintien de la biodiversité...

3.4.7.4. LES PELOUSES CALCICOLES DU NORD DE L'ILE D'OLÉRON

Bien qu'étendu sur un espace relativement restreint, ce milieu particulier possède un fort intérêt patrimonial. Les pelouses calcaires dites de la Vitrierie, à Chassiron, font partie de la zone spéciale de conservation Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ». C'est également une propriété départementale classée comme Espace Naturel Sensible (ENS).

Ce milieu assez peu représenté en Charente-Maritime et plus largement sur la façade ouest Atlantique métropolitaine, se décompose en 2 habitats d'intérêt communautaire :

Les pelouses calcicoles méso-xérophiles sur calcaires tendres ou friables : un habitat constitué de végétation occupant des sols maigres sur calcaire. On retrouve à Chassiron, une forme très spécialisée de cet habitat. Il est ouvert et structuré par des graminées (poacées). L'apport de sel par les embruns marins se traduit par un nanisme des espèces végétales qui le composent.

Les falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques : les falaises de la Vitrierie à Chassiron connaissent le développement d'une mince bordure végétale au sommet. Cette végétation halophile sur roche calcaire dure est régulièrement érodée et aspergée par les embruns marins.

Ces deux habitats forment un milieu de pelouses calcicoles unique au sein du territoire, et ne couvrant qu'un peu plus de 5, hectares. La singularité de ces pelouses tient du fait de leur important degré de spécialisation aux falaises balayées d'embruns. Cette position permet la présence de plantes d'intérêt majeur comme le liseron à rayures parallèles, la vipérine d'Italie et le chardon d'Espagne. Ce sont également des milieux qu'affectionnent les orchidées. Elles sont toutefois menacées par une fréquentation importante du site de Chassiron et des falaises de la Vitrierie, au-dessus desquelles les promeneurs et cyclistes peuvent être à l'origine d'un piétinement préjudiciable à la flore.



Figure 57 : Pique-nique sur la pelouse calcaire / Lézard vert / Chardon d'Espagne - source : CPIE MO ; Wiki Commons

Le DOCOB Natura 2000 « Dune et Forêts Littorales de l'île d'Oléron » intègre également une fiche action intitulée : « gestion conservatoire et restauration des habitats de pelouses calciques ». L'objectif de l'action est de permettre à ces pelouses de rester ouvertes et d'empêcher la progression ou la création de discontinuités. Deux phénomènes menacent ces formations végétales à forte valeur patrimoniale : la fréquentation lorsqu'elle est mal canalisée (piétinement, circulation et stationnement) et la fermeture naturelle des pelouses par des ligneux (notamment par des plantes exotiques envahissantes). La fermeture de ces formations ouvertes herbacées est due à des espèces comme le brachypode penné et d'autres espèces arbustives (notamment le développement d'arroche de mer, une espèce anciennement plantée).

En 2018 Le département a lancé une étude de requalification paysagère et écologique de l'espace naturel de Chassiron, dans lequel est inclus le secteur des falaises de la Vitrierie et cet habitat fragile. L'objectif de l'étude est d'apporter un diagnostic des usages et fréquentations afin de réorganiser la circulation et le stationnement des différents usagers (piétons et cyclistes notamment). En canalisant les déplacements, les pelouses calcicoles et la flore attenante pourront se maintenir et se restaurer où elles sont le plus dégradées. Une partie de la pointe a déjà été réaménagée, le tout en respectant la qualité paysagère du site.

3.4.7.5. POINT SUR LA BIODIVERSITÉ DES PRAIRIES

Les prairies représentent de véritables réservoirs de biodiversité lorsqu'elles sont maintenues ouvertes et en bon état. La diversité d'espèces végétales qui s'y développe est synonyme d'une colonisation importante par les insectes ainsi que les oiseaux et autres animaux qui viennent s'en nourrir. Ainsi, différents papillons, insectes pollinisateurs et autres libellules s'y rencontrent. Si fleurs et plantes sont source d'alimentation pour nombre d'insectes adultes, certaines sont des hôtes pour les chenilles de papillons. Le cuivré des marais, papillon batailleur, pond sur l'oseille sauvage ; le machaon, un des plus grands papillons diurnes localement, dépend du fenouil sauvage ; le damier de la succise pond sur la succise des prés. Les petits azurés requièrent également des conditions bien particulières pour se développer, en interaction avec certaines espèces de fourmis. Observer leur vol gracieux, décidé ou plus aléatoire pour d'autres, est signe de bonne santé des milieux.



Figure 58 : Machaon / Cuivré commun / Azuré de la Bugrane - source : CPIE MO

Aussi, les orchidées occupent une place de choix dans le riche cortège floristique d'Oléron. Ces fleurs parfois discrètes et intrigantes de beauté font le bonheur d'amateurs et d'orchidophiles passionnés. La plupart des espèces rencontrées sur le territoire fleurissent au printemps dans des milieux plus ou moins humides et ouverts. Si les pelouses calcaires du Nord d'Oléron forment un habitat propice à leur développement, ce n'est pas là qu'elles sont les plus représentées à l'échelle du territoire. Les dépressions dunaires humides et la dune fixée à végétation herbacée des Huttes abritent également un joli cortège (notamment d'Ophrys de la passion, d'Orchis bouc et odorant).

Au Château d'Oléron, la ZNIEFF du Fief Melin abrite certainement la plus riche concentration et diversité d'orchidées de l'île. Cet espace de landes et de pelouses sur calcaires marneux est un terrain d'élection pour de nombreuses orchidées, à condition que les espaces ouverts soient maintenus et protégés de l'enfrichement (notamment par des prunelliers, églantiers et autres fruticées). Curieux et connaisseurs iront jusqu'à identifier plus de 20 espèces d'orchidées et plusieurs hybrides, spectaculaires par leurs formes. Parmi elles, des espèces assez rares comme les sérapias à petites fleurs, les ophrys sillonnés ou encore l'orchis des marais. Les sérapias langues, orchis à fleurs lâches sont, elles, beaucoup plus représentées et parfois abondantes.



Figure 59 : Ophrys araignée / Sérapia langue / Ophrys sillonné - source : CPIE MO

Bien que discrètes dans les paysages du territoire, ces fleurs aux mille visages participent à l'intérêt floristique et écologique régional. Leur présence reste largement dépendante du maintien des milieux ouverts et peu piétinés.

3.4.8. LES MILIEUX AGRICOLES : INTÉRÊT DE LA « NATURE ORDINAIRE »

Du fait du développement exponentiel de l'urbanisation et de la technicité des activités humaines, la perception populaire des milieux anthropisés va généralement à l'encontre de la notion de "nature". On visualise bien souvent en premier lieu la diminution globale de la biodiversité dans les espaces structurés par l'homme (milieux urbains et agricoles principalement).

Et pourtant, au cœur de ces espaces, se cache une nature qualifiée "d'ordinaire", par opposition aux espaces bénéficiant de dispositions réglementaires au titre de la protection de la nature. Le bâti

contemporain et les espaces de monocultures intensives ne présentent que peu d'intérêt pour la biodiversité rare et remarquable. En effet, les matériaux et produits utilisés, les techniques de construction, la mécanisation intensive, la sélection variétale, laissent peu de place au développement d'une biodiversité spontanée. Seules les espèces dites "communes", qualifiées d'ubiquistes ou d'anthropophiles et présentant une faible sensibilité et un haut niveau d'adaptabilité, peuplent notre environnement proche et investissent parfois nos constructions : moineau domestique, rouge-queue noir, lézard des murailles, tégénaires, punaises...

Lorsque l'on parle de richesse biologique, tout un chacun pense généralement aux espèces emblématiques et spectaculaires. Or, c'est bien la biodiversité ordinaire qui constitue le paysage auquel la population actuelle, principalement citadine, est familiarisée. Ces espèces "communes" constituent donc un lien majeur dans la construction et la pérennité du lien "homme - nature", et qui plus est, composent l'essentiel de la biomasse des écosystèmes actuels sans lesquels les espèces remarquables ne sauraient survivre. Même si les espèces "communes" ne subissent pas un risque d'extinction aussi prégnant que certaines espèces remarquables, on observe bien souvent une diminution drastique de leurs effectifs dans certains écosystèmes du fait des activités humaines : c'est ce qui est inquiétant à l'heure actuelle, s'agissant d'espèces réputées résilientes et ubiquistes.

Cette nature ordinaire fournit bon nombre de services écosystémiques participant à notre bien-être, et à notre survie : ressources marines, fertilité des sols, pollinisation des cultures, photosynthèse de l'oxygène et dépollution de l'air et de l'eau, atténuation des effets des gaz à effet de serre, nourriture, bois de chauffage ou de construction...

3.4.8.1. LES ENJEUX DE CONSERVATION DE LA NATURE ORDINAIRE

Les activités humaines développées au sein des milieux dits "anthropisés" ou "semi-naturels" induisent la définition d'enjeux communs, non spécifiques au Pays Marennes-Oléron :

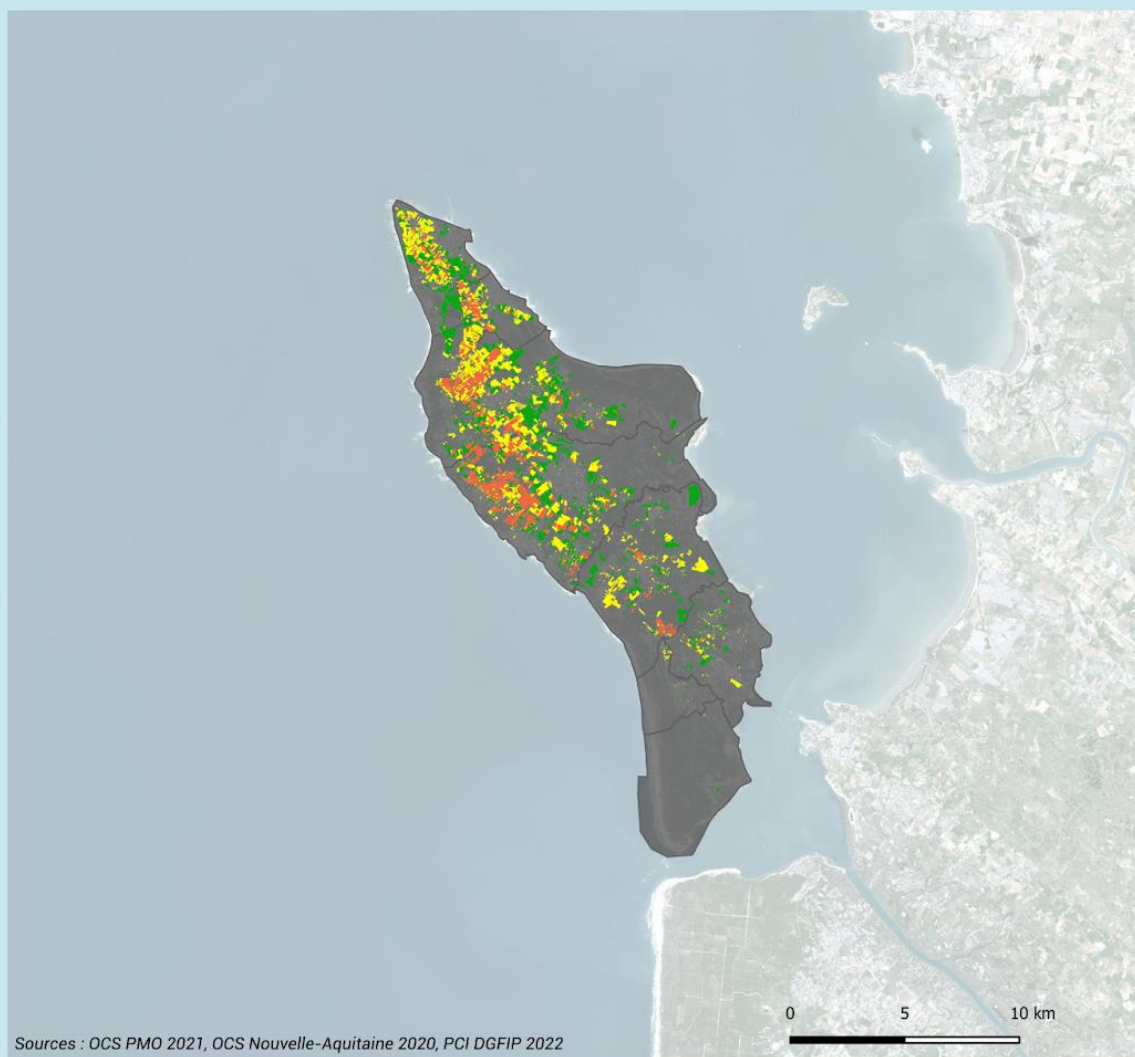
- Limiter le morcellement des niches écologiques et maintenir des continuités écologiques fonctionnelles
- Développer des pratiques agricoles et des pratiques d'entretien (espaces verts et espaces urbanisés) plus respectueuses de l'environnement et de l'homme
 - Maintien des haies, bosquets, bandes enherbées et de tout espace servant de refuge, de corridor biologique ou de source d'alimentation
 - Évolution des pratiques allant vers l'arrêt de l'utilisation des pesticides
 - Limitation de l'imperméabilisation des sols et de la dégradation de la microfaune
- Favoriser la présence d'espèces "communes" dans les milieux anthropisés
- Sensibiliser les citoyens à la présence et la préservation des espèces "communes" dans les milieux anthropisés et semi-naturels



Figure 60 : Hirondelle rustique / Hérisson en centre-bourg / Gendarme et sa graine de rose trémière – source : CPIE MO

Milieux agricoles


Etat initial de l'environnement
PCAET Île d'Oléron - 2023



Sources : OCS PMO 2021, OCS Nouvelle-Aquitaine 2020, PCI DGFiP 2022

Limites communales 

Type de milieux agricoles

Prairies permanentes 

Terreas arables 

Vignobles 



MARENNES-OLÉRON

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Cartographie : Pôle Marennes Oléron - 2023

Figure 61 : Milieux agricoles – source : CPIE MO

3.4.8.2. LES PRATIQUES AGRICOLES

L'omniprésence des zones de marais sur l'île d'Oléron a forcé les exploitants agricoles à établir leurs cultures sur les terres hautes, moins humides et salées. A l'heure actuelle, seul l'élevage extensif, principalement bovin, ovin et équin, est maintenu au sein même du marais, comme l'ostréiculture. Issus de l'activité humaine, ces milieux offrent des habitats privilégiés à de nombreuses espèces animales et végétales et représentent sur notre territoire de véritables cœurs de biodiversité. L'activité extensive d'élevage qui s'y pratique s'avère nécessaire au maintien des milieux ouverts.

Sur Oléron, les paysages sont structurés par les activités agricoles du fait de l'omniprésence des zones humides et du littoral. La partie sud de l'île disposant d'une surface boisée considérable, de marais et d'importants secteurs enfrichés, on retrouve la grande majorité des terres agricoles dans la partie nord-ouest d'Oléron (80 % des exploitations). La culture de la vigne, principale production de l'île depuis le XIX^{ème} siècle, a fortement influencé le paysage des terres hautes du nord du fait des importantes étendues linéaires de vignes. Le maraîchage et l'arboriculture, généralement réalisés sur de plus petites surfaces, accentuent l'image d'un paysage de polyculture. On ne dénombre que peu de grandes cultures intensives de céréales sur l'île. Quant à l'élevage, il s'avère principalement extensif et présente une bonne complémentarité entre l'utilisation des terres hautes et la pâture sur marais. Lorsque les techniques de gestion pratiquées par les exploitants le permettent (modalité de pâturage, absence de fertilisation, fauche tardive...), l'activité d'élevage s'adapte bien au maillage déjà existant des surfaces enherbées et aux écosystèmes qui y sont liés.

Il faut souligner l'importance de deux phénomènes bien distincts qui ont défini la structuration du parcellaire agricole oléronais actuel. Depuis les années 1950, les divisions parcellaires dues aux successions ont accentué le phénomène de microparcellaire, qui rend difficile l'exploitation du fait de la multitude de propriétaires sur de petites surfaces. Mais c'est principalement l'essor du tourisme dans les années 1970, en l'absence d'outils de régulation, qui a favorisé le développement d'une urbanisation anarchique sur les terres agricoles et a renforcé l'apparition de friches due à la forte spéculation foncière (qui perdure toujours mais s'atténue grâce au classement de l'île).

De ce fait, le maillage des parcelles agricoles (dont certaines enfrichées) au sein des zones artificialisées et forestières offre la possibilité aux espèces de trouver refuge et de se déplacer entre les grandes entités écologiques. Ces milieux agricoles peuvent correspondre à des sites d'alimentation ou de reproduction pour de nombreux oiseaux, mammifères, insectes, végétaux et champignons, notamment lorsque les cultures sont diversifiées et gérées extensivement, en mélange avec des prairies naturelles de fauche et des zones contenant des haies arbustives ou des bosquets. Le maintien sur Oléron d'une agriculture aux multiples facettes participe donc pleinement à la conservation de la diversité biologique et des continuités écologiques.



Figure 62 : Buse /Vigne / Champ cultivé, moulin et « un peu de nature » au bord / Serres de maraîchage – source : CPIE MO

Il est maintenant clairement établi qu'un lien étroit existe entre pratiques agricoles et biodiversité. Les méthodes productivistes appliquées depuis quelques décennies dans le cadre des monocultures intensives ont montré leurs limites : utilisation massive d'intrants (pesticides et engrais), pollution des sols et des eaux, érosion de la biodiversité (disparition du gibier, des auxiliaires de cultures, des adventices, appauvrissement génétique des espèces cultivées, diminution drastique de la biodiversité des sols...), accélération de l'érosion hydrique et éolienne, risques d'inondations accrus, imperméabilisation des sols...

A l'heure actuelle, les enjeux de conservation de la biodiversité liés aux pratiques agricoles sont devenus prépondérants. Les agriculteurs ont la possibilité, par les pratiques qu'ils mettent en œuvre, d'agir directement sur le maintien et la conservation de la biodiversité. Les pratiques agro-environnementales sont nombreuses et concernent différentes facettes de l'activité : maintien des infrastructures agro-écologiques abritant une riche biodiversité (haies, bosquets, bandes enherbées, murets...) ; méthodes de lutte biologique impliquant l'utilisation d'auxiliaires de cultures ; allongement et modification des rotations de culture (introduction de légumineuses, mise en place de couverts en inter-cultures, cultures en associations...) ; diminution ou arrêt de l'utilisation d'intrants... Notons qu'un certain nombre d'exploitants agricoles territoire se sont déjà emparés de ces pratiques : l'agriculture biologique se démocratise, notamment chez les maraichers et de plus en plus de viticulteurs ; l'utilisation d'auxiliaires de culture et de méthodes de confusion sexuelle se développe ; l'élevage extensif reste la pratique majoritaire du fait de l'utilisation mixte de prairies et de pâturage en marais... Cette évolution est d'ailleurs soutenue par les changements de modèles de consommation et la mise en place du Plan Alimentaire Territorial.

Face au changement climatique global et à l'érosion de la biodiversité, le développement de pratiques agro-environnementales encouragé par des politiques agricoles territoriales (telles que les MAET) semble être la seule solution favorable à la biodiversité et à la conservation de l'originalité de nos paysages tout en valorisant une économie plus cohérente avec le tourisme et les productions aquacoles entre autres.

3.4.8.3. POINT SUR LA FLORE MESSICOLE ET L'APICULTURE LOCALE

Sont qualifiées de messicoles (de *messio* qui signifie moisson en latin) les plantes tributaires des perturbations de leur milieu de vie induites par l'agriculture traditionnelle. Ces plantes, peu concurrentielles, vivent au rythme des plantes cultivées et ne parviennent donc que difficilement à se maintenir dans d'autres conditions. Outre l'apport esthétique que ces végétaux véhiculent au sein des paysages agricoles français, les plantes messicoles participent à de nombreux services écosystémiques. Nombre de ces adventices présentent notamment des qualités nectarifères d'importance pour les pollinisateurs sauvages comme pour les abeilles domestiques. À titre d'exemple, le nectar de bleuet fut pendant longtemps l'une des caractéristiques organoleptiques essentielles du miel "toutes fleurs". Les messicoles représentent également une ressource alimentaire non-négligeable voire un refuge pour les espèces animales vivant dans et autour de ces milieux cultivés : oiseaux des plaines cultivées, rongeurs et insectes majoritairement. Elles peuvent encore servir de plantes hôtes pour certains auxiliaires de cultures (des insectes ou acariens prédateurs ou parasites des ravageurs de grandes cultures, couramment utilisés en agriculture biologique) et pour certains organismes symbiotiques participant notamment aux interactions positives au sein de la rhizosphère. Enfin, elles peuvent être utilisées directement pour leurs vertus médicinales ou alimentaires, comme c'est le cas de la cameline qui est actuellement cultivée sur Oléron dans le but de produire de l'huile alimentaire.



Figure 63 : Abeille butinant / Coquelicots en bordure de champ / Violettes à feuilles sombres – source CPIE MO

Autrefois abondantes au sein des cultures, elles sont aujourd'hui en forte régression du fait de l'utilisation massive d'engrais, d'herbicides et du tri sélectif des graines par les sélectionneurs. Il devient

donc urgent de prendre des mesures de conservation de ces espèces d'intérêt écologique et patrimonial. Là encore, des aménagements liés à la trame verte et bleue peuvent avoir un impact positif sur les populations de messicoles en offrant à ces dernières des espaces semi-naturels adaptés servant de corridors écologiques. Il est également prioritaire d'agir sur les politiques agricoles territoriales afin de favoriser le développement des pratiques agro-environnementales soucieuses des espaces riches en biodiversité (bandes enherbées notamment) et de l'abandon des pesticides.

La préservation d'une flore messicole importante et diversifiée joue un rôle majeur pour la filière apicole locale. Ces dernières années sur Oléron, l'apiculture amateur et professionnelle a connu un regain d'intérêt significatif. De plus, la présence d'une sous-espèce d'abeille est avérée : l'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*). Cette abeille locale présente des caractéristiques de rusticité, de longévité et de frugalité qui l'adaptent aux particularités des écosystèmes locaux. Elle demande ainsi moins d'entretien aux apiculteurs, et permet d'assurer une pollinisation plus constante, régulière et variée, conforme à l'étalement des périodes de floraisons de la flore de nos régions. Outre la conservation de la biodiversité dans son ensemble, un réel enjeu de protection de la richesse génétique liée à cette sous-espèce est ici à l'œuvre. Sans politique volontaire, la décennie à venir pourraient bien voir disparaître les caractéristiques génétiques de cette abeille locale, du fait de l'importation croissante et massive d'essaims d'origines italienne, caucasienne, africaine ou de type *buckfast*.

La filière apicole oléronaise présente une forte hétérogénéité d'opinions face à la question de la préservation d'une population locale d'abeilles. Dans ce contexte, la Communauté de communes de l'île d'Oléron a mené durant plus d'un an un vaste projet visant à élaborer une stratégie de développement de la filière apicole en accord avec la préservation d'une population d'abeille locale. Trois axes indissociables furent développés au cours de cette étude : l'évaluation de l'état génétique de la population d'abeilles de l'île d'Oléron, une étude économique visant à évaluer le potentiel de développement de la filière apicole oléronaise et un processus de concertation ayant pour but d'associer tous les acteurs de la filière à une réflexion stratégique de son développement.

Au sortir de cette étude, il est apparu que même si des conflits préexistent entre acteurs de cette filière, la mise en place d'un conservatoire de l'abeille noire est devenue une nécessité. La collectivité a donc insufflé la mise en place d'un tel conservatoire dans le nord de l'île début 2018. Depuis lors, l'association Conservatoire d'Abeilles Noires d'Oléron (CANO) a vu le jour et s'efforce de renforcer les populations d'abeilles noires dans la partie conservatoire tout en véhiculant auprès des apiculteurs et du grand public un discours de sensibilisation à la conservation de cette sous-espèce locale et de la démarche globale.

3.4.8.4. POINT SUR LES FRICHES

Le terme de friche correspond à un état de transition écologique issu de l'abandon d'un terrain exploité par l'homme (culture ou pâture) puis colonisé par une végétation spontanée. Plusieurs stades d'enfrichement se succèdent donc avant que le milieu n'atteigne l'état d'équilibre qu'est la forêt : friches herbacées, arbustives (broussailles) puis arborées. Sur Oléron, les friches résultent principalement de la déprise agricole, du morcellement parcellaire dû aux successions et de la spéculation foncière. Elles représentent à l'heure actuelle environ 35 % du potentiel de l'île d'Oléron, ce qui du point de vue du développement agricole et urbain est une manne importante.

Bien souvent, la perception populaire des friches est plutôt négative. Pour beaucoup, la broussaille n'est pas très attrayante, généralement perçue comme une régression à combattre.

Le naturaliste quant à lui percevra la richesse biologique forte que présentent les friches herbacées et arbustives : de nombreuses espèces végétales s'y développent et offrent ainsi le gîte et le couvert à quantité d'espèces d'insectes (notamment pollinisateurs), de rongeurs, d'oiseaux, de mammifères. Elles abritent également des espèces qui, du fait de leur développement opportuniste, deviennent problématiques pour les activités humaines et pour l'équilibre des écosystèmes locaux : c'est le cas

des sangliers et de certaines espèces exotiques envahissantes (EEE) telles que l'ailante du Japon, le séneçon en arbre, le datura officinal, le robinier faux-acacia, l'herbe de la pampa ou la sporobole.



Figure 64 : Abeille noire butinant une centaurée / Datura officinale (très toxique) / Herbe de la pampa – source : CPIE MO ; Wiki commons

Ainsi, les pressions sur les décideurs peuvent être contradictoires : laisser la nature regagner sa place là où c'est possible, ou « nettoyer » toutes les friches... En la matière, une vision simpliste du traitement des friches n'est pas à préconiser. Cette question ne saurait être traitée qu'en articulant les orientations agricoles aux stratégies paysagères et environnementales.


Friches

Etat initial de l'environnement
PCAET Île d'Oléron - 2023



Limites communales 

Type de friches

Prairies permanentes 

Terres arables 



MARENNES-OLÉRON

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Cartographie : Pôle Marennes Oléron - 2023

Figure 65 : Carte des friches – source : CPIE MO

3.4.8.5. POINT SUR LES SANGLIERS

Depuis la fin des années 1960 et plus particulièrement depuis une quinzaine d'années, le sanglier est devenu particulièrement abondant sur Oléron. Or, la prolifération de ce grand gibier (l'ONF estime son accroissement moyen entre 150 et 200 %) pose de nombreux problèmes : ravages des cultures (maraîchage, cultures céréalières, et même depuis quelques années sur la viticulture), détérioration de certains écosystèmes notamment dans les zones naturelles protégées, dégradations chez les particuliers, augmentation du risque d'accidents routiers...



Figure 66 : Traces de fouilles dans un jardin / Sanglier et marcassin – source : CPIE MO

Outre les phénomènes qui ont pu expliquer leur récente expansion, l'augmentation des friches leur a offert des espaces d'isolement et des corridors adaptés aux déplacements, à l'alimentation et à la reproduction. Du fait de l'augmentation importante de la population, et malgré la présence relativement forte de chênes en forêts, donc de glands, il est logique que les capacités d'accueil des milieux boisés et enrichis soient dépassées et que les zones d'alimentation du sanglier s'étendent sur les espaces agricoles et urbains. C'est particulièrement le cas lors des épisodes de sécheresse, lorsque la ressource en eau et en nourriture se fait plus rare.

Les collectivités, communes, fédérations de chasses et l'ONF se sont emparés de la problématique "sanglier" afin d'une part, de mettre en place des actions permettant de limiter les populations (plans de chasse, limitation des surfaces en friche) et d'autre part de développer des méthodes de maintien de population dans des milieux forestiers moins impactés par leur présence (agrainage).

Compte tenu de l'importance et de la transversalité de cette problématique, il est important que les différents acteurs travaillent de concert afin de mener à bien des campagnes de limitation des populations par une gestion raisonnée et d'encadrement des zones de friches, tout en assurant le bon fonctionnement écologique des écosystèmes locaux. Des outils d'aide à la décision et réglementaires tels que les "Orientations Régionales de Gestion de la Faune et de ses Habitats", ou les "Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique", permettent de définir et structurer des politiques adaptées aux populations en présence et au contexte environnemental local.

3.4.9. LES MILIEUX URBANISES – TERRITOIRES ARTIFICIALISES

L'ouverture du pont reliant l'île d'Oléron au continent en 1966 a induit une réelle explosion de l'urbanisation de l'île du fait de l'installation de nouvelles populations attirées par la clémence météorologique (on parle dans ce cas d'héliotropisme, comme pour le végétal) et l'originalité des paysages. Un linéaire d'urbanisation se dessine le long de la façade sud de l'île dès les années 1970, avant de remonter vers le nord en s'appuyant sur les noyaux villageois préexistants. L'absence de documents d'urbanisme à cette période a grandement favorisé le développement d'une artificialisation anarchique sur les terres agricoles centrales et les côtes. La poursuite du développement et de l'étalement urbain donne petit à petit naissance à des continuités urbaines conséquentes qui s'étalent maintenant autour de la dorsale, tout le long de la façade ouest (excepté dans la zone forestière sud), ainsi que sur les façades nord est et sud est de l'île.

Les milieux urbanisés, ou territoires artificialisés, ne regroupent bien sûr pas que des habitations. On y trouve également les zones industrielles et commerciales, les infrastructures (notamment les ports et aéroports), les réseaux routiers et ferrés, divers équipements, les zones d'extraction de matériaux, les déchetteries, les chantiers, les espaces verts artificialisés (non-agricoles) et le littoral artificialisé (digues, enrochements, épis). Ces espaces artificialisés près d'un quart du territoire. Près des 2/3 de cette superficie sont alloués au tissu urbain (63 %), un peu plus d'un quart aux zones industrielles, commerciales, infrastructures et équipements (28 %, contre 12 à 20 % à l'échelle nationale) et 7 % aux espaces verts. Les 2 % restants étant répartis entre les autres types d'aménagements.

Cette artificialisation vient donc en grande partie des zones urbanisées dédiées au logement, avec la particularité d'être pour moitié composées de bâtis individuels "semi-continus" c'est-à-dire d'habitations individuelles installées sur un grand parcellaire faiblement construit. Même si une faible partie du territoire est considéré comme de l'habitat très rapproché (centres historiques, extensions périphériques denses), la présence de quelques jardins et cours végétalisées, voire petits squares, permettent un certain maillage.

Les espaces urbanisés sont des milieux fortement perturbés par les activités humaines. Beaucoup d'espèces ne peuvent faire face à de tels changements (imperméabilisation des sols, diminution des ressources alimentaires, destruction des niches écologiques, présence d'espèces exotiques compétitrices et de prédateurs – les chats, notamment –, barrières physiques...), ce qui les pousse à se déplacer ou à disparaître localement. La diminution globale de la biodiversité est fortement perceptible dans les espaces structurés par l'homme ; seules les espèces dites "communes", qualifiées d'ubiquistes ou d'anthropophiles, s'y trouvent.



Figure 67 : Renard dans un jardin / étourneau sansonnet et moineau domestique - source : CPIE MO

La conservation de la biodiversité en dehors et en périphérie des zones urbaines est une chose maintenant bien installée dans les esprits. Il devient nécessaire d'élargir cette notion de conservation et de préservation de la nature aux espaces artificialisés notamment par le développement des corridors biologiques permettant le déplacement des espèces dans ces milieux. Les espaces verts semi-naturels (parcs et jardins) peuvent tout à fait servir de refuges et de sites d'alimentation, voire de reproduction, mais ils présentent tout d'abord l'intérêt d'autoriser le déplacement des espèces animales et végétales au sein du maillage urbain. Sur Oléron l'omniprésence des jardins et espaces verts privés, définissant un maillage urbain plutôt lâche, peut également permettre aux espèces de vivre et se déplacer dans l'espace urbain. Cela nécessite toutefois que les propriétaires aient conscience de l'impact de l'isolement physique de leurs parcelles et favorise le déplacement des espèces par des aménagements simples (élimination des grillages, claustras sur pilotis, passages préétablis...).



Figure 68 : Maison en pierres, muret et jardin / Style pavillonnaire / Carrefour et Zone artisanale - source : CPIE MO

Le bâti ancien peut également présenter un intérêt particulier pour la faune et la flore. En effet, les interstices non-jointés, les greniers, combles et voutes peuvent servir de refuge ou de gîte à de nombreuses espèces : hirondelles des fenêtres et rustiques, chevêche d'Athéna, effraie des clochers, moineau domestique... Ainsi qu'à quelques espèces de chiroptères, d'autant plus que le territoire est globalement dépourvu de gîtes souterrains. Les vieux murs et murets accueillent certaines fougères de la famille des *Asplenium* comme la capillaire des murailles, la cymbalaire des murs, la rue des murailles, le lierre rampant (lui-même hôte de nombreux insectes) ou l'orpin des murailles... Les reptiles, amphibiens, les chiroptères sont des espèces protégées et les interventions sur le bâti doivent en tenir compte.



Figure 69 : Phasme sur du lierre / Cœur de village / Propriété en bord de claire – source : CPIE MO

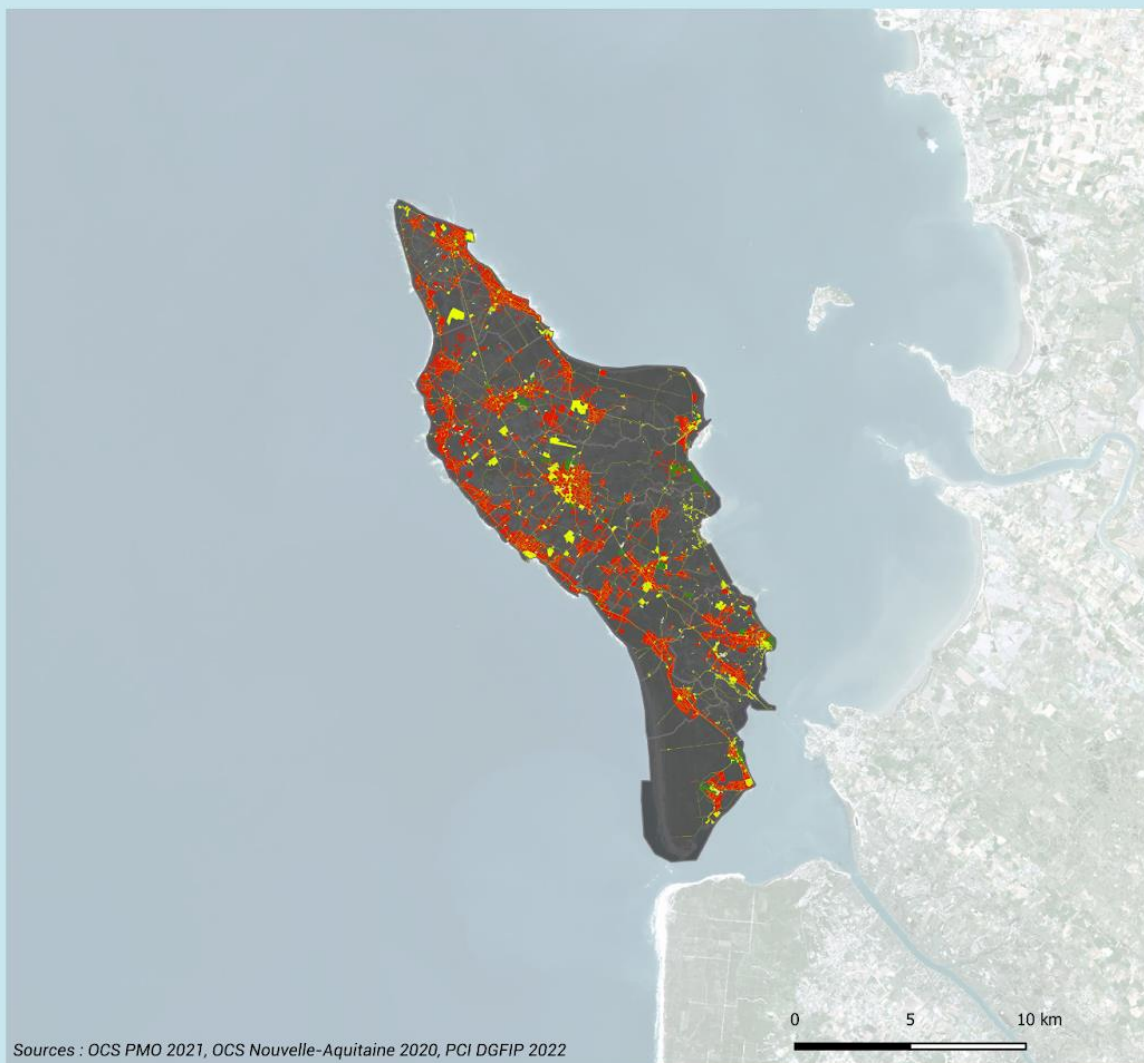
3.4.9.1. LES ENJEUX DE PRESERVATION DES MILIEUX URBANISES

L'urbanisation croissante et l'artificialisation des milieux naturels induit la définition d'enjeux qui deviennent prédominants pour la conservation d'une nature ordinaire :

- Limiter l'imperméabilisation des sols et la dégradation de leur richesse biologique
- Maintenir des continuités écologiques (trames verte et bleue, trame « noire » nocturne) dans les zones urbanisées
- Sensibiliser les citoyens à la présence et à la nécessité de conservation des espèces dites "communes" au sein des tissus urbains
- Favoriser le développement des zones de jardinage urbain
- Développer des pratiques d'entretien (espaces verts et espaces urbanisés) plus respectueuses de l'environnement et de l'homme
 - Arrêt de l'utilisation de pesticides
 - Utilisation d'espèces plus locales dans les parcs et parterres
 - Modification de la notion de "propreté" des espaces verts
- Désartificialiser là où cela est possible.

Milieux artificialisés

Etat initial de l'environnement
PCAET Île d'Oléron - 2023



Sources : OCS PMO 2021, OCS Nouvelle-Aquitaine 2020, PCI DGFIP 2022

Limites communales



Type d'occupation

Zones urbanisées



Infrastructures et équipements,
zones industrielles et commerciales



Espaces verts artificialisés
non agricoles



Mines, décharges et chantiers



Littoral artificialisé



MARENNES-OLÉRON

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Cartographie : Pôle Marennes Oléron - 2023

Figure 70 : Milieux artificialisés – source : CPIE MO

3.4.9.2. REMETTRE DE LA NATURE EN VILLE...

Adopté le 07 juillet 2018 par le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), l'avis intitulé "La nature en ville : comment accélérer la dynamique ?" démontre la croissance d'intérêt porté à l'enjeu d'une meilleure intégration et d'un meilleur développement de la biodiversité en ville. Cet enjeu dépasse largement celui de la création d'un "cadre vert" en rupture avec l'image "minérale et grise" des villes. Il s'agit maintenant d'envisager cette problématique comme un moyen de lutter contre l'érosion générale de la biodiversité et les effets du changement climatique. Outre ces services écologiques, la renaturation des villes apporte des bénéfices d'ordres sanitaires (santé physique et moral des habitants), sociaux et économiques. La nature en ville est donc, au-delà d'une affaire d'aménagement, une affaire de santé publique. Dans cet avis, le CESE identifie les leviers concrets d'actions pour faire de la nature un élément structurant de l'aménagement urbain et lui donner sa place dans les politiques publiques nationales, régionales et locales. Il s'agit également de renforcer la connaissance de ses bénéfices pour tous.

L'avis propose 22 préconisations organisées en 5 axes :

- Donner toute sa place à la nature dans les politiques publiques : d'abord en intégrant l'enjeu de préservation de la biodiversité à l'article 1 de la Constitution, au même titre que l'enjeu climatique. Ensuite, en améliorant la transversalité de sa prise en compte, en resserrant le lien biodiversité-climat et entre autres, en intégrant des objectifs de renaturation dans les politiques publiques d'aménagement.
- Renforcer la connaissance des bienfaits de la nature en ville : en renforçant la recherche nationale sur les services écologiques et sanitaires du maintien de la nature en ville, en améliorant la formation à l'environnement et à la nature dans le cadre de l'enseignement (avec le soutien des programmes de science participative et d'associations de protection de la nature par exemple).
- Répondre aux besoins des habitants et accueillir la nature en ville : développer les espaces verts et bleus, développer une gestion écologique de ces espaces, encourager une nature "comestible en ville" (jardins collectifs, plantations d'arbres nourriciers) et associer les citoyens aux politiques publiques de mise en valeur de la nature en ville.
- Faire de la nature un élément structurant de l'aménagement urbain : instaurer un objectif de 30% d'espaces végétalisés en pleine terre dans les documents d'urbanisme ; renforcer les logiques de compensation pour atteindre un objectif de "zéro artificialisation nette" ; promouvoir le bâti durable à biodiversité positive ; définir une véritable politique publique de protection des sols
- Contribuer à la solidarité écologique de la ville avec son territoire : intégrer les enjeux de nature et de continuité écologique dans les documents de planification territoriale ; remanier les aides et la fiscalité pour qu'elle pèse davantage sur les usages fortement consommateurs d'espaces et non favorable aux espaces naturels ; renforcer et soutenir les mesures incitatives, les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ; renforcer les circuits courts de commercialisation.

3.4.9.3. LA TRAME NOCTURNE

La qualité de la nuit est essentielle pour nombre d'espèces vivantes. La lumière a la capacité de se propager à grande distance et peut perturber les espèces soumises à son faisceau. Qu'elle provoque une attraction irrésistible ou qu'elle devienne une barrière infranchissable, de nombreuses espèces pâtissent de l'omniprésence de la lumière artificielle : dérèglement de l'horloge biologique, fatigue

supplémentaire, augmentation de la prédation, inaccessibilité de zones ressources, fragmentation des habitats, perturbation des voies de migration, mise en danger sur les réseaux routiers, épuisement dû à l'effet d'attraction irrationnelle, perturbation de la reproduction... Qu'ils s'agissent d'espèces végétales ou animales à cycle de vie nocturne ou diurne, microbiennes ou macroscopiques, les perturbations provoquées par la lumière peuvent induire une disparition locale à court ou moyen terme de ces dernières. L'éclairage nocturne est bel et bien devenu une nouvelle cause d'érosion de la biodiversité.



Figure 71 : Grand paon de nuit / Grand murin / Sphinx demi-deuil – source : CPIE MO ; Y. Peyrard

Outre les dépenses énergétiques inutiles que ces éclairages peuvent représenter, limiter l'impact de l'éclairage artificiel sur la biodiversité et sur le fonctionnement des écosystèmes, la prise en compte d'une trame nocturne liée aux trames vertes et bleues devient donc une réelle priorité. Ce troisième niveau a pour objectif de constituer un réseau de corridors biologiques sur lesquels l'éclairage artificiel nocturne est adapté à la nature ambiante.

Plusieurs communes du territoire ont d'ores et déjà pris l'initiative de limiter la durée d'éclairage nocturne de leur bourg, principalement dans un souci d'économie d'énergie et de budget. Cette sobriété d'éclairage entraînée par la crise énergétique que nous traversons est très bénéfique pour la biodiversité et l'équilibre financier de petites communes rurales, mais des efforts doivent encore être faits. Enfin, d'autres aménagements peuvent également être pris en compte afin d'améliorer la qualité et la continuité de la trame nocturne : réduction du nombre et de la taille des faisceaux lumineux, diminution de la hauteur des systèmes d'éclairage et suppression des luminaires non couverts, diminution de l'intensité lumineuse, suppression des systèmes d'éclairage au-dessus des espaces verts, adaptation des longueurs d'ondes émises au écosystèmes alentours, définition de corridors écologiques nocturnes...

3.4.9.4. POINT SUR LES CAMPINGS ET PARCELLES À CAMPER

Depuis les années 1960, l'attraction induite par l'originalité des paysages et la douceur du climat a poussé les gens à trouver des solutions pour venir s'installer, même temporairement, sur Oléron. L'un des phénomènes emblématiques est la prolifération des parcelles à camper, c'est-à-dire des zones mises à la disposition des campeurs par les propriétaires, sans répondre aux obligations réglementaires et sanitaires des campings et des habitations. Ces parcelles, couramment isolées physiquement de l'extérieur par un grillage, morcellent les entités paysagères et perturbent donc le déplacement de certaines espèces. De plus, une partie non-négligeable d'entre-elles ne répond toujours pas aux réglementations sanitaires et induit donc une pollution des sols et des nappes phréatiques. Enfin, la perspective de l'interdiction progressive de camper sur ce type de parcelles encourage les occupants à abandonner les structures installées sur place : caravane, cabanon, évier, matériaux de construction, déchets en tout genre... Ces décharges sauvages amènent elles-aussi certaines formes de pollution sur des parcelles qui évoluent en friches, voire en boisement.



Figure 72 : Parcelles à camper / Allée de mobil-homes d'un camping – source : CPIE MO

Depuis quelques années, les services de l'État et principalement la DREAL cherchent à faire diminuer le nombre de parcelles à camper en raison de leur impact non-négligeable sur l'environnement et le paysage. Les communes jouent un rôle de conciliation entre les propriétaires de parcelles ou les associations de propriétaires de parcelles (l'APTLO principalement) et les services de l'État afin de faire appliquer les décisions réglementaires tout en tenant compte des situations particulières des familles.

L'importance des campings (74 actuellement, de tailles et approches environnementales très variées) et parcelles à camper sur le territoire reflète, de façon semblable au taux de résidence secondaire, la forte pression touristique que subit l'île d'Oléron. Loin du camping arboré de jadis où l'on plantait sa tente quelques jours ou quelques semaines, les nouvelles formes de camping ressemblent de plus en plus à des zones urbaines, constituées d'allées de mobil-homes, d'équipements toujours plus importants (salle de spectacles, piscines, terrains de sports...) et parfois de petites haies malheureusement en général d'essences exotiques. Ce qui fut accepté jadis dans certains cas sur les dunes (comme par exemple à Domino) pose maintenant une vraie question d'impact, non seulement paysager et patrimonial, mais aussi sur le fonctionnement même des dunes puisque le sable n'y circule plus comme il devrait et que la flore s'y trouve déséquilibrée.

3.4.10. LES POLITIQUES SECTORIELLES DE GESTION ENVIRONNEMENTALES : PRISE DE REcul ET TRAME VERTE ET BLEUE

Depuis plusieurs décennies, l'État français et l'Union européenne ont développé un ensemble d'outils de gestion et de protection visant la préservation des milieux, des espèces, des paysages et du patrimoine. Ces dispositifs ayant des champs d'action différents, il n'est pas rare que plusieurs d'entre eux couvrent un même territoire. Ainsi l'île d'Oléron se caractérise par un important maillage d'outils réglementaires.

3.4.10.1. LE SITE CLASSÉ

Intervenu le 1er avril 2011, le classement du site de l'île d'Oléron reconnaît la valeur d'un paysage remarquable et singulier, témoin à la fois de l'histoire naturelle du site et de l'action humaine. Il concerne toutes les communes de l'île. Être dans un site classé induit une protection patrimoniale qui garantit la pérennité des paysages et la préservation du bâti, tout en permettant un développement de qualité pour le territoire et ses habitants.

En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale du préfet ou du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale. Les demandes d'autorisation de travaux susceptibles d'affecter l'espace sont dans ce cas soumis à l'Architecte des bâtiments de France. Au niveau local, les projets de protection sont préparés par les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

3.4.10.2. LE RÉSEAU NATURA 2000

Une part de ces outils juridiques s'appuie sur une démarche d'acquisition de connaissances basée sur le recensement des espèces rares ou menacées (ZNIEFF de type I à intérêt biologique remarquable) ou des écosystèmes riches et peu modifiés par l'homme (ZNIEFF de type II ou grands ensembles naturels). On trouve obligatoirement au sein de ces listes des espèces remarquables, caractéristiques du territoire et fortement menacées, qui justifient l'intérêt écologique de la zone. Ces inventaires floristiques, faunistiques, écologiques, géologiques, pédologiques, minérales et paléontologiques constituent un outil d'évaluation de la qualité écologique d'un territoire. Bien qu'encadrés par le Code de l'environnement, ces inventaires n'ont pas de valeur juridique directe, mais représentent des outils d'aide à la décision dans l'élaboration de projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

Les directives européennes "Habitats" et "Oiseaux" utilisent la base de l'inventaire ZNIEFF pour définir des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) désignés ensuite comme Zones Spéciales de Conservation (ZSC), ainsi que des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) désignées alors comme Zones de Protection Spéciale (ZPS). Ces directives ne fixent pas de normes directement applicables mais déterminent des objectifs à atteindre en laissant aux États membres le choix des moyens à mettre en œuvre. Une transposition de ces dernières apparaît donc dans le code de l'environnement français.

L'ensemble des ZSC et ZPS constitue le réseau européen Natura 2000 sur lequel s'appuie la politique européenne de préservation de la biodiversité. Ce réseau n'a pas pour objectif de transformer les sites concernés en sanctuaires mais d'établir de façon concertée un document d'objectif (DOCOB) afin de définir les orientations de gestion et de conservation, ainsi que les modalités de mise en œuvre et les dispositions foncières. La désignation et la gestion des sites se font suivant des démarches contractuelles liant le propriétaire et l'État via une démarche systématique d'évaluation des incidences des projets.

Parallèlement, le Département de la Charente-Maritime, comme le Conservatoire du Littoral (CDL), et le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN) mènent une politique interventionniste de protection des espaces naturels, des espèces et de l'équilibre écologique grâce à une démarche d'acquisition foncière et de maîtrise d'usages : "acquérir non pas pour interdire, mais pour réguler les usages". La maîtrise foncière publique est bien souvent l'une des conditions sine qua non à la pérennité des activités économiques traditionnelles participant à la conservation de la diversité biologique et paysagère.

3.4.10.3. LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Département de la Charente-Maritime mène depuis plus de 40 ans une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels basée sur le Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Intégrée au code de l'urbanisme, cette stratégie politique vise à "préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues" tout en assurant "la sauvegarde des habitats naturels". L'accessibilité pour le grand public et la sensibilisation de ce dernier aux enjeux de préservation font également partie des objectifs du schéma départemental. Le Conseil Départemental (CD) détermine des zones de préemption correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS. Ce droit peut être exercé directement par le CD ou par substitution par le CDL, les communes ou le CEN. Après acquisition, un mode de pilotage partenarial est contractualisé entre le CD et un organisme pilote (acteurs privés, publics ou associatifs) afin d'établir un contrat d'objectif pour la gestion du site. Le réseau des ENS s'articule avec les autres mesures de protection (sites classés, arrêtés de biotopes, parcs naturels...) en contribuant notamment à l'acquisition, à la gestion et à l'entretien des sites Natura 2000 et des réserves naturelles.

Le son nouveau Schéma départemental concerne, à terme, 130 sites, et dont 50 bénéficient d'ores et déjà de l'intervention du Département. Parmi ces 50, 9 sont inclus au périmètre de l'île d'Oléron.

3.4.10.4. LES PROPRIÉTÉS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Le CDL s'est quant à lui doté depuis sa création en 1975 d'une stratégie d'intervention à long terme en développant des partenariats propriétaire-gestionnaires, en priorité proposés aux collectivités territoriales, aux établissements publics ou aux associations agréées. L'objectif étant de fixer les obligations et droits des différentes parties dans la co-construction, la mise en place et la réalisation du plan de gestion des sites. On distingue le périmètre d'intervention du CDL, constitué des parcelles identifiées comme nécessitant des mesures de restauration ou d'aménagement, des espaces d'ores et déjà acquis et gérés.

L'Ile d'Oléron compte de nombreux sites propriétés du CDL : les « Marais d'Oléron » (anciennes salines du marais de l'Eguille) et du « Douhet » ; la Pointe de Chassiron ; la Forêt Briquet ; le Moulin de la côte ; le Marais et bois de Mère ; les Rives du Coureau d'Oléron et les Tannes d'Arceau.

3.4.10.5. LA GESTION DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS NOUVELLE-AQUITAINE

Le rôle du CEN est double puisqu'il agit auprès des collectivités, administrations, associations et particuliers désireux d'œuvrer pour la préservation et la mise en valeur des milieux naturel et des paysages en proposant une assistance technique (développement de projets et conseils de gestion) basée sur les compétences d'un comité scientifique travaillant en collaboration avec les acteurs locaux spécialisés dans la protection de l'environnement et d'une équipe salariée. Il intervient également directement en protégeant de façon pérennes les espaces naturels et les espèces par l'acquisition foncière et la maîtrise d'usage de façon complémentaire aux autres mesures de protection.

3.4.10.6. LE PARC NATUREL MARIN

Toute l'Ile d'Oléron s'intègre dans le Parc Naturel Marin (PNM) de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. C'est une Aire Marine Protégée régie par le code de l'environnement. Il a pour objectif de participer à la connaissance du milieu marin, à la protection du patrimoine marin et au développement durable des activités maritimes. Les orientations de gestion du PNM, déclinées au sein de son plan de gestion défini pour les 15 années à venir, résultent d'un processus de concertation mené localement avec les acteurs de Vendée, Charente-Maritime et de Gironde. Il s'articule autour de 6 axes fondateurs : améliorer et partager la connaissance ; préserver et restaurer les milieux et les fonctionnalités écologiques ; renforcer le lien "Mer & Terre" ; promouvoir et développer les activités de pêche professionnelle, aquacoles et conchylicoles dans le respect des écosystèmes marins ; diffuser, auprès du plus grand nombre, la passion de la mer. Le PNM n'a pas pour objectif de réglementer les pratiques et usages, mais d'apporter un avis de poids qui servira de portée à connaissance pour les structures décisionnaires lors de la mise en place des projets.

3.4.10.7. LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE MOËZE-OLÉRON

Depuis 1993, la partie Oléronaise de la RNN s'étend sur une grande étendue du domaine public maritime allant du chenal de Boyardville, jusqu'à la citadelle du Château d'Oléron. Cette longue bande côtière (composée entre autres de claires de sartières et d'une vasière très étendue) abrite de nombreuses espèces d'oiseaux en migration. On y trouve également deux Réserves naturelles Intégrales (RNI) : la pointe de Bellevue et la pointe de la Perrotine.

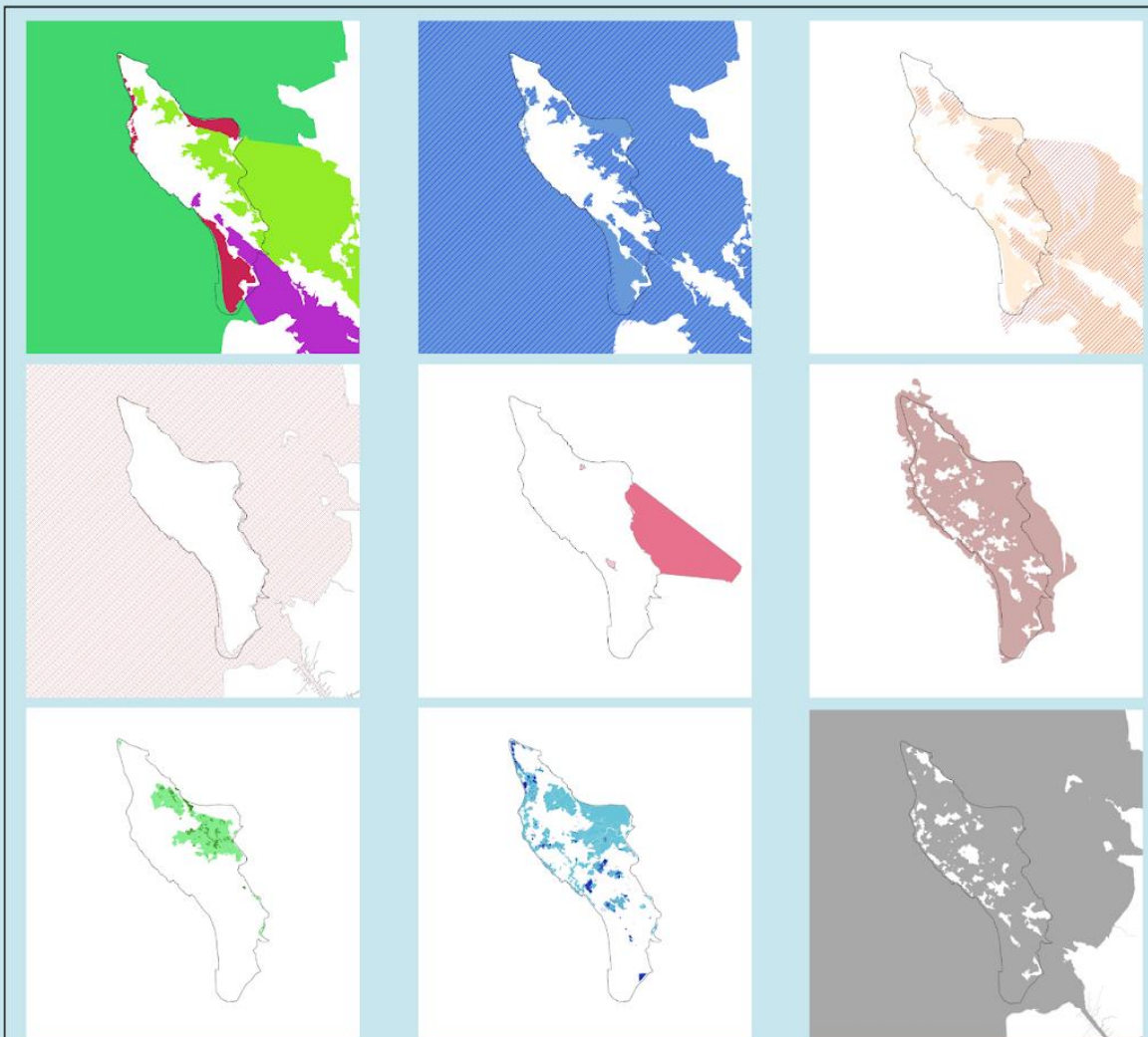
Véritables outils réglementaires de protection à long terme d'espaces, d'espèces, d'objets géologiques rares ou caractéristiques ainsi que de milieux naturels fonctionnels, les Réserves Naturelles Nationales (RNN) représentent l'échelon supérieur de protection et de conservation d'éléments du milieu naturel d'intérêt national. La gestion de ces sites est effectuée par un organisme local (établissement public, association, fondation ou propriétaire de terrains classés) en concertation avec les acteurs du territoire. L'objectif principal est d'en assurer la conservation, l'entretien voire la reconstitution de son patrimoine naturel, en adéquation avec le plan de gestion de la réserve et en accord avec un comité consultatif. Toute intervention artificielle susceptible de les dégrader y est proscrite. La Réserve Naturelle Intégrale (RNI) est l'une des catégories les plus restrictive des RNN. Les visites, l'utilisation et les impacts humains y sont strictement contrôlés et limités pour garantir la protection des valeurs de conservation. Ces aires protégées peuvent servir d'aires de référence indispensables pour la recherche scientifique et la surveillance continue.

3.4.10.8. LES ARRÊTÉS DE PROTECTION DE BIOTOPE

L'île d'Oléron comprend deux zones protégées par ces arrêtés : le Marais de la Maratte et le marais d'Avail. Au niveau départemental, les préfetures ont la possibilité de mettre en place des arrêtés de protection de biotopes ayant pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées. Chaque arrêté vise un biotope précis, nécessaire à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de la ou des espèces concernées. Toute activité ou action pouvant nuire à l'objectif de conservation y est proscrite. Cet outil de protection réglementaire fait l'objet d'un suivi, directement à travers un comité placé sous l'autorité du préfet, ou indirectement dans le cadre de dispositifs de type Natura 2000 ou par appropriation par des acteurs locaux.

Zonages environnementaux

Etat initial de l'environnement
PCAET Île d'Oléron - 2023



Sources : DREAL, 2014 à 2023 - MNHN, 2023 - CD17, 2023 - CELRL, 2023

| | | |
|--|--|--------------------------------------|
| Sites Natura 2000 | Zones réglementaires Natura 2000 | Zones d'inventaire Natura 2000 |
| Parc Naturel Marin | Zonages de biodiversité | Sites classés |
| Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres | Conseil départemental de Charente Maritime Conservatoire Régional des Espaces Naturels | Synthèse |


MARENNES-OLÉRON


COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Cartographie : Pôle Marennes Oléron - 2023

Figure 73 : Zonages environnementaux – source : CPIE MO

3.4.10.9. LA STRATÉGIE LOCALE DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

Dans le cadre de la révision du SCoT du Pays Marennes-Oléron, une étude spécifique sur l'état, les enjeux et la stratégie de préservation de la TVB a été menée. Elle a été conduite par le bureau d'études spécialisé Terroïko, qui a articulé ses travaux avec ceux du plan paysage et de l'analyse de la consommation foncière, réalisés dans le cadre du SCOT.

Grâce à l'utilisation de leur outil de simulation numérique (Simoïko), couplé aux données d'occupation du sol (bases de données EUNIS et PETR Marennes Oléron) et aux données biologiques et écologiques disponibles sur le territoire, une première évaluation de la fonctionnalité du réseau écologique dans les différentes sous-trames a pu être réalisée. Ainsi, cinq sous-trames ont été analysées : humide ; forestière ; ouverte ; landes et littorale.

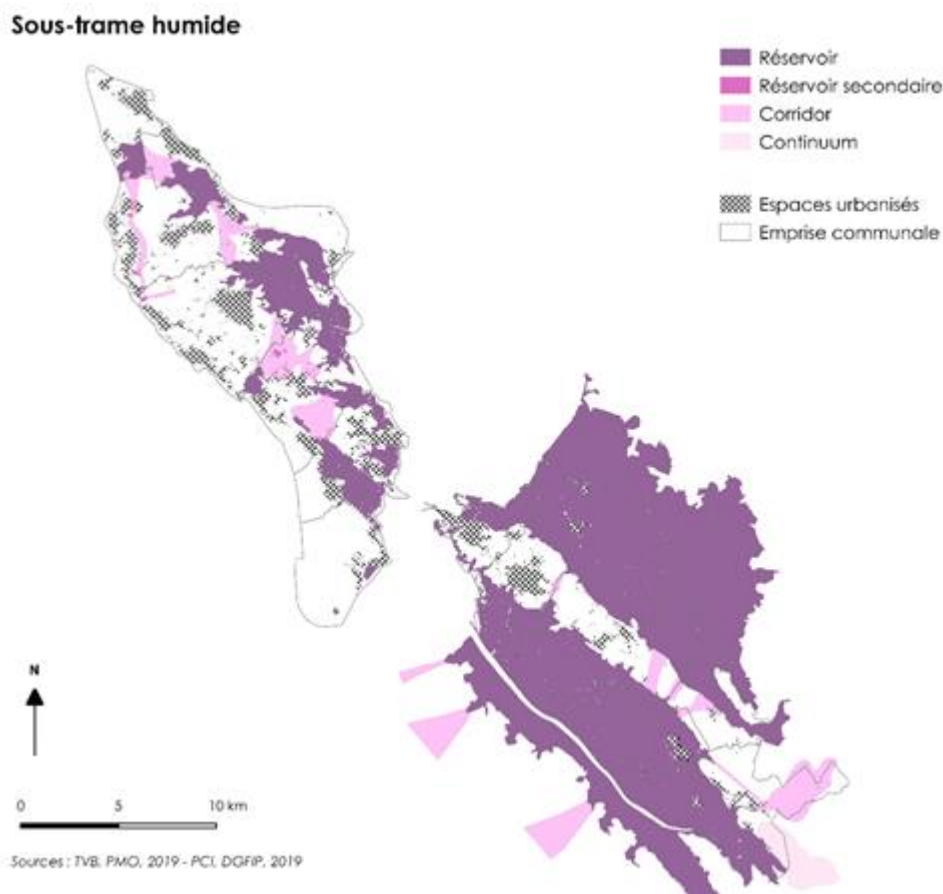


Figure 74 : Exemple de la sous-trame humide, étude TVB pour le Pays Marennes-Oléron - source SCoT Marennes-Oléron

Il en a résulté une proposition de délimitation des réservoirs de biodiversité et des corridors biologiques sous leurs différentes formes : réservoirs primaires, secondaires et connexes ; continuum de biodiversités (se définissant à l'interface des réservoirs et des corridors) ; corridors biologiques continus ou en pas japonais.

Dans l'ensemble, il ressort que les fonctionnalités écologiques ont été assez bien préservées sur le territoire. Toutefois, différents facteurs locaux peuvent troubler la définition de ces réservoirs, corridors, ainsi que leur fonctionnalité réelle.

Plusieurs ateliers méthodologiques regroupant les partenaires techniques (agents et techniciens des structures publiques et associatives locales, experts scientifiques...) ont été nécessaires afin de définir les particularités territoriales à retenir. Chacun de ces ateliers s'est soldé par un travail de couplage

des résultats de simulation et de l'expertise locale. Les notes méthodologiques et les documents de travail associés étaient chaque fois mis à jour et tenus à disposition des participants. Outre la définition précise et argumentée des fonctionnalités écologiques à grande échelle (échelle de rendu au 1/2000), la réalisation de cette étude TVB n'aurait pas d'ancrage réel sans la mise en perspective des composantes environnementales avec les projets de développement. Des ateliers regroupant les élus du territoire ont donc été menés afin d'identifier les projets d'aménagements urbains et agricoles connus, en localisant et en hiérarchisant les enjeux écologiques associés.

L'analyse de ces enjeux sous la forme d'une grille type AFOM (Atouts, Forces, Opportunités, Menaces) a permis de définir 3 niveaux envisageables de préservation et de restauration de la TVB du territoire qui ont été schématisés sous la forme de scénarios cartographiques : minimaliste, intermédiaire et ambitieux.

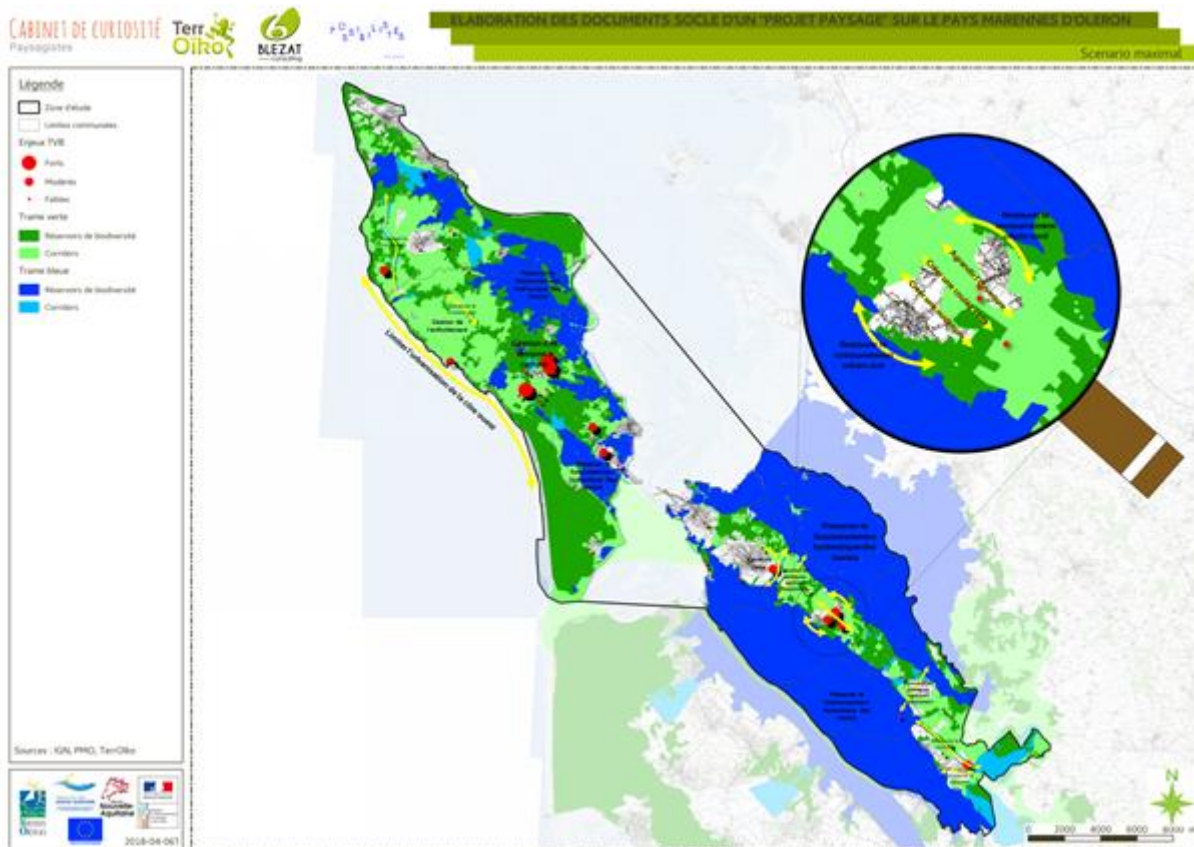


Figure 75 : Exemple du scénario TVB « maximal » ou ambitieux pour le Pays Marennes-Oléron - source SCOT Marennes-Oléron

3.4.11. SYNTHÈSE DES ENJEUX POUR LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ

Tableau 13 : Synthèse des enjeux pour les milieux naturels et la biodiversité

| Atouts | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire au caractère très naturel et avec la volonté de le préserver • Une mosaïque de milieux : supports d'une biodiversité exceptionnelle et d'activités très variées • Une trame verte et bleue fonctionnelle et en voie d'amélioration • Une façade marine attractive et diversifiée • Un maillage réglementaire important pour la protection des espaces naturels (NATURA 2000, ENS, Site classé, CDL, etc.) • Des pratiques agricoles majoritairement extensives | <ul style="list-style-type: none"> • Dynamique de fermeture des milieux ouverts (enfrichement) • Fragmentation des boisements (notamment liée à la problématique des parcelles à camper) • Un littoral très urbanisé sur certaines portions du territoire • Une artificialisation importante • Une façade marine et des espaces dunaires (dont forêts dunaires) exposés aux risques d'érosion et de submersion |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir, voire améliorer, les puits de carbones que sont les forêts et marais de l'île d'Oléron • Réduire les nuisances de l'urbanisation sur la fonctionnalité de la trame verte et bleue, ainsi que sur la trame noire (éclairage nocturne) • Favoriser une meilleure gestion et utilisation des marais pour maintenir ses multiples fonctions écosystémiques • Mieux intégrer la notion de biodiversité en ville • Limiter l'artificialisation et désartificialiser quand cela est possible | <ul style="list-style-type: none"> • Risques d'érosion, de submersion et d'incendies qui augmentent avec le changement climatique • Le fonctionnement des marais et sa biodiversité sont hautement dépendants des usages actuels (ostréiculture et élevage) : une déprise serait très dommageable pour le territoire • Une économie locale basée sur la richesse des milieux naturels : la pêche, la conchyliculture et le tourisme en dépendent hautement. Avec les évolutions climatiques et leurs répercussions sur la biodiversité locale, la résilience de cette économie est à questionner. |

Enjeux pour le PCAET :

Pour ce chapitre et compte tenu de la mosaïque des milieux, il est préférable d'envisager une lecture plus transversale des grands enjeux à retenir. Ainsi, il sera essentiel de répondre à ces grandes ambitions pour le territoire :

- Limiter la consommation foncière
- Préserver la diversité des milieux : elle doit être maintenue car c'est l'atout majeur pour l'accueil d'une riche biodiversité et une garantie de résilience.
- Préserver et améliorer la continuité écologique, en limitant les ruptures, l'artificialisation, ainsi qu'en maintenant les petites unités de milieux qui peuvent servir de relais (principe des pas japonais).
- Poursuivre la montée en compétences des acteurs du territoire, déjà nettement engagée, permettra d'améliorer la prise en compte des enjeux et de limiter les effets négatifs dus à la forte pression anthropique qui caractérise également ce périmètre littoral.

3.5. MILIEU HUMAIN

3.5.1. ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

3.5.1.1. SITUATION ET PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

L'Ile d'Oléron est un territoire à l'attractivité résidentielle et touristique très forte. Bien que moins densément peuplée que d'autres secteurs du littoral atlantique, elle s'inscrit néanmoins dans une dynamique démographique positive depuis cinquante ans. Très forte dans les années 1990 et 2000, cette dynamique reposait sur un solde migratoire qui compensait un solde naturel en diminution. La croissance démographique s'est ralentie sur la dernière décennie et elle devrait se poursuivre à un rythme plus faible jusqu'en 2040. Actuellement, près de 22 000 habitants résident à l'année sur l'Ile d'Oléron. L'hypothèse d'évolution démographique retenue dans le cadre de la révision du SCOT est celle d'une croissance modérée par rapport à la décennie précédente et plus linéaire sur l'ensemble de la période, visant à ne pas perdre des habitants sur la période 2030-2040. En 2043, la population oléronaise s'élèverait ainsi à environ 23 330 habitants. Ce scénario semble compatible avec les prévisions et dispositions du SDAEP (ressources en eau), les équipements de traitements des eaux et la politique de consommation foncière pour la production de logements.

Propre à de nombreux territoires littoraux, l'Ile d'Oléron connaît un phénomène de fréquentation saisonnière très important durant la période estivale. Durant l'été, la population insulaire peut-être multiplié par dix ou plus. Cela induit une diversification très importante des profils de résidents et occupants temporaires durant cette période, mais également des problématiques de transports, de gestion de l'eau, des déchets et de logement.

Enfin, les ménages de l'Ile d'Oléron sont plus petits et âgés que la moyenne départementale. Le sujet du vieillissement de la population oléronaise est devenu majeur. Actuellement, 37 % de la population oléronaise a plus de 65 ans. À horizon 2040, la part de personnes de plus de 65 ans devrait dépasser 40 %. Ce vieillissement entraînera des besoins nouveaux en logement, en équipements, en termes d'espace public, en offre de culture et loisirs, ou dans l'accompagnement à « rester chez soi » au grand âge.

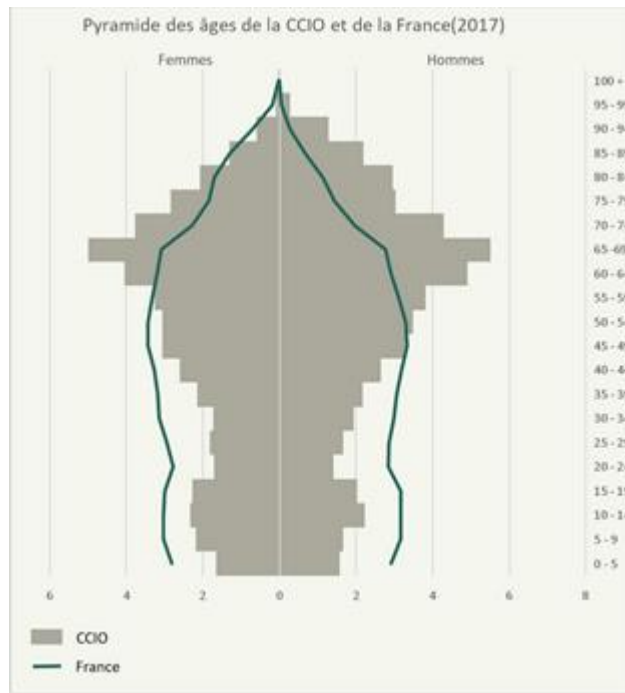


Figure 76 : Pyramide des âges sur la CCIO – source : INSEE

Ces tendances démographiques révèlent plusieurs enjeux d'avenir :

- La diminution de la taille des ménages (dé-cohabitations, familles monoparentales, vieillissement de la population) implique le besoin d'un plus grand nombre de logements, à population égale.
- La saisonnalité, implique la nécessité d'accueillir temporairement des actifs ayant besoin de logements abordables sur une courte période.
- Les volontés locales de maintenir des actifs sur le territoire et d'en accueillir de nouveaux, en misant notamment sur le développement de l'économie présentielle, appellent à une réflexion sur les équipements et services associés (éducation, santé, loisirs, mobilités, etc.) ainsi que sur la capacité du marché du logement à répondre à ce type de demande (logements abordables, de taille variable, en locatif et en accession, saisonnalité etc.)
- Les besoins pour l'accueil d'une population croissante sont aussi pensés en termes de capacité d'équipements et de réseaux ainsi que d'impact sur les ressources environnementales. Si les scénarios démographiques annoncés ne sont pas de nature à modifier profondément les équilibres existants, la manière d'habiter peut connaître des évolutions importantes et les enjeux environnementaux nous poussent à réorienter fermement certaines trajectoires (étalement urbain, occupation du littoral, etc.).

3.5.1.2. LE LOGEMENT :

L'Ile d'Oléron connaît actuellement une crise du logement qu'essayent de résoudre élus et citoyens par différentes initiatives. Le taux de résidences secondaires a atteint plus de 60% ces dernières années, et la crise sanitaire n'a fait que renforcer la pression immobilière sur le territoire. La part des logements locatifs est faible (moins de 30 % environ), les loyers forts (plus de 9 € le m² en moyenne – hors charge) et l'accès à la location est rendue complexe en raison des logiques de locations saisonnières. En définitive, le territoire a beaucoup de mal à attirer des actifs, en particulier ceux avec des revenus modérés. Cette situation pour le moins délétère a obligé la CCIO à prendre certaines mesures pour garantir un meilleur accès aux logements pour les actifs. Le vote d'une réserve foncière de 10 millions d'euros pour résoudre la crise du logement est un exemple. Parallèlement, les citoyens

créent des collectifs pour se mobiliser sur ces questions et débattre de l'avenir du logement, dans ses formes et conditions d'accès.

Tableau 14 : Évolution des types de logements sur la CCIO entre 1968 et 2019 – source : INSEE

| | 1968(*) | 1975(*) | 1982 | 1990 | 1999 | 2008 | 2013 | 2019 |
|---|---------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Ensemble | 10 057 | 12 436 | 14 144 | 19 296 | 23 820 | 32 397 | 31 489 | 31 502 |
| Résidences principales | 5 474 | 5 993 | 6 622 | 7 726 | 8 907 | 10 321 | 10 871 | 11 268 |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 4 147 | 5 727 | 6 699 | 10 753 | 13 728 | 21 375 | 19 325 | 19 153 |
| Logements vacants | 436 | 716 | 823 | 817 | 1 185 | 700 | 1 293 | 1 081 |

Tableau 15 : Pourcentage des types de logements sur la CCIO entre 2008 et 2019 – source : INSEE

| | 2008 | % | 2013 | % | 2019 | % |
|---|--------|-------|--------|-------|--------|-------|
| Ensemble | 32 397 | 100,0 | 31 489 | 100,0 | 31 502 | 100,0 |
| Résidences principales | 10 321 | 31,9 | 10 871 | 34,5 | 11 268 | 35,8 |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 21 375 | 66,0 | 19 325 | 61,4 | 19 153 | 60,8 |
| Logements vacants | 700 | 2,2 | 1 293 | 4,1 | 1 081 | 3,4 |

L'étude de la consommation foncière réalisée dans le cadre du SCOT a permis de projeter les besoins en logements à l'horizon 2040 en tenant compte du scénario démographique retenu pour la CCIO. Ainsi, en tenant compte de différents paramètres (dessalement des ménages, du renouvellement du parc immobilier, du taux de logements vacants, la mutations des logements), la production de logements sera d'environ 4 300 sur la période 2020-2040. Ces logements seront issus de la construction neuve, de la remise sur le marché de logements vacants, de la division de logements ou du changement de destination des constructions existantes. Concilier production de logements avec les enjeux de réduction de la consommation foncière (pour préserver les milieux naturels) et d'augmentation des risques climatiques se pose comme l'un des grands défis du territoire.

Les enjeux liés au logement à retenir seront les suivants :

- La montée du prix du foncier complique l'accueil de la population active et nécessite des solutions publiques (séparation du foncier et du logement, logements abordables, locatif en accession, etc.).
- Les volontés locales de maintenir et d'accueillir de nouveaux actifs sur le territoire, en misant notamment sur le développement de l'économie présente et sur les possibilités de dématérialisation du travail, appellent une réflexion sur les besoins en logements.

- Les phénomènes structureaux de vieillissement de la population et de diminution de la taille des ménages entraîneront de besoins nouveaux sur le logement.
- L'accueil d'une population croissante doit être fait en intégrant les enjeux d'artificialisation des sols. Il faut ainsi loger plus de personnes sur des surfaces plus réduites, tout en considérant la qualité paysagère des constructions. Cela appelle des réponses nouvelles en termes de formes architecturales, urbaines et paysagères.
- L'exposition de nombreux logements aux importants risques littoraux sur le territoire est un enjeu fort face au changement climatique.

3.5.1.3. L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

L'activité de la population est marquée par une surreprésentation des personnes retraitées ou préretraitées, expliquée par la démographie particulière du territoire. Le nombre de chômeurs, élevé et en progression, ainsi que les difficultés d'insertion des jeunes témoignent aussi de problèmes liés à l'activité des habitants du territoire. Sur Oléron, la part des 25-34 ans diplômés de l'éducation supérieure reste faible ; cependant une grande proportion des habitants possèdent des certifications professionnelles (CAP ou BEP). Des déséquilibres sont ainsi observés dans la répartition des catégories socio-professionnelles des actifs en comparaison aux échelles territoriales supérieures. Si les cadres et les professions intellectuelles supérieures ainsi que les professions intermédiaires sont sous-représentées, à l'inverse, le territoire bénéficie d'une plus grande part d'agriculteurs.

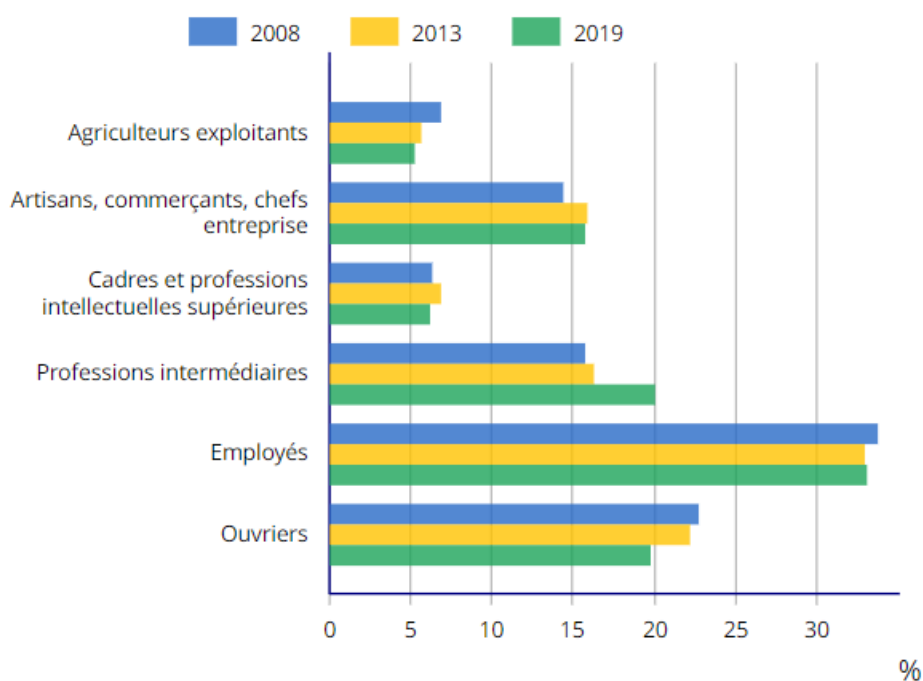


Figure 77 : Emplois par Catégorie SocioProfessionnelle (CSP) – source : INSEE, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2022

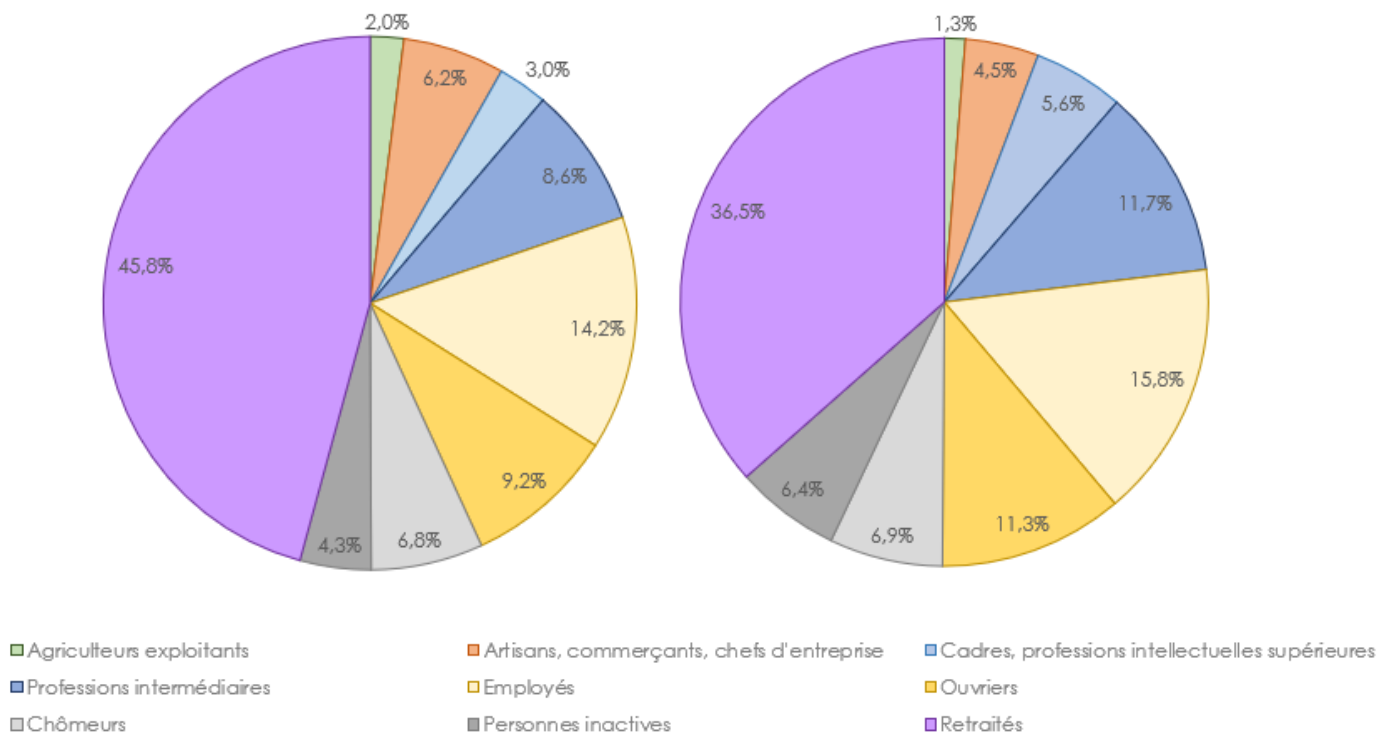
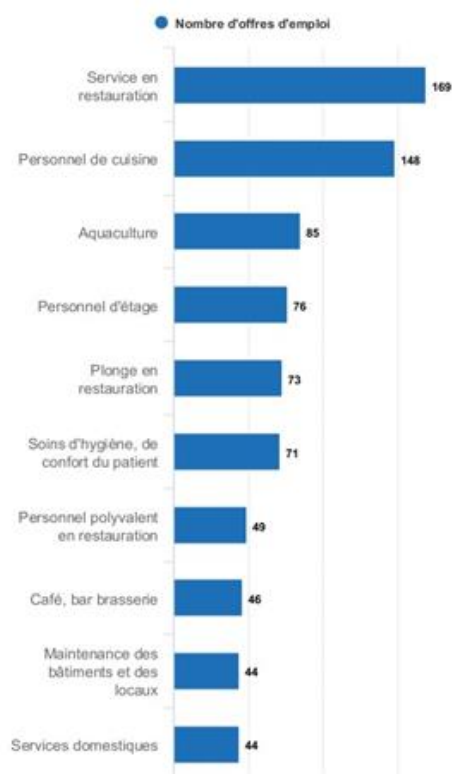


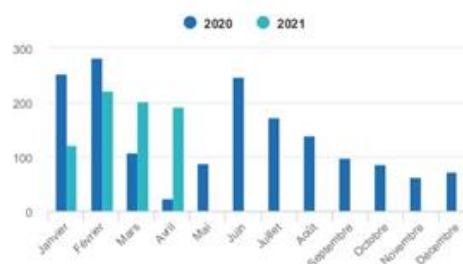
Figure 78 : Répartition de la population de plus de 15 ans de l'île d'Oléron (schéma de gauche) et de la Charente-Maritime (schéma de droite) – source : INSEE, RP2019

L'agriculture (élevage, maraîchage et viticulture principalement) et la production de produits issus de la mer sont effectivement des secteurs économiques importants sur le territoire. La pêche et l'ostréiculture participent en grande partie à la création de richesses du territoire et elles contribuent aussi à son image. Les paysages de marais et les ports que ces activités entretiennent font partie des éléments caractéristiques du territoire qui contribuent à son attractivité touristique. Le tourisme, qui constitue la première activité économique, est un élément capital qui influence toutes les politiques sectorielles. L'importance des secteurs du tourisme et de l'ostréiculture est marquante pour l'emploi, car ces secteurs créent de nombreux emplois saisonniers.

Les métiers les plus proposés dans les offres d'emploi



Répartition des offres d'emploi selon le mois de dépôt



Répartition des offres d'emploi par type de contrat

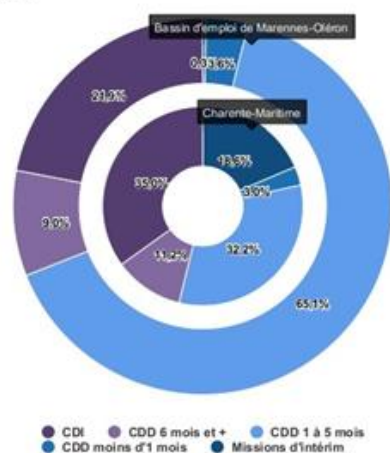


Figure 79 : Répartition et saisonnalité des offres d'emplois sur le bassin Marennes-Oléron – source : Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine, 2021

Sans détailler davantage la situation économique du territoire, voici les principaux enjeux à retenir pour l'économie actuelle et future du territoire :

- Trouver des solutions et réfléchir à l'impact du changement climatique sur les activités économiques du territoire. Notamment pour les activités primaires qui sont majeures et particulièrement sensibles (réchauffements des eaux pour l'ostréiculture et la pêche ; sécheresses pour l'agriculture et l'élevage).
- Faciliter l'installation des exploitants, y compris en site classé, afin d'agir contre la diminution de l'activité agricole
- Diversifier l'offre existante d'hébergement touristique et prendre en compte les enjeux climatiques (notamment en termes de relocalisation de campings)
- Le développement des zones commerciales de périphérie ne doit pas empêcher l'activité commerciale de centres-bourgs. Le traitement paysager de ces espaces est aussi un enjeu important
- Le développement des activités économiques du territoire doit prendre en compte les enjeux d'artificialisation des sols, de préservation des paysages, réservoirs de biodiversités et de continuités écologiques. Appliquer le principe de sobriété foncière aux activités économiques en optimisant les espaces existants et en les requalifiant
- Engager la transition écologique du territoire en facilitant les pratiques durables dans les différents domaines économiques locaux (tourisme, agriculture, pêche, etc.)
- Accompagner les évolutions nécessaires au maintien et à l'adaptation des activités aquacoles, agricoles et touristiques (diversification, adaptation des aménagements, montée en compétence, etc.) aux enjeux économiques, climatiques, énergétiques, environnementaux et paysagers.

- Garantir la qualité des prestations touristiques en favorisant le tourisme des quatre saisons, la coopération avec les territoires voisins et le développement d'infrastructures (cyclables, de régulation des flux, etc.).

3.5.2. ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

Dans le cadre de la révision du SCOT Pays Marennes-Oléron, un important travail d'analyse et de réflexion autour de la consommation foncière a été réalisé. Le contexte réglementaire impose également aux collectivités de prendre des mesures pour limiter l'artificialisation, voire de désartificialiser. C'est le cas de la Loi Climat et Résilience qui pose comme objectif le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) à l'horizon 2050.

Ainsi, la réduction de la consommation foncière pour l'urbanisation s'impose comme un enjeu majeur pour préserver nos ressources, la qualité paysagère et les milieux naturels du territoire. Sur un territoire aux limites « finies », voire en réduction (phénomène d'érosion), la raréfaction du foncier constructible s'installe comme une composante des politiques d'aménagement.

Sur la question de l'habitat, une concurrence s'exerce entre population locale, nouveaux retraités souhaitant s'installer sur le littoral, et résidents secondaires. Le déficit en résidences principales exacerbé sur Oléron pèse sur l'équilibre démographique et va jusqu'à impacter la capacité des employeurs locaux à recruter. La crise sanitaire et la dynamique immobilière qu'elle a entraînée sur les territoires ruraux n'a fait qu'empirer ce phénomène.

Ces processus cumulés mettent la population active en difficulté dans son parcours résidentiel.

Ainsi, un des enjeux majeurs pour le territoire, afin de préserver des villages « vivants » au quotidien, consiste à faciliter la production d'une offre de résidences principales qui soit diversifiée, abordable et de qualité. Elle sera principalement localisée dans les enveloppes urbaines existantes et en dehors des zones de risques naturels.

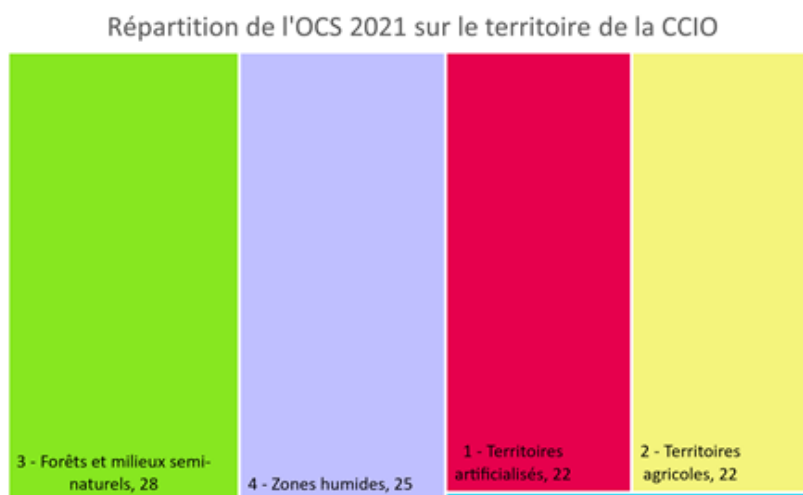


Figure 80 : Répartition de l'occupation du sol en 2021 sur la CCIO – source : PETR Marennes-Oléron 2021

Actuellement, l'île d'Oléron présente une typologie diversifiée dans ses espaces naturels. Les zones humides couvrent quasiment le quart de la surface de l'île et correspondent majoritairement à des zones aquacoles de la côte Est (grandes entités de marais).

Les milieux forestiers représentent environ 28 % de la surface territoire, avec deux grandes forêts domaniales : celle de Saint-Trojan au sud-ouest (près de 2000 ha) et celle des Saumonards au nord-est (autour de 650 ha). Les territoires agricoles, représentent 22 % de la surface du territoire. Ils

occupent près de 5000 ha hectares et sont plutôt présents sur le nord et l'ouest de l'île d'Oléron. Enfin, la part des espaces artificialisés est relativement importante et avoisine les 23 %. La tache urbaine s'étend de façon dispersée sur les terres hautes, avec une concentration autour de l'axe central et le long de la côte ouest.

L'analyse produite dans le cadre de la révision du SCOT permet d'étudier les évolutions en fonction des types d'espaces, à partir des millésimes 2009, 2015 et 2020 de la base de données OCS (occupation du sol) de la région Nouvelle-Aquitaine.

La diminution des forêts et milieux semi-naturels s'explique notamment par la transformation de friches agricoles pour l'agriculture ou pour l'extension urbaine, et également par la réduction de la forêt dunaire sur la côte sud-ouest d'Oléron (érosion marine) au profit des zones humides (estran). Sur la période 2010-2020, ce sont surtout les espaces urbanisés et artificialisés qui ont augmenté : + 95 ha. Cette artificialisation est principalement liée à la construction de logements.

Tableau x : Évolutions de la consommation foncière selon les types d'espaces sur la CCIO entre 2010 et 2020 – source : PÉTR Marennes-Oléron, données OCS-NA)

| Données NAFU (OCS) | Millésime 2009 | Millésime 2015 | Millésime 2020 | Évolution 2009-2020 |
|----------------------|----------------|---------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| CC de l'île d'Oléron | Surfaces 2010 | Surfaces 2014 | Surfaces 2020 | Variation 2010-2020 en hectares |
| Espaces NATURELS | 5 532 ha | 5 556 ha | 5 532 ha | 0 |
| Espaces AGRICOLES | 4 556 ha | 4 508 ha (- 48 ha) | 4 491 ha (-17 ha) | -65 ha |
| Espaces FORESTIERS | 4 428 ha | 4 406 ha (-22 ha) | 4 399 ha (-7 ha) | -29 ha |
| Espaces URBANISES | 3 838 ha | 3 884 (+ 46 ha, soit 11,5 ha/an | 3 933 (+ 49 ha, soit 8 ha/an | + 95 ha soit 9,5 ha/an |
| Total CCIO | 18 355 ha | | | 0 |

Ensuite, l'analyse de la consommation foncière permet d'observer la dynamique « d'artificialisation nette ». Elle correspond à la surface d'espaces qui ont été artificialisés – (moins) la surface d'espaces qui ont été « désartificialisés » sur la même période. Ainsi, on peut l'assimiler à la consommation foncière pour tous les types d'urbanisation. Sur Oléron, elle est de 7,08 Ha en moyenne par an sur la période 2010-2021 et présente une dynamique en diminution.

Tableau 16 : Évolutions de l'artificialisation nette en ha sur l'île d'Oléron entre 2006 et 2021 – source : PETR Marennes-Oléron

| Artificialisation nette en Ha sur la CCIO (consommation foncière totale entre 2006 et 2021) | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|------------------|
| 2006-2010 | 2010-2014 | 2014-2018 | 2018-2021 | 2010-2021 |
| 45,94 | 32,28 | 27,21 | 18,40 | 77,89 |

3.5.3. LES TRANSPORTS : DÉPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES

Le caractère rural, naturel et hautement touristique de l'île d'Oléron rend très problématique la question des transports. En basse saison, les conditions et les infrastructures de transports sont globalement satisfaisantes pour la population résidente, très dépendante de l'automobile pour les trajets professionnels et du quotidien. En haute saison et lors des weekends prolongés, entrer, sortir, se déplacer et stationner sur l'île s'avère beaucoup plus compliqué. Le réseau est congestionné et les conditions de sécurité des usagers s'en trouvent largement altérées.

Face à ce constat, la CCIO s'est engagé dans une politique volontariste de gestion des transports à partir de 2012, afin de limiter les nuisances liées aux transports et développer le potentiel cyclable. Le Plan Global de Déplacements (PGD) a ainsi permis de définir une stratégie à long terme visant à réduire la place de la voiture, favoriser le développement des solutions alternatives (modes doux, intermodalité, cohérence urbanisme-déplacements) et faciliter les échanges avec les territoires voisins. Depuis 2019, le PGD a été conforté par de nombreuses initiatives afin de rationaliser et améliorer la qualité des transports.

3.5.3.1. LE RÉSEAU ROUTIER

L'île est traversée par une desserte « en arête de poisson ». Elle est connectée au continent grâce au pont. Il permet de s'affranchir de l'insularité et favorise les échanges avec le continent. En haute saison, c'est aussi ce qui génère un goulot d'étranglement à l'origine d'importants embouteillages. La RD 734 joue le rôle de colonne vertébrale pour l'accès de l'île. Classée « route à grande circulation », elle irrigue l'ensemble de l'île. La RD 26 vient se greffer sur la RD 734 à hauteur de Dolus d'Oléron. Cette importante route départementale constitue l'axe majeur de l'île, qu'elle traverse selon un axe nord-ouest/sud-est. Cette voie conduit directement à Saint-Pierre-d'Oléron, et se poursuit jusqu'à la pointe de Chassiron, extrémité nord de l'île. Le réseau routier secondaire forme un maillage bien développé (90 km de voies départementales) et répond globalement aux besoins d'accessibilité.

Dans son PGD, Oléron a bien identifié les points de tensions liés à l'inadéquation du réseau, de l'offre de stationnement et des moyens de signalisation entre haute et basse saison. La saturation du réseau est principalement le fait de l'usage de l'automobile, bien que le transport de marchandises puisse ponctuellement occasionner des difficultés de trafic. Ainsi, plutôt que de redimensionner le réseau à la hauteur de la fréquentation estivale (ce qui entraînerait un surdimensionnement pour les ¾ de l'année), il a été décidé de le maintenir tout en développant les mobilités alternatives à l'automobile.

3.5.3.2. LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET À LA DEMANDE

L'offre des transports collectifs est caractéristique d'un territoire rural, mais comporte quelques spécificités liées à l'insularité et au caractère balnéaire d'Oléron.

Les bus et cars régionaux permettent des déplacements à l'intérieur de l'île et jusqu'aux principaux centres extérieurs : La Rochelle, Rochefort, Surgères et Saintes (uniquement en été). Les fréquences de passage sont très limitées (1 Aller/Retour par jour) et ne correspondent pas forcément à des horaires permettant de se rendre au travail ou d'en revenir. En dehors de l'été, l'offre de bus est ainsi très limitée pour les trajets intérieurs ou extérieurs à l'île.

En saison estivale, l'offre de transport en commun est largement augmentée grâce au dispositif des « navettes estivales ». Ce service gratuit attire chaque année plusieurs dizaines de milliers d'usagers et limite largement la saturation du réseau et stationnements proches des plages. C'est l'une des actions phares de la CCIO pour engager son territoire vers des mobilités plus responsables.

Il existe une offre de transport maritime permettant de rejoindre la Rochelle à partir de Boyardville ou de Saint-Denis d'Oléron, généralement à partir d'avril jusqu'à novembre. Compte tenu de l'irrégularité des horaires de départs et retours, cette offre s'adresse surtout à un public touristique.

Enfin, une initiative récente de la CCIO et de certaines communes est d'expérimenter le Transport À la Demande (TAD), afin, entre autres, de favoriser l'accès aux services des personnes isolées. Cette offre de transport payante permet de se rendre à 18 points (centres-villes notamment) de l'île à partir de son domicile.

3.5.3.3. LES MOBILITÉS DOUCES

Outre les itinéraires pédestres et de randonnées qui s'enrichissent pour découvrir le patrimoine oléronais, le développement du réseau cyclable et l'incitation à l'utiliser est une priorité forte de la CCIO. Bien identifiés dans le PGD, les itinéraires cyclables ont longtemps souffert d'une incompatibilité avec les besoins des usagers à l'année. Les itinéraires avant tout touristiques ne permettaient pas de se rendre facilement d'un bourg à l'autre pour se rendre au travail par exemple. Les balisages manquaient, les coupures pouvaient être dangereuses, de nombreux itinéraires empruntent la voirie et entraînent des risques de collision en haute saison, les stationnements sécurisés trop limités... Ces problématiques ont été progressivement résolues par les « plans vélos » 1 et 2 mis en place entre 1995 et 2018. Actuellement, le troisième plan est en cours de réalisation et se concentre surtout sur la question des mobilités utilitaires.

Plus de 150 km d'itinéraires cyclables (et 700 totems d'orientation) sont actuellement mis à disposition des usagers pour leurs trajets de loisirs ou quotidiens. Le projet du plan vélo 3 est d'atteindre 210 km d'itinéraire, en s'appuyant notamment sur une piste permettant de traverser l'île du nord au sud, beaucoup plus rapidement et de façon plus sécurisante qu'il n'est possible de le faire aujourd'hui.

Enfin, de la cadre du programme Oléron Qualité Littoral, de nombreux parkings à vélos ont vu le jour pour encourager les vacanciers à se rendre sur les plages à vélo et ainsi délaissier la voiture en haute saison.



Figure 81 : Plan du réseau cyclable de l'île d'Oléron – source : CCIO

3.5.4. LA GESTION DES DÉCHETS

Dans nos sociétés, et particulièrement sur des espaces où se côtoient milieux naturels, activités économiques diversifiées et densification de la population, l'enjeu de la gestion des déchets est devenu majeur. Une mauvaise gestion des déchets est souvent à l'origine de nuisances et de pollutions préjudiciables aussi bien pour les habitants que pour leur environnement. Si sa gestion nécessite de lourds investissements des territoires, pour la collecte et le traitement, il s'agit également de faire évoluer les consciences et les pratiques de consommation émettrices de déchets. L'heure

est à la réduction et à la valorisation (énergétique, recyclage et réemploi), comme en témoigne le récent mouvement du « zéro déchet, zéro gaspillage ».

Avec son développement touristique, l'île d'Oléron a rapidement été confrontée à des problématiques de fréquentation (tourisme estival et populations de résidents secondaires) qui ont augmenté la production locale de déchets et rendu nécessaire une approche adaptée de sa gestion.

Pionnier en la matière, ce territoire est aujourd'hui relativement exemplaire en matière de gestion de déchets. La création de la Régie Oléron Déchets (ROD) et la prise de compétence de la gestion des déchets par la Communauté de communes de l'île d'Oléron dès 2002 a emboité le pas vers une nouvelle manière d'agir sur ces questions.

Avec son premier Agenda 21 (2010), une stratégie de réduction et de valorisation des déchets est engagée. Le premier plan de prévention des déchets (2010-2015) qui en découle a permis une réduction de la production de déchets d'environ 15 % sur cette période (2010 : 972 kg /hab/an ; 2017 : 870 kg/hab/an). Aussi en 2014, Oléron s'engage en partenariat avec l'ADEME dans le programme « Oléron Zéro Déchets », visant une nouvelle fois la réduction des déchets, le gaspillage sous toutes ses formes, mais aussi à mieux utiliser les ressources dans un principe d'économie circulaire. Ce programme permet l'obtention du label Territoire Zéro Déchet et Zéro Gaspillage (TZDZG) et engagea administrateurs, citoyens et professionnels dans une démarche d'écologie territoriale. Il en résulte une baisse de production des ordures ménagères d'environ 3,5 %.

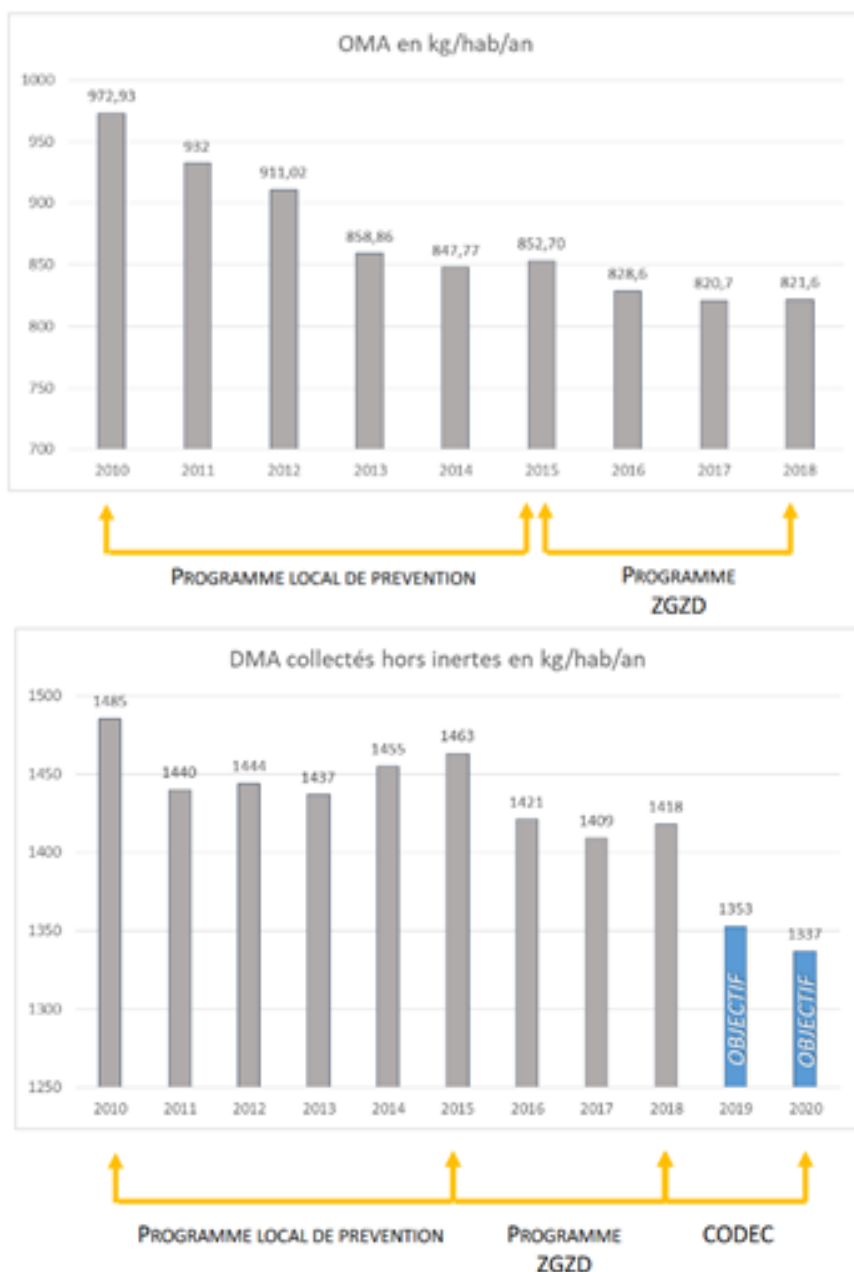


Figure 82 : Évolutions de la production d'ordures ménagères et DMA sur Oléron depuis 2010 – source : CCIO

Dans la continuité de ces politiques volontaristes, Oléron parvient à contractualiser avec l'ADEME dans le cadre des Contrats d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC). Les objectifs sont de devenir un « Territoire économe en ressource » et d'atteindre l'objectif de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Enfin, depuis 2019 Oléron détient son premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), valable pour 6 ans. Grâce à une stratégie déclinée en 22 actions (améliorer la prévention ; le tri ; le compostage et les pratiques de jardin naturel ; accompagner les professionnels dans leur gestion des déchets ; valoriser le réemploi et la réparation ; limiter le gaspillage alimentaire ; valoriser les déchets verts, etc.), l'objectif est de réduire de 134 Kg la production de déchets par habitant en 6 ans.

Il faut également souligner la mise en place de la Redevance Incitative (RI) en janvier 2023. Ce nouveau système de financement du service de gestion des déchets succède à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), qui était forfaitaire. La RI repose sur un principe plus

juste et encourage les citoyens à changer leurs pratiques, car les levées d'ordures ménagères sont désormais limitées.

3.5.4.1. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Les ordures ménagères et déchets recyclables :

La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (aussi désignées comme Ordures Ménagères et Assimilés : OMA) est assurée par la ROD. Elle s'effectue au porte à porte pour les ménages, au moins une fois par semaine (hors saison touristique) dans chaque commune. La fréquence de collecte de ces déchets est renforcée (jusqu'à 7 passages/semaine) en période touristique auprès des campings, professionnels et gros producteurs de déchets identifiés.

La collecte hebdomadaire des OMA et déchets recyclables est suppléée par un important dispositif de points d'apports volontaires : 25 points de tri sélectif (ordures ménagères, emballages recyclables et papiers, verres) ; 130 colonnes aériennes pour les emballages et papiers ; 168 colonnes aériennes pour le verre et 106 colonnes pour les ordures ménagères.

La collecte des OMA en chiffres, pour le porte à porte et les points d'apports volontaires : en 2021 (sur la base de la population INSEE : 22 092 habitants), 16 416 tonnes d'OMA ont été collectées, soit 740 kg par habitant. Depuis 2010, la collecte des OMA a ainsi diminué de 23,6 % par habitant. Parallèlement, la production de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) a plus légèrement diminué : 1405 kG /an /habitant en 2021, soit une baisse de seulement 4,8 % depuis 2010.

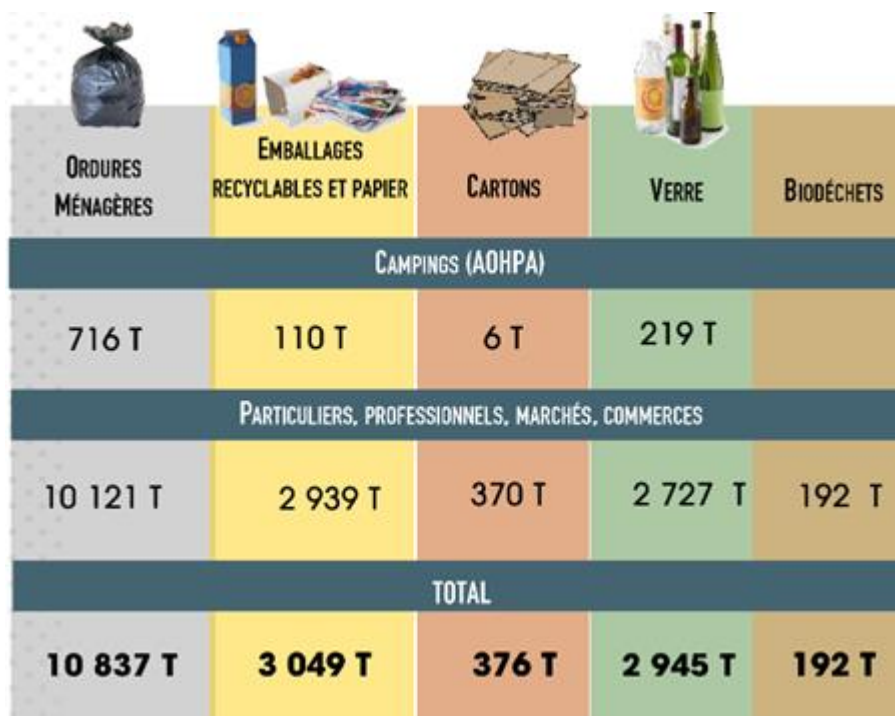


Figure 83 : Détail de la production de déchets en 2021 sur l'île d'Oléron – source : CCIO

Les encombrants et déchets verts :

L'île d'Oléron compte 3 déchèteries et un écopôle. Ces centres sont en accès gratuit pour les particuliers disposant du badge remis aux habitants et payant pour les professionnels. Sont acceptés : encombrants divers ; bois ; déchets verts / gravats / inertes (maximum 1m3 par jour et par personne) ; métaux ; cartons ; textiles ; coquilles ; déchets électriques et électroniques ; huile de friture ; huile de vidange ; radiographies ; déchets diffus spécifiques ; cartouches d'encre ; amiante / ciment ; batteries

et accumulateurs. Depuis 2017 est mise en place une benne spécifique pour le mobilier ainsi qu'une permanence de l'association OCEAN pour la récupération d'objets en vue du réemploi à la déchèterie de Saint-Pierre d'Oléron.

Déchets verts inclus, les 3 déchetteries (hors écopôle de Dolus) ont traité un total de 16 748 tonnes de déchets en 2021, pour plus de 312 000 visites.

L'écopôle à quant à lui traité plus de 26 000 tonnes de déchets (dont 11 000 tonnes de déchets verts et autant de gravats).

3.5.4.2. ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le traitement des déchets, selon leur nature, est assuré d'une part par les ROD et d'autre part par le Syndicat Intercommunaire du Littoral (SIL).

OMA : Après fermeture de l'usine de Saint-Pierre d'Oléron en 2017, les ordures ménagères du territoire ont été acheminées vers le site d'enfouissement de Clérac (Charente-Maritime) avant de pouvoir être acheminées dans le nouveau centre de traitement et de valorisation des déchets d'Echillais (Pôle des Jamelles) mis en service au cours de l'année 2018. Ce centre d'une capacité d'incinération de 69 000 tonnes/an conjugue traitement biologique (transformation de la fraction organique en compost) et traitement thermique (production d'énergie à partir des déchets résiduels).

Traitement des déchets recyclables :

Après collecte au porte à porte ou dans les points d'apports volontaires par les régies déchets locales, les déchets recyclables (emballages ménagers recyclables) sont expédiés dans différents centres de tri (Mornac, Niort et Rochefort) ou directement en centre de valorisation (Châteaubernard) pour le verre. Ces déchets font ensuite l'objet d'une valorisation matière importante. C'est également le cas pour les cartons et déchets recyclables des déchetteries et des professionnels.

Traitement des déchets de déchèteries :

Les déchets collectés en déchetteries font l'objet d'un traitement différencié et assuré par différents prestataires de services ou par des structures locales favorisant le recyclage, l'économie circulaire ainsi que la valorisation matière et énergétique. Mobiliers et textiles peuvent par exemple faire l'objet de réemploi grâce à l'Association Océan. En 2017 sur l'île d'Oléron, ce taux s'élevait à 63% (+ 10 % depuis 2017).

Traitement des déchets verts et des bois traités-non traités :

Les déchets verts collectés en déchetteries ou à l'Ecopole de Dolus font l'objet de valorisation organique (fabrication de compost ou de matériau d'épandage agricole). Ces dernières années, cette filière s'est largement développée. La valorisation matière et le compostage des déchets traités s'est ainsi élevé à 16 000 tonnes en 2021. Tout cela participe d'un véritable élan vers l'économie circulaire. Concernant les bois traités et non traités, ils sont également valorisés en énergie (plaquettes) ou en matière (panneaux de particules et paillis), en local (Centre aquatique Iléo par exemple) ou par des sociétés de prestation extérieures.

Tous les autres déchets (gravats, déchets non valorisables, déchets dangereux, piles etc.) font également l'objet de recyclage, revalorisation matière ou d'enfouissement cas échéant. La liste des différents prestataires et repreneurs pour chaque type est disponible auprès des régies déchets locales.

3.5.4.3. POINT SUR LES DÉCHETS MARINS

Sur le territoire, il est possible de distinguer plusieurs types et sources de déchets marins. Si en moyenne, 80% des déchets marins retrouvés sur les côtes sont issus des activités terrestres, les activités maritimes (pêche, plaisance, conchyliculture, activités portuaires) sont également à l'origine d'une production importante de déchets pouvant se retrouver dans le milieu marin et côtier (20% environ). Conscients des impacts et de l'importance de préserver leur environnement, les filières professionnelles, la collectivité et le Parc Naturel Marin s'organisent pour limiter la production de déchets et en améliorer le traitement.

Déchets conchylicoles :

Le développement des techniques conchylicoles (ostréiculture et mytiliculture sur tables, bouchots et filières) et de cette activité dans le Bassin Marennes-Oléron ont considérablement augmenté la production de déchets plastiques issus des matériaux utilisés. Outre les déchets coquillers (des huîtres surtout), dorénavant bien collectés et valorisés par des filières locales spécialisées, plusieurs centaines de tonnes de déchets plastiques sont produits par cette activité chaque année. Parmi ces déchets plastiques nous retiendrons surtout les poches à huîtres usées, les collecteurs de captage, les tubes plastiques et autres élastiques pouvant former des méga-déchets (supérieurs à 10 cm) ou des macro-déchets (entre 2 et 10 cm) après dégradation dans le milieu naturel. Les professionnels de la filière sont légalement responsables des déchets qu'ils produisent et doivent trouver des solutions pour se débarrasser de leurs outils et matériaux usés. L'incinération ou le réemploi des poches pour des usages détournés (chemin facilitant l'accès aux parcs par exemple) sont longtemps restés la solution préférée. Pourtant, une prise de conscience environnementale des professionnels de cette filière et un contexte d'amélioration continue de la gestion/réduction locale des déchets ont provoqué un changement de pratique progressif. Le partenariat et la convention signée en 2015 entre le Comité Régional de Conchyliculture (CRC) et l'Association Terre-Mer Chantiers (basée à Saint-Pierre d'Oléron) illustre cette dynamique. Cette convention permet en effet aux producteurs locaux de ne plus stocker ou brûler leurs poches usées. Avant celle-ci, les premiers essais de valorisation n'avaient pas été très concluants du fait des problèmes qu'occasionnaient résidus et saletés des poches pour le recyclage. Le chantier d'insertion Terre-Mer Chantiers possède un atelier au port de la Cayenne où peuvent être déposées les poches et où une équipe de travailleurs en réinsertion professionnelle se charge depuis 2015 de leur nettoyage. Après nettoyage, la société Intermas, leader du marché français de la maille plastique, se charge de les récupérer pour les recycler et fabriquer de nouvelles poches.

Pour la réduction des déchets conchylicoles, le CRC s'est également engagé dans une réflexion et des tests sur les matériaux biosourcés pouvant remplacer les plastiques traditionnellement utilisés (coupelles, poches et filets). La phase expérimentale conduite par le CAPENA a confirmé l'efficacité des coupelles de captage biosourcées. Dès 2023, un projet à financement européen (DLAL FEAMP) va ainsi permettre la production de 100 000 nouvelles coupelles qui seront mises à disposition des ostréiculteurs volontaires du Bassin Marennes-Oléron.

Enfin, il faut souligner le projet NETCONCH, porté par le Parc Naturel Marin, le CRC et le département, visant la dépollution et l'enlèvement des matériaux plastiques d'origine conchylicole accumulés dans des zones de production abandonnées ou non concédées. Sur la côte est de l'île d'Oléron, 6 friches bénéficieront de ce programme.

Déchets de pêche et activités portuaires :

L'activité de pêche professionnelle et de loisir est émettrice de déchets variés qui sont parfois perdus ou rejetés dans le milieu marin, parmi lesquels hydrocarbures, filets et fils de pêche, hameçons, plombs, cordages et plastiques (leurres notamment) sont les plus courants. Ces déchets peuvent provenir des activités maritimes et terrestres locales, mais peuvent aussi être transportés et déposés par les courants marins depuis des territoires plus éloignés. Ils représentent un risque pour la préservation d'un milieu marin et littoral de qualité. En effet, hydrocarbures (gasoil, huiles) et produits utilisés dans les aires de carénage (antifouling, peintures, vernis) rejetés dans les ports peuvent altérer la qualité chimique de l'eau et la santé des écosystèmes. Les déchets solides issus de l'activité de pêche et de plaisance

peuvent quant à eux entraîner des impacts importants sur les animaux marins (poissons, oiseaux, mammifères étouffés ou victimes d'enchevêtrement dans des filets perdus par exemple).

Les ports ostréicoles, de pêche et de plaisance du Pays Marennes-Oléron peuvent être à l'origine de pollutions. Toutefois, plusieurs démarches ont été mises en place ou sont en cours pour réduire les pollutions que peuvent entraîner professionnels et plaisanciers sur le territoire :

Tout comme à Boyardville, le port de la Cotinière a mis en place une déchetterie portuaire. La gestion de celle-ci est confiée à l'Atelier des Gens de Mer (SARL au statut d'entreprise adaptée pour l'accueil de travailleurs handicapés). Les déchets collectés sont ceux du port et ceux récoltés au cours des campagnes de pêche par les marins. L'Atelier des Gens de Mer est également spécialisé dans la réparation et l'entretien (ramendage) des filets de pêche à terre. Une collaboration a aussi été mise en place avec l'ESAT « Claires et Mer » (Association Navicule Bleue) en charge du démantèlement des engins de pêche mis au rebut, du tri des différents matériaux et de leur répartition dans les filières de recyclage.

Au travers de la campagne « Echo-Gestes, vers une plaisance sans impact » les ports de plaisance de Saint-Georges d'Oléron (Boyardville et le Douhet) et de Saint-Denis d'Oléron se sont engagés dès 2017-2018 dans une démarche visant à promouvoir auprès des usagers et professionnels de la mer, des pratiques respectueuses de l'environnement.

Les déchets de plage :

Plusieurs initiatives portées par des acteurs locaux ont émergé ces dernières années pour réduire la pollution visible des plages. C'est le cas des actions de nettoyage de plage manuel sur les plages de l'île d'Oléron, dans le cadre du programme « Oléron Zéro Déchets » initiées en 2015. Un ramassage manuel des macro et micro-déchets a lieu tout au long de l'année selon un calendrier défini (à l'aide de pick-up et parfois d'ânes en saison estivale). Dans ce cadre, il faut également noter l'installation de bacs à marée, de mars à novembre, pour inciter promeneurs et autres usagers au ramassage des déchets apportés par les tempêtes et courants. Près d'une trentaine d'accès plage en sont aujourd'hui équipés.

Enfin, il faut noter qu'à partir de 2022, la CCIO a instauré un dispositif de « Plage sans poubelles ». Ainsi, les propriétaires des déchets sont invités à les ramener chez eux pour mieux les trier. D'autres territoires ont expérimenté cette solution avec succès. Un important travail de communication doit accompagner cette démarche, car intuitivement, elle ne semble pas logique pour les usagers. Or, la propreté d'une plage dépend surtout des comportements individuels.

3.5.5. LES NUISANCES SONORES ET LUMINEUSES

Ces nuisances sont principalement le fait de la circulation routière, renforcée sur quelques axes du territoire en raison des activités économiques nécessitant le transport de marchandises et de ressources énergétiques (fioul, gaz, gazole, etc.), ainsi que de l'éclairage public pour les nuisances lumineuses.

Le bruit des activités humaines, la circulation routière et la lumière nocturne peuvent être très nuisibles à la faune locale (oiseaux ; mammifères terrestres et volants ; amphibiens, etc.). En plus du risque de collisions avec les automobilistes, ces nuisances peuvent altérer les cycles biologiques (prédation, reproduction, migration) de nombreuses espèces.



Figure 84 : Carte de l'éclairage nocturne –secteur La Rochelle à Royan – source : Google Earth

L'arrêté ministériel de décembre 2018 relatif à la prévention, la réduction et limitation des nuisances lumineuses devra se traduire localement par des réductions des éclairages nocturnes. En plus d'un bénéfice énergétique, ces mesures pourront préserver et restaurer la « trame noire ». Accélérée par la crise énergétique, la réduction des éclairages nocturnes est aujourd'hui bien entamée. En témoigne l'arrêt de l'éclairage nocturne du pont d'Oléron et l'avancée des horaires d'extinction lumineuse en ville (plus ou moins précoces selon les communes). Cet enjeu a bien été identifié dans l'élaboration de la TVB, même si la qualité nocturne de l'île d'Oléron est bien meilleure comparativement aux secteurs urbains alentours.

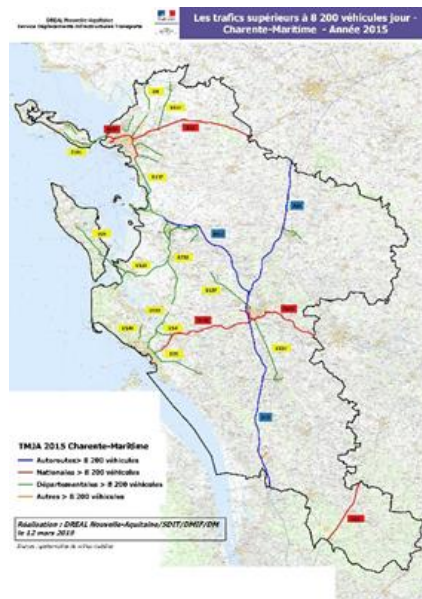


Figure 85 : Carte des axes routiers au trafic supérieur à 8200 véhicules par jour en Charente-Maritime – source : DREAL Nouvelle- Aquitaine, 2019

3.5.6. LA QUALITÉ DE L'AIR : UN ENJEU DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Le maintien de la qualité de l'air (extérieur et intérieur) est essentiel pour la santé des milieux et des hommes. Aujourd'hui, cet enjeu s'inscrit à toutes les échelles des politiques publiques et comporte une dimension très transversale. Si nous connaissons surtout les impacts des pollutions atmosphériques sur le climat et les milieux, la problématique de santé-environnementale occupe désormais une place

importante. Cela s'illustre à l'échelle régionale avec le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 3 Nouvelle-Aquitaine, adopté en juillet 2017. Il est question de mieux prendre en compte et d'identifier les effets sanitaires des polluants atmosphériques sur la population. Ces effets sont variables et complexes car ils dépendent de la nature de l'exposition aux différents polluants (durée, conditions d'exposition, sensibilité des personnes). L'air que nous respirons peut entraîner ou renforcer des pathologies respiratoires, cardiovasculaires et cancéreuses.

Néanmoins, grâce à sa position littorale, une urbanisation relativement limitée ainsi qu'à l'absence d'activités industrielles ou d'axes de circulations très polluants, l'île d'Oléron subit une pollution atmosphérique plutôt réduite.

À l'échelle de la Charente-Maritime, la surveillance de la qualité de l'air est assurée par l'Observatoire Régional de l'air, AtmoNouvelle-Aquitaine. Un diagnostic réalisé entre 2018 et 2019 sur le territoire de la CCIO a démontré que le secteur agricole est responsable de rejets d'oxydes d'azote (Nox) et de dioxydes de soufre (SO₂) relativement importants. Rapportés au nombre d'habitants, ces rejets sont d'ailleurs plus importants que ceux de Charente-Maritime. Aussi, le transport routier est à l'origine d'importantes émissions de polluants. Toutefois, il ressort de ce diagnostic que la qualité de l'air du territoire n'est pas préoccupante et qu'aucune commune n'est considérée comme sensible pour la qualité de l'air.

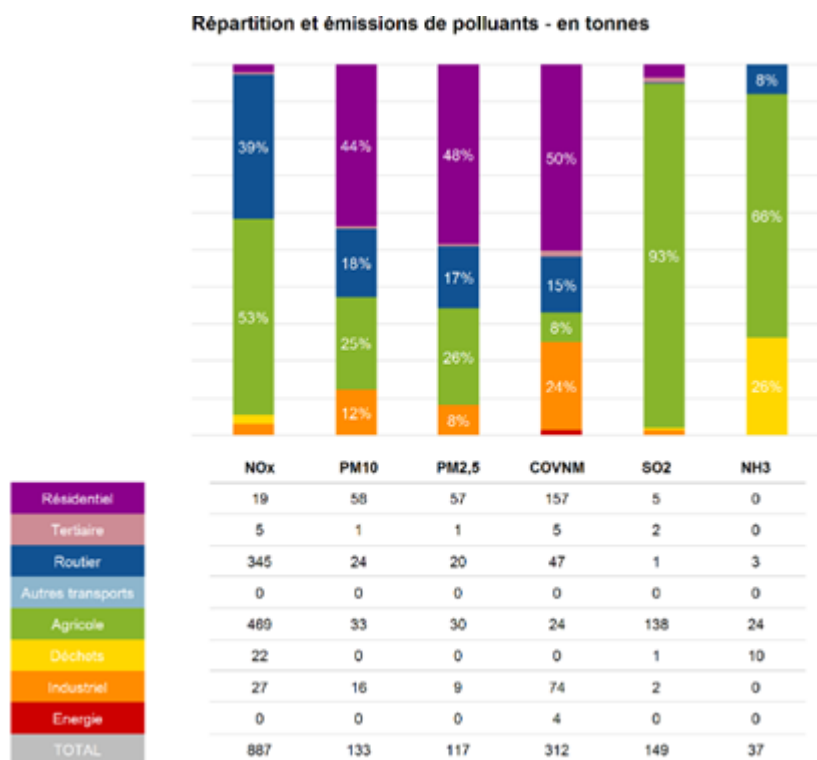


Figure 86 : Répartition et émissions de polluants par secteur, en tonnes : NOx (oxydes d'azote) ; PM10, PM2,5 (particules fines) ; COVNM (Composés organiques volatils) ; SO2 (oxydes de soufre) ; NH3 (ammoniac) – source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2012

Outre les polluants industriels, agricoles ou liés aux transports, la présence des pollens dans l'air est également essentielle à prendre en compte. Ces derniers constituent, au sens du code de l'Environnement, une pollution de l'air. Émis par les fleurs et les graminées, ces microparticules très volatiles sont responsables de complications et d'allergies respiratoires chez les personnes les plus sensibles. Pour provoquer des allergies, ils doivent être émis en grandes quantités, être de petite taille et avec un fort pouvoir allergène. Actuellement, près de 30% de la population française est affectée par des allergies liées aux pollens (pollinoses). Le suivi des pollens allergisants s'effectue principalement depuis la station ATMO de La Rochelle, en partenariat avec le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA). En plus de cette station, l'Association des Pollinarius Sentinelles de France

(APSF) a installé un jardin réunissant plantes et arbres locaux responsables de la libération de pollens allergisants. Il permet de suivre en temps réel le début et la fin d'émission des pollens pour les différentes espèces, et ainsi, d'améliorer la prévention des risques allergiques par des actions de communication spécifiques (newsletter « Alerte pollens ! » par exemple). Si aujourd'hui, les espèces à risque du territoire sont principalement les graminées et les bouleaux (du fait d'un potentiel allergène élevé), il faudra observer avec attention la diffusion d'espèces exotiques envahissantes comme l'ambroisie.

3.5.7. SYNTHÈSE DES ENJEUX POUR LE MILIEU HUMAIN

Tableau 17 : Synthèse des enjeux pour le milieu humain

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Des secteurs économiques porteurs et pourvoyeurs d'emplois : agriculture, pêche, aquaculture et tourisme • Un territoire propice aux mobilités douces (vélo en particulier) • Des initiatives locales ambitieuses sur la gestion des déchets : redevance incitative, valorisation, recyclage • Un caractère rural qui limite les nuisances lumineuses et sonores • Une proximité de l'océan qui garantit un renouvellement de l'air important et en assure sa bonne qualité | <ul style="list-style-type: none"> • Une urbanisation importante (25 % de la surface de l'île) et une enveloppe foncière très restreinte • Une économie très polarisée autour du tourisme et des activités primaires • Des conditions d'accès très difficiles pour le logement (en particulier pour les jeunes actifs) • Une forte proportion de retraités sur le territoire et une population vieillissante • Un réseau routier inadapté aux flux saisonniers (congestion estivale très importante, notamment aux moments des départs et arrivées de vacanciers) • Un maillage de pistes cyclables parfois risqué et qui ne répond pas encore à tous les besoins d'utilisateurs • Des activités émettrices de polluants atmosphériques (agriculture et transports routiers) • Un territoire concerné par le risque des pollens |

| Opportunités | Menaces |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la politique locale pour résoudre la crise du logement • Diversification et consolidation des filières économiques locales • Réduction de la consommation foncière pour l'urbanisation • Poursuite des initiatives et structures ambitieuses dans la gestion des déchets : ROD, association OCEAN, traitements des déchets marins et de plages, etc. • Mise en œuvre du plan vélo 3 et du PGD • Contexte énergétique qui favorise la limitation des éclairages nocturnes | <ul style="list-style-type: none"> • Risque de conflit entre les objectifs de réduction de l'artificialisation et de production de logements • Problématiques sociales renforcées avec le vieillissement de la population (conditions de vie) et les difficultés d'installation des jeunes actifs • Essoufflement et difficultés à préserver les activités économiques primaires avec les évolutions climatiques • Concurrence forte pour les ressources (eau en particulier) entre filières touristiques, agricoles et les habitants • Risques d'incivilités liés à la mise en place des initiatives de gestion de déchets : redevance incitative et plages sans poubelles • Nocivité des pollens renforcés avec le changement climatique • Augmentation des risques liés à la circulation routière (coexistence de plusieurs modes de déplacements en saison) |
| <p><u>Enjeux pour le PCAET :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Engager le territoire dans une logique de réduction forte de la consommation foncière, tout en répondant aux besoins de production de logements • Permettre un accès facilité et de qualité au logement pour les actifs • Anticiper le phénomène de vieillissement de la population : préparer les conditions pour accompagner les personnes fragiles dans le contexte de changement climatique • Diversifier et consolider les piliers de l'économie locale actuelle (tourisme, pêche, agriculture et aquaculture) pour les rendre plus résiliente • Inscrire l'économie locale dans une logique de transition écologique : meilleure prise en compte et respect des enjeux de biodiversité, renforcer l'économie circulaire et promouvoir le tourisme vertueux • Développer les filières économiques favorisant l'accès à des emplois à l'année • Pour la gestion des déchets : poursuivre l'objectif d'une gestion des déchets exemplaire (réduction, valorisation) • Nuisances sonores : limiter l'impact des nuisances sonores sur la population et la faune • Sur les transports : poursuivre l'ambition d'un territoire aux mobilités décarbonées et plus collectives pour limiter les phénomènes de congestion du réseau routier et faciliter les déplacements doux au quotidien • Nuisances lumineuses : trouver les compromis entre sécurité, objectifs énergétiques et tranquillité de la faune • Sur la qualité de l'air : prévoir un développement modéré des activités économiques polluantes sur le territoire et mieux prendre en compte le risque allergène avec les pollens renforcés (en raison du changement climatique) | |

3.6. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES, NATURELS ET SANITAIRES

3.6.1. LES RISQUES NATURELS

Le risque se définit comme la présence d'**enjeux** (biens, personnes ou patrimoine environnemental) susceptibles d'être **impactés par un ou des phénomènes naturels** (tempête, incendie, submersion etc.) et anthropique nommés **aléas**. Dans la terminologie du risque, il existe aussi les notions d'exposition, de sensibilité et de vulnérabilité qui peuvent être utilisées.

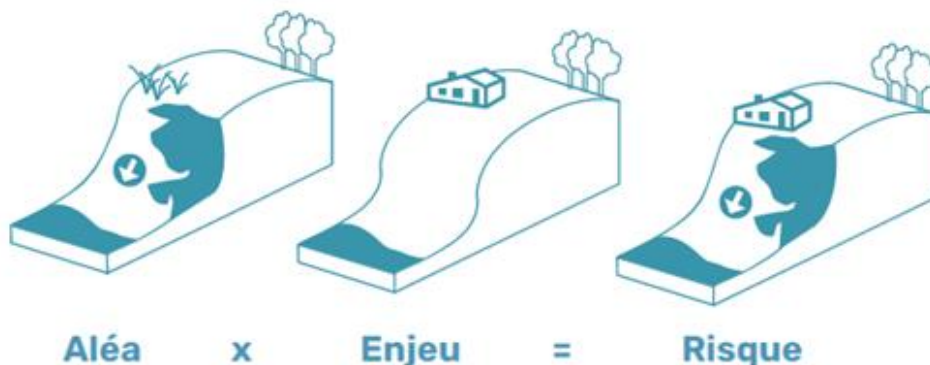


Figure 87 : Schéma de définition du risque – source : CPIE MO

L'île d'Oléron est caractérisée par l'existence de risques naturels prégnants et de risques technologiques et anthropiques assez mineurs. Sa grande composante littorale et insulaire implique une exposition particulièrement forte aux risques météo-marins : érosion littorale, tempêtes et submersions.

La prise en compte de ces risques (à la fois anciens et émergents) et de la vulnérabilité du territoire est très importante sur le territoire. De nombreux outils réglementaires, programmes et projets issus de la sphère publique et civile sont déjà en œuvre pour répondre à ces questions d'avenir.

3.6.1.1. LES RISQUES LITTORAUX

Risque submersion

La submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par des eaux marines lors de conditions météorologiques et océanographiques très sévères. Elle a lieu lorsque se combinent : la chute de pression atmosphérique qui entraîne une surélévation du niveau du plan d'eau ; de forts vents poussant vers les côtes et pouvant favoriser une surcote ; la forte houle entraînée par les vents et la tempête qui entraîne également une surélévation du plan d'eau (le « wave setup ») ; une marée haute avec un fort coefficient au cours de l'épisode tempétueux. C'est bien la conjugaison de ces différents facteurs qui entraîne la submersion marine. Toutefois, la rupture et parfois la conception de certains ouvrages de protection peuvent entraîner une amplification du phénomène.

Toutes les communes de l'île d'Oléron sont exposées à ce risque. La présence des marais et des terres basses dans une situation littorale expose ces territoires à ce risque. Le phénomène est historiquement connu et plusieurs épisodes submersifs ont marqué les mémoires dans les zones sensibles, comme à proximité des ports, des chenaux de marais ou en retrait d'ouvrages et de cordons dunaires affaiblis.

L'occurrence d'évènements majeurs comme les tempêtes Martin (1999), Klaus (2009) et en particulier Xynthia (2010) ont contribué au classement du littoral charentais-maritime comme « **territoire à risque important d'inondation** » (**TRI**), dans le cadre de la Directive Inondation (2012).

Ces tempêtes aux conséquences parfois dramatiques ont entraîné une importante évolution de l'outillage réglementaire, en matière de prévention des risques et de protection du littoral :

- Révision du **Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de l'île d'Oléron**, approuvé en août 2018
- Acquisition de la **compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)** en 2018 pour la CCIO
- Réalisation d'un **avenant au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'île d'Oléron** en 2017
- Élaboration de la **Stratégie locale de la gestion de la bande côtière (SLGBC) de l'île d'Oléron**, approuvée en 2022








Les évènements tempétueux de l'hiver 2013-2014 (8 tempêtes sur la côte atlantique) et des hivers plus récents sont très révélateurs de la fragilité des côtes, qui accueillent pourtant un nombre croissant de population et abritent d'importants enjeux. Aujourd'hui le rythme d'érosion sur de nombreuses portions du littoral, et notamment la partie sud-ouest d'Oléron, paraît préoccupant. Les systèmes dunaires y sont profondément perturbés et le trait de côte peut reculer de plusieurs mètres à chaque grande marée accompagnée de vagues importantes. Ce phénomène fait l'objet d'une médiatisation importante, car le secteur compte parmi les zones où l'érosion est la plus rapide de France, voire d'Europe.

Le PPRN de l'île d'Oléron caractérise l'aléa en prenant comme évènements de référence la submersion survenue lors de la tempête Xynthia pour Oléron. Sur cette base et les nombreuses connaissances acquises du phénomène d'érosion, du fonctionnement hydrosédimentaire côtier et de l'hydraulique des marais, le PAPI et la SLGBC ont défini leurs programmes d'actions.

Deux scénarios ont été élaborés afin d'intégrer l'élévation du niveau de l'océan dans un contexte de changement climatique à deux échéances distinctes : une échéance dite à court terme (20 ans) où 20 cm sont ajoutés à l'évènement de référence (= Xynthia +20) ; une échéance à long terme (100 ans) où 60 cm sont ajoutés à l'évènement de référence (=Xynthia + 60). La qualification de l'aléa résulte alors du croisement des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement au cours d'un évènement pour ces deux scénarios. Une vaste étude et un travail poussé de modélisation par le BRLi et l'UNIMA ont permis d'aboutir à cette qualification puis à la mise en place d'un zonage réglementaire croisant l'aléa et les enjeux du territoire. (Voir cartes pages suivantes).

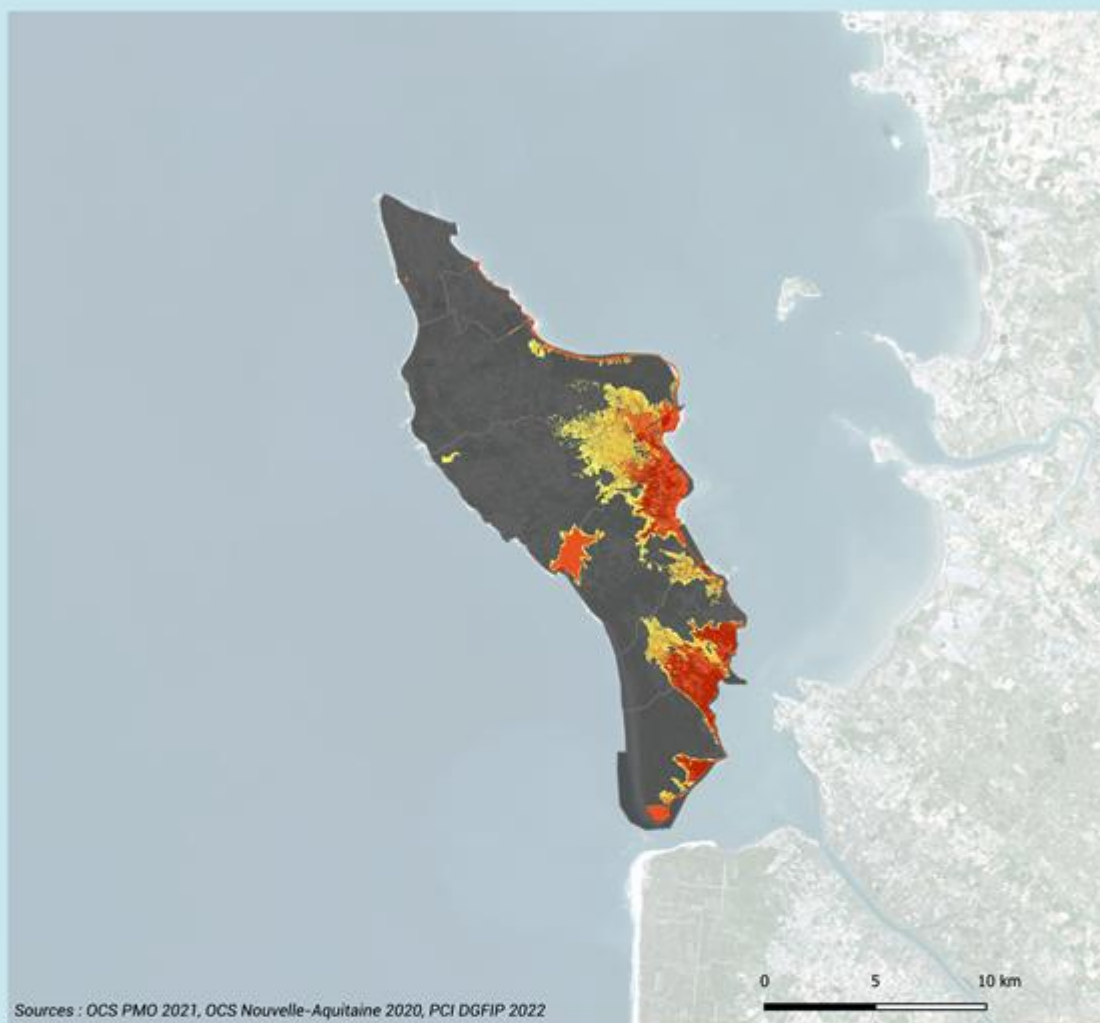
De là découle le zonage réglementaires contenu dans le PPRN et qui indique la constructibilité ou non selon les secteurs de l'île. Sans surprise, les zones urbanisées apparaissant comme les plus exposées et vulnérables à cet aléa sont localisées à proximité directe des marais, du trait de côte, des chenaux (comme Boyardville sur l'île d'Oléron) et/ou elles présentant une topographie pouvant accentuer la retenue d'eau. Les cartes d'aléa submersion sont consultables commune par commune dans le PPRN révisé de l'île d'Oléron.

Tableau 18 : Mémento relatif à la légende des cartes réglementaires du PPRN Ile d'Oléron

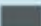
| Les zonages réglementaires liés aux risques littoraux | |
|---|--|
| Les zones à caractère inconstructible | Les zones à caractère constructible |
|  la zone rouge Re zones soumises au risque d'érosion du littoral |  la zone orange Os zones fortement urbanisées en aléa modéré à court terme |
|  la zone rouge Rs1 zones submersibles situées dans la bande de précaution en arrière des ouvrages de protection ou en zone de danger extrême, hors zone d'érosion identifiée en zone Re |  la zone bleue Bs1 zones urbanisées (quelle que soit la densité) en aléa faible à court terme |
|  la zone rouge Rs2 zones submersibles (urbaines quelle que soit la densité et naturelles) en aléa très fort à court terme |  la zone bleue claire Bs2 – zones urbanisées (quelle que soit la densité) comprises entre les limites des deux aléas (court terme et long terme) – zones naturelles en aléa nul à court terme et faible à long terme |
|  la zone rouge Rs3 – zones naturelles en aléas faible, modéré et fort pour l'aléa court terme – zones naturelles hors aléa à court terme et en aléas modéré, fort et très fort pour l'aléa long terme – zones urbanisées en aléa modéré et fort pour l'aléa court terme – zones fortement urbanisées en aléa fort pour l'aléa court terme | |

Aléa Xynthia +20cm


Etat initial de l'environnement
PCAET Ile d'Oléron - 2023





Sources : OCS PMO 2021, OCS Nouvelle-Aquitaine 2020, PCI DGFIP 2022

Limites communales 

Niveaux de submersion

Aléa faible 

Aléa modéré 

Aléa fort 

Aléa très fort 



MARENNES-OLÉRON

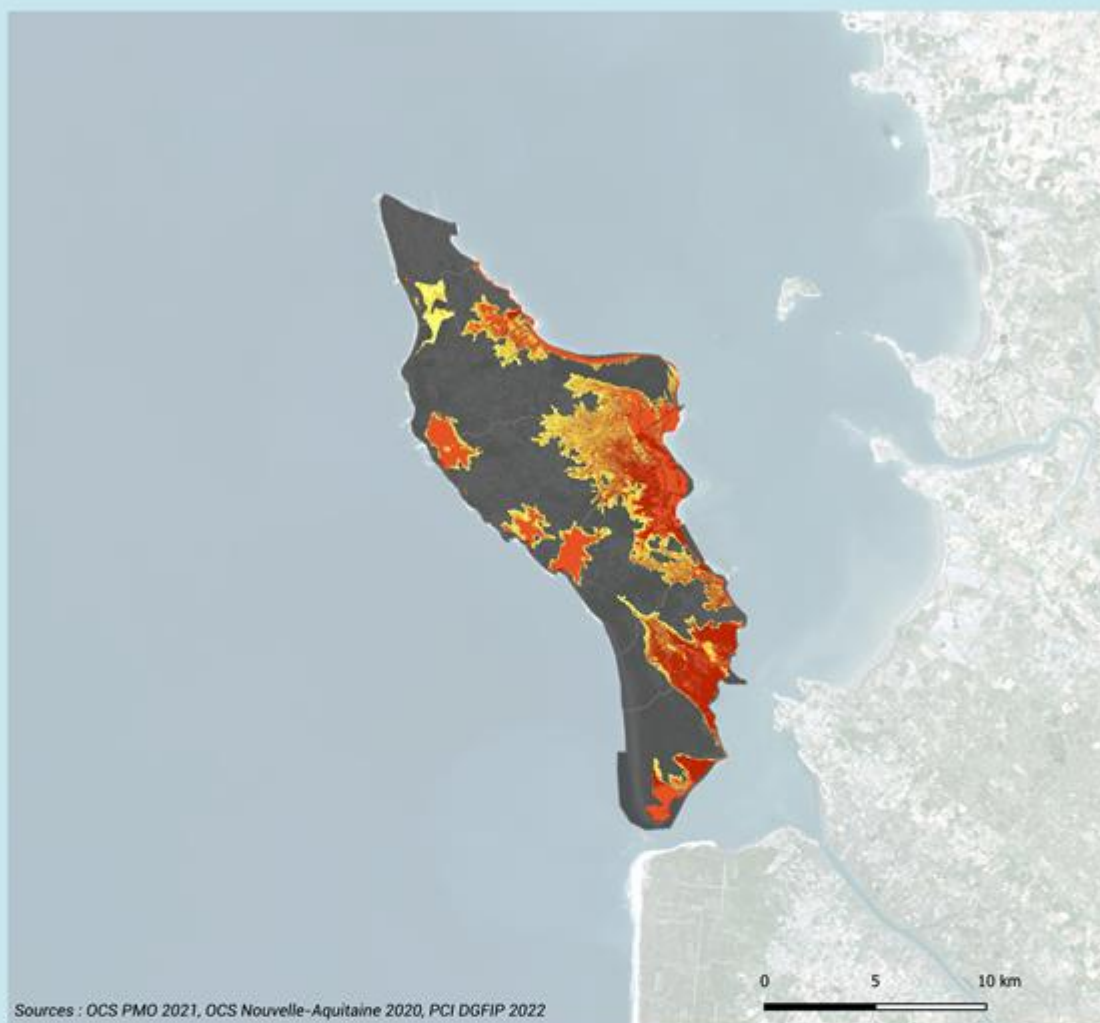
ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Cartographie : Pôle Marennes Oléron - 2023

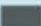
Figure 88 : Aléa Xynthia +20cm – source : CPIE MO

Aléa Xynthia +60cm


Etat initial de l'environnement
PCAET Ile d'Oléron - 2023





Sources : OCS PMO 2021, OCS Nouvelle-Aquitaine 2020, PCI DGFIP 2022

Limites communales 

Niveaux de submersion

Aléa faible 

Aléa modéré 

Aléa fort 

Aléa très fort 



MARENNES-OLÉRON

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Cartographie : Pôle Marennes Oléron - 2023

Figure 89 : Aléa Xynthia +60cm – source : CPIE MO

Risque érosion du trait de côte

Le trait de côte oléronais est largement soumis au phénomène d'érosion. Bien que ce phénomène soit naturel et comporte des dynamiques hétérogènes selon les localités et la nature des côtes (sableuses ou rocheuses), il existe actuellement une tendance forte au recul (en particulier sur la côte Ouest et Nord de l'île d'Oléron). La révision en 2017 du PPRN de l'île d'Oléron a permis d'actualiser les données d'évolutions du trait de côte et d'établir des projections à l'horizon 2100. Basée sur une analyse diachronique d'orthophotographies du littoral oléronais (1950-2010), l'analyse du risque met en évidence des rythmes de recul très soutenus dans le secteur Sud-ouest de l'île (Saint-Trojan-les-Bains, Dolus d'Oléron). Atteignant des valeurs supérieures à 15 mètres de recul par an, cette portion de côte oléronaise connaît l'un des rythmes de recul national le plus élevé actuellement. Le secteur le plus impacté est celui de la Pointe de Maumusson, où les enjeux humains sont nuls cependant. En remontant jusqu'à Vert-Bois plus au nord, le rythme de recul oscille actuellement entre 2 et 10 mètres par an. Les dernières tempêtes majeurs (Xynthia, hivers 2013-2014 et suivants) ont ponctuellement entraîné des reculs jusqu'à 70 mètres. À l'inverse, comme en témoigne la carte suivante, d'autres secteurs, comme la pointe des Saumonards, sont en accrétion ou en relative stabilité. Les études conduites au cours de l'élaboration de la SLGBC de l'île d'Oléron ont également permis d'affiner la connaissance du phénomène, en quantifiant davantage l'évolution du trait de côte et les volumes sédimentaires déplacés en fonction des secteurs. La stratégie a permis la projection du trait de côte à l'horizon 2030 et 2050, et propose une caractérisation prospective des enjeux ainsi qu'une matrice de gestion préférentielle (d'aménagements durs à l'inaction ou le repli stratégique) en fonction de ces enjeux.

En quelques années seulement, les paysages ont été transformés et d'importantes mesures de gestion du trait de côte ont déjà été mises en œuvre dans le cadre de la SLGBC et du PAPI : restauration ou création de nouvelles digues, confortement dunaire et recul stratégique des parkings d'accès aux plages.

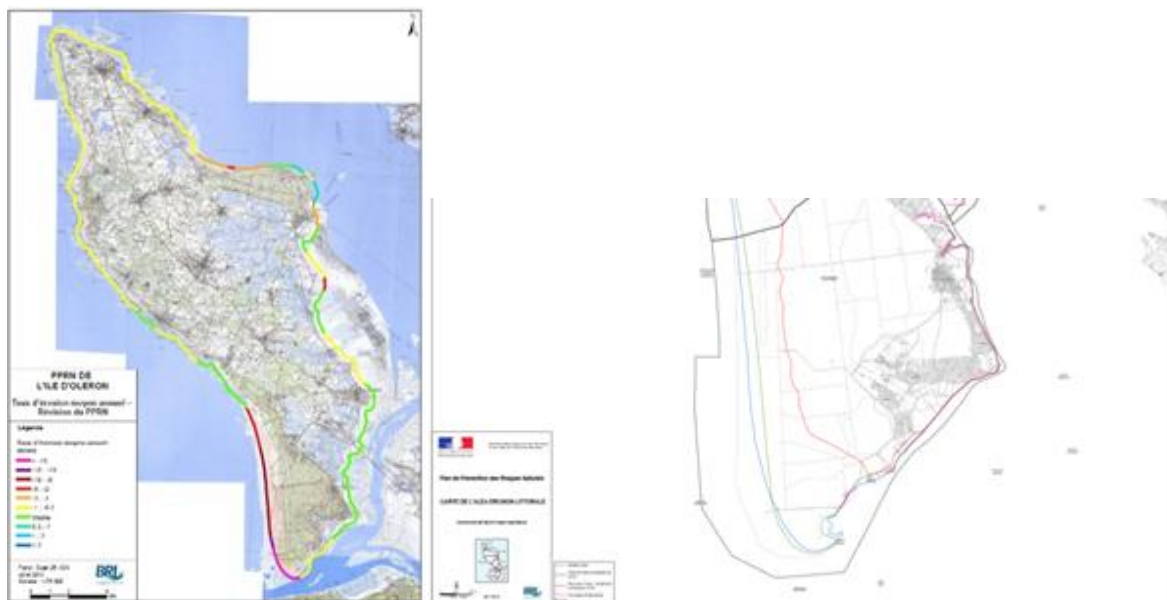


Figure 90 : Carte du taux d'érosion moyen annuel du PPRN Ile d'Oléron révisé / simulation du recul du trait de côte à l'horizon 2100 sur la côte Sud-ouest de l'île d'Oléron – source : Artelia, 2016



Figure 91 : Carte du fonctionnement hydrosédimentaire de l'île d'Oléron – source : CClO 2022

Le changement climatique a un impact certain sur ces aléas. Il se traduit au niveau global par une accélération de l'élévation du niveau moyen de la mer, liée notamment à la dilatation et à l'augmentation des masses d'eau (fonte des glaciers, augmentation de température des océans, etc.). La montée du niveau marin et les modifications associées à ce phénomène (modifications des courants de marée, de l'orientation des houles ainsi que des échanges sédimentaires) refaçonnent les côtes, modifient les profils de plage et le trait de côte ou encore les modes de submersion. Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (2^{ème} PNACC publié en décembre 2018) a été mis en place et les différentes stratégies nationales intègrent l'impact prévisible du changement climatique sur le niveau moyen des mers dans la politique de gestion des aléas littoraux. C'est le cas de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, déclinée à l'échelle régionale puis locale, comme sur l'île d'Oléron. Il est impératif d'identifier dès à présent les impacts du changement climatique et leurs effets sur les zones d'aléas, pour préparer notre résilience. Si les connaissances et l'outillage technique le permettent, un horizon à 100 ans est pertinent au regard de l'échelle temporelle en matière d'urbanisme. Localement, des efforts majeurs sont mis en œuvre avec les PAPIs et la SLGBC pour poursuivre l'analyse et la réduction de la vulnérabilité du territoire, sensibiliser citoyens et élus aux risques, cultiver sa mémoire et les anticiper.

3.6.1.2. LES RISQUES LIÉS À L'EAU DOUCE

Actuellement, les questions relatives à l'eau douce sur l'île d'Oléron concernent surtout sa disponibilité et sa qualité. Parallèlement au développement touristique et agricole de l'île, les sécheresses se répètent et s'intensifient. Si l'excès d'eau douce est rare compte tenu du régime pluviométrique local, le manque d'eau représente le plus gros risque à l'avenir. Pourtant il faudra satisfaire les besoins de

l'agriculture, de la conchyliculture et des visiteurs pour maintenir l'économie locale. Les forages locaux sont ainsi surveillés, voire parfois abandonnés pour éviter d'entraîner la remontée du biseau salé. Ce phénomène représente un risque que la montée des eaux accentuera très probablement dans les prochaines décennies.

Les inondations

Même si quelques récents épisodes ont marqué les esprits (notamment la tempête Christine en 2020), les inondations représentent un risque mineur sur l'île d'Oléron. Il se caractérise surtout par remontées des nappes affleurantes, dans les terrains bas et mal drainés, à proximité de la côte et dans les marais.

Compte tenu du faible risque actuellement, le PPRN de l'île d'Oléron n'intègre pas de volet spécifique aux inondations.

Bien moins importantes que sur la partie continentale (Marais de Brouage et Seudre), les zones de marais sont celles qui présentent une sensibilité relativement forte à la remontée des nappes. Une forte sensibilité augmente le risque d'inondation. Elle s'explique par la nature du sol et du socle sur lequel repose le territoire. Le risque concerne surtout la saison hivernale, durant laquelle l'activité de la végétation est faible, les marais sont engorgés et les précipitations sont les plus intenses.

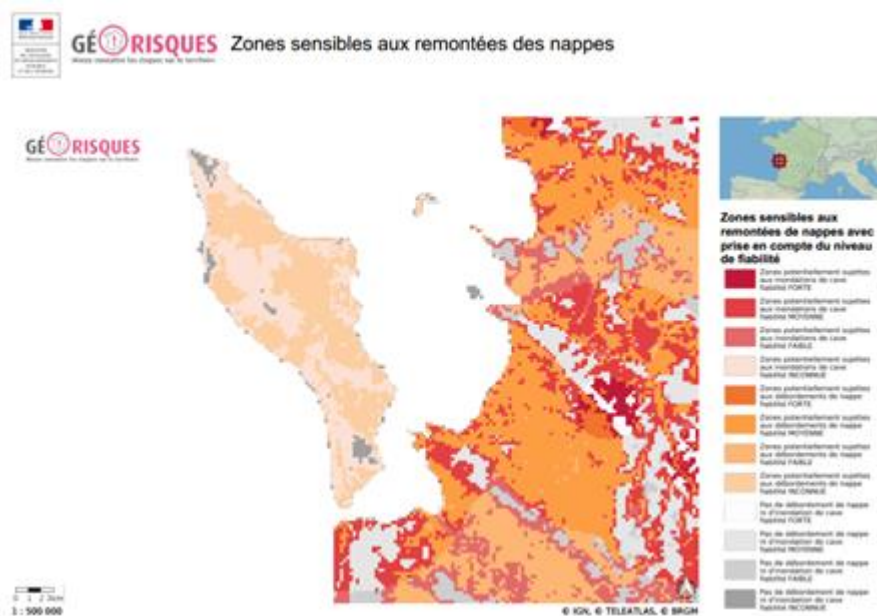


Figure 92 : Carte des zones sensibles aux remontées des nappes – source : GéoRisques, 2018

3.6.1.3. LES RISQUES LIÉS AU SOL

Le risque sismique

Si la région n'est pas considérée comme particulièrement exposée au risque sismique, elle est néanmoins traversée par des failles profondes ayant occasionné, au cours des siècles passés, quelques séismes d'intensité non négligeable. Ces failles sont héritées de la chaîne hercynienne qui occupait une vaste partie de l'Europe il y a environ 300 millions d'années. Sans atteindre l'intensité des zones de confrontation des plaques, elles peuvent jouer brutalement et faire trembler la terre. Si des microséismes, dont la magnitude est comprise entre 2 et 3 sont mesurés très régulièrement sur le territoire et ne sont pas forcément ressentis, quelques-uns ont marqué les esprits : l'un à Saint-Georges d'Oléron le 20 juillet 1958 (magnitude entre 4 et 5) et l'autre le 7 septembre 1972 à Saint-Pierre d'Oléron. Ce dernier fait référence en matière de sismicité régionale. Avec une magnitude de 5,2 sur

l'échelle de Richter, il a suffisamment fait trembler la terre pour faire tomber quelques cheminées et fissurer quelques maisons. Des dégâts mineurs, mais qui soulignent un risque à considérer.

Un autre point marquant l'importance non négligeable de l'aléa sismique à l'échelle locale est la création d'une station sismologique au Château d'Oléron en 2011. Munie d'un accéléromètre permettant de prendre en compte la véritable mesure de déplacement du sol au cours des séismes et microséismes, cette station est rattachée au Réseau National de Surveillance Sismique (RÉNaSS) depuis 2016.

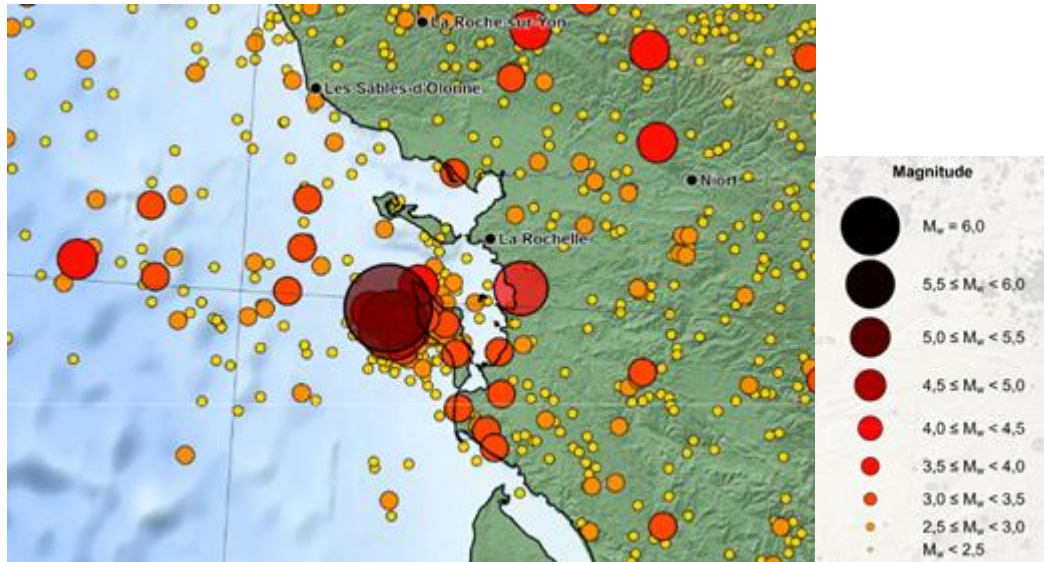


Figure 93 : Extrait de la carte des séismes entre 1961 et 2021 – source : BCFS - RENASS, 2022

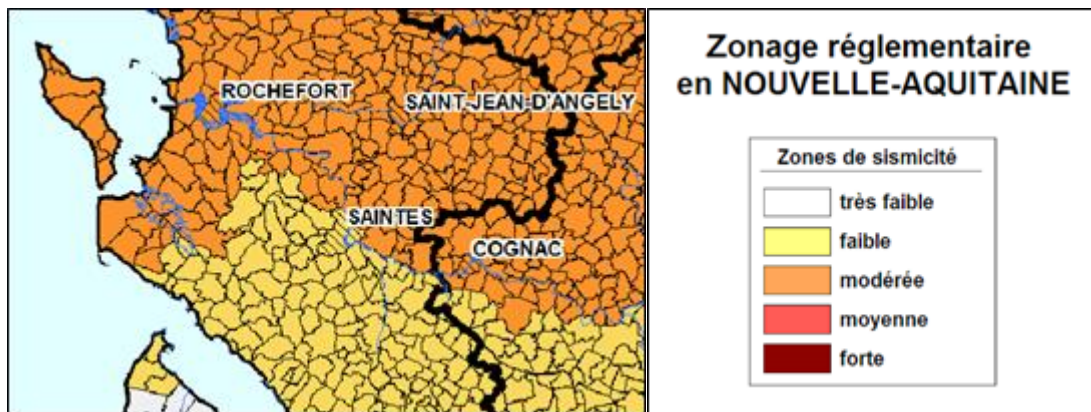


Figure 94 : Carte du zonage sismique de la Région Nouvelle-Aquitaine (2017) – source : Planseisme.fr

Un nouveau zonage sismique national a été publié le 22 octobre 2010 et divise le territoire en cinq zones de sismicité croissante. L'intégralité du territoire délimité par le SCoT se place dans une zone de sismicité 3 (« modérée »). Cette mise à jour du zonage surclasse le risque par rapport au précédent SCoT : les cantons du Château d'Oléron, de Marennes et de Saint-Pierre d'Oléron étaient alors classés en zone de sismicité « très faible mais non négligeable ». L'évolution des connaissances scientifiques, du réseau de surveillance national et la mise en place d'un code européen de construction parasismique (Eurocode 8) ont rendu cette actualisation nécessaire. Ce nouveau zonage est ainsi entré en vigueur le 1^{er} mai 2011 et se base sur une analyse probabiliste de l'aléa. Il implique une meilleure prise en compte de l'aléa dans la conception/construction des bâtiments neufs et un renforcement du bâti existant (s'il existe un Plan de Prévention des Risques Naturels Sismiques, annexé au PLU).

L'aléa Retrait et Gonflement des Argiles (RGA)

Cet aléa désigne les déformations de la surface des sols argileux sous l'effet de l'assèchement lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable. Au cours d'une période sèche, la tranche la plus superficielle du sol (1 à 2 mètres de profondeur) est soumise à l'évaporation, provoquant un retrait des argiles. Cela se manifeste verticalement par un tassement et horizontalement par l'ouverture de fissures. L'amplitude du phénomène est accrue selon l'épaisseur et la nature de la couche supérieure du sol argileux. A l'inverse, le gonflement se produit lorsque les conditions hydrogéologiques initiales se rétablissent.

Les maisons individuelles sont les premières victimes de ce phénomène qui se traduit alors par des fissurations en façade (concentrées généralement à proximité des murs porteurs, des angles de maison), des distorsions aux ouvertures (garages, portes et fenêtres), des dislocations des dallages et cloisons, ou encore par des ruptures de canalisations enterrées. Les maisons individuelles sont davantage sujettes à ces dégradations car elles sont généralement fondées sur une assise plus superficielle que les immeubles collectifs ou de plus grande emprise. Aussi, des lacunes quant aux études géotechniques préalables à la construction accroissent le risque.

Suite aux sécheresses des années 1989-91, cet aléa a été intégré au régime des catastrophes naturelles mis en place par la loi du 13 Juillet 1982. C'est aujourd'hui la deuxième cause d'indemnisation derrière les inondations (365 Millions d'euros par an entre 1995 et 2013). C'est dans ce contexte qu'un vaste programme de cartographie nationale a été réalisé par le BRGM, à la demande du Ministère de l'Environnement, pour mieux délimiter et hiérarchiser les zones les plus sujettes au phénomène. Les cartes ont été réalisées en croisant les données géologiques et les observations de sinistres. Elles aboutissent à 3 niveaux d'aléa (faible, moyen et fort) et révèlent ainsi la probabilité d'occurrence du phénomène à une échelle relativement fine. L'ensemble du territoire est concerné et est classé en aléa moyen à fort, notamment sur toute la dorsale allant du Château à Saint-Denis.

L'exposition à l'aléa dépend beaucoup des conditions météorologiques. Dans un contexte de changement climatique, une exposition plus prononcée aux sécheresses (estivales notamment) et la modification des régimes pluviométriques pourraient, à terme, faire varier l'exposition du territoire à cet aléa. Sur Oléron, cet aléa devra être mieux pris en compte dans la conception des projets (habitats individuels, collectifs) et dans les documents réglementaires (PLU, DICRIM, PPR).

Aléa retrait-gonflement des argiles


Etat initial de l'environnement
PCAET Île d'Oléron - 2023




Sources : OCS PMO 2021, OCS Nouvelle-Aquitaine 2020, PCI DGFIP 2022

Limites communales 

Niveau de l'aléa

Aléa moyen 

Aléa fort 



MARENNES-OLÉRON

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Cartographie : Pôle Marennes Oléron - 2023

Figure 95 : Carte aléa retrait gonflement des argiles – source : CPIE MO

3.6.1.4. LE RISQUE DES FEUX DE FORÊTS

La place occupée par les massifs forestiers, les boisements épars et les friches arbustives est importante sur l'île d'Oléron. Toutes les communes, à l'exception de la Brée-les-Bains sont concernées par le risque feux de forêt.

En actualisant les données précédentes, le nouveau PPRN de l'île d'Oléron (approuvé en août 2018) propose une reconstitution historique des incendies de forêts entre 1947 et 2012. Sur cette période, 147 incendies de végétations ont été répertoriés. Au total, 73ha de forêts ont été consommés au cours de ces incendies, dont les plus importants se sont parfois propagés sur plus de 10 000 m² (en 2005 à Domino). La plupart des feux recensés ont une origine accidentelle et se sont déclarés à proximité des voies de circulation ou des chemins et accès forestiers. L'analyse historique des conditions de départ de feux révèle l'influence des conditions météorologiques et des effets induits par les tempêtes sur les massifs forestiers. Il apparaît que les vents d'est, secs et continentaux, sont un facteur augmentant le risque de feux de forêt. Aussi, les perturbations occasionnées par les tempêtes et submersions dans les boisements insulaires et du continent ont pu accentuer le risque en favorisant le dépérissement de certaines portions des massifs et en augmentant la biomasse combustible (bois mort, chablis).

En s'appuyant sur une cartographie précise des peuplements forestiers insulaires, le nouveau PPRN de l'île d'Oléron propose une méthode affinée pour déterminer le niveau d'aléa. Les critères de superficie des massifs, de sensibilité des essences et de pression de mise à feu (la présence ou non d'activités humaines dans le voisinage des massifs pouvant accroître le risque de départ) ont été retenus. Il en ressort que l'intégralité du couvert forestier insulaire possède un degré faible à très faible d'aléa et que 20% de la population est exposée à ce risque.

Ce risque est largement pris en compte par le principal gestionnaire qu'est l'ONF sur le territoire. Le département est également pourvu d'un Plan de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI). Les travaux conjoints de l'ONF et du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ont abouti à la mise en place d'un système de protection et de surveillance très abouti sur le territoire et démontrent que ce risque est pris très au sérieux. En 2017, une tour de 18 mètres de haut et équipée de caméras (offrant une vision à 360°) a été installée par le SDIS dans le massif de Saint-Trojan pour compléter le dispositif de surveillance.

3.6.2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET SANITAIRES

Le territoire est exposé à quelques risques technologiques mineurs. Ils sont liés aux installations classées pouvant entraîner une série de dangers, pollutions ou nuisances (odeurs, bruits, rejets, altérations paysagères) ainsi qu'aux transports de matières dangereuses.

3.6.2.1. DES RISQUES TECHNOLOGIQUES LIMITÉS

Les installations classées :

Toute installation publique ou privée, industrielle ou agricole, pouvant entraîner dangers ou nuisances doit être soumise à autorisation ou à déclaration selon sa taille et sa nature depuis la loi du 19 Juillet 1976 (relative aux installations classées). Cette loi prévoit que l'autorisation s'accompagne en amont d'une étude d'impact et de risque permettant d'identifier les scénarii d'accidents possibles, leurs conséquences et les dispositifs de sécurité à mettre en place. L'installation déclarée ou soumise à autorisation fait ensuite l'objet d'un suivi et d'analyses régulières pour s'assurer de son bon fonctionnement. Le non-respect de certaines règles peut alors suspendre provisoirement ou définitivement l'activité de l'installation.

Sur Oléron, voici la liste des installations classées :

Tableau 19 : Liste des installations classées de l'île d'Oléron - sources : IREP, 2016 / Base nationale des Installations classées, 2018

| Commune | Nom d'établissement | Activité | Régime* | État d'activité |
|-------------------------------|--|---|----------------|---------------------------------------|
| Dolus d'Oléron | BONDON Xavier VHU | Récupération de déchets triés | Autorisation | En fonctionnement (illicite déchets) |
| | LANGLADE CASSE AUTO archives 646A | | Inconnu | En cessation d'activité |
| | MARAIS AUX OISEAUX | Élevage d'autres animaux | Autorisation | En fonctionnement |
| | PARC MYOCASTORS | Parc animalier | Autorisation | En fonctionnement |
| | SARL TRADIMER | Commerce de gros (commerce interentreprises) de poissons, crustacés et mollusques | Enregistrement | En fonctionnement |
| La Brée-les-Bains | PINARD Maxime SARL | Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé | Enregistrement | En fonctionnement |
| Le Château d'Oléron | MICHEAU Edmond | Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment | Autorisation | En fonctionnement |
| Saint-Georges d'Oléron | BERNALEAU Mickael | Récupération de déchets triés | Autorisation | En fonctionnement (illicite déchets) |
| | VITI-OLERON | Vinification / Production de boissons alcooliques distillées | Enregistrement | En fonctionnement |
| Saint-Pierre d'Oléron | Usine d'incinération des déchets (Syndicat Intercommunal Littoral) | Traitement et élimination des déchets non dangereux | Autorisation | Définitivement arrêtée le 31 mai 2017 |

*Le régime de classement est le critère déterminant pour l'application effective de la loi puisque c'est lui qui détermine le cadre juridique, technique et financier dans lequel l'installation peut être créée ou peut continuer à fonctionner. Le régime « Enregistrement » signifie que l'installation classée

dépassant ce seuil d'activité doit, préalablement à sa mise en service, déposer une demande d'enregistrement qui prévoit, entre autre, d'étudier l'adéquation du projet avec les prescriptions générales applicables. Le préfet statue sur la demande après consultation des conseils municipaux concernés et du public. Le régime « Autorisation » signifie que l'installation classée dépassant ce seuil d'activité doit, préalablement à sa mise en service, faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement. Dans l'affirmative, un arrêté préfectoral d'autorisation est élaboré au cas par cas. Ce dernier correspond aux installations présentant les risques ou les pollutions les plus importantes.

Le transport de matières dangereuses

Ce risque est lié à l'éventualité d'un accident pouvant survenir lors du transport sur les axes routiers, ferroviaires, aériens et par canalisation de matières dangereuses. Les risques d'explosion, d'incendie et de dispersion de produits dangereux dans l'air, les sols ou l'air peuvent avoir des conséquences sur les personnes, les biens et l'environnement.

Les routes départementales (D26, D734), constituant la dorsale routière du territoire, ainsi que les autres voies routières permettant la distribution des matières dangereuses (hydrocarbures, gaz liquide, ammonitrates, alcool etc.) sont les plus concernées par ce risque. Toutes les communes du territoire sont classées comme « exposées » à ce risque.

3.6.2.2. DES RISQUES DÉPENDANT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET BASSINS VERSANTS

L'île d'Oléron peut également subir les dégradations apportées aux milieux naturels, en particuliers côtiers et marins, du fait des activités maritimes, industrielles et agricoles extérieures.

Les activités agricoles et industrielles s'exerçant sur les bassins versants de Seudre, Charente, Gironde (et autres rivières ou fleuves ayant une influence sur la qualité de l'eau des pertuis charentais) peuvent entraîner ponctuellement et durablement des pollutions du milieu marin.

Le risque des marées noires est présent du fait d'un trafic maritime important aux abords des côtes de Charente-Maritime. Si les réglementations, dispositifs de prévention et de réaction (POLMAR Terre – Mer) ont largement évolué aux différentes échelles territoriales, le risque perdure. Les précédentes catastrophes à proximité des côtes bretonnes et du Golfe de Gascogne ont pu entraîner des conséquences locales avec notamment des échouages de boulettes d'hydrocarbures et d'oiseaux marins « mazoutés ». Le naufrage du navire italien Grande America en mars 2019, au large de La Rochelle, a suscité de vives inquiétudes. Cette fois, les conditions météorologiques et les actions mises en place pour contenir la pollution ont permis d'éviter les conséquences néfastes qu'aurait pu avoir ce naufrage.

Plus largement, les activités et usages polluants ou émetteurs de GES, à toutes les échelles, auront des répercussions locales sur le climat, les milieux et de nombreuses activités. Il est ainsi essentiel qu'à notre échelle, nous adoptions une gestion environnementale mettant en valeur les milieux « capteurs » de CO2 comme les marais et forêts pour participer à l'effort mondiale de réduction des GES. L'implication des décideurs et gestionnaires dans les décisions prises à d'autres échelles (SAGE, SDAGE, etc.) est également essentielle.

3.6.3. SYNTHÈSE DES ENJEUX POUR LES RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET SANITAIRES

Tableau 20 : Synthèse des enjeux pour les risques naturels, technologiques et sanitaires

| Atouts | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Faible exposition aux risques technologiques et sanitaires (qualité de l'air) • Faible exposition aux risques d'inondations • Outillages réglementaires, techniques et démarches volontaristes importantes en matière de prise en compte et gestion des risques (PPRN, Services Espaces Naturels de la CCIO, SLGBC, expérimentations de gestion et suivi du trait de côte etc.) | <ul style="list-style-type: none"> • Forte exposition et vulnérabilité aux risques marins (érosion et submersion) sur une grande partie de la côte • Exposition modérée, mais existante, au risque sismique • Exposition modérée à forte au risque RGA sur la quasi-totalité du territoire • Territoire insulaire dont la qualité de l'eau dépend fortement des bassins versants extérieurs et du transport maritime |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des actions du PAPI et de la SLGBC • Mise en œuvre du PPRN (sécuriser le volet réglementaire pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire) • Mettre en œuvre des démarches innovantes pour lutter contre le risque de submersion et d'érosion : solutions fondées sur la nature, repli stratégique | <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du risque de submersion et d'érosion dans les zones les plus exposées avec la hausse du niveau marin • Augmentation des risques d'inondation et du risque RGA avec les effets du dérèglement climatique (sécheresses plus intenses ; précipitations intenses et abats d'eaux qui peuvent entraîner des retraits et gonflements plus importants) • Risque amplifié de feux de forêts avec l'augmentation des sécheresses • Coûts économiques des catastrophes naturelles (sécheresses, submersions, etc.) en augmentation |
| <p>Enjeux pour le PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la prévention, la culture et les connaissances des risques marins pour éviter d'exposer les populations actuelles et futures : habiter avec le risque submersion et d'érosion • Envisager et accepter le repli stratégique dans les zones les plus vulnérables • Mieux prévoir le risque RGA et les besoins de rénovation du bâti existant pour le préserver • Risques technologiques : vivre avec des risques limités sur le territoire mais parfois imprévisibles (ex : marée noire) • Feux de forêt : Adapter comportements, les aménagements et limiter les constructions dans les zones à risque | |

3.7. RÉSUMÉ DE L'EIE

L'état initial de l'environnement (EIE) détaille les principales caractéristiques et dynamiques du territoire au regard de chaque thématique environnementale.

Les tableaux présentés à chaque fin de chapitre thématique permettent d'identifier les pressions identifiées sur le territoire et leurs évolutions probables en l'absence de mise en œuvre du PCAET et d'autres politiques sectorielles. Les enjeux pour le PCAET sont également listés et le tableau suivant propose de les hiérarchiser selon leur importance dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat :

Pour rappel, les niveaux d'enjeux sont les suivants :

- Enjeu faible car peu sensible et/ ou sur lequel le PCAET n'a pas / très peu d'incidence
- Enjeu important sur lequel le PCAET peut avoir des incidences importantes
- Enjeu majeur d'une grande sensibilité sur lequel le PCAET peut avoir des incidences fortes

Tableau 21 : Hiérarchisation des enjeux selon leur importance dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat

| | | |
|------------------------|-----------------------------|---|
| Milieu physique | Géologie et sols | Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques climatiques et aléas marins |
| | | Maîtriser la planification de l'urbanisme pour préserver les terres agricoles et espaces naturels, essentiels pour assurer la résilience du territoire |
| | | Placer les décisions d'aménagement dans une perspective à long-terme qui intègre l'évolution climatique |
| | | Préservation des espaces agricoles et naturels qui sont des puits de carbone importants |
| | Eau : ressources et gestion | Se placer dans une perspective de réduction de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique et travailler sur deux grands enjeux : Sobriété dans la consommation, y compris exemplarité des systèmes d'épuration (réemploi des eaux usées) / Solidarité amont-aval dans le bassin versant. |
| | | Responsabiliser les usagers et acteurs du territoire sur l'impact de leurs pratiques |
| | | Encourager des pratiques responsables à tous les niveaux (citoyens, entreprises, techniciens, etc.) |
| | | Stopper la dégradation, restaurer et maintenir les fonctionnalités et les continuités de l'ensemble des milieux aquatiques du bassin sous-tendant le bon état écologique (Directive Cadre européenne sur l'Eau) |

| | | |
|---|--|---|
| | Climat et son évolution | <p>Réduire les émissions de GES du territoire pour participer à l'atténuation du changement climatique</p> <p>Réduire la consommation d'énergie et favoriser les sources de production renouvelables (bois énergie, solaire, géothermie, etc.)</p> <p>Anticiper les évolutions climatiques pour améliorer la résilience du territoire</p> <p>Développer une citoyenneté active et responsable sur les questions climatiques et énergétiques. La sensibilisation et la diffusion des connaissances autour de ces problématiques devra être développée auprès des différents publics et notamment de la jeunesse. Des supports pédagogiques et supports d'informations adaptés seront à construire pour mobiliser ces publics.</p> <p>Tirer intelligemment profit des opportunités que peut offrir un phénomène perçu de manière anxiogène : envisager les évolutions climatiques comme une opportunité pour le tourisme, un moteur de la diversification agricole et d'une nouvelle forme d'écologie territoriale.</p> |
| Milieux naturels et biodiversité | Espaces naturels et paysages | <p>Préserver la diversité des milieux : elle doit être maintenue car c'est l'atout majeur pour l'accueil d'une riche biodiversité et une garantie de résilience.</p> <p>Préserver et améliorer la continuité écologique, en limitant les ruptures, l'artificialisation, ainsi qu'en maintenant les petites unités de milieux qui peuvent servir de relais (principe des pas japonais) : la TVB</p> <p>Mieux intégrer la biodiversité en ville et renforcer la prise en compte de cette notion dans tous les projets d'aménagement</p> <p>Limiter la consommation foncière et désartificialiser quand cela est possible (Objectif du Zéro Artificialisation Nette – ZAN - projeté dans le SCoT du PETR Marennes-Oléron)</p> <p>Garantir la préservation des services écosystémiques et ressources naturelles des grands milieux (marais, forêts, prairies, estrans, milieu marin)</p> |
| | Zone de protection et gestion environnementale | Maintenir un maillage réglementaire permettant de préserver les milieux naturels, tout en conciliant les usages (tourisme, agriculture, urbanisation modérée et adaptée) |

| | | |
|----------------------|------------------------------------|---|
| Milieu humain | Consommation foncière et logements | Engager le territoire dans une logique de réduction forte de la consommation foncière, tout en répondant aux besoins de production de logements |
| | | Permettre un accès facilité et de qualité au logement pour les actifs |
| | Démographie | Anticiper le phénomène de vieillissement de la population : préparer les conditions pour accompagner les personnes fragiles dans le contexte de changement climatique |
| | Économie locale | Diversifier et consolider les piliers de l'économie locale actuelle (tourisme, pêche, agriculture et aquaculture) pour les rendre plus résiliente |
| | | Inscrire l'économie locale dans une logique de transition écologique : meilleure prise en compte et respect des enjeux de biodiversité, renforcer l'économie circulaire et promouvoir le tourisme vertueux |
| | | Développer les filières économiques permettant l'accès à des emplois à l'année |
| | Transports | Poursuivre l'ambition d'un territoire aux mobilités décarbonées (vélo) et plus collectives (navettes locales) pour limiter les phénomènes de congestion du réseau routier et faciliter les déplacements doux au quotidien |
| | Gestion des déchets | Poursuivre l'objectif d'une gestion des déchets exemplaire : réduction du volume, amélioration du tri des déchets, valorisation (énergétique, recyclage, réemploi, etc.) |
| | Nuisances | Limiter l'impact des nuisances sonores sur la population et la faune (principalement liées à la circulation routière) |
| | | Limiter au maximum les nuisances lumineuses : trouver les compromis entre sécurité, objectifs énergétiques et tranquillité de la faune |

| | | |
|----------------------------------|--|---|
| | Qualité de l'air | Prévoir un développement modéré des activités économiques polluantes sur le territoire et mieux prendre en compte le risque allergène avec les pollens renforcés (en raison du changement climatique) |
| Risques sur le territoire | Risques naturels | Renforcer la prévention, la culture et les connaissances des risques marins pour éviter d'exposer les populations actuelles et futures : habiter avec le risque submersion et d'érosion |
| | | Envisager et accepter le repli stratégique dans les zones les plus vulnérables |
| | | Mieux prévoir le risque RGA et les besoins de rénovation du bâti existant pour le préserver |
| | Feux de forêt : Adapter les comportements, les aménagements et limiter les constructions dans les zones à risque | |
| | Risques technologiques et sanitaires | Vivre avec des risques limités sur le territoire mais parfois imprévisibles (ex : marée noire) |

Synthèse générale et transversale des enjeux environnementaux liés au PCAET :

Élaboré en bon intelligence avec les programmes locaux déjà engagés (Oléron 2035, programmes sectoriels de développement durable, etc.) et le SCoT du PETR Marennes-Oléron (adoption prévue en 2023), le PCAET de l'île d'Oléron a pu bénéficier d'une large base de réflexion sur l'avenir des politiques environnementales. Ainsi, l'EIE peut se conclure sur une lecture plus transversale des enjeux environnementaux et sociétaux, telle qu'elle est proposée dans le SCoT :

- **Permettre la montée en compétences des acteurs et usagers - amélioration des connaissances, sensibilisation** : l'accompagnement des décideurs, gestionnaires et usagers du territoire devrait se poursuivre, voire se renforcer sur les questions environnementales et de transition écologique. Celle-ci devient une nécessité et la condition de réussite d'un projet de territoire exemplaire.
- **Améliorer la capacité de résilience du territoire (personnes, biens, milieux)** : les différents secteurs (aménagement, économie, gestion des ressources, etc.) vont progressivement intégrer les notions de résilience et d'adaptation pour maintenir la préservation des biens, personnes et milieux. Cela se fera grâce à l'innovation, la recherche de nouveaux modèles économiques et à la coopération avec d'autres territoires.
- **Permettre une prospective plus lointaine. Il y a urgence et nécessité de placer les décisions d'aménagement dans une perspective à long terme qui intègre l'évolution climatique et ses incertitudes** : le frein classique de la durée de mandat des élus subsistera mais les projets tels que le PCAET permettront de dépasser les cadres de réflexion courants et de court-terme.

4. ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Conformément à ce que prévoient la directive européenne du 27 juin 2011 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et la directive « habitat faune flore » du 21 mai 1992, la démarche d'évaluation environnementale est approfondie sur l'évaluation des incidences NATURA 2000.

L'article R.414-22 du code de l'environnement prévoit ainsi que « l'évaluation environnementale, l'étude d'impact ainsi que le document d'incidences mentionnés respectivement au 1°, 3° et 4° du i de l'article r. 414-19 tiennent lieu de dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000 s'ils satisfont aux prescriptions de l'article r. 414-23. »

4.1. INTRODUCTION

L'étude porte sur les effets probables et significatifs que la mise en œuvre du PCAET serait susceptible de générer de façon directe ou indirecte sur les sites du réseau NATURA 2000. Ces effets nécessitent d'être évalués à l'échelle appropriée du projet et des sites NATURA 2000 considérés.

Les sites NATURA 2000 bénéficient d'une protection renforcée, mais tout projet susceptible de leur porter atteinte doit faire l'objet d'un document d'incidence. Les sites disposent ou disposeront à terme d'un document d'objectif (DOCOB) qui précise les activités et/ou occupation du sol interdites, réglementées ou favorisées.

Le périmètre du PCAET comprend quatre sites NATURA 2000 déclinés sous ces deux formes :

- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la Directive Oiseaux
- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la Directive Habitats.

Ces zones sont caractérisées par la présence de milieux naturels, d'habitats et d'espèces remarquables à l'échelle européenne. Ces habitats et espèces sont généralement qualifiés « d'intérêt communautaire ».

Tableau 22 : Liste des sites Natura 2000 intégrés à l'échelle du PCAET:

| NOM DU SITE | CODE NATURA 2000 | SURFACE (HA) |
|---|------------------|--------------|
| Marais de Brouage et nord d'Oléron (ZPS-ZSC) | FR5410028 | 26 080 ha |
| Marais de la Seudre et sud d'Oléron (ZPS-ZSC) | FR5412020 | 13 983 ha |
| Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron (ZSC) | FR5400433 | 2 904 ha |
| Pertuis charentais – plateau de Rochebonne (ZPS) | FR5412026 | 819 258 ha |

La périphérie de l'île d'Oléron comprend également de grands sites NATURA 2000 qu'il est important de considérer. En effet, ils entretiennent d'importantes relations entre eux et les espèces qu'ils abritent profitent de la mosaïque de milieux qu'ils constituent pour se déplacer, s'abriter et se nourrir.

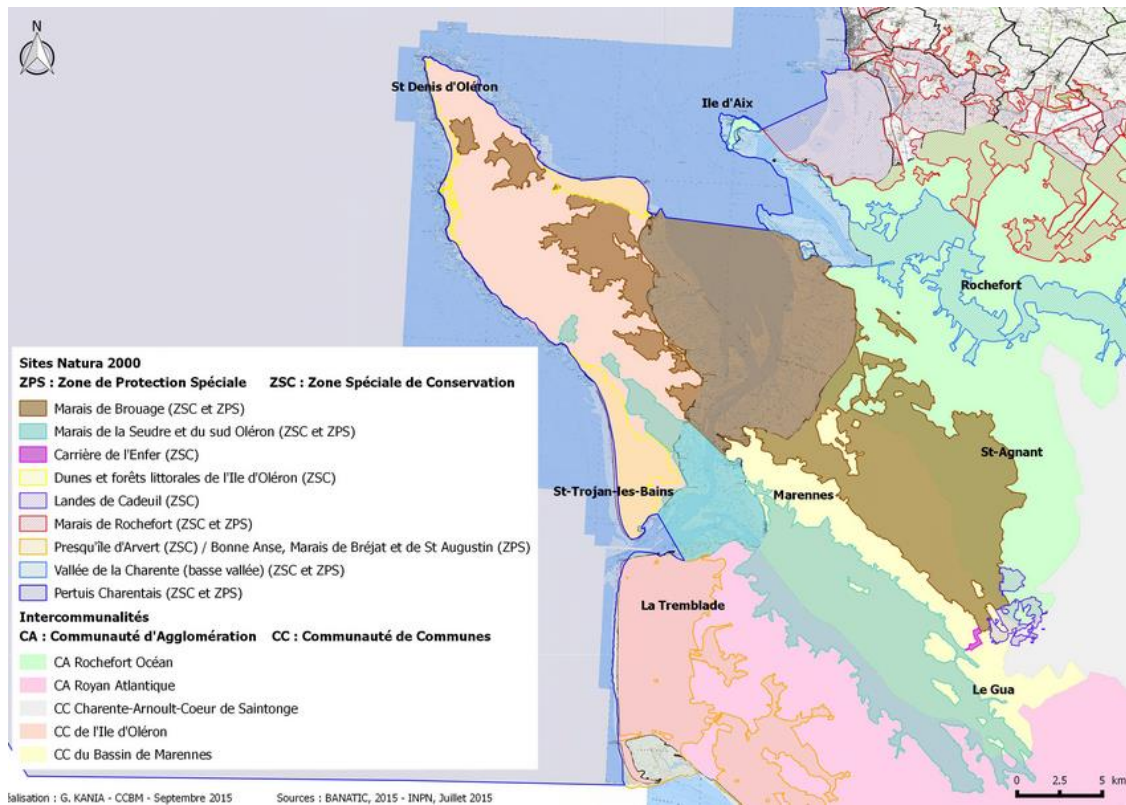


Figure 96 : Carte de présentation des sites Natura 2000 de la CCIO et des intercommunalités voisines - source : CCBM

4.2. PRÉSENTATION DES ENJEUX POUR CHAQUE SITE

4.2.1. MARAIS DE BROUAGE ET NORD D'OLÉRON (ZPS-ZSC)



Figure 97 : Carte de présentation du site Natura 2000 marais de Brouage et nord d'Oléron

2 zones de protection se superposent :

- ZSC FR 5400431 « Marais de Brouage et marais Nord Oléron » désigné en 2009 au titre de la Directive « Habitats, Faune et Flore »
- ZPS FR 5410028 « Marais de Brouage-Oléron » désignée en 2004 au titre de la Directive « Oiseaux »

L'ensemble couvre 26 142 hectares sur 17 communes au total : Beaugéay, Bourcefranc-Le-Chapus, Marennes-Hiers-Brouage, La Gripperie-Saint-Symphorien, Moëze, Nieulle-sur-Seudre, Saint-Agnant, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Just-Luzac, Saint-Nazaire-sur-Charente, Dolus-d'Oléron, La Brée-les-Bains, Le Château-d'Oléron, Saint-Denis-d'Oléron, Saint-Georges-d'Oléron, Saint-Pierre-d'Oléron. Le DOCOB a été approuvé en 2013.

Décomposé en trois entités distinctes, le site « Marais de Brouage et Nord Oléron » (ZPS/ZSC) est exceptionnel par sa diversité et la richesse de ses habitats, espèces, paysages et activités. Sur sa partie continentale, il accueille un vaste complexe de marais (doux à salé), composant une véritable mosaïque de milieux. Le Marais de Brouage se caractérise par un réseau hydraulique (chenaux, fossés, mares) dense et fonctionnel, par la présence de prairies plus ou moins inondées, de roselières et de quelques boisements. Ce paysage a été façonné par l'homme et sa gestion actuelle valorise les activités traditionnelles du marais (élevage extensif, ostréiculture, pêche et chasse). Près de la moitié du site, soit environ 12 000 hectares, concerne la partie maritime entre le continent et l'île d'Oléron. Cette zone se compose d'immenses vasières, de prés salés et de dunes amplifiant la valeur patrimoniale du site. Enfin, la partie oléronaise est aussi composée d'un vaste marais salé, support d'une activité ostréicole intense, de zones de marais doux à saumâtres (Marais de la Maratte, Papinaud et du Douhet) ainsi que de quelques dunes boisées. Site d'exception, lui valant de nombreuses démarches de protection et de valorisation (notamment un projet de Parc Naturel Régional), il est le support d'activités traditionnelles et d'une biodiversité entretenant des liens de dépendance étroits.

« Le site Natura 2000 « marais de Brouage et nord Oléron » se révèle ainsi être un site d'exception accueillant d'un côté des complexes estuariens et sales sur de très vastes surfaces (marais d'Oléron et domaine maritime), et de l'autre (marais de Brouage) de grandes étendues prairiales thermo-atlantiques liées à un réseau de chenaux, de fosses et de mares extrêmement bien développées mais dont la conservation à long terme reste incertaine. Plusieurs de ces habitats ont été créés et la plupart ont été modelés par -ou se sont maintenus grâce à l'activité pluriséculaire de l'homme qui y puisait des ressources vitales pour sa survie alimentaire (pastoralisme, conchyliculture, pêche, saliculture). De ce fait, la survie de beaucoup des habitats du site est aujourd'hui encore très dépendante des activités qui y sont menées : la déprise totale y serait ainsi tout aussi défavorable qu'une intensification excessive visant à transformer d'anciennes pratiques de « cueillette » en production intensive. » extrait du DOCOB.

4.2.1.1. LES ENJEUX HABITATS DU SITE

20 habitats d'intérêt communautaire, dont 4 prioritaires, déclinés en 29 sous-types ont été répertoriés sur le site. Sur les 26 142 ha du site, environ 13 700 ha (soit plus de 52 % du site) sont recouverts par ces habitats, terrestres, littoraux et marins, d'intérêt communautaire, dont 1 853 ha (soit 7 % du site) par les habitats prioritaires. Par ailleurs, deux populations d'*Omphalodes littoralis*, espèce végétale d'intérêt communautaire prioritaire (EUR 1646*), ont été répertoriées sur Oléron.

Tableau 23 : Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur le site marais de Brouage et nord d'Oléron

| Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés | Code européen Natura 2000 | Recouvrement par l'habitat | | État de conservation (EC) | Valeur patrimoniale (VPR) | Niveau d'enjeu |
|--|---------------------------------------|---|-----------------------|--|---------------------------|----------------|
| | | Surface (ha) Linéaire (km) | % par rapport au site | | | |
| Estuaires | 1130 Sous-type : 1130-1 | 7241 | 27,7 | EC à évaluer | ** | ** |
| Lagunes côtières | 1150* Sous-type : 1150-1 | 1787 (dont 400 ha en complexe avec d'autres habitats) | 6,8 | EC moyen. | *** | ** |
| Récifs côtiers | 1170 | 233 | 0,89 | EC à évaluer. | ? | * |
| Végétation annuelle des laisses de mer | 1210 Sous-type : 1210-1 | 1,55 | 0,01 | EC bon (vases) à moyen (sables). | ***** | ** |
| Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses | 1310 | 633,7 (dont 554 ha en complexe avec d'autres habitats) | 2,6 | | | ** |
| | Sous-type : 1310-1 et 2 | 24,95 | 0,1 | EC bon à moyen. | ** | ** |
| Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses | 1310-4 | 54,66 | 0,2 | EC bon à moyen. | ** | ** |
| Prés salés à <i>Spartina</i> | 1320 Sous-type : 1320-1 | 60 (dont 15 ha en complexe) | 0,2 | EC bon (Brouage) à moyen (Oléron). | *** | * |
| Prés salés atlantiques | 1330 Sous-type : 1330-1 à 5 | 552,2 (dont 289,6 ha en complexe) | 2,1 | EC bon sur les zones d'estran. EC très variable en situation anthropique. | *** | ** |
| Prés salés méditerranéens : prairies subhalophiles thermo-atlantiques | 1410 Sous-type : 1410-3 | 2986,46 (dont 523 ha en complexe) | 11,5 | EC globalement bon (mais fortes disparités selon les parcelles). | *** | *** |
| Fourrés halophiles thermo-atlantiques | 1420 Sous-type : 1420-1 | 160 (dont 140 ha en complexe) | 0,6 | EC bon. | ** | ** |
| Dunes mobiles embryonnaires | 2110 Sous-type : 2110-1 | 2,54 | 0,01 | EC moyen à médiocre. | ** | * |
| Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammonophila arenaria</i> | 2120 Sous-type : 2120-1 | 0,83 | <0,01 | EC moyen. | ** | * |
| Dunes grises des côtes atlantiques | 2130* Sous-type : 2130-2 | 16,84 | 0,66 | EC moyen | *** | * |

| | | | | | | |
|--|---|-------------------------------------|------|---|-------|----|
| Dunes boisées des régions atlantiques, boréales et continentales | 2180 Sous-type : 2180-2 | 38,92 | 0,15 | EC moyen. | ** | * |
| Dépressions humides intra-dunales | 2190 Sous-type : 2190-1, 2 et 5 | - 8 stations | - | EC bon. Infestation d'écrevisses américaines. La plupart des dépressions intra-dunales présentes à la RNN sont en bon état de conservation grâce au piégeage régulier. | **** | * |
| Eaux mésotrophes calcaire à végétation benthique à Chara | 3140 Sous-type : 3140-1 | 43,07 | 0,16 | EC à évaluer. | **** | * |
| Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> | 3150 Sous-type : 3150-1, 3 et 4 | 724,35 16 9 stations | 3 | EC mauvais. | ** | ** |
| Mares temporaires méditerranéennes | 3170* Sous-type : 3170-3 | 32,1 (dont 31,47 ha en complexe) | 0,1 | EC bon. | **** | * |
| Mégaphorbiaies riveraines | 6430 Sous-type : 6430-4, 5 et 6 | 100 | 0,4 | EC inconnu à bon. | ***** | * |
| Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> | 91E0* Sous-type : 91E0-8 et 11 | 17,7 | 0,1 | EC moyen. | *** | * |
| Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves | 91F0 Sous-type : 91F0-3 | 74,61 | 0,3 | EC moyen. | * | * |
| Cynoglosse des dunes | 1646* | 2 stations 5,1 ha | 0,02 | EC moyen à médiocre | | |

4.2.1.2. LES ENJEUX FAUNE ET FLORE DU SITE

Le bilan patrimonial du site est très important : 253 espèces d'oiseaux ont été inventoriées dont 105 au moins se reproduisent localement de façon certaine. Parmi elles, on dénombre 63 espèces inscrites à la directive Oiseaux, dont 16 nicheuses. Outre les espèces d'intérêt communautaire, l'inventaire réalisé révèle la présence de 183 espèces protégées au plan national, 1 espèce inscrite à la liste rouge mondiale de l'UICN, 38 espèces inscrites à la liste rouge nationale et 63 à la liste rouge régionale.

Tableau 24 : Faune et flore d'intérêt communautaire identifiés sur le site marais de Brouage et nord d'Oléron

| DIRECTIVE HABITAT | | | | |
|----------------------|---------------------------|----------------------|---------------------------|----------------|
| Nom commun | Code européen Natura 2000 | État de conservation | Valeur patrimoniale (VPR) | Niveau d'enjeu |
| Cordulie à corps fin | 1041 | Moyen | *** | * |
| Agrion de Mercure | 1044 | ? | *** | * |
| Cuivré des marais | 1060 | Mauvais | *** | *** |
| Damier de la succise | 1065 | Mauvais | **** | *** |

| | | | | | |
|----------------|-----------------------------|-------|---------|-------|-----|
| | Lucane cerf-volant | 1083 | Moyen | ** | * |
| | Rosalie des Alpes | 1087* | Moyen | **** | ** |
| | Grand Capricorne | 1099 | Moyen | ** | * |
| | Esturgeon d'Europe | 1101* | ? | ***** | 0 |
| | Alose feinte | 1103 | ? | **** | 0 |
| | Cistude d'Europe | 1220 | Mauvais | **** | *** |
| Chauves-souris | Petit Rhinolophe | 1303 | Moyen | *** | ** |
| | Grand Rhinolophe | 1304 | Moyen | *** | ** |
| | Rhinolophe euryale | 1305 | ? | **** | ** |
| | Barbastelle d'Europe | 1308 | Moyen | *** | ** |
| | Minioptère de Schreibers | 1310 | ? | **** | ** |
| | Murin à oreilles échancrées | 1321 | Mauvais | *** | ** |
| | Murin de Bechstein | 1323 | ? | **** | ** |
| | Grand Murin | 1324 | ? | **** | ** |
| | Loutre d'Europe | 1355 | Mauvais | **** | *** |
| | Vison d'Europe | 1356 | Mauvais | ***** | *** |

DIRECTIVE OISEAUX

| Nom commun | Code européen Natura 2000 | État de conservation | Valeur patrimoniale (VPR) | Niveau d'enjeu |
|--|---------------------------|----------------------|---------------------------|----------------|
| Aigle botté | A092 | - | - | 0 |
| Aigrette garzette | A026 | Moyen | **** | *** |
| Alouette lulu | A246 | - | - | 0 |
| Avocette élégante | A132 | Mauvais | **** | *** |
| Balbusard pêcheur | A094 | ? | * | ** |
| Barge rousse | A157 | Moyen | **** | *** |
| Bécasseau variable (<i>schinzii</i>) | A149 | Moyen | **** | *** |
| Bernache nonnette | A045 | Mauvais | *** | ** |
| Bihoreau gris | A023 | Mauvais | **** | *** |
| Bondrée apivore | A072 | Mauvais | * | * |
| Bruant ortolan | A379 | - | - | 0 |
| Busard cendré | A084 | Mauvais | - | *** |
| Busard des roseaux | A081 | Moyen | **** | *** |
| Busard Saint-Martin | A082 | Mauvais | * | * |
| Butor étoilé | A021 | Mauvais | * | *** |
| Chevalier sylvain | A166 | Moyen | * | * |
| Cigogne blanche | A031 | Bon | **** | ** |
| Cigogne noire | A030 | - | * | * |
| Circaète Jean-le-Blanc | A080 | ? | * | * |
| Combattant varié | A151 | Mauvais | ** | * |
| Crabier chevelu | A024 | Mauvais | **** | *** |
| Cygne chanteur | A038 | - | - | 0 |
| Échasse blanche | A131 | Moyen | **** | *** |
| Engoulevent d'Europe | A224 | ? | * | * |
| Faucon émerillon | A098 | - | * | 0 |
| Faucon kobez | A097 | - | - | 0 |
| Faucon pèlerin | A103 | Moyen | ** | ** |
| Fauvette pitchou | A302 | - | - | 0 |
| Fuligule nyroca | A060 | - | - | 0 |
| Gorgebleue de Nantes | A272 | Moyen | **** | *** |
| Grande Aigrette | A027 | Moyen | ** | ** |
| Gravelot à collier interrompu | A138 | Mauvais | * | *** |
| Grèbe esclavon | A007 | - | - | 0 |
| Grue cendrée | A127 | Mauvais | - | * |
| Guifette moustac | A196 | Mauvais | * | * |
| Guifette noire | A197 | Mauvais | ** | *** |
| Harle piette | A068 | - | - | 0 |
| Héron pourpré | A029 | Moyen | **** | *** |
| Hibou des marais | A222 | Moyen | * | * |
| Ibis falcinelle | A032 | Mauvais | *** | ** |
| Marouette de Baillon | A121 | ? | * | * |

| | | | | |
|-------------------------|------|---------|-------|-----|
| Marouette ponctuée | A119 | ? | *** | *** |
| Marouette poussin | A120 | ? | * | * |
| Martin-pêcheur d'Europe | A229 | Mauvais | * | ** |
| Milan noir | A073 | Moyen | *** | ** |
| Milan royal | A074 | - | - | 0 |
| Mouette mélanocéphale | A176 | Moyen | ** | ** |
| Mouette pygmée | A177 | Moyen | ** | * |
| Oedicnème criard | A133 | - | - | 0 |
| Phragmite aquatique | A294 | ? | ? | *** |
| Pie-grièche écorcheur | A338 | Mauvais | *** | *** |
| Pipit rousseline | A255 | Mauvais | | *** |
| Plongeon arctique | A002 | - | - | 0 |
| Plongeon catmarin | A001 | - | - | 0 |
| Pluvier doré | A140 | Mauvais | | *** |
| Pluvier guignard | A139 | - | - | 0 |
| Spatule blanche | A034 | Mauvais | ***** | *** |
| Sterne arctique | A194 | - | - | 0 |
| Sterne caugek | A191 | Mauvais | ** | ** |
| Sterne de Dougall | A192 | - | - | 0 |
| Sterne naine | A195 | Mauvais | ** | ** |
| Sterne pierregarin | A193 | Mauvais | ** | ** |

Les statuts en région sont issus du Catalogue des Habitats Naturels du Poitou-Charentes.

Valeur patrimoniale régionale (VPR) : * VPR faible, ** VPR moyenne, *** VPR assez élevée, **** VPR élevée, ***** VPR très élevée

Le niveau d'enjeu est défini pour chaque espèce/habitat selon son état de conservation, sa valeur patrimoniale régionale et sa représentativité sur le site : * enjeu faible, ** enjeu moyen, *** enjeu fort

4.2.1.3. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU DOCOB

Pour le site Natura 2000 « Marais de Brouage et marais Nord Oléron » (incluant la ZSC et ZPS), **6 Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT)** ont été définis. Ces objectifs se déclinent ensuite en **objectifs de Développement Durable (ODD)**. Ces derniers prennent en compte l'existence des facteurs et des contraintes qui vont influencer les objectifs à long terme. Les ODD sont ainsi la déclinaison des OCLT en **objectifs opérationnels**. Ils permettent d'orienter l'action et la définition des mesures, notamment pour la Charte NATURA 2000.

Tableau 25 : Synthèse des objectifs du DOCOB sur le site marais de Brouage et nord d'Oléron

| OCLT | ODD |
|---|---|
| OG1 - Maintenir et améliorer les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire | Op1 - Préserver, restaurer et gérer le complexe prairial |
| | Op2 - Préserver, restaurer et gérer le complexe estuarien et salé |
| | Op3 - Préserver, restaurer et gérer les habitats dunaires et littoraux |
| | Op4 - Préserver, restaurer et gérer les habitats forestiers |
| | Op5 - Préserver les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire par la maîtrise foncière et d'usage |
| OG2 - Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour l'avifaune | Op1 - Maintenir et améliorer la capacité d'accueil du site Natura 2000 pour les oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants |
| | Op2 - Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil et les fonctionnalités des prairies humides pour l'avifaune |
| | Op3 - Maintenir et améliorer l'état des roselières existantes et créer de nouvelles roselières favorisant la nidification et les haltes migratoires de l'avifaune d'intérêt communautaire |

| | |
|--|---|
| | Op4 - Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil et les fonctionnalités des bassins et des plans d'eau pour l'avifaune |
| | Op5 - Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil des dunes et du littoral pour l'avifaune |
| | Op6 - Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil des boisements pour l'avifaune |
| | Op7 - Limiter les facteurs de mortalité et le dérangement de l'avifaune notamment en période de nidification |
| OG3 - Préserver les espèces d'intérêt communautaire de la directive Habitats | Op1 - Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour les espèces d'intérêt communautaire |
| | Op2 - Créer ou restaurer des corridors écologiques |
| | Op3 - Restaurer ou maintenir les populations de mustélidés d'intérêt communautaire |
| | Op4 - Encourager une gestion des boisements favorable à la biodiversité |
| OG4 - Maintenir ou restaurer la qualité et les fonctionnalités de l'hydrosystème | Op1 - Contribuer à l'amélioration de la gestion qualitative et quantitative de l'eau douce et salée |
| | Op2 - Restaurer et améliorer les fonctionnalités du réseau hydraulique |
| | Op3 - Préserver, restaurer et gérer le complexe aquatique et les végétations associées |
| OG5 - Harmoniser l'utilisation du site, en encadrant la fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité | Op1 - Informer et sensibiliser les acteurs, les habitants et le grand public au caractère remarquable du site |
| | Op2 - Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public, des professionnels et des élus. |
| | Op3 - Mettre en place un partenariat avec les services de l'État pour une meilleure application de la réglementation |
| | Op4 - Informer les usagers et riverains sur les pratiques respectueuses de l'environnement du site |
| | Op5 - Accompagner le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement et des activités socio-économiques en place |
| | Op6 - Développer la prise en compte de la biodiversité et des activités socio-économiques dans les pratiques de loisirs |
| | Op7 - Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire |
| OG6 - Améliorer la connaissance des enjeux biologiques, et suivi du DOCOB | Op1 - Améliorer la connaissance des milieux et espèces |
| | Op2 - Suivre l'évolution du site |
| | Op3 - Mettre en œuvre le Document d'Objectifs |
| | Op4 - Évaluer les résultats des actions mises en œuvre et faire évoluer le Document d'Objectifs |

4.2.2. MARAIS DE LA SEUDRE ET SUD D'OLÉRON (ZPS-ZSC)

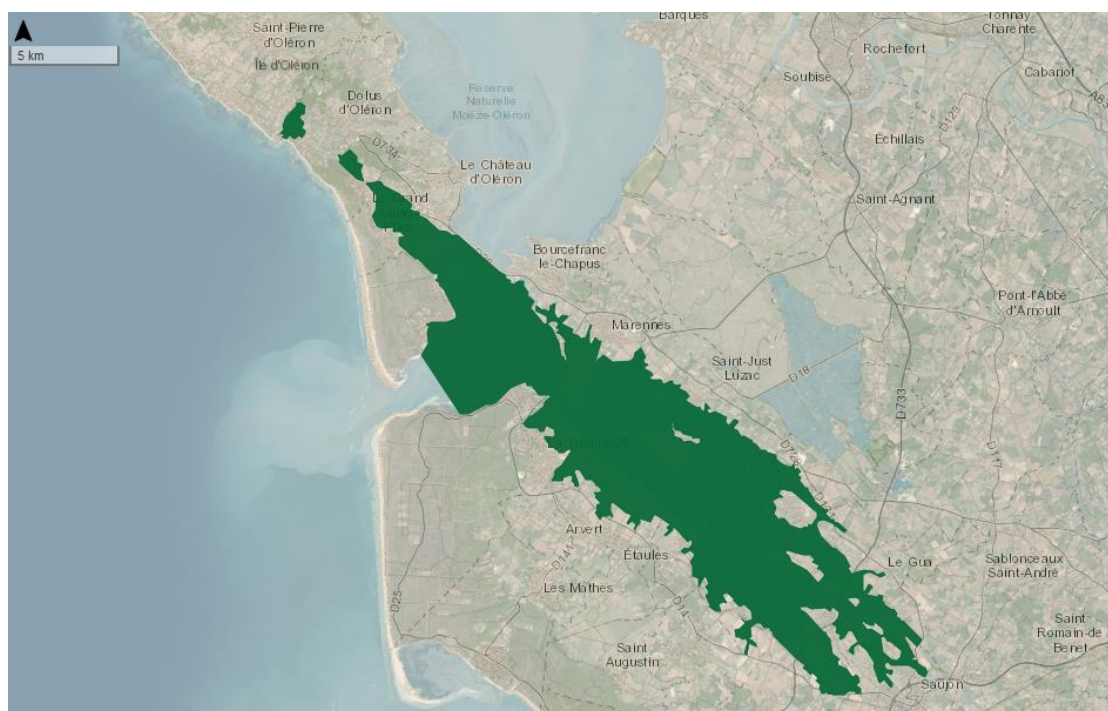


Figure 98 : Carte de présentation du site Natura 2000 marais de la Seudre et sud d'Oléron

Comme pour le site précédent, 2 zones de protection se superposent. Seule la seconde concerne le territoire oléronais :

- ZSC FR 5400432 « Marais de la Seudre » désigné en 2002 au titre de la Directive « Habitats, faune et flore »
- ZPS FR5412020 « Marais et Estuaire de la Seudre-Oléron » désigné en 2004 au titre de la Directive « Oiseaux »

L'ensemble couvre 14 001 ha sur 18 communes : Arvert, Bourcefranc-Le-Chapus, Breuillet, Chaillevette, l'Eguille-sur-Seudre, Etaules, le Gua, Marennes, Saint-Just-Luzac, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, la Tremblade, Mornac-sur-Seudre, Nieulle-sur-Seudre, Château-d'Oléron, Dolus-d'Oléron, le Grand-Village-plage, Saint-Trojan-les-Bains. Le *DOCOB* a été approuvé en 2013.

À l'instar du site précédemment décrit, le site NATURA 2000 « Marais et Estuaire de la Seudre-Oléron » s'étend sur une partie terrestre et maritime (22% de la surface). L'essentiel de la partie terrestre consiste en prairies et marais (doux à salés), mais quelques dunes et boisements (en particulier sur l'île d'Oléron) accroissent la diversité du site. Ce complexe estuarien forme un paysage unique et original. Les sartières, claires ostréicoles directement connectées à l'estuaire, sont un élément caractéristique de la zone. Le modelé exceptionnel des marais est dû aux activités pluriséculaires s'exerçant en bordure de la Seudre : saliculture, conchyliculture, aquaculture (fossés à poissons) et élevage en marais. La qualité biologique des milieux qu'on y retrouve est intrinsèquement liée aux activités humaines, car elles favorisent une bonne gestion de l'eau et des prairies. En effet, un réseau dense de canaux, de fossés et d'étiéris favorise l'émergence de niches écologiques riches et variées. Marais doux, saumâtres et salés se juxtaposent, se connectent pour former une mosaïque exceptionnelle.

Le site est le siège d'un patrimoine naturel, culturel et économique important pour le territoire. Aux activités agricoles et aquacoles s'ajoutent des activités de loisirs (chasse, pêche à pied, activités nautique, promenades, etc.). La conservation de ce patrimoine et de l'équilibre économique de toutes ces activités est hautement dépendant d'un entretien raisonné et maîtrisé du réseau hydraulique et des bassins. Aussi bien l'intensification de ces usages, entraînant la modification du réseau et de la mosaïque d'habitats, que la déprise agricole ou aquacole sont préjudiciables pour l'avenir du site. La valorisation de ce complexe estuarien unique est en pleine évolution et fait aujourd'hui l'objet de nombreuses réflexions, notamment en ce qui concerne l'avenir des sartières, dont l'usage s'est progressivement perdu au fil des générations.

4.2.2.1. LES ENJEUX HABITATS DU SITE

17 habitats d'intérêt communautaire, dont 3 prioritaires, forment 7 complexes différents sur le site. Au total, les habitats d'intérêt communautaire sont présents sur 68,18% de la superficie totale du site, dont 15,38% par les habitats prioritaires.

Tableau 26 : Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur le site marais de la Seudre et sud d'Oléron

| Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés | Code européen Natura 2000 | Recouvrement par l'habitat | | État de conservation (EC) | Valeur patrimoniale (VPR) | Niveau d'enjeu |
|--|--|-------------------------------|-----------------------|---|---------------------------|----------------|
| | | Surface (ha) Linéaire (km) | % par rapport au site | | | |
| Estuaires | 1130 Sous-type : 1130-1 | 2776 112,7 | 21,4 | EC à évaluer selon des critères spécifiques (peuplements benthiques) | ** | *** |
| Lagunes côtières | 1150* Sous-type : 1150-1 | 2136 | 14,26 | EC à évaluer selon des critères spécifiques (peuplements benthiques) | *** | *** |
| Végétation annuelle des lasses de mer | 1210 Sous-type : 1210-1 | 61 1,4 | 0,44 | EC bon à médiocre selon les zones | ***** | * |
| Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses | 1310 Sous-type : 1310-1, 2 et 4 | 582 | 4,16 | 1310-1 et 1310-2 : EC bon à moyen. 1310-4 : EC Bon à moyen | ** | ** |
| Prés salés à <i>Spartina</i> | 1320 Sous-type : 1320-1 | 11 | 0,08 | EC Bon | *** | ** |
| Prés salés atlantiques | 1330 Sous-type : 1330-1,2,3 et 5 | 2029 | 14,49 | EC Bon à moyen | *** | *** |
| Prés salés méditerranéens : prairies subhalophiles thermo-atlantiques | 1410 Sous-type : 1410-3 | 1312 | 9,37 | EC bon | *** | ** |
| Fourrés halophiles thermo-atlantiques | 1420 Sous-type : 1420-1 | 144 | 1,02 | EC moyen à médiocre | ** | ** |
| Dunes mobiles embryonnaires | 2110 Sous-type : 2110-1 | 3 0,4 | 0,02 | EC moyen | ** | * |
| Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammonophila arenaria</i> | 2120 Sous-type : 2120-1 | - 0,8 | - | EC moyen | ** | * |

| | | | | | | |
|---|--|------------|------|------------------|-------|----|
| Dunes boisées des régions atlantiques, boréales et continentales | 2180 Sous-type : 2180-2 | 10 | 0,07 | EC médiocre | ** | * |
| Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition | 3150 Sous-type : 3150-2 à 4 | 57 10,8 | 0,41 | EC médiocre | ** | ** |
| Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion | 6420 Sous-type : 6420-1 | 4 | 0,03 | EC bon | **** | * |
| Mégaphorbiaies riveraines | 6430 Sous-type : 6430-4 et 5 | 15 | 0,1 | EC non évaluable | ***** | * |
| Marais calcaires à Cladium mariscus | 7210* Sous-type : 7210-1 | 2 | 0,01 | EC bon | ***** | * |
| Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior | 91E0* Sous-type : 91E0-8 et 11 | 16 | 0,12 | EC moyen | *** | ** |
| Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica | 9230 Sous-type : 9230-1 | 17 | 0,12 | EC bon | * | * |

4.2.2.1. LES ENJEUX FAUNE ET FLORE DU SITE

Sans considérer les poissons, très variés dans ce complexe estuarien, plus de 353 espèces animales ont été inventoriées sur le site. Parmi elles, on dénombre :

- 39 espèces inscrites à la directive Oiseaux
- 14 de l'annexe 2 de la directive habitats-faune-flore, dont 2 de conservation prioritaire
- 29 espèces sont inscrites à l'annexe 4 de la directive habitats-faune-flore et sont donc à ce titre strictement protégées.

Tableau 27 : Faune et flore d'intérêt communautaire identifiés sur le site marais de la Seudre et sud d'Oléron

| DIRECTIVE HABITAT | | | | |
|-------------------|-----------------------------|----------------------|---------------------------|----------------|
| Nom commun | Code européen Natura 2000 | État de conservation | Valeur patrimoniale (VPR) | Niveau d'enjeu |
| Alose feinte | 1103 | ? | *** | * |
| Chauves-souris | Barbastelle d'Europe | 1308 | ? | ** |
| | Grand Murin | 1324 | Mauvais | |
| | Grand Rhinolophe | 1304 | Mauvais | |
| | Minioptère de Schreibers | 1310 | Mauvais | |
| | Murin de Bechstein | 1323 | Mauvais | |
| | Murin à oreilles échancrées | 1321 | Mauvais | |
| | Petit Rhinolophe | 1303 | Mauvais | |
| Cistude d'Europe | 1220 | Mauvais | *** | ** |
| Cuivré des marais | 1060 | Mauvais | **** | ** |
| Loutre d'Europe | 1355 | Bon | *** | *** |
| Rosalie des Alpes | 1087 | ? | *** | * |
| Vison d'Europe | 1356 | Mauvais | **** | *** |

DIRECTIVE OISEAUX

| Nom commun | Code européen Natura 2000 | État de conservation | Valeur patrimoniale (VPR) | Niveau d'enjeu |
|-------------------------------|---------------------------|----------------------|---------------------------|----------------|
| Aigle botté | A092 | - | - | 0 |
| Aigrette garzette | A026 | Bon | **** | *** |
| Avocette élégante | A132 | Mauvais | *** | *** |
| Balbusard pêcheur | A094 | ? | * | ** |
| Barge rousse | A157 | - | - | 0 |
| Bihoreau gris | A023 | Mauvais | ** | *** |
| Bondrée apivore | A072 | - | - | 0 |
| Busard cendré | A084 | Mauvais | - | ** |
| Busard des roseaux | A081 | Mauvais | ** | ** |
| Busard Saint-Martin | A082 | - | - | 0 |
| Chevalier sylvain | A166 | - | - | 0 |
| Cigogne blanche | A031 | Bon | ** | ** |
| Cigogne noire | A030 | - | - | 0 |
| Circaète Jean-le-Blanc | A080 | ? | * | ** |
| Combattant varié | A151 | - | - | 0 |
| Crabier chevelu | A024 | - | - | 0 |
| Échasse blanche | A131 | Moyen | *** | *** |
| Engoulevent d'Europe | A224 | ? | * | * |
| Faucon émerillon | A098 | - | - | 0 |
| Faucon pèlerin | A103 | - | - | 0 |
| Gorgebleue à miroir de Nantes | A272 | Moyen | **** | *** |
| Grande aigrette | A027 | - | - | 0 |
| Gravelot à collier interrompu | A138 | ? | * | ** |
| Grue cendrée | A127 | - | - | 0 |
| Guifette noire | A197 | - | - | 0 |
| Héron pourpré | A029 | - | - | 0 |
| Marouette ponctué | A119 | - | - | 0 |
| Martin-pêcheur d'Europe | A229 | Mauvais | - | 0 |
| Milan noir | A073 | Mauvais | ** | * |
| Milan royal | A074 | - | - | 0 |
| Mouette mélanocéphale | A176 | - | - | 0 |
| Mouette pygmée | A177 | - | - | 0 |
| Pie-grièche écorcheur | A338 | Mauvais | *** | *** |
| Pluvier doré | A140 | - | - | 0 |
| Pluvier guignard | A139 | - | - | 0 |
| Spatule blanche | A034 | ? | ***** | ** |
| Sterne caugek | A191 | - | - | 0 |
| Sterne naine | A195 | - | - | 0 |
| Sterne pierregarin | A193 | - | - | 0 |

Les statuts en région sont issus du Catalogue des Habitats Naturels du Poitou-Charentes.

Valeur patrimoniale régionale (VPR) : * VPR faible, ** VPR moyenne, *** VPR assez élevée, **** VPR élevée, ***** VPR très élevée

Le niveau d'enjeu est défini pour chaque espèce/habitat selon son état de conservation, sa valeur patrimoniale régionale et sa représentativité sur le site : * enjeu faible, ** enjeu moyen, *** enjeu fort

Outre les espèces Natura 2000, l'inventaire réalisé révèle la présence de 173 espèces protégées au plan national et 36 espèces inscrites aux nouvelles listes rouges nationales de l'UICN. Il n'y a pas d'espèce végétale d'intérêt communautaire recensée sur le site Natura 2000.

4.2.2.2. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU DOCOB

Pour le site Natura 2000 « Marais de la Seudre et sud Oléron » (incluant la ZSC et ZPS), **5 Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT)** ont été définis. Ces objectifs se déclinent ensuite en **objectifs de Développement Durable (ODD)**. Ces derniers prennent en compte l'existence des facteurs et des contraintes qui vont influencer les objectifs à long terme. Les ODD sont ainsi la déclinaison des OCLT en **objectifs opérationnels**. Ils permettent d'orienter l'action et la définition des mesures, notamment pour la Charte NATURA 2000.

Tableau 28 : Synthèse des objectifs du DOCOB sur le site marais de la Seudre et sud d'Oléron

| OCLT | ODD |
|---|--|
| OG1 - Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire | Op1 - Contribuer au maintien des surfaces existantes d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire |
| | Op2 - Soutenir ou développer des pratiques agricoles, aquacoles et conchylicoles favorisant la conservation des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles, aquacoles et conchylicoles |
| | Op3 - Préserver, restaurer et gérer les micro-milieus d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles, aquacoles et conchylicoles |
| | Op4 - Encourager une gestion des boisements favorable à la biodiversité |
| | Op5 - Encourager des modes de gestion des habitats non agricoles et non forestiers favorables à la biodiversité |
| OG2 - Maintenir ou restaurer la qualité et les fonctionnalités de l'hydrosystème | Op1 - Participer à l'amélioration de la gestion qualitative de l'eau |
| | Op2 - Favoriser la restauration des marais abandonnés et/ou inexploités par l'activité agricole, aquacole et conchylicole tout en gardant une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité |
| | Op3 - Favoriser la restauration des fonctionnalités du réseau hydraulique |
| | Op4 - Participer à l'amélioration de la gestion des milieux aquatiques doux |
| OG3 - Préserver les espèces d'intérêt communautaire | Op1 - Proposer une gestion des niveaux d'eau compatibles avec les enjeux faunistiques |
| | Op2 - Créer ou restaurer des corridors écologiques |
| | Op3 - Favoriser la libre circulation des espèces |
| | Op4 - Participer à l'amélioration des capacités d'accueil pour les espèces animales |
| | Op5 - Contribuer à limiter le dérangement des espèces d'oiseaux en période de nidification |
| OG4 - Promouvoir une utilisation équilibrée du site, en encadrant la fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité | Op1 - Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès des acteurs locaux, des habitants et du grand public. |
| | Op2 - Mettre en place une concertation avec les services de l'État pour une meilleure compréhension et application de la réglementation |
| | Op3 - Informer les usagers et les propriétaires sur les pratiques respectueuses de l'environnement du site |
| | Op4 - Accompagner le développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement, des règles sanitaires et des activités socio-économiques en place |
| | Op5 - Développer la prise en compte de la biodiversité et des activités socio-économiques dans les pratiques de loisirs |
| | Op6 - Intégrer la préservation du patrimoine naturel dans les politiques de développement et de promotion des activités socio-économiques. |
| | Op7 - Accompagner les projets collectifs de préservation et de valorisation du patrimoine naturel émanant d'acteurs locaux. |
| | Op8 - Assurer une veille environnementale et accompagner la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire |
| OG5 - Améliorer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi des actions du DOCOB | Op1 - Améliorer la connaissance des milieux et espèces |
| | Op2 - Suivre l'évolution du site |
| | Op3 - Évaluer les résultats des actions mises en œuvre |
| | Op4 - Mettre en œuvre et faire évoluer le Document d'Objectifs |
| | Op5 - Restituer les résultats |

4.2.3. DUNES ET FORÊTS LITTORALES DE L'ILE D'OLÉRON (ZSC)

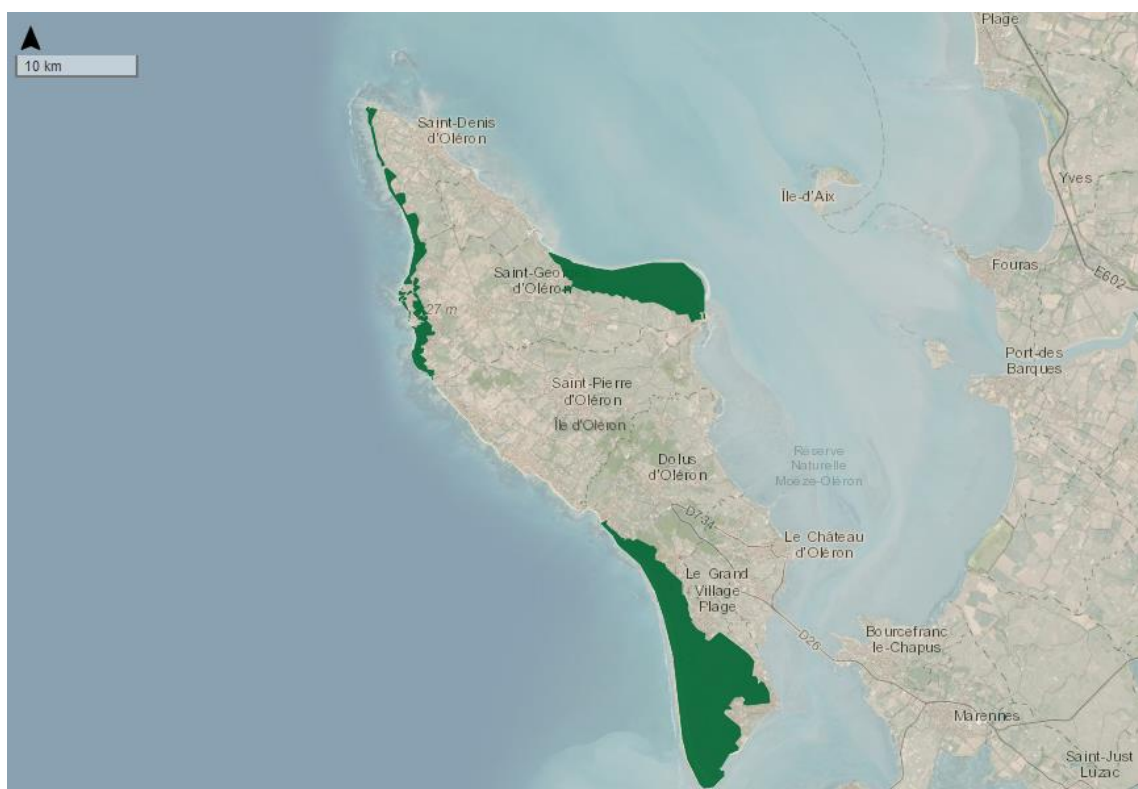


Figure 99 : Carte de présentation du site Natura 2000 dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron

La ZSC FR5400433 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » a été désignée par Arrêté Ministériel en 2006, au titre de la directive « Habitats, Faune et Flore »

Le site s'étend sur 2898,5 ha répartis sur 5 communes de l'île d'Oléron : Dolus-d'Oléron, Grand-Village-Plage, Saint-Denis-d'Oléron, Saint-Georges-d'Oléron, Saint-Trojan-les-Bains

Le site NATURA 2000 « Dunes et Forêts littorales de l'île d'Oléron » concerne principalement la forêt littorale de l'île d'Oléron. Elle se décompose en 3 massifs disjoints : Domino, Saint-Trojan et les Saumonards. Ces derniers expriment un complexe dunaire complet (du cordon dunaire à la forêt) et reposent sur un système de dunes fossiles. C'est d'ailleurs l'un des sites régionaux les plus représentatifs de la forêt littorale arrière dunaire à Pin maritime et Chêne vert. S'y développe ainsi un cortège floristique et faunistique remarquable, avec la présence notamment du Cynoglosse du littoral (une orchidée rare et endémique), la Rosalie des alpes ou encore le Lézard ocellé. Le site accueille également de nombreuses dépressions arrière-dunaires plus humides (les lèdes) en forêt de Saint-Trojan, des zones de vasières et de marais (Baie de Gatseau), ainsi que des pelouses calcaires sur les falaises de Chassiron. Ces habitats ajoutent une certaine originalité au site et déterminent la présence d'espèces remarquables supplémentaires. La quasi-totalité du site est placée sous la gestion de l'Office National des Forêts (ONF), qui assure également les suivis biologiques. Les pelouses calcaires de Chassiron sont gérées par le Département. Enfin, le site est animé par la Communauté de communes de l'île d'Oléron. Qu'elle soit d'origine naturelle ou issue des grandes campagnes de plantation du XIX^{ème} siècle (le cas du massif de Saint-Trojan surtout), cette forêt littorale et les espèces qu'elle concentre, connaît aujourd'hui des facteurs de pression importants. Certains comme la pression touristique et anthropique (dégradation des dunes et autres nuisances liées à l'urbanisation) sont de mieux en mieux contrôlés grâce aux efforts de canalisation des accès et aux politiques d'urbanisation

plus restrictives. En revanche, la pression induite par les événements climatiques (tempêtes, érosion) dans un contexte de dérèglement global, pose quelques interrogations sur la conservation de certains habitats et espèces du milieu dunaire. Après avoir mis en œuvre une campagne volontariste de plantation d'essences exotiques (Robinier et Bouleau) dont les conséquences furent finalement négatives, il existe maintenant un enjeu fort sur le maintien d'espèces adaptées aux milieux (Pins maritimes, Chênes verts et Aulnes).

4.2.3.1. LES ENJEUX HABITATS DU SITE

Le site abrite 16 habitats d'intérêt communautaire (dont un prioritaire), déclinés en 19 sous-types.

Tableau 29 : Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur le site dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron

| Milieux - Habitats d'intérêt communautaires identifiés (et autres : NC) | | Code européen Natura 2000 | Recouvrement par l'habitat | | État sommaire du milieu |
|---|---|---------------------------|----------------------------|-----------------------|---|
| | | | Surface (ha) | % par rapport au site | |
| Forêts et fourrés | Boisements humides à définir : Aulnaies-saulaies, Frênaies-ormaises | NC | 150,54 ha | 4,93% | Bon état général malgré un recul dans les secteurs en érosion |
| | Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert | 2180-2 | 1968,37 ha | 64,48% | |
| | (Dunes boisées à Chêne vert et Pin maritime) | NC | NC | NC | |
| | Ourlets thermophiles | NC | 0,68 ha | 0,02% | |
| | Fruticées à Prunelliers et Troènes | NC | 31,13 ha | 1,02% | |
| | Bois marécageux de Saules | NC | 193,38 ha | 6,33% | |
| Végétations dunaires de l'estran à la dune grise | Laisses de mer sur substrat sableux à vaseux des côtes Manche-Atlantique et mer du Nord | 1210-1 | NC | NC | En amélioration malgré certains secteurs morcelés et coincés par l'urbanisation |
| | Végétations des hauts de cordons de galets | 1220-1 | NC | NC | |
| | Dunes mobiles embryonnaires atlantiques | 2110-1 | NC | NC | |
| | Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>arenaria</i> des côtes atlantiques | 2120-1 | 35,76 ha | 1,43% | |
| | Dunes grises des côtes atlantiques | 2130-2* | 448,47 ha | 17,89% | |
| Milieux humides des dépressions dunaires | Dunes à <i>Salix repens</i> ssp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>) | 2170-1 | 2,63 ha | 0,10% | En régression, menacé par l'érosion marine |
| | Mares dunaires | 2190-1 | 1,83 ha | 0,07% | |
| | | | 0,33 ha | 0,01% | |
| | Pelouses pionnières des pannes | 2190-2 | 0,05 ha | 0,00% | |
| | Bas-marais dunaires | 2190-3 | 2,13 ha | 0,09% | |
| | Roselières et cariçaies dunaires | 2190-5 | 4,50 ha | 0,18% | |
| | | 23,09 ha | 0,92% | | |
| | Voiles flottant des eaux stagnantes eutrophes | 3150-3 | NC | NC | |
| Vases salées | Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces pionnières des zones boueuses et sableuses | 1310 | NC | NC | Bon état, peu d'enjeu |
| | Prés à <i>Spartina maritima</i> | 1320 | NC | NC | |
| | Prés salés atlantiques | 1330 | 2,74 ha | 0,11% | |
| | | | 6,18 ha | 0,25% | |
| | Prairies subhalophiles thermo-atlantiques | 1410-3 | NC | | |
| | Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornia fruticosi</i>) | 1420 | 5,44 ha | 0,22% | |
| Milieux sur calcaire | <i>Pelouses calcicoles méso-xérophiles sur calcaires tendres ou friables</i> | 6210-12 | 5,54 ha | 0,22% | En amélioration, la flore est encore perturbée. Le piétinement limite l'expression des végétations de falaise |
| | <i>Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques</i> | 1230-2 | 0,01 ha | 0,00% | |

4.2.3.2. FLORE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Deux espèces floristique d'intérêt communautaire ont participé à la désignation du site, pour leur endémisme et rareté.

Tableau 30 : Flore d'intérêt communautaire identifiée sur le site dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron

| Nom de l'espèce | Code Natura 2000 | Contacts sur le site | Représentativité / Importance du site pour l'espèce | État de conservation sur le domaine atlantique français | État de conservation sur le site | Valeur patrimoniale |
|---|------------------|--|---|---|----------------------------------|---------------------|
| <i>Liparis de Læsel (Liparis Læselii)</i> | 1903 | Stations rares (Voir Atlas : carte des espèces) | Le site est un haut lieu pour la conservation de l'espèce car les stations françaises et européennes sont rares et en régression. Sur la façade atlantique, la population d'Oléron est la dernière population littorale du Sud-Ouest. | Défavorable Mauvais | Défavorable | Très élevée |
| <i>Cynoglosse des dunes (Omphalodes littoralis)</i> | 1676* | Nombreuses stations importantes (Voir Atlas : carte des espèces) | Le site est important étant donnée l'aire restreinte de l'espèce. La situation de limite d'aire rend sensibles les populations | Favorable | Favorable | Très élevée |

4.2.3.3. FAUNE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les inventaires faunistiques conduits entre 2001 et 2014 ont permis l'identification d'un très grand nombre d'espèces patrimoniales de mammifères (terrestres et chiroptères), d'invertébrés, de reptiles, d'amphibiens et d'oiseaux. Les espèces d'intérêt communautaires retenus pour la désignation du site sont principalement celle de la Directive Habitat.

Tableau 31 : Faune d'intérêt communautaire identifiée sur le site dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron

| Nom commun | | Annexes Directive Habitat |
|--------------------|--------------------------|---------------------------|
| Chauve-souris | Barbastelle d'Europe | Ann. 2 et 4 |
| | Grand Rhinolophe | Ann. 2 et 4 |
| | Murin de Bechstein | Ann. 2 et 4 |
| | Murin de Daubenton | Ann. 4 |
| | Murin de Natterer | Ann. 4 |
| | Noctule commune | Ann. 4 |
| | Noctule de Leisler | Ann. 4 |
| | Oreillard gris | Ann. 4 |
| | Oreillard roux | Ann. 4 |
| | Petit Rhinolophe | Ann. 2 et 4 |
| | Pipistrelle commune | Ann. 4 |
| | Pipistrelle de Kuhl | Ann. 4 |
| | Pipistrelle de Nathusius | Ann. 4 |
| Rhinolophe euryale | Ann. 2 et 4 | |

| | | |
|----------------------------------|--------------------------|-------------|
| Reptiles | Sérotine commune | Ann. 4 |
| | Couleuvre verte et jaune | Ann. 4 |
| | Lézard vert occidental | Ann. 4 |
| Amphibiens | Lézard des murailles | Ann. 4 |
| | Alyte accoucheur | Ann. 4 |
| | Rainette méridionale | Ann. 4 |
| | Pélobate cultripède | Ann. 4 |
| Insectes & mollusques terrestres | Grenouille verte | Ann. 4 |
| | Triton marbré | Ann. 4 |
| | Grand Capricorne | Ann. 2 et 4 |
| | Lucane cerf-volant | Ann. 2 |
| | Rosalie des Alpes | Ann. 2 et 4 |
| | Vertigo de Desmoulins | Ann. 4 |

4.2.3.4. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU DOCOB

Sur la base du diagnostic écologique et des interactions entre les activités humaines et les milieux, différents enjeux ont été soulevés. Pour répondre à ces derniers et conserver les habitats d'intérêt communautaires identifiés, 4 **grands Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT)** déclinés en **12 Objectifs de Développement Durable (ODD)** ont été déterminés.

Tableau 32 : Synthèse des objectifs du DOCOB sur le site dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron

| OCLT | ODD |
|--|---|
| OCLT-1-Maintenir et optimiser l'état de conservation du site en tenant compte du fonctionnement dynamique de ses habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. | ODD-1-Favoriser une gestion des forêts et des végétations dunaires (de l'estran à la dune boisée) favorable à la biodiversité, en considérant les usages et activités. |
| | ODD-2-Préserver et restaurer les milieux humides des dépressions dunaires |
| | ODD-3-Préserver et restaurer les milieux calcaires en tenant compte des usages et activités. |
| | ODD-4-Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), végétales et animales. |
| OCLT-2-Préserver les espèces d'intérêt communautaire de la directive Habitats-Faune-Flore. | ODD-5-Réaliser des opérations ciblées de restauration d'habitats d'espèces et d'espèces. |
| OCLT-3-Assurer les potentialités d'accueil du site en adaptant les usages et pratiques à la préservation de ses habitats et espèces, pour répondre à une demande sociale et économique, conditionnée par la qualité des espaces naturels | ODD-6-Préserver les habitats en améliorant l'accueil et l'accessibilité du public aux habitats littoraux. |
| | ODD-7-Elaborer une stratégie de communication et d'information harmonieuse sur le site Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement. |
| | ODD-8-Informer les propriétaires/gestionnaires et usagers sur les pratiques favorables à la biodiversité dans le cadre de leurs activités touristiques et/ou socio-économiques. |
| | ODD-9-Accompagner la prise en compte des enjeux écologiques et socio-économiques du site dans les projets et politiques publiques de l'île. |
| OCLT-4-Approfondir les connaissances des enjeux biologiques et socio-économiques du site et évaluer les résultats pour adapter les méthodes de gestion et les inscrire dans le long terme. | ODD-10-Améliorer la connaissance sur les habitats et espèces du site afin d'affiner les mesures de gestion. |
| | ODD-12-Mettre en œuvre le DOCOB, suivre l'évolution du site et évaluer les résultats des actions. |
| | ODD-13-Instaurer une concertation avec les services de l'État pour une meilleure compréhension et application de la réglementation |

4.2.4. PERTUIS CHARENTAIS – PLATEAU DE ROCHEBONNE (ZSC & ZPS)

PARC NATUREL MARIN "ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MER DES PERTUIS" Sites Natura 2000 majoritairement et minoritairement dans le périmètre du Parc

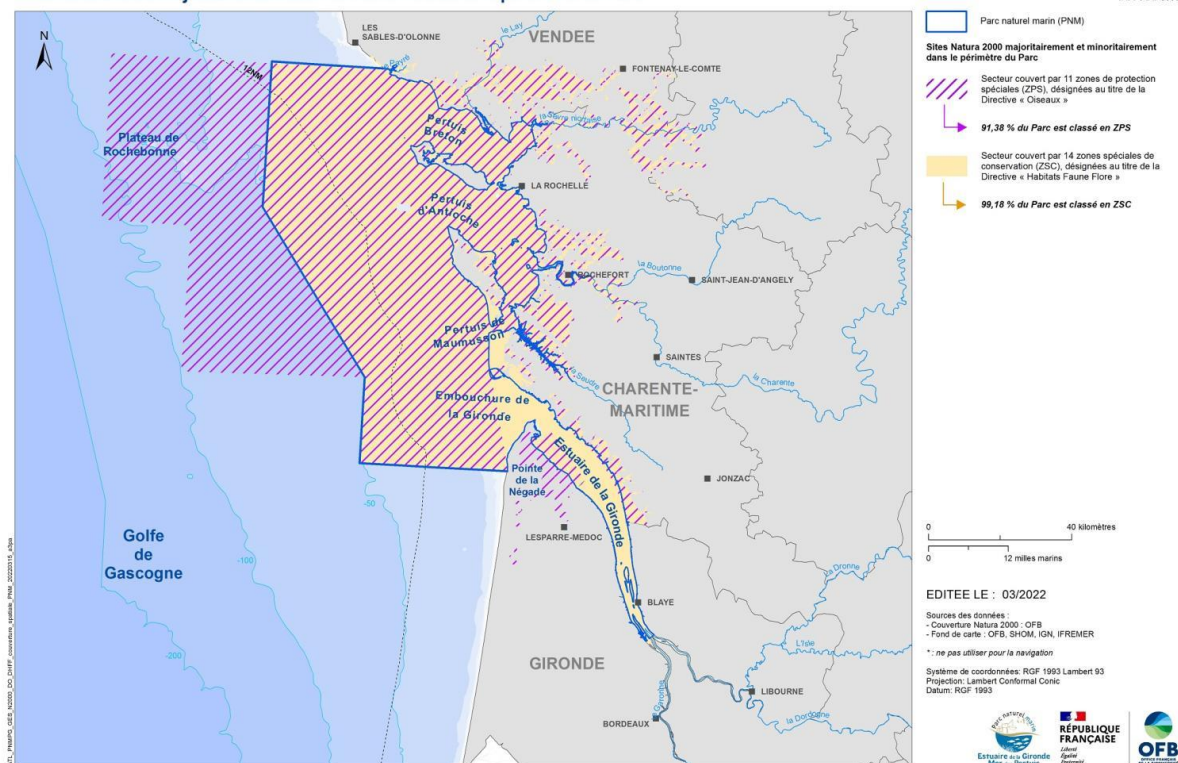


Figure 100 : Carte de présentation du site Natura 2000 pertuis charentais – plateau de Rochebonne

Sur le domaine maritime bordant la partie insulaire du territoire s'étendent deux sites NATURA 2000 en mer, tous deux (tout ou partie) au sein du Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis :

- La ZSC FR5400469 « Pertuis Charentais » désigné en 2014 au titre de la Directive « Habitats, Faune et Flore
- La ZPS FR5412026 « Pertuis Charentais – Plateau de Rochebonne » désigné en 2009 au titre de la Directive « Oiseaux »

Les deux sites se superposent et couvrent un total de 8176 km². C'est d'ailleurs la plus grande ZPS métropolitaine et la 3^{ème} européenne.

Bien que ces deux sites NATURA 2000 soient marins, ils entretiennent un lien avec la partie terrestre de l'île d'Oléron. Ce lien se fait par d'abord par l'estran, interface entre la terre et la mer et siège d'activités professionnelles et de loisirs importantes. Il se fait aussi indirectement, par les usages et aménagements pouvant avoir un impact sur la qualité du milieu marin (gestion de l'eau, pollution, pêche professionnelle ou de loisir, etc.).

Les deux sites s'étendent sur le plateau continental, du littoral vendéen et charentais jusqu'à l'isobathe 100m, incluant le plateau de Rochebonne, zone largement exploitée par les pêcheurs

professionnels. Cette zone est comprise dans le système hydrologique Pertuis-Gironde. Ainsi, les apports en nutriments de la Charente, de la Sèvre Niortaise, de la Seudre et du panache de la Gironde induisent une production primaire (présence de planctons) exceptionnelle. Entre les profondeurs, au-delà du plateau continental, et l'estran (notamment celui de l'île d'Oléron), la zone abrite une mosaïque d'habitats remarquables : bancs d'huîtres plates, herbiers de zostères, moulières sauvages, etc. Cette richesse en nutriments, la bathymétrie, les courants et les fonds marins assurent des fonctionnalités importantes pour de très nombreuses espèces animales : les poissons amphihalins (dont l'anguille), les mammifères marins (tortues, dauphins et marsouins) et des oiseaux marins en migration ou en hivernage, dont le Puffin des Baléares (espèce en danger critique d'extinction) est la plus symbolique. La situation géographique de cette vaste zone marine, ainsi que les activités qui s'exercent (à terre comme en mer), introduisent des pressions importantes sur les milieux et les espèces qu'ils abritent. La pêche, les pollutions marines ou terrestres (issues des bassins versants et rejetées en mer), voire le projet d'éolien en mer (au large de l'île d'Oléron) sont autant de facteurs de dérangement pour la faune.

La gestion de cet espace est assurée par le Parc Naturel Marin, dont le plan de gestion a été adopté en 2018. Il vise d'abord le maintien de la qualité du milieu marin, mais également l'harmonie entre les différents usages et l'amélioration des connaissances.

4.2.4.1. LES ENJEUX HABITATS MARINS DU SITE

Au total, 8 habitats marins d'intérêt communautaires ont été identifiés, dont certains sont déclinés en sous-habitats.

Tableau 33 : Habitats marins d'intérêt communautaire identifiés sur le site pertuis charentais – plateau de Rochebonne

| <i>Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés</i> | <i>Code européen Natura 2000</i> | <i>Sensibilité aux pressions sur l'habitat</i> | <i>Niveau d'enjeu</i> |
|--|----------------------------------|--|-----------------------|
| Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine | 1110 | Faible à moyenne | Faible à moyen |
| Estuaires et slikke en mer à marée | 1130_1 | Haute | Fort |
| Replats boueux ou sableux exondés à marée basse | 1140 | Faible à moyenne | Moyen |
| Grandes criques et baies peu profondes : Vasière infralittorales | 1160_1 | Moyenne à haute | Moyen à fort |
| Récifs Roche médiolittorale en mode abrité et exposé, cuvette ou mares permanentes, récifs subtidiaux, récifs d'hermelles | 1170_2 à 8 | Faible à haute | Fort |
| Végétation annuelle des laisses de mer | 1210 | NC | Fort |
| Végétation pionnière à Salicornes | 1310 | NC | Fort |
| Grottes marines submergées ou semi-submergées | 8330 | NC | NC |

Sensibilité : données MNHN ; Niveau d'enjeu : données Plan de Gestion PNM EGMP (2018)

4.2.4.1. LES ENJEUX FAUNE DU SITE

La zone abrite une multitude d'espèces marines patrimoniales (oiseaux, poissons, invertébrés et mammifères) et certaines d'intérêt communautaires qui ont participé à la désignation du site :

- 11 espèces d'intérêt communautaires cités à l'Annexe 2 et 4 de la Directive « Habitat-Faune-Flore »
- 11 espèces d'oiseaux cités à l'Annexe 1 de la Directive « Oiseaux »

Tableau 34 : Faune d'intérêt communautaire identifiés sur le site pertuis charentais – plateau de Rochebonne

| DIRECTIVE HABITAT | | | |
|---|---------------------------|-------------------------------------|----------------|
| Nom de l'espèce d'intérêt communautaire | Code européen Natura 2000 | Statut IUCN ou état de conservation | Niveau d'enjeu |
| Grand dauphin | 1349 | Non favorable | Fort |
| Marsouin commun | 1351 | Mauvais | Fort |
| Phoque gris | 1364 | Quasi menacé | NC |
| Alose feinte | 1103 | Vulnérable | Fort |
| Esturgeon d'Europe | 1101 | En danger critique | Fort |
| Grande alose | 1102 | Vulnérable | Fort |
| Lamproie de rivière | 1099 | Vulnérable | Fort |
| Lamproie marine | 1095 | Mauvais | Fort |
| Saumon atlantique | 1106 | Vulnérable | Fort |
| Tortue de Kemp | - | Vulnérable | Fort |
| Tortue luth | - | Vulnérable | Fort |
| DIRECTIVE OISEAUX | | | |
| Nom de l'espèce d'intérêt communautaire | Code européen Natura 2000 | Statut IUCN ou état de conservation | Niveau d'enjeu |
| Grèbe esclavon | A007 | NC | NC |
| Mouette mélanocéphale | A176 | Préoccupation mineure | Moyen |
| Mouette pygmée | A177 | Quasi menacé | Faible |
| Océanité culblanc | A015 | NC | NC |
| Océanite tempête | A014 | Préoccupation mineure | Faible |
| Plongeon arctique | A002 | Vulnérable | Moyen |
| Plongeon catmarin | A001 | Préoccupation mineure | Faible |
| Plongeon imbrin | A003 | Vulnérable | Fort |
| Puffin des Baléares | A384 | En danger critique | Fort |
| Sterne caugek | A191 | Quasi menacé | Moyen |
| Sterne pierregarin | A193 | Préoccupation mineure | Faible |

A ces espèces ayant servi à la désignation en zone NATURA 2000 s'ajoutent quelques espèces d'oiseaux marins dont l'intérêt de préservation au sein du PNM est considéré comme majeur : Bernache cravant, Harle huppé, Macreuse noire, Guillemot de Troil, Pingouin torda, Puffin des anglais, Goéland cendré.

4.2.4.2. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU DOCOB

L'analyse des enjeux menée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion et l'analyse menée à l'échelle de ces deux sites Natura 2000 majoritairement dans le périmètre du Parc révèlent une similitude des enjeux au titre du patrimoine naturel. Les finalités du plan de gestion permettent de couvrir les enjeux Natura 2000 marins et de répondre aux objectifs de maintien et de restauration du bon état de conservation des habitats marins et des espèces marines d'intérêt communautaire. En ce sens, les finalités du Parc sont considérées comme les objectifs de développement durable des sites Natura 2000.

Cependant, ces finalités ne comportent pas de mesures opérationnelles. Celles-ci doivent être déterminées par un plan d'action, ou dans le cadre de la démarche NATURA 2000, par la proposition de mesures visant à décliner les objectifs-finalités en actions. Ces mesures sont très nombreuses et la consultation du plan de gestion, ainsi que de l'annexe Natura 2000 (2018) est recommandée pour avoir une vision exhaustive. Toutefois, ces mesures proposées pour chaque finalité répondent à plusieurs grands principes :

- L'amélioration des connaissances (sur la qualité des milieux, les espèces, les interactions, les usages, etc.)
- La protection (par la mise en place de mesures limitant les pressions sur les milieux et les ressources)
- Le développement durable des activités et usages de ces milieux
- La mise en valeur, notamment par la communication et la sensibilisation des usagers

4.3. ANALYSE DES INCIDENCES SIGNIFICATIVES ET PRÉVISIBLES DU PCAET SUR LES SITES NATURA 2000

Les sites Natura 2000 ont été décrits et leurs enjeux intégrés à l'état initial de l'environnement (partie milieux et biodiversité). Les périmètres sont intégrés aux sous trames des continuités écologiques identifiées dans l'étude de la TVB réalisé au cours de la révision du SCoT. L'association des animateurs et gestionnaires d'espaces NATURA 2000 tout au long du processus d'élaboration du SCoT a facilité la compatibilité entre ces différents documents (SCoT ET PCAET) et les DOCOBs.

Le PCAET promeut la préservation et la restauration de la biodiversité dans la prise de décision et il positionne le territoire comme proactif et ambitieux sur cet enjeu. Il inscrit cette stratégie dans une logique de coopération territoriale pour aborder de façon cohérente la continuité écologique et pour une gestion intégrée de la zone côtière. Deux des six axes de la stratégie sont particulièrement engagés sur ces thèmes : « **Préserver l'écrin naturel insulaire et ses ressources** » et « **Adapter nos modes de production et de consommation** ». Indirectement et certainement à plus long terme, les autres axes de la stratégie auront des retombées positives sur la biodiversité et la qualité environnementale du territoire.

Le PCAET ne prévoit pas d'urbanisation nouvelle ou de projets d'aménagement dans ou à proximité directe des sites Natura 2000, qui sont par ailleurs préservés en tant qu'espaces remarquables « loi Littoral ».

Au contraire, il conforte les objectifs de préservation des milieux naturels et la mise en valeur économique et patrimoniale des marais, dont une grande partie sont inclus au réseau Natura 2000.

De plus, il soutient la mise en accessibilité régulée des espaces naturels littoraux par des cheminements doux et équipements légers permettant d'encadrer la fréquentation touristique.

En s'appuyant sur des politiques de gestion et de développement concertées qui sont déjà à l'œuvre sur ces espaces, le PCAET n'aura aucune incidence négative directe sur les milieux.

Les incidences positives probables pour les sites Natura 2000 sont les suivantes :

- Amélioration de la qualité des habitats terrestres et marins par une gestion adaptée des ressources foncières et naturelles (limiter les pollutions, préservation et reconquête de la biodiversité, préservation des services écosystémiques et de la TVB)
- Préservation et amélioration de la qualité de l'eau (marine et douce)
- Préservation et valorisation des activités humaines et traditionnelles qui garantissent le maintien des espèces et habitats d'intérêt communautaire

En définitive, le PCAET aura une incidence globalement positive sur la préservation des milieux, espèces et enjeux propres à tous les sites Natura 2000.

5. EXPOSÉ DES EFFETS NOTABLES DE LA MISE EN OEUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE

Les objectifs généraux qui encadrent l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial doivent aller par principe dans le sens de l'environnement. En effet, la maîtrise de l'énergie, la préservation de la qualité de l'air, la recherche de résilience territoriale et la lutte contre les nuisances atmosphériques sont destinées à préserver globalement l'environnement et le cadre de vie des populations.

Bien sûr, certaines orientations ou actions dont l'objectif final est d'améliorer une situation existante, peuvent avoir des incidences directes ou indirectes sur l'environnement :

- Tout projet d'aménagement qui impliquerait une modification du paysage, des infrastructures (voirie, ...) et d'éventuelles pollutions liées aux travaux et/ou à l'exploitation ;
- Tout projet qui vise à limiter certaines nuisances (bruit, odeur, lumière...) et qui pourrait alors en accentuer d'autres ou les concentrer sur un endroit du territoire...

L'évaluation environnementale stratégique a donc pour vocation de questionner les effets globaux du PCAET et de déceler les conflits potentiels qu'il présente. Elle ne se substitue cependant pas à l'obligation de réalisation d'études d'impact environnemental qui viendront spécifier les incidences spécifiques aux actions du PCAET.

5.1. ANALYSE DE L'INCIDENCE DU PLAN D'ACTION DU PCAET

Après finalisation de la stratégie, du plan d'actions et conformément à l'article R122-20 du code de l'Environnement, il convient d'analyser les incidences potentielles de chacune des orientations stratégiques et opérationnelles au regard des thématiques environnementales étudiées, et plus précisément sur les enjeux jugés prioritaires dans l'état initial de l'environnement.

Pour analyser l'incidence du plan d'action, la méthode retenue a été de regarder action par action les potentiels impacts sur 26 enjeux identifiés du territoire. Il a ensuite été choisi de présenter ces résultats sous forme de tableaux synthétiques par axe et de justifier les impacts par de courts textes. Cette méthode a été choisie car elle est simple et accessible à tous tout en restant rigoureuse et justifiée.

Les tableaux suivants, par axe, détaillent l'impact de chaque action du PCAET sur les différents enjeux du territoire. La légende est explicitée ci-dessous. 6 couleurs classent les actions en fonction de leur impact identifié et il est également indiqué par des initiales si l'action aura un impact direct ou indirect et permanent ou temporaire.

Tableau 35 : Légende des impacts de chaque action du PCAET

| Légende | |
|----------------|---|
| | Amélioration significative de l'enjeu |
| | Amélioration potentielle ou faible de l'enjeu |
| | Aucun impact identifié |
| | Doute subsiste pour évaluer l'impact |
| | Dégradation potentielle ou faible de l'enjeu |
| | Dégradation significative de l'enjeu |
| DP | Direct Permanent |
| DT | Direct Temporaire |
| IP | Indirect Permanent |
| IT | Indirect Temporaire |

5.1.1. AXE 1. ADAPTER LE TERRITOIRE POUR FAIRE FACE AUX RISQUES D'ÉROSION, DE SUBMERSION ET AUX ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES EXTREMES

Le premier axe du PCAET de l'île d'Oléron est centré sur l'adaptation au changement climatique et notamment aux risques littoraux. Cet axe concentre un certain nombre d'impacts positifs sur le milieu physique, sur les milieux naturels et sur les risques naturels. En effet, les principaux impacts positifs se feront au niveau de l'adaptation aux risques naturels et sur la désartificialisation des sols. Des impacts positifs sur les habitats, la diversité biologique et les continuités écologiques sont aussi à noter.

Une vigilance est cependant de mise pour l'action de renaturation des espaces urbanisés. Cette renaturation doit se faire sans impacter les autres enjeux voiries : assainissement et déplacements. Il est essentiel de réfléchir à une renaturation qui prend en compte l'impact des systèmes racinaires sur les réseaux et l'emprise sur la voirie des essences utilisées pour ne pas gêner les déplacements.

Tableau 36 : Impacts des actions du premier axe

| Actions | Structurer la protection des côtes du risque submersion via des équipements et travaux | Anticiper et s'organiser collectivement en prévision des risques littoraux | Renaturer les espaces urbanisés | Favoriser la perméabilité des sols |
|------------------------------|--|--|---------------------------------|------------------------------------|
| Enjeux | | | | |
| Milieu physique | | | | |
| Sols | DP | IP | IP | DP |
| Ressources non renouvelables | | | | |
| Eaux souterraines | IP | | | IP |
| Eaux superficielles | IP | | | |
| Qualité de l'air | | | IP | IP |
| Climat et émissions de gaz à | IP | | IP | IP |

| | | | | |
|---|----|----|----|----|
| effet de serre | | | | |
| Paysages | DP | | DP | IP |
| Milieu naturels | | | | |
| Diversité biologique | DP | IP | DP | |
| Habitats naturels | DP | IP | DP | IP |
| Milieus remarquables et protégés incluant Natura2000 | DP | IP | | |
| Continuités écologiques | DP | IP | DP | IP |
| Milieu humain | | | | |
| Santé | | | IP | |
| Aménagement, artificialisation et consommation d'espaces | DP | IP | DP | DP |
| Patrimoine culturel, architectural et archéologique | | | IP | |
| Activités agricoles et viticoles | IP | | | |
| Activités conchylicoles et de la pêche | IP | | | |
| Autres activités humaines (tourisme, restauration, hôtellerie...) | IP | | IP | |
| Gestion des déchets | | | | |

| | | | | |
|---|----|----|----|----|
| Assainissements | | | IP | |
| Mobilité et déplacements | | | IP | |
| Risques et nuisances | | | | |
| Risques naturels littoraux et marins (érosion, submersion, tempêtes...) | DP | IP | | |
| Risques naturels terrestres (argiles, inondations, feux de forêts...) | | | DP | DP |
| Risques technologiques | | | | |
| Bruit | | | | |
| Pollution lumineuse | | | | |
| Autres nuisances (odeurs, vibrations...) | | | | |

5.1.2. AXE 2. ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET UTILISER NOS RESSOURCES RENOUVELABLES LOCALES

L'axe 2 du plan d'actions se structure autour de mesures qui visent la sobriété énergétique du territoire et le développement d'un modèle de production énergétique alternatif à l'actuel. L'objectif de sobriété énergétique implique un effort conséquent vers la rénovation et l'optimisation énergétique des bâtiments publics, ainsi que de l'habitat des particuliers. Concernant la production d'énergie, une volonté forte de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles et à la production électrique conventionnelle est affichée. Développer un modèle énergétique concentré sur l'exploitation de l'énergie solaire et d'autres sources renouvelables (géothermie, bois énergie...) nécessitera une réflexion importante sur la cohabitation de ces technologies avec les enjeux paysagers et naturels du territoire. Le modèle énergétique proposé doit faire l'objet d'une construction collective entre les différents acteurs du territoire.

Les incidences de ces différentes actions sont globalement très positives sur le volet climatique et la qualité de l'air, car elles limiteront les émissions de gaz à effet de serre produites pour l'acheminement des ressources énergétiques. Même si, concernant le bois énergie l'encouragement à l'utilisation de cette énergie renouvelable peut avoir pour impact une légère dégradation de la qualité de l'air. Optimiser le parc résidentiel ainsi que les bâtiments publics sur le volet énergétique (isolation, utilisation d'éco-matériaux, mesures de sobriété) aura des incidences positives sur le confort des habitants et la préservation de la faune nocturne (réduction de l'éclairage public nocturne).

Néanmoins, cet axe révèle quelques points de vigilance et incidences potentiellement négatives concernant les enjeux économiques, paysagers et patrimoniaux. En effet, opérer la transition énergétique est un processus pouvant être perçu comme contraignant à différentes échelles (personnelle et collective). Le coût et la confiance envers d'autres manières de concevoir l'habitat et produire de l'énergie (le cas des panneaux solaires est symptomatique) sont les principaux freins à la transition. Une autre problématique est celle de la conciliation des modes de production d'énergies renouvelables (EnR) avec les enjeux naturels et patrimoniaux. La stratégie de développement des EnR sur le territoire n'implique pas de projets nécessitant de la consommation foncière. Par exemple, seront couvertes de panneaux solaires, les toitures du parc résidentiel et de bâtiments en ZAE ou des parkings et bouloires en ombrières. Des projets photovoltaïques plus conséquents au sol sur des sites dégradés, délaissés d'aéroport sont envisagés mais il n'est pas prévu de consommer d'espaces naturels ou agricoles pour développer le photovoltaïque. Il n'est pas non plus prévu de développer de culture forestière spécifique pour encourager la filière bois énergie.

Aussi, le cadre réglementaire de l'Île d'Oléron, parfois contraignant pour le développement des EnR, est un des freins à lever. Actuellement, le site classé et la charte paysagère sont des instruments de protection du paysage et du patrimoine architectural qui ne facilitent pas cette transition énergétique. Il est nécessaire de conserver ces classements pour protéger le patrimoine d'éventuelles dérives mais leur évolution pour permettre l'intégration des énergies renouvelables est nécessaire. Il est vrai que ce nouveau modèle énergétique aura des conséquences sur nos paysages au quotidien. Voir nos toitures se couvrir de panneaux solaires et changer nos façons de concevoir l'habitat (pour mieux vivre et mieux consommer) est certainement un moindre mal par rapport à l'aggravation du changement climatique. Il est possible et compréhensible que cette transition soit difficile à entamer pour

de nombreux résidents et acteurs économiques. Toutefois, il est essentiel que le territoire engage une dynamique collective pour que tous participent à l'atteinte d'un modèle résilient à plus long terme, particulièrement visé par cet axe du plan.

Les nuisances temporaires (bruit, odeurs...) pendant les travaux d'aménagement sont aussi à prendre en compte et à minimiser pour les habitants et la biodiversité locale.

Tableau 37 : Impacts des actions du deuxième axe

| Actions | Modifier les barrières réglementaires et législatives pour faciliter le développement des énergies renouvelables | Soutenir massivement la rénovation et la construction durable de l'habitat | Réduire et optimiser la consommation énergétique du patrimoine public (bâtiments, éclairage public) | Investir massivement dans l'énergie solaire photovoltaïque et thermique | Développer le photovoltaïque en autoconsommation collective | Diversifier le mix énergétique du territoire par le développement d'autres énergies décarbonées |
|---|--|--|---|---|---|---|
| Enjeux | | | | | | |
| Milieu physique | | | | | | |
| Sols | | | | | | |
| Ressources non renouvelables | IP | DP | DP | DP | DP | DP |
| Eaux souterraines | | | | | | |
| Eaux superficielles | | | | | | |
| Qualité de l'air | IP | DP | DP | IP | IP | IP |
| Climat et émissions de gaz à effet de serre | IP | DP | DP | IP | IP | IP |
| Paysages | IP | | | IP | IP | IP |
| Milieu naturels | | | | | | |

| | | | | | | |
|---|----|----|----|----|----|----|
| Diversité biologique | | | | | | |
| Habitats naturels | | | | | | |
| Milieus remarquables et protégés incluant Natura2000 | | | | | | |
| Continuités écologiques | | | | | | |
| Milieu humain | | | | | | |
| Santé | | IP | IP | | | |
| Aménagement, artificialisation et consommation d'espaces | | | | | | |
| Patrimoine culturel, architectural et archéologique | IP | | | IP | IP | IP |
| Activités agricoles et viticoles | | | | | | |
| Activités conchylicoles et de la pêche | | | | | | |
| Autres activités humaines (tourisme, restauration, hôtellerie...) | IP | | | IP | IP | IP |
| Gestion des déchets | | | | | | |

| | | | | | | |
|---|--|----|----|----|----|----|
| Assainissements | | | | | | |
| Mobilité et déplacements | | | | | | DP |
| Risques et nuisances | | | | | | |
| Risques naturels littoraux et marins (érosion, submersion, tempêtes...) | | | | | | |
| Risques naturels terrestres (argiles, inondations, feux de forêts...) | | | | | | |
| Risques technologiques | | | | | | |
| Bruit | | IP | IP | IT | IT | IT |
| Pollution lumineuse | | | DP | | | |
| Autres nuisances (odeurs, vibrations...) | | IP | IP | IT | IT | IT |

5.1.3. AXE 3. REPENSER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA MOBILITÉ INSULAIRE

L'axe 3 se concentre sur la mobilité douce et les aménagements pour réduire les déplacements quotidiens. Les principaux impacts positifs à noter sont sur la mobilité et les déplacements ainsi que sur la qualité de l'air et sur les émissions de gaz à effet de serre de part la diminution de l'utilisation de la voiture individuelle. Des impacts positifs indirects pourraient aussi apparaître sur les activités touristiques et sur certaines nuisances comme le bruit ou les odeurs, excepté dans les centres villes redynamisés où le bruit et les odeurs pourraient être accentués.

L'action « développer l'offre et faciliter l'accès aux logements pour réduire les flux de mobilité » aurait une influence positive sur les flux de mobilité car elle réduirait la distance domicile-travail des nombreux actifs oléronais n'ayant pu trouver un logement sur l'île. Cependant plusieurs impacts potentiellement négatifs sont à prendre en compte. Construire de nouveaux logements signifie consommer du foncier et artificialiser les sols, cela peut alors également impacter les habitats naturels et les continuités écologiques si l'urbanisation n'est pas bien étudiée et contrôlée.

Les actions « d'amélioration de l'intégration de la mobilité durable » dans la planification territoriale et du développement de la pratique du vélo impliqueront également une artificialisation, même si des enrobés moins imperméabilisants sont utilisés, une dégradation potentielle est à prendre en compte. De même, une vigilance sur l'atteinte de ces aménagements aux milieux naturels et notamment aux zones protégées est impérative. La construction, l'entretien ou le réaménagement d'une piste cyclable ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité locale. Les itinéraires cyclables et les matériaux et enrobés utilisés doivent être réfléchis en ce sens.

Tableau 38 : Impacts des actions du troisième axe

| Actions | Dynamiser les centres bourgs pour limiter les déplacements quotidiens | Développer l'offre et faciliter l'accès aux logements pour réduire les flux de mobilité | Améliorer l'intégration de la mobilité durable dans la planification territoriale | Développer la pratique du vélo | Renforcer les solutions alternatives à la voiture individuelle |
|------------------------------|---|---|---|--------------------------------|--|
| Enjeux | | | | | |
| Milieu physique | | | | | |
| Sols | | | | | |
| Ressources non renouvelables | | | | IP | IP |
| Eaux souterraines | | | | | |
| Eaux superficielles | | | | | |
| Qualité de l'air | IP | DP | DP | DP | DP |

| | | | | | |
|--|----|----|----|----|----|
| Climat et émissions de gaz à effet de serre | IP | DP | DP | DP | DP |
| Paysages | | | | | |
| Milieu naturels | | | | | |
| Diversité biologique | | | | | |
| Habitats naturels | | IP | IP | IP | |
| Milieus remarquables et protégés incluant Natura2000 | | | IP | IP | |
| Continuités écologiques | | IP | IP | IP | |
| Milieu humain | | | | | |
| Santé | | | IP | IP | IP |
| Aménagement, artificialisation et consommation d'espaces | | IP | IP | IP | |
| Patrimoine culturel, architectural et archéologique | | | | | |
| Activités agricoles et viticoles | | | | | |
| Activités conchylicoles et de la pêche | | | | | |
| Autres activités humaines (tourisme, | IP | | IP | IP | |

| | | | | | |
|---|----|----|----|----|----|
| restauration, hôtellerie...) | | | | | |
| Gestion des déchets | | | | | |
| Assainissements | | | | | |
| Mobilité et déplacements | DP | DP | DP | DP | DP |
| Risques et nuisances | | | | | |
| Risques naturels littoraux et marins (érosion, submersion, tempêtes...) | | | | | |
| Risques naturels terrestres (argiles, inondations, feux de forêts...) | | | | | |
| Risques technologiques | | | | | |
| Bruit | IP | | IP | IP | IP |
| Pollution lumineuse | IP | | | | |
| Autres nuisances (odeurs, vibrations...) | IP | | IP | IP | IP |

5.1.4. AXE 4. PRÉSERVER L'ÉCRIN NATUREL INSULAIRE ET SES RESSOURCES

L'axe 4 du plan d'action se structure autour d'actions aux incidences majoritairement positives pour l'environnement. Elles renforcent ou proposent des stratégies territoriales déjà engagées pour favoriser la préservation des milieux naturels, des ressources locales (l'eau en particulier) et un modèle agricole plus responsable et durable.

Préserver le foncier agricole et encourager les exploitations à se tourner vers des modes de culture plus durables et adaptés au changement climatique sont des actions pouvant entraîner de nombreux bénéfices pour le territoire. En plus d'offrir de nouvelles opportunités pour cette filière, les paysages et la qualité de l'air s'en trouveront davantage préservés. Maintenir des espaces agricoles et certaines friches d'intérêts écologiques présente également un intérêt important pour préserver la trame verte et bleue du territoire. Il en est de même pour l'action visant spécifiquement la préservation des milieux naturels et boisés. En effet, cette action a également pour but de restaurer et renaturer des milieux naturels dégradés ou agricoles abandonnés.

Ensuite, cet axe conforte la stratégie visant à maintenir toutes les fonctions du marais. Préserver les fonctions naturelles et hydrauliques du marais est l'affaire d'un ensemble d'acteurs (privés, professionnels et acteurs publics) et s'impose comme une impérieuse nécessité dans le contexte du changement climatique. Supports de nombreuses activités emblématiques et traditionnelles, le marais joue également un rôle décisif dans l'atténuation des risques climatiques (inondations, submersions) et d'absorption du CO₂ atmosphérique.

Enfin, cet axe présente deux actions sur les enjeux de l'eau qui devraient avoir un impact positif sur les eaux souterraines et superficielles ou sur l'assainissement. Aucun impact négatif a été identifié pour ces actions.

Tableau 39 : Impacts des actions du quatrième axe

| Actions | Préserver les espaces agricoles et développer les pratiques agro-écologiques | Protéger les milieux naturels et boisés | Mener la stratégie marais pour renforcer leur rôle de séquestration carbone et de protection face à la submersion | Economiser l'eau et valoriser les eaux usées et pluviales | Développer une ressource locale en eau potable |
|--|--|---|---|---|--|
| Enjeux | | | | | |
| Milieu physique | | | | | |
| Sols | DP | DP | DP | | |
| Ressources non renouvelables | IP | | | | |
| Eaux souterraines | DP | | | DP | DP |
| Eaux superficielles | DP | | DP | DP | DP |
| Qualité de l'air | DP | DP | DP | | |
| Climat et émissions de gaz à effet de serre | DP | DP | DP | | |
| Paysages | DP | DP | DP | | |
| Milieu naturels | | | | | |
| Diversité biologique | IP | DP | DP | | |
| Habitats naturels | IP | DP | DP | | |
| Milieux remarquables et protégés incluant Natura2000 | | DP | DP | | |
| Continuités écologiques | IP | DP | DP | | |

| | | | | | |
|---|----|----|----|----|--|
| Milieu humain | | | | | |
| Santé | IP | IP | IP | | |
| Aménagement, artificialisation et consommation d'espaces | DP | DP | DP | | |
| Patrimoine culturel, architectural et archéologique | | | | | |
| Activités agricoles et viticoles | DP | | | | |
| Activités conchylicoles et de la pêche | | | DP | | |
| Autres activités humaines (tourisme, restauration, hôtellerie...) | | IP | IP | | |
| Gestion des déchets | | | | | |
| Assainissements | | | | DP | |
| Mobilité et déplacements | | | | | |
| Risques et nuisances | | | | | |
| Risques naturels littoraux et marins (érosion, submersion, tempêtes...) | | IP | IP | | |

| | | | | | |
|---|----|----|----|--|--|
| Risques naturels terrestres (argiles, inondations, feux de forêts...) | | DP | DP | | |
| Risques technologiques | | | | | |
| Bruit | | | | | |
| Pollution lumineuse | | | | | |
| Autres nuisances (odeurs, vibrations...) | IT | | | | |

5.1.5. AXE 5. ADAPTER NOS MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

Le cinquième axe comprend toutes les actions d'adaptations des modes de production et de consommation, c'est-à-dire, l'accompagnement des acteurs économiques dans la transition climatique et la promotion d'une économie circulaire, locale et durable. Les impacts de cet axe sont assez multiples et touchent toutes les thématiques mais sont dans la majorité positifs ou très positifs. Toutes les actions de l'axe sont positives directement ou indirectement sur les émissions de gaz à effet de serre et sur la qualité de l'air.

Les trois premières actions concernent l'accompagnement des acteurs économiques et de leurs pratiques. Même si à court terme l'impact sur les activités humaines de cette transition peut être complexe, sur le long terme ces impacts se révéleront positifs voire très positifs. Ces actions sont globalement positives sur de nombreuses thématiques notamment sur l'aménagement, l'artificialisation et la consommation d'espaces, sur la mobilité ou sur la gestion des déchets.

L'action concernant la création d'un point relais logistique des marchandises peut avoir une incidence négative sur la consommation d'espace si aucun local vacant n'est trouvé sur l'île. Concernant le bruit et les odeurs, elles pourraient être diminuées à certains endroits de l'île avec moins de passage de poids lourds mais accentuées autour du point logistique.

Les deux actions concernant les déchets et le réemploi seront bénéfiques pour la gestion des déchets mais aussi indirectement positives pour la santé avec moins de pollutions des milieux.

Enfin les trois dernières actions concernent l'alimentation, elles seront bénéfiques pour les activités primaires en promouvant les circuits courts mais aussi pour la santé au travers une alimentation plus saine et plus durable. Le développement d'une production locale peut cependant être consommateur d'espace notamment de friches agricoles. Il est alors nécessaire d'étudier terrain par terrain si le terrain peut être réhabilité dans sa vocation agricole ou si le milieu doit être conservé pour ne pas détruire la biodiversité s'étant installée. Enfin, le développement d'une production locale ne doit pas intensifier une compétition sur les ressources et notamment sur l'eau.

Tableau 40 : Impacts des actions du cinquième axe

| Actions | Encourager et valoriser les pratiques vertueuses des acteurs économiques | Concevoir les ZAE (Zones d'Activités Économiques) en cohérence avec les objectifs de transition | Promouvoir un tourisme durable et responsable | Etudier une gestion collective de la logistique des marchandises via un point relai logistique | Réduire la production de déchets et favoriser le recyclage | Encourager le réemploi et la réparation | Développer les circuits courts et la production locale | Accompagner l'approvisionnement local de la restauration collective | limiter le gaspillage alimentaire |
|------------------------------|--|---|---|--|--|---|--|---|-----------------------------------|
| Enjeux | | | | | | | | | |
| Milieu physique | | | | | | | | | |
| Sols | IP | DP | IP | | | | IP | | |
| Ressources non renouvelables | IP | | IP | IP | IP | IP | | | |
| Eaux souterraines | IP | | IP | | | | IP | | |
| Eaux superficielles | IP | | IP | | | | IP | | |
| Qualité de l'air | DP | DP | DP | DP | IP | IP | | IP | |
| Climat et | DP | DP | DP | DP | IP | IP | IP | IP | |

| | | | | | | | | | |
|--|----|----|----|----|----|----|----|----|--|
| émissions de gaz à effet de serre | | | | | | | | | |
| Paysages | IP | IP | IP | | | | IP | | |
| Milieu naturels | | | | | | | | | |
| Diversité biologique | IP | | IP | | | | IP | | |
| Habitats naturels | IP | | IP | | | | | | |
| Milieus remarquables et protégés incluant Natura2000 | IP | | IP | | | | | | |
| Continuités écologiques | IP | IP | IP | | | | IP | | |
| Milieu humain | | | | | | | | | |
| Santé | IP | | IP | | IP | IP | IP | IP | |
| Aménagement, artificialisation et consommation d'espaces | DP | DP | DP | IP | | | IP | | |
| Patrimoine culturel, architectural et archéologique | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | |
|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Activités agricoles et viticoles | DP | | DP | | | | IP | IP | IP |
| Activités conchylicoles et de la pêche | DP | | DP | | | | IP | IP | IP |
| Autres activités humaines (tourisme, restauration, hôtellerie...) | DP | DP | DP | | | | IP | | |
| Gestion des déchets | IP | IP | IP | | DP | DP | | | DP |
| Assainissements | | | | | | | | | |
| Mobilité et déplacements | IP | IP | IP | DP | | | IP | IP | |
| Risques et nuisances | | | | | | | | | |
| Risques naturels littoraux et marins (érosion, submersion, tempêtes...) | IP | | IP | | | | | | |
| Risques naturels terrestres (argiles, inondations, feux de | IP | | IP | | | | | | |

| | | | | | | | | | |
|--|----|----|----|----|----|----|--|--|--|
| forêts...) | | | | | | | | | |
| Risques technologiques | | | | | | | | | |
| Bruit | IP | IP | IP | IP | | | | | |
| Pollution lumineuse | IP | IP | IP | | | | | | |
| Autres nuisances (odeurs, vibrations...) | IP | IP | IP | IP | IP | IP | | | |

5.1.6. AXE 6. FAÇONNER UN TERRITOIRE IMPLIQUÉ, INNOVANT ET EXEMPLAIRE

Le sixième et dernier axe comprend les actions de communication et de gouvernance mais aussi de qualité de l'air et de veille sur les innovations adaptées au territoire.

L'action de communication devrait à priori avoir une incidence positive sur tous les enjeux environnementaux, si la communication est bien menée et si la population est réceptive et comprend bien les enjeux. L'action de coopération devrait avoir une influence neutre ou très légèrement positive en optimisant les actions menées. La dernière action sur les démarches innovantes pourrait, au même titre que la communication, être indirectement positive sur tous les enjeux environnementaux.

L'amélioration du bilan carbone de la politique d'achat et du budget sera à l'origine d'un impact positif sur le climat, sur la qualité de l'air et sur la santé.

Enfin, l'action transversale de maintenir la qualité de l'air aura un grand nombre d'influences positives de par la diversité de mesures qu'elle comprend. L'impact sera par exemple positif pour les milieux naturels, la qualité des eaux ou encore la qualité des sols par l'encouragement à utiliser moins de phytosanitaires. Il sera aussi positif sur la qualité de l'air intérieur par les actions menées dans les établissements recevant du public.

Tableau 41 : Impacts des actions du sixième axe

| Actions | Communiquer et animer une dynamique autour du plan climat et des enjeux climat-air-énergie | Mener une coopération locale autour des enjeux climat-air-énergie | Améliorer le bilan carbone de la politique d'achat et du budget | Maintenir et continuer d'agir sur la qualité de l'air extérieur et intérieur | Encourager les expérimentations et les démarches innovantes |
|--|--|---|---|--|---|
| Enjeux | | | | | |
| Milieu physique | | | | | |
| Sols | IP | | | DP | IP |
| Ressources non renouvelables | IP | | | | IP |
| Eaux souterraines | IP | | | DP | IP |
| Eaux superficielles | IP | | | DP | IP |
| Qualité de l'air | IP | | DP | DP | IP |
| Climat et émissions de gaz à effet de serre | IP | | DP | | IP |
| Paysages | IP | | | | IP |
| Milieu naturels | | | | | |
| Diversité biologique | IP | | | DP | IP |
| Habitats naturels | IP | | | DP | IP |
| Milieux remarquables et protégés incluant Natura2000 | IP | | | DP | IP |
| Continuités écologiques | IP | | | DP | IP |

| Milieu humain | | | | | |
|---|----|--|----|----|----|
| Santé | IP | | DP | DP | IP |
| Aménagement, artificialisation et consommation d'espaces | IP | | | | IP |
| Patrimoine culturel, architectural et archéologique | IP | | | | IP |
| Activités agricoles et viticoles | IP | | | | IP |
| Activités conchylicoles et de la pêche | IP | | | DP | IP |
| Autres activités humaines (tourisme, restauration, hôtellerie...) | IP | | | | IP |
| Gestion des déchets | IP | | | | IP |
| Assainissements | IP | | | DP | IP |
| Mobilité et déplacements | IP | | | | IP |
| Risques et nuisances | | | | | |
| Risques naturels littoraux et marins (érosion, submersion, tempêtes...) | IP | | | | IP |

| | | | | | |
|---|----|--|----|--|----|
| Risques naturels terrestres (argiles, inondations, feux de forêts...) | IP | | | | IP |
| Risques technologiques | | | | | |
| Bruit | | | | | |
| Pollution lumineuse | IP | | | | IP |
| Autres nuisances (odeurs, vibrations...) | | | DP | | IP |

5.2. SYNTHÈSE DES EFFETS PROBABLES DU PCAET SUR LES DIFFÉRENTS ENJEUX DU TERRITOIRE

Le PCAET aura donc un certain nombre d'impacts positifs sur les enjeux environnementaux mais aussi sociaux et économiques du territoire. Aucune dégradation significative n'est identifiée. Cependant certains points de vigilances sont à maintenir notamment sur les paysages, la consommation d'espaces et l'artificialisation ou encore certaines nuisances de manière plus temporaire. Le graphique ci-dessous, apporte une synthèse de ces impacts positifs et négatifs identifiés

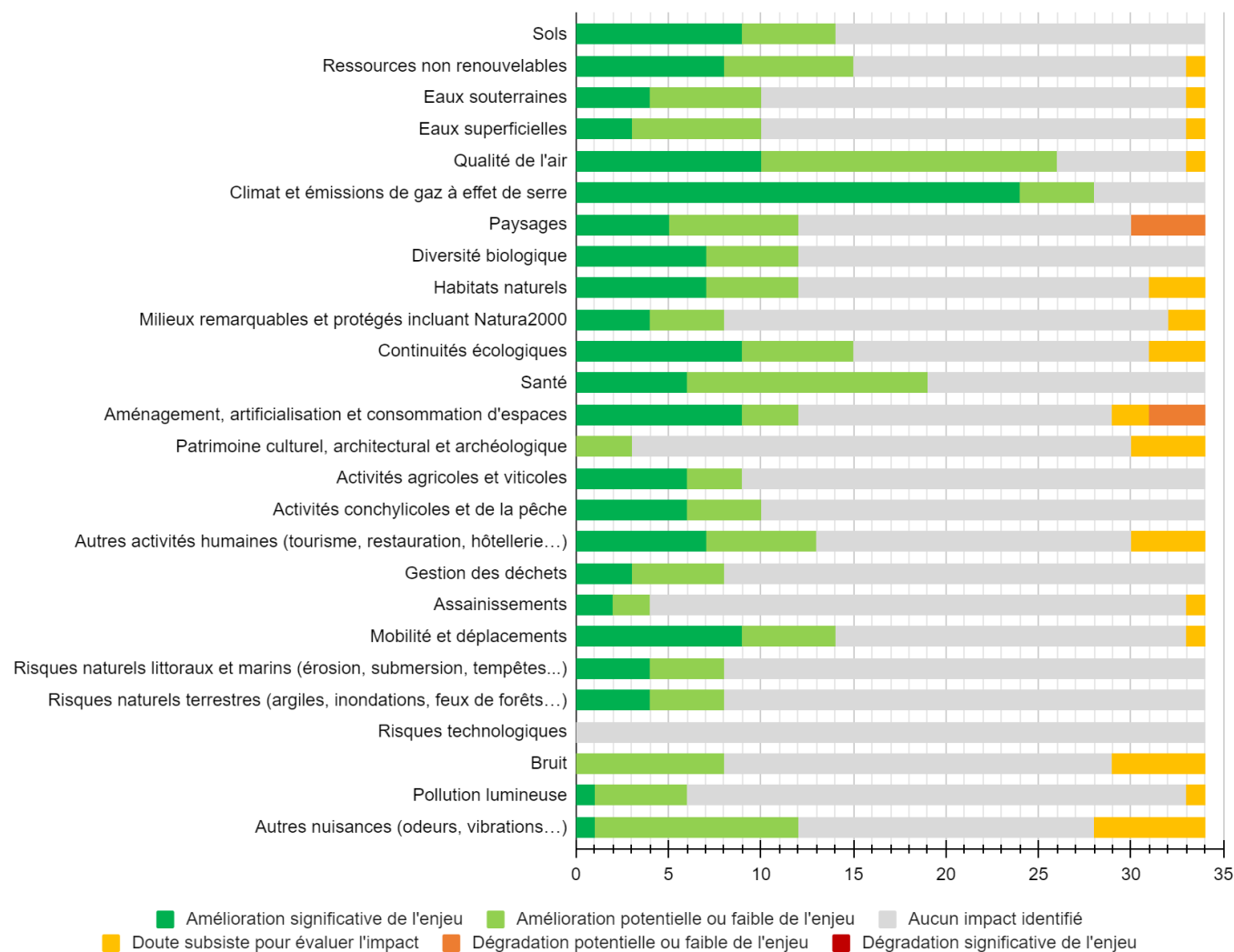


Figure 101 : Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différents enjeux du territoire

5.3. LES MESURES ERC ENVISAGÉES

Dans le PCAET de l'île d'Oléron, il est envisagé des mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser) sur les actions identifiées par l'EES comme ayant potentiellement un impact négatif sur certains enjeux du territoire. Le choix a été fait de se concentrer sur les mesures d'évitement et de réduction plutôt que sur la compensation.

Concernant l'action de développement de la pratique du vélo, le plan vélo III, prévu depuis quelques années et réaffirmé dans le PCAET a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un document d'incidence Natura 2000 en 2021. Dans cette étude d'impact, il a été identifié que la majorité des impacts se situera en phase travaux. Tout d'abord l'évitement est privilégié pour ne pas aménager en zone où les enjeux seraient trop importants, par exemple pour le tracé cyclable les chemins déjà existants et aménagés comme les chemins agricoles ont été privilégiés pour artificialiser le moins possible. Concernant la réduction des impacts non évitables, il est alors notamment prévu :

- Une gestion raisonnée des chantiers avec des déplacements d'engins circonscrits à la zone de travaux, un choix adapté pour le site d'implantation de la base de vie, un chantier propre et une maîtrise des stockages de matériaux et déchets ;
- Le recours à des engins adaptés et en bon état équipés de liquide hydraulique biodégradable ;
- Un débroussaillage uniquement entre les mois de septembre et de février ;
- Des travaux hors période touristique pour ne pas affecter les activités économiques ;
- Une cohérence dans le choix des matériaux de la piste pour ne pas modifier le paysage et ne pas imperméabiliser complètement les sols ;
- L'arrêt des travaux et l'alerte des services de la DRAC en cas de mise au jour de vestiges archéologiques ;
- La mise en place de panneaux d'information sensibilisant à la protection et au respect des milieux.

Concernant la compensation, il est par exemple prévu que les arbres coupés soient remplacés à hauteur de trois sujets replantés pour un sujet abattu (chênes verts et un pins maritimes).

De même l'action de construction de nouveaux logements pour les actifs oléronais pour réduire la distance domicile-travail nécessitera des travaux et de l'artificialisation. Ces zones de logements seront choisies de manière à privilégier la rénovation ou la réhabilitation de zones déjà urbanisées ou dans le cas échéant des friches pour lesquelles l'intérêt écologique et agronomique serait faible. Pour l'évitement des impacts notamment pendant la période de travaux, des mesures similaires à la construction de pistes cyclables sont alors prévues : choix de la période de travaux, gestion raisonnée des chantiers ou encore choix des matériaux.

Concernant le développement de panneaux photovoltaïques, l'évitement est également largement privilégié lorsque cela est possible. Les projets prévus par le plan climat sont soit en toiture de bâtiment existant, soit en ombrière de parking ou boulo-drome déjà artificialisés, soit en site dégradé (ancienne déchetterie). Certaines mesures de réduction sont tout de même prévues pour les installations en proximité de sites protégés :

- Un travail coordonné avec l'ABF et le CAUE.
- L'installation de panneaux photovoltaïques noir mat pour éviter toute réflexion éblouissante du soleil ;
- Un agencement réfléchi des panneaux en toiture ;
- Des travaux hors période touristique pour ne pas affecter les activités économiques ;
- Des travaux en dehors des périodes de nidification.

Enfin la sensibilisation des privés et des publics ainsi que la coordination territoriale entre les acteurs impliqués dans le plan climat permettra d'optimiser les actions et de réduire certains impacts et nuisances de part des changements d'habitude lors des phases travaux mais aussi lors de l'utilisation des aménagements.

Ces mesures ERC seront détaillées dans les études d'impacts réalisées en amont de chaque grand projet.